



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
DGALN / PUCA - Plan Urbanisme Construction et Architecture
MAPA No 0800071 du 29 septembre 2008
LET - Laboratoire Espaces Travail, Ensa Paris-La Villette
Responsable scientifique : Christophe Camus

LABORATOIRE
ESPACES
TRAVAIL
(LET)

Tél : 01 53 72 84 66

Fax : 01 53 72 84 59

Mél :

let@paris-lavillette.archi.fr

Site : www.let.archi.fr

Christophe Camus, Béatrice Durand, Michael Fenker,
Isabelle Grudet, Bendicht Weber

RAPPORT FINAL

Le projet architectural durable négocié pratiques, compétences, valeurs

ECOLE
NATIONALE
SUPERIEURE
D'ARCHITECTURE
DE PARIS
LA VILLETTE

144
Avenue
de Flandre
75019 Paris

Novembre 2010

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
DGALN / PUCA - Plan Urbanisme Construction et Architecture
MAPA No 0800071 du 29 septembre 2008
LET - Laboratoire Espaces Travail, Ensa Paris-La Villette
Responsable scientifique : Christophe Camus

Christophe Camus, Béatrice Durand, Michael Fenker,
Isabelle Grudet, Bendicht Weber

RAPPORT FINAL

Le projet architectural durable négocié
pratiques, compétences, valeurs

Novembre 2010

(version corrigée)

Cette recherche a été effectuée dans le cadre du LET, par :

Michael Fenker, Isabelle Grudet et Bendicht Weber, pour l'enquête sur les projets.

Christophe Camus et Béatrice Durand, pour l'enquête sur les médias.

Juliette Leblic, Armelle Thonnart et Marc Venturin ont participé au travail de recherche.

Merci à Emmanuel Amougou, pour ses relectures et conseils.

Le présent document constitue le rapport d'une recherche pour le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, DGALN / PUCA - Plan Urbanisme Construction et Architecture.

Les jugements émis dans ce rapport n'engagent que leurs auteurs.

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE	9
1. Le projet architectural durable négocié en question	9
1.1. Inscription de la recherche dans les problématiques du LET	11
1.2. Définition des termes de la problématique	13
1.3. Hypothèses de la recherche	14
2. Enquête sur deux projets architecturaux durables	14
2.1. Une observation des pratiques dans une optique interprofessionnelle.....	14
2.2. La prise en compte de la dimension symbolique	16
2.3. Méthode	17
3. Enquête sur la médiatisation du durable	28
3.1. L'irruption médiatique du durable	28
3.2. Médias et représentation de la profession et des pratiques.....	30
3.3. Méthode d'analyse de la presse professionnelle	32
II. LA NEGOCIATION COMME SYSTEME	37
1. La médiatisation et ses modes de systématisation	40
1.1. Du contexte à la méthode	41
1.2. L'architecte méthodologue	46
1.3. La démarche participative incarnée dans les « collectifs »	54
1.4. Projets exemplaires ou modèles	60
1.5. Le label HQE et ses négociations	65
2. La négociation comme système dans les projets	68
2.1. La commande et son agencement, éléments constitutifs du système.....	70
2.2. La dynamique du système	85
2.3. Reconduction des pratiques et négociations en dehors de l'opération.....	89

III. LA NEGOCIATION COMME INTERACTION.....	93
1. La négociation dans les situations de projet.....	95
1.1. Le choix typologique aux Brichères	96
1.2. Les espaces verts aux Brichères	103
1.3. L'écoulement des eaux de pluie aux Brichères.....	109
1.4. Autour des façades à Lyon-Confluence	114
1.5. Le dispositif des « loges » à Lyon Confluence.....	118
2. L'interaction dans les médias	127
2.1. Négociations interprofessionnelles	128
2.2. Négociations avec les habitants.....	141
IV. VALEURS DU DURABLE, NÉGOCIATION COMME VALEUR.....	151
1. Montée de la préoccupation environnementale.....	154
1.1. L'apparition du durable.....	154
1.2. Comportement des différents médias face au durable	156
1.3. Régularités entre magazines	157
2. Les valeurs du durable médiatisées	157
2.1. Les conditions obligatoires.....	158
2.2. Extension des dimensions classiques de l'architecture	163
2.3. Des valeurs émergentes	172
3. La négociation comme valeur des médias	180
3.1. Politiques de l'architecture durable	181
3.2. Une épistémologie de l'architecture durable	190
4. Les notions à l'œuvre dans les projets durables	205
4.1. Les postures et les valeurs du durable	206
4.2. Les visions du processus	221

V. CONCLUSION	239
1. La négociation vue par les projets durables	240
2. La négociation vue par les médias professionnels	243
3. Le durable favorise-t-il la négociation ?	246
VI. BIBLIOGRAPHIE	253
1. Bibliographie recherche	253
1.1. Bibliographie médias.....	253
1.2. Projet architectural et urbain, acteurs, processus	254
1.3. Développement durable	256
1.4. Négociation et concertation.....	256
2. Bibliographie des terrains	259
2.1. Lyon	259
2.2. Auxerre.....	261
VII. ANNEXES.....	263
Annexe 1 - Tableaux des entretiens effectués.....	265
Annexe 2 - Exemple de guide d'entretien, Lyon, îlot A	267
Annexe 3 - Exemple de guide d'entretien, Auxerre, Les Brichères.....	271
Annexe 4 - Fiche de synthèse des entretiens	275
Annexe 5 - Montée du « durable » dans la presse	279

I. PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE

Cette recherche s'intéresse à la manière dont l'irruption de la préoccupation environnementale renouvelle les valeurs, modifie les pratiques et les compétences des architectes et des autres acteurs du bâtiment pour les orienter vers une logique de projet négocié. À la fois politique, économique, scientifique, technique et médiatique, le nouvel impératif d'éco-responsabilité pourrait susciter la discussion en favorisant la prise en compte des attentes, des représentations et des demandes des différents partenaires liés aux projets, qu'ils soient professionnels ou destinataires. Notre recherche tente ainsi d'éclairer les relations entre exigence écologique, préoccupations sociales et qualité architecturale à partir de deux entrées : l'étude de projets durables et l'analyse de la médiatisation de l'architecture durable dans la presse professionnelle.

Cette partie se découpe en trois volets. Nous présenterons dans une première partie la problématique générale de la recherche. La deuxième sera consacrée à la présentation de l'entrée « projets » : problématique spécifique, méthodes et terrains. La troisième partie présentera l'entrée « médias » selon les mêmes principes.

1. Le projet architectural durable négocié en question

Notre équipe de recherche (LET¹) est familière de situations sociales, économiques, techniques et professionnelles où le projet d'architecture (ou l'architecture elle-même), n'existe pas en soi mais doit sans cesse faire la preuve de son intérêt et de sa légitimité. Dans ces situations, les architectes sont souvent conduits à négocier les modalités et la reconnaissance symbolique de leurs interventions et de leur métier.

Prolongeant cette perspective, nous avons construit cette recherche autour de la thématique du développement durable qui nous semble aujourd'hui à la fois incontournable et susceptible de nourrir le questionnement de la pratique architecturale et la culture professionnelle des acteurs engagés dans des *projets architecturaux durables négociés*. Dans ce cadre, nous nous intéressons à la manière dont les préoccupations environnementales et le développement d'un urbanisme et d'une architecture durables viennent réorganiser les modèles, les compétences et les pratiques des architectes.

Proposé par la consultation du PUCA², le lien entre projet négocié et développement durable semble donc s'imposer. Sa nécessité apparaît construite sur l'idée que le développement durable relève d'un programme *humaniste* qui vise non seulement la survie de l'espèce humaine mais aussi l'amélioration des conditions de vie de tous les groupes sociaux.

Le lien entre développement durable et négociation peut ainsi découler de certaines spécificités de la pensée écologique contemporaine, qu'on a tenté d'identifier de la manière suivante :

- Importance de la tradition critique, autogestionnaire, participative, utopique et libertaire dans l'histoire et la culture de l'écologie politique.
- Critique du tournant technique des enjeux environnementaux qui peut aller à l'encontre d'une logique de participation d'un public de non-spécialistes³.
- Logique politique et médiatique contemporaine, qu'on retrouve notamment dans le Grenelle de l'environnement, qui met l'accent sur les débats, les forums et la négociation.
- Développement d'un débat scientifique et technique sur les enjeux du développement durable, discours environnemental des institutions publiques ou scientifiques qui offrent une *prise* critique à un certain nombre d'experts ou de citoyens informés.
- Développement d'offres de consommation éco-responsable qui diffusent les valeurs environnementales, qui proposent parfois des argumentaires, qui s'exposent à la critique des consommateurs ou de leurs représentants.

Nous avons donc considéré que l'intérêt d'étudier plus spécifiquement le projet d'architecture durable négocié s'imposait donc pour les raisons suivantes :

- Montée en puissance des problématiques environnementales dans le domaine du bâtiment et de l'architecture.
- Transformation des valeurs écologiques dans le domaine de l'architecture : de Yona Friedman à Richard Rogers, pour donner un exemple d'évolution du modèle.
- Évolution du rapport des architectes à la technique et opposition d'une architecture (durable) high-tech et d'une architecture low-tech.

¹ Voir le site du laboratoire espace travail : <http://www.let.archi.fr>.

² PUCA, *Le projet négocié*, Appel d'offres de recherche, avril 2008.

³ Les précurseurs de l'écologie politique, tels A. Gorz ou I. Illich, ou de l'écologie appliquée aux domaines de l'architecture et de l'urbanisme, tel Y. Friedman, ont développé une critique de la pensée technique au nom de préoccupations sociales pour revendiquer un droit à la discussion et à la négociation des choix de société.

- Prédominance d'une culture de l'œuvre architecturale que le projet durable vient interroger ou perturber à partir d'une logique de produits, matériaux ou composants durables, d'une démarche de conception respectueuse de l'environnement, voire, pour ce qui concerne le projet durable négocié, d'une logique de service.
- Programmes et discours sur les éco-quartiers ou sur le durable en général qui conjuguent régulièrement des préoccupations environnementales et des exigences exprimées en termes de *vivre ensemble* ou de mixité sociale, accréditant l'idée que le durable mobilise d'autres questions sociales. Transposition possible de ce principe du côté des projets d'architecture écologique qui devraient impliquer de la négociation ou de la participation sociale ?

C'est en tenant compte de ces questions que notre recherche interroge les changements, les reconfigurations voire les réorganisations du projet architectural et urbain sous la pression du développement durable.

1.1. Inscription de la recherche dans les problématiques du LET

Notre équipe de recherche développe une approche qui privilégie l'étude des modes de pensée et d'action des différents groupes sociaux impliqués par la conception, la production et la gestion de l'espace⁴. Sa problématique insiste sur les jeux de représentations, de langages, de modèles ou de médiations qui s'y déploient. Nous nous intéressons aux activités de conception architecturale, urbaine ou paysagère, considérées comme ensemble des pratiques qui concourent à la définition des projets, sans se limiter aux découpages a priori, comme celui qui oppose maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre par exemple. Focalisés sur les acteurs de la conception, nous prenons en compte les relations de ceux-ci avec l'ensemble des milieux concernés par les projets, et notamment leurs destinataires, ainsi qu'avec les objets ou aménagement produits. La notion de « travail d'architecture et d'urbanisme » cristallise cette approche. Choisir la notion de travail signifie que l'on s'intéresse à l'organisation des activités, à l'échelle individuelle et collective, à ses composantes et à son organisation, aux coopérations et concurrences interprofessionnelles⁵,

⁴ Les problématiques et recherches du Laboratoire espace travail nous ont permis d'approcher les négociations qui encadrent et structurent les pratiques architecturales. Pour plus de détails sur les orientations scientifiques du LET : www.let.archi.fr/activites/let-recherche-orientations.html.

⁵ L'évolution des contextes des activités de conception a notamment été synthétisée dans deux publications auxquelles le LET a participé : M. Bonnet, dir., *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendance d'évolution*, Paris, La documentation française, 2005 et E. Courdurier, G. Tapie, dirs., *Les professions de la maîtrise d'œuvre en France*, La documentation française, 2003.

ainsi qu'aux négociations qui marquent les relations de travail pour l'élaboration des projets, leur mise en œuvre et leur réception⁶.

Dans cette perspective et considérant que le développement durable interroge ou redéfinit les manières de faire de l'architecture en société, cette recherche privilégie l'étude des pratiques, des compétences et des valeurs qui conditionnent la négociation du projet durable. En effet, nous faisons l'hypothèse que le principe et la mise en action de la négociation de projets architecturaux peuvent découler de valeurs inhérentes à la culture écologique (rappelées ci-dessus) ainsi que des nouvelles contraintes techniques, réglementaires et sociales impliquées par l'impératif durable. Elle réfère également aux débats et discussions qui caractérisent l'irruption politique et médiatique du durable dans l'hexagone. Afin de prolonger ces observations, nous pouvons convoquer des analyses qui mettent l'accent sur la manière dont le développement durable accompagne une réorganisation de la gouvernance afin de favoriser la démocratie et la participation :

« Telle qu'elle est le plus souvent conçue, la problématique du développement durable renvoie à un large ensemble de changements profonds à réaliser dans toutes les sphères de la société. Pour cette raison, elle s'inscrit logiquement dans une tonalité de mobilisation générale. Elle débouche ainsi fréquemment sur un appel à des procédures rénovées dans l'organisation de la vie collective, de façon à favoriser toutes les coopérations utiles. De fait, cette problématique s'est développée sur un versant politique qui tend aussi à venir mettre en cause des insuffisances dans les mécanismes démocratiques d'échange, de médiation, et à réclamer de nouveaux forums de délibération sur les choix engageant l'avenir collectif. Placés en position de devoir gérer la dynamique de transition à réaliser, les acteurs institutionnels ont des discours qui paraissent progressivement évoluer vers un souhait partagé de promouvoir des modalités adaptées d'action collective, passant notamment par une plus large participation des groupes sociaux concernés. »⁷

Ces analyses semblent confirmer le lien existant entre écologie et démocratie via différentes formes de négociation avec les usagers ou les destinataires.

Ainsi, ces différentes valeurs sociales ou *communicationnelles*⁸ peuvent être éprouvées dans la pratique du projet durable voire incorporées aux compétences à travers des formations *techniques* au développement durable. Symétriquement, la pratique du projet durable ou l'acquisition de compétences liées à ce domaine peuvent mettre en jeu et conforter ces

⁶ Voir les travaux de plusieurs membres du LET (C. Camus, E. Chapel, I. Grudet) présentés dans F. Pousin, dir., *Figures de la ville et construction des savoirs*, Paris, Cnrs éditions, 2005.

⁷ Y. Rumpala, « Le _développement durable_ appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le _développement durable_ rencontre la _gouvernance_... », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 8 Numéro 2, octobre 2008, [En ligne], mis en ligne le 24 novembre 2008. URL : <http://vertigo.revues.org/index4996.html>.

⁸ Au sens que lui donne J. Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1981, tr. fr. 1987, tome 1, p.102.

valeurs qui favorisent la négociation mais, également, alimentent divers débats techniques ou sociaux.

1.2. Définition des termes de la problématique

Cette recherche sur le « projet architectural durable négocié » nous conduit à préciser deux notions, celle de *négociation* et de *durable*, bien qu'elles sont plus amplement définies à travers les analyses que nous avons menées.

La notion de négociation est définie en référence aux travaux d'Anselm Strauss qui y voit « un fait générique des relations et arrangements humains »⁹ qui concourt à un processus décisionnel. L'omniprésence de la négociation dans la vie sociale n'empêche pas cet auteur d'insister sur la spécificité d'un « ordre négocié » qu'il met à jour à travers une recherche sur deux hôpitaux psychiatriques alors que « les approches structurelles et organisationnelles usuelles minoreraient nettement ce phénomène important qu'on appelle *négociation* ».¹⁰ Ce phénomène peut néanmoins être étudié plus finement dans un certain nombre de situations sociales ou professionnelles en tant que pratique ou en tant que modèle de régulation. Ainsi, pour ce qui concerne plus précisément notre enquête, la négociation est analysée à partir de deux opérations architecturales où les différents professionnels et acteurs impliqués sont amenés à discuter de divers aspects (y compris durables) de leurs pratiques ou des actions en cours (entrée « projets »). La négociation est également appréhendée à partir des médias où il s'agit d'analyser des négociations représentées à partir d'opérations ou de réalisations médiatisées mais également de repérer les changements de code médiatique susceptibles de favoriser discussions ou négociations (entrée « médias »).

La question de la définition du *durable* est plus spécifique à notre problématique mais a néanmoins suscité différents questionnements transversaux. En effet, la notion fait depuis quelques années l'objet de multiples définitions savantes ou politiques. Pour ce qui concerne notre recherche, nous n'avons pas décidé de prendre parti pour telle ou telle définition ou conception mais plutôt de partir des situations analysées pour observer comment s'y définissait le *durable*. Cette posture pragmatique est d'autant plus nécessaire que nos entrées projets ou médiatisations ont pour cadre une temporalité suffisamment longue pour faire apparaître des variations conceptuelles (temps des opérations architecturales ou temps de la médiatisation dans laquelle se déploie l'émergence d'une préoccupation pour le durable).

⁹ A. L. Strauss, « Négociations : introduction à la question » (1978), dans *La trame de la négociation*, L'Harmattan, 1992, p.245.

¹⁰ Ibid., p.249

1.3. Hypothèses de la recherche

Nous avons fait l'hypothèse que le développement durable pourrait favoriser la négociation en général, et plus particulièrement celle qui entoure les projets architecturaux. Pour avancer sur cette hypothèse, notre recherche privilégie l'étude des pratiques, compétences ou valeurs qui conditionnent la négociation du projet durable, à partir des deux entrées suivantes :

- Projets architecturaux durables : les opérations retenues sont Lyon Confluence (opération de longue durée, conversion d'une friche industrielle en continuité avec le centre-ville), et Auxerre - les Brichères, (projet ANRU, construction-démolition d'un quartier de logements plutôt dégradé en situation périphérique).
- Médiatisation des projets architecturaux durables : analyse de la montée de la préoccupation environnementale (thématiques, rubriques, titres, etc.) dans un échantillon de la presse professionnelle de l'architecture, puis enquête approfondie sur les représentations et les valeurs exprimées autour des pratiques et des projets durables dans ces différents supports.

Nous y accédons par deux entrées d'apparence séparées mais étroitement articulées en termes de problématique et à travers l'exploitation et l'interprétation des données recueillies. Notons également que ces deux approches complémentaires ont été menées de front sur la même période, celle où la préoccupation environnementale a fortement émergé, la décennie 2000-2010. Leur confrontation a permis de mettre à jour les représentations reconstruites par les acteurs du terrain impliqués dans des projets durables et celles transmises par les publications.

2. Enquête sur deux projets architecturaux durables

Cette enquête porte sur le rôle joué par la négociation dans le projet durable, sur les formes qu'elle prend à différentes étapes du processus, sur la manière dont elle agit sur celui-ci. La question de la négociation nous permet de focaliser sur un aspect particulier tout en nous situant à la croisée des dimensions pratiques et symboliques de la question de l'interprofessionnalité.

2.1. Une observation des pratiques dans une optique interprofessionnelle

Notre approche est centrée sur la question de la coopération dans les projets, vue comme un processus dynamique d'ajustement et de négociation des savoirs. Nos interrogations

portent sur la question des relations interprofessionnelles entre architectes, urbanistes, paysagistes et autres professionnels de la ville et de l'architecture. Nous nous intéressons à la constitution des savoirs urbains et architecturaux, selon un axe d'investigation qui vise à éclairer globalement l'univers de la production de l'architecture et de la ville. Nous nous appuyons notamment sur une recherche récente¹¹ portant sur les formes de stabilisation des compétences, et s'intéressant à l'émergence de nouveaux métiers, aux stratégies de reconnaissance des compétences. Dans cette perspective, l'irruption de la préoccupation environnementale et son inscription, traduite en termes de développement durable, dans les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les modes de vie permet de faire l'hypothèse que l'on assiste à une transformation des conditions d'exercice du projet architectural.

Si la question de l'évolution des activités et métiers dans le champ de l'urbain face à l'arrivée du durable a commencé à être étudiée, la question de la négociation n'a pas été abordée directement. Des travaux ont néanmoins permis de pointer le fait que le durable a accentué la multipolarité du monde de l'urbanisme¹² et surtout la difficulté à mettre en place des projets interdisciplinaires en raison des « enjeux de territoire de pouvoir » et d'une « inertie organisationnelle »¹³.

La question de la négociation a abondamment été traitée, de manière générale dans les champs de l'architecture¹⁴ et de l'urbanisme¹⁵ comme de l'environnement¹⁶. Concernant les modalités d'interaction, un point clé de la littérature nous semble être le fait que les processus de négociation sont essentiellement appréhendés dans une acception dichotomique : coopération versus compétition¹⁷. Gilles Novarina propose deux modalités de négociation dans les projets urbains¹⁸. L'une relève du marchandage (phénomènes distributifs notamment de pouvoir, de menace, etc.), l'autre repose sur l'idée que les acteurs

¹¹ M. Fenker, « Expérience et coopération au sein de la maîtrise d'ouvrage », in V. Biau, G. Tapie, (dir.), *La fabrication de la ville*, Marseille, Parenthèses, 2009.

¹² T. Souami, « le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une restructuration du milieu professionnel », *Les annales de la recherche urbaine*, n°104, 2008, p. 19-27

¹³ C. Emelianoff, « La ville durable en quête de transversalité », in N. Mathieu, Y. Germond (eds), *La ville durable, du politique au scientifique*, indisciplines, 2005, p. 129-142

¹⁴ M. Conan, *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, L'Harmattan, 1990

¹⁵ M. Callon, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, vol.1, Paris, PUCA, 1997.

¹⁶ Pour l'environnement, voir en particulier L. Mermet, « La négociation comme modèle et comme modalité de la décision et de l'action environnementales », in L. Mermet, M. Berlan-Darqué, *Environnement : décider autrement. Nouvelles pratiques et nouveaux enjeux de la concertation*, Paris, L'Harmattan, 2009.

¹⁷ La notion de négociation pose différentes questions théoriques traitées tout au long de la présentation des résultats de notre enquête, notamment dans les introductions des parties « la négociation comme système » et « la négociation comme interaction ».

¹⁸ G. Novarina, « Conduite et négociation du projet d'urbanisme », in O. Söderström, E. Cogato-Lanza, R.-J. Laurence, G. Barbey, *L'usage du projet*, Payot, 2000.

cherchent à stabiliser leur accord par le biais d'une coproduction ou d'une action collective. Dans la coopération, la négociation est vue comme un apprentissage en commun où les buts et les moyens sont co-construits par l'ensemble des participants. De nombreuses situations témoignent d'une coexistence de ces deux modalités et laissent envisager soit une imbrication, soit une alternance dynamique entre deux phases de l'interaction¹⁹.

Face à la prise en compte des enjeux du développement durable dans l'action collective, il s'agit pour nous de savoir comment le projet est concrètement irrigué par la question de la négociation. Comment les acteurs se saisissent-ils de ces nouvelles questions ? Quel est le rôle de la négociation comme vecteur d'interrogation et de reformulation des problèmes dans le processus de conception ? Comment sa prise en compte à certaines étapes du processus peut-elle entraîner l'expression de questions nouvelles et la réorientation du processus dans une direction non prévue ? Comment s'organisent l'interaction et l'élaboration du sens de l'action entre les protagonistes ?

2.2. La prise en compte de la dimension symbolique

Centrée sur l'analyse de terrain, cette entrée tisse des liens avec celle portant sur la presse professionnelle en abordant conjointement au décryptage des situations, des questions symboliques. Adoptant une approche « constructiviste »²⁰ des professions impliquées dans le projet architectural et urbain, nous postulons en effet que c'est dans un travail de construction sociale mobilisant des ressources à la fois pratiques et discursives que se construit de manière continue le fait professionnel. Nous envisageons les pratiques comme des cadres dans lesquels les professionnels se définissent, parallèlement à la presse ou les syndicats professionnels ou encore les associations. Pour partie discursives, les pratiques manipulent les représentations et les modèles idéaux que se donnent les professions. Il s'agit pour les professionnels de définir « une présentation de soi »²¹ opposable à des professions concurrentes dans le même champ de production.

Nous nous intéressons donc à la négociation comme valeur en articulation aux pratiques et aux savoirs de la négociation mobilisés durant les processus et cherchons à comprendre

¹⁹ W.I. Zartman, « Concevoir la théorie de la négociation en tant qu'approche de résolution de conflits économiques », *Revue française de gestion*, n°153 (« La négociation »), 2004, p. 15-27.

²⁰ Pour une définition, cf. entre autres P. Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, Paris, Nathan, « 128 », 1995, pp. 17-18. Dans le domaine de l'architecture, cf. O. Chadoin, *Être architecte : Les Vertus de l'Indétermination, De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Pulim, Limoges, 2007.

²¹ C. Camus, "Ecrire ce qu'on sait faire : stratégies de réécriture des références d'une agence d'architecture", in P. Boudon, (éd.), *Langages singuliers et partagés de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 2003, pp. 73-82, et C. Camus, T. Evette, "L'architecte dans la presse", *Urbanisme*, n° 337 juillet-août 2004, pp. 81-86.

comme les acteurs justifient, évaluent, identifient et mobilisent la négociation. Nous sommes, dans ce cadre, attentifs aux évaluations des situations par les acteurs eux-mêmes. Leurs prises de position, jugements et critiques sont pour nous du matériel à analyser. Comme à propos du durable, nous appréhendons la notion de négociation d'un point de vue pragmatique : il s'agit pour nous de comprendre les visions que les acteurs ont de la négociation et les valeurs en jeu à ce propos. Nous nous appuyons notamment pour se faire sur l'approche développée par Luc Boltanski et de Laurent Thévenot dans *De la justification*²². En focalisant sur les disputes et les compromis qui émergent, nous cherchons à comprendre les visions du travail, les démarches, les croyances ou les principes qui sont en cause.

2.3. Méthode

Nous avons cherché à structurer cette enquête sur ce que nous avons d'abord appelé des « moments » du processus. Les entretiens que nous avons conduit avec les acteurs ont permis de repérer, dans l'ensemble du processus de décisions de nos opérations, des moments qui s'apparentaient à de la négociation, et qui émergeaient à travers des tensions, des crises ou des revirements cristallisant des moments d'interactions particulièrement intenses. La notion de « situation »²³ a finalement été préférée à celle de « moment » : elle se définit à travers son inscription dans l'activité des acteurs du projet, le fait qu'elle est continuellement en émergence et qu'elle renvoie à un point de vue subjectif. Cette notion était appropriée pour traiter le matériel que nous avons récolté : le récit des acteurs et leur analyse des événements d'une part, des éléments contextuels de l'autre (cadres législatifs, contractuels, politiques, etc.) de l'autre.

Le travail d'enquête a consisté à mener 21 entretiens semi-directifs avec la plupart des acteurs que nous avons identifié autour des deux projets sur lesquels nous avons travaillé. Le guide d'entretien (cf. annexes) comporte deux parties. La première vise à reconstituer le déroulement des étapes d'élaboration du projet : ayant préalablement identifié, pour chacun des projets, des phases, nous avons interrogé les personnes sur leur rôle au sein de celles-ci. La seconde partie, plus ouverte, invite l'interviewé à raconter des situations particulières de négociation, sans donner de définition particulière de cette notion et sans présager au départ du moment où elles ont pu émerger.

Le croisement des informations récoltées dans la première partie de l'entretien a permis de reconstituer des étapes du processus, parallèlement aux ouvrages et articles scientifiques et

²² L. Boltanski, L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

²³ Cette notion est définie dans l'introduction de la partie « La négociation comme interaction ».

aux documents récoltés à travers l'enquête (documents internes liés aux différentes phases des projets, articles dans la presse professionnelle, plaquettes de communication, films de communication, sites internet des villes). C'est la convergence des informations qui nous a permis de retracer les étapes du déroulement du projet.

Dans la seconde partie au contraire, c'est la divergence des points de vue qui nous a aidés à identifier des situations, celles-ci étant faites d'une configuration d'acteurs rassemblés autour d'une problématique conflictuelle ou non, mais toujours appréhendée en fonction d'un regard, d'un intérêt particulier.

L'analyse des entretiens a été effectuée à partir d'une grille permettant d'identifier le parcours de la personne interviewée, son récit du processus, sa propre approche de l'architecture, du durable et de leur articulation (en termes de valeurs, compétences et processus de travail), sa vision des moments de négociation, sa vision des relations interprofessionnelles (profession par profession), ainsi que son rapport aux habitants dans le cadre de sa profession ou du projet particulier sur lequel nous avons enquêté.

Terrains

Le souci de donner une valeur de témoin à cette entrée opérationnelle nous a conduit à choisir des terrains assez différents. Il s'agit de deux opérations architecturales à programme mixte situées dans des projets urbains de restructuration, mais l'un dans une dynamique de développement, l'autre dans une optique d'égalité sociale.

Le premier terrain concerne un processus de construction d'un quartier situé sur l'ancienne friche portuaire de Lyon-Confluence. Sa position en centre ville de Lyon le rend attractif économiquement et emblématique politiquement, des moyens sont dégagés par la ville et la communauté urbaine, ainsi que par des investisseurs privés. Nous avons travaillé plus particulièrement sur l'opération des îlots ABC et focalisons sur l'îlot A.

Le second terrain concerne un processus de construction-démolition d'un quartier de logements d'Auxerre, quartier plutôt dégradé en situation périphérique. Le projet est au cœur du projet politique territorial qui s'appuie sur la volonté de combler les inégalités sociales. Cependant, il faut noter l'absence d'entreprises ou d'investissements susceptibles de dynamiser l'économie du quartier. Les financements sont portés par l'Etat, la région, le département, la communauté de commune et investisseurs privés. Nous focalisons sur le quartier des Brichères.

La différence des terrains nous semble être une richesse pour cette recherche, dans la mesure où elle correspond aux objectifs que nous nous sommes donnés dans l'entrée projet, en tant que « sondage du réel » face au repérage des pratiques, des compétences et des

valeurs dans la sphère médiatique. Mais elle n'est pas sans poser des problèmes concrets, si ce n'est de comparabilité, du moins de suivi parallèle. Nous avons décidé de cadrer autant que possible le périmètre de l'analyse en adoptant dans les deux terrains la même périodisation, à savoir 2001-2009, qui correspond dans les deux cas à l'action menée par les maires actuels depuis leur élection. Cette borne de 2001 marque le début du contexte local en terme de politique et de choix d'aménagement dans lequel nous envisageons les opérations de l'îlot A et du quartier des Brichères.

La période 2001-2009 nous permet par ailleurs d'inscrire notre enquête sur les terrains dans la même temporalité que celle sur les médias (2000-2009), période durant laquelle la thématique du durable prend une importance grandissante dans le monde de l'aménagement en France.

Les acteurs des deux terrains que nous avons pu rencontrer dans le cadre de la campagne d'entretiens sont essentiellement des professionnels de la production architecturale et urbaine : des maîtres d'ouvrages, des assistants à maîtrise d'ouvrage, des maîtres d'œuvres, des bureaux d'études spécialisés en haute qualité environnementale, un élu (adjoint au maire d'Auxerre et président de l'office auxerrois de l'habitat). Nous avons également eu un entretien avec le gardien du quartier des Brichères, employé de l'office. Le contexte des deux terrains d'une part, et d'autre part la durée et les moyens de la recherche ne nous ont pas permis de mener des entretiens avec les habitants. Pour intégrer ceux-ci dans le panel d'acteurs des projets, nous avons dû mobiliser d'autres sources d'information.

Pour comprendre dans quelle mesure les habitants sont impliqués dans le projet des Brichères et quel a été leur rôle dans l'évolution du projet, nous disposons des résultats de l'enquête menée au sein de l'office auxerrois de l'habitat avant le lancement de l'opération et d'un film de 52 mn commandé par la ville d'Auxerre (construit comme un documentaire) de Danièle Zetlaoui, avec interview d'habitants dans les tours devant être démolies par la sociologue urbaniste Jodelle Zetlaoui-Léger (2005). En dehors du fait que nous avons interrogé les différents acteurs sur cette question (notamment le gardien du quartier, proche des habitants), nous avons pu observer une réunion organisée par le bailleur social (office auxerrois de l'habitat) avec des habitants à propos de la charte de l'environnement.

La question est plus délicate à Lyon où notre enquête s'est déroulée dans une période postérieure aux moments de la concertation (qui concernait tous les îlots de la première phase du projet urbain) et antérieure à l'arrivée des premiers habitants. Nous avons interrogé les personnes de la SPLA (société publique locale d'aménagement) Lyon Confluence concernant ce qu'elles considèrent comme des résultats de la concertation menée en 2002 avec les riverains de la friche en rapport aux choix effectués sur l'îlot A.

Nous avons également voulu connaître les dispositifs qu'ils ont prévus de mettre en place au moment de l'arrivée des habitants, à savoir la constitution d'un comité de suivi participatif réunissant anciens et futurs habitants. Par ailleurs, nous disposons du diagnostic mené en 2009, sur l'image de la première phase auprès des habitants.

Lyon

Le phasage global de l'aménagement du site Confluence (150 ha) comprend une première période 2003 – 2015 (40 ha) puis une deuxième jusqu'en 2030. Un raccordement du site au tramway existe depuis 2005. La réalisation des bâtiments porte sur des programmes de logements, d'activités tertiaires et commerciales et d'équipements. Le projet comprend également l'aménagement des berges pour les piétons et les cyclistes et une place nautique.

Dès 2001, la SPLA prend en charge la question du durable en demandant au bureau d'études haute qualité environnementale un diagnostic du projet urbain de l'équipe François Grether, urbaniste, et Michel Desvigne, paysagiste.

Le cahier des charges pour la première phase du projet urbain porte sur le programme, la qualité architecturale, les normes HQE et le nombre de logements sociaux. Le cahier des charges HQE a été élaboré par la SPLA et Tribu. Il a deux objectifs : le confort et la qualité de vie et la maîtrise des consommations d'énergie (cadre de la subvention concerto qui couvre 35 % des surcoûts) visant à réduire de 40 % les besoins par rapport aux standards actuels ; besoins devant être couverts à 80 % par des énergies renouvelables.

Le découpage en îlots repose sur une réflexion sur la taille idéale des unités pour réduire les consommations d'énergie. Les acteurs hésitent entre la construction d'un système de chauffage centralisé à l'échelle du quartier qui « permet de mieux contrôler les émissions mais génère des réseaux qui sont lourds »²⁴ ou des modules plus petits. Ils décident de construire une chaufferie dans chacun des îlots.

Les acteurs de l'îlot A :

- Aménageur : Société anonyme d'économie mixte locale Lyon Confluence (SEM, 1999), transformée en Société publique locale d'aménagement (SPLA, 2007)
- Architectes : Fabrice Dusapin et François Leclercq (Paris), Tania Concko (Amsterdam), Hervé Vincent (Lyon).

²⁴ *Lyon Confluence : A, B, C d'une consultation*, Coll. Hors Série Traits urbains, Innovapresse, Octobre 2005, partie « Les cahiers des charges HQE », p.29.

- Consultants HQE : pour la maîtrise d’ouvrage : Tribu Lyon ; pour le promoteur : Sophie Brindel-Beth (architecte et ingénieur bâtiment) pour les phases consultation et esquisse, ensuite Cardonnel Ingénierie.
- Promoteur : Nexity Apollonia. Filiale de Nexity, Apollonia occupe au sein de Nexity le créneau de précurseur en aménagement et en marketing. Cette filiale vend des programmes très divers et les adapte aux exigences des collectivités locales. Nexity construit un certain nombre de logements labélisés.

Le programme de construction porte sur une surface SHON de 18 600 m². Il comprend 155 logements en accession (4 200 E/m²), 21 logements locatifs intermédiaires, 400 m² de commerce.



Plan du site Lyon Confluence, indiquant la 1^e phase



Image de commercialisation des îlots ABC (2006)

L'opération de l'îlot A de Lyon Confluence se caractérise par la présence numérique et le poids donné aux spécialistes de l'*environnement* chargés de conseiller la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. L'importance accordée aux questions environnementales y favorise l'occurrence de situations de travail collectif entre personnes poursuivant des logiques différentes et donc de la *négociation interprofessionnelle*. Mais celle-ci est appréhendée de manières différentes par les acteurs, en fonction de leur approche de la collaboration interprofessionnelle et de leur rôle et de leur pouvoir.



Plan masse de l'îlot A

Une large palette de *dispositifs de concertation* a été mise en place dans le cadre du *grand projet* de Lyon Confluence, confirmant l'articulation entre idéal démocratique et exigence environnementale au niveau de la SPLA : expositions, installation d'un centre d'information sur le site, sites internet interactifs, réalisation de reportages photographiques, visites de chantier, réunions publiques, ateliers d'urbanisme, installations ludiques de récolte de points de vue ou d'idées etc. On peut penser que l'importance accordée aux acteurs habitants (habitants et commerçants riverains, habitants du grand Lyon et acheteurs potentiels) favorise leur implication dans le projet et donc la *négociation professionnels-habitants*. Mais celle-ci, pilotée la SPLA, ne touche qu'à la marge les autres acteurs professionnels impliqués dans le projet.

La mise en forme du projet par les architectes est largement plus affectée par la collaboration ou les conflits avec les spécialistes de l'environnement qu'avec les habitants, qui, bien que sollicités, restent dans le giron de la SPLA.

Auxerre – Les Brichères

La municipalité élue en 2001 développe un programme d'action ambitieux pour des quartiers classés en zone urbaine sensible (ZUS). L'élaboration du PLU entre 2002 et 2004 par la direction de l'urbanisme comprend des phases de concertations, de consultations et d'enquête publique et prépare le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social. Le quartier des Brichères est retenu comme la première de trois opérations. L'opération fait l'objet dès 2003 d'une demande auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour la démolition de 147 logements sur trois tours et la re-construction sur place de

300 logements, dont 200 en locatif social, 48 en accession à la propriété, 52 en locatif « non-social », et 140 réhabilitations avec résidentialisation. La convention est signée en février 2005. Le principe de la reconstruction avant la démolition, impliquant la présence des habitants tout au long du processus, conditionne fortement le déroulement de l'opération.



Les trois tours démolies le 30 juin 2007

Le quartier est situé en bordure sud-ouest de la ville d'Auxerre, entre ville et campagne, dans une partie de la ville urbanisée dès la fin des années 1950. La situation est péri-urbaine à la fois proche de la campagne et proche du centre-ville. Le périmètre de l'opération couvre une surface de 23 ha, dont une surface de 7,2 ha pour les secteurs bâtis.

La ville d'Auxerre valide fin 2004 un Agenda 21. L'idée de faire des Brichères un « éco-quartier » commence à émerger. Cependant, les préoccupations environnementales ne prennent de l'ampleur qu'à travers le processus d'élaboration des projets de construction. Les exigences en matière de durable augmentent progressivement et sont inscrites dans un cahier des charges HQE. En même temps est mis en place à Auxerre un dispositif de démocratie locale pour lequel, là encore, le quartier des Brichères est désigné comme opération emblématique de mise en œuvre de ces nouvelles pratiques.

Or les deux exigences – développement durable et démocratie locale – ne se sont pas traduites par l'appel à des expertises lourdes. La direction du projet n'a pas été déléguée à une SEM ou un mandataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage mais conjointement exercée par la commune et l'Office Auxerrois de l'Habitat. Le pilotage est ainsi assuré par les services urbanisme et des quartiers de la ville de concert avec cet office public. Sans que cela ait été établi explicitement, la ligne de conduite cherchant à ne pas démultiplier les experts a certainement été favorisée par le fait qu'il s'agit d'une opération de rénovation urbaine traitant d'un quartier de logement social se déroulant dans un cadre financier

contraignant et dans des conditions de mise en œuvre accélérée dictées par les rapports contractuels avec l'ANRU.



Vues de la première tranche construite par l'architecte Lucien Kroll

Le financement de l'opération des Brichères est assuré par la Ville d'Auxerre et Office auxerrois de l'habitat, avec un soutien de l'Etat (ANRU), de la Région Bourgogne, du Département de l'Yonne et de la Communauté de communes d'Auxerre.

Par une insistance constante sur la double exigence de développement durable et de démocratie locale, mais aussi par une capacité de mobiliser autour de cette opération l'ensemble des services municipaux, le maire a joué un rôle moteur dans la mise en route puis la poursuite du processus d'apprentissage. A un niveau plus opérationnel, l'action voulue par le Maire a été rejointe et portée par deux acteurs : un nouveau Directeur du Service d'urbanisme, et le lauréat de la consultation pour le plan d'ensemble de l'opération.

Le processus d'élaboration du projet s'est déroulé principalement entre les divers acteurs techniques et professionnels de l'opération. La question du durable favorise là encore l'occurrence de situations de travail collectif entre personnes poursuivant des logiques différentes et donc de la *négociation interprofessionnelle*.

Malgré des relais directs entre décideurs et habitants, les points de vue de ces derniers n'ont occupé qu'une place marginale dans le processus. Les habitants ont été constamment informés et encouragés de s'exprimer, mais leur implication concernant les questions de développement durable et de démocratie locale reste ambiguë : si certains habitants se sont fortement mobilisés, l'émergence de leurs propres points de vue n'a pas trouvé le cadre temporel nécessaire à leur formulation et transmission. De nombreux points de satisfaction sont certes soulignés par des habitants, aussi bien concernant les résultats obtenus que sur la méthode de travail. Mais une large proportion des habitants semble être restée à l'écart du

processus, et montre aujourd'hui des difficultés d'assimiler et d'assumer les choix d'aménagements qui ont été faits.

Présentation synchronisée des terrains

	LYON	Lyon-Confluence	AUXERRE	Projets ANRU les Brichères / Rive droite
1990-1995	Orientation de la réflexion autour de la qualité de vie urbaine, à travers les espaces publics ; Clarification dans les services des fonctions MOE MOA			
1995-2000	Importance de la question du développement économique. Ouverture des experts vers les entrepreneurs, concertation avec le privé pour le Schéma de Développement économique	1ères études sur le site, Concours et choix projet Bohigas création de la SEM LC en 1999 choix de l'équipe Gréther/ Desvigne		Classement en Zone urbaine sensible (ZUS)
2001 Electi ons munic ipales	Changement de maire	1 année d'incertitude sur le projet de Lyon Confluence suite au changement de municipalité. Changement CA SEM LC Mission AMO HQE du BE Tribu (diagnostic du projet urbain)	Changement de maire	
2002		Phase de consultation, concertation : après changement du CA de la Sem, concertation préalable à la réalisation de la ZAC première chance (2002), organisation de spectacles (2001-2002).		premières études et concours : nouvelle équipe au service d'urbanisme en charge du dossier Consultation de 3 agences et choix de Serge Renaudie et de Composante urbaine pour l'étude d'urbanisme
2003	Mise en place d'une ingénierie de la participation Charte de la participation	Première phase de réalisation du sud de la Presqu'île Lancement de plusieurs consultations		Concours d'architecture et choix L. Kroll, I. Grifo, G. Pessard

	Création de la Direction prospective et stratégie d'agglomération (DPSA)	consultations Préparation consultation îlots ABC. Rédaction cahier des charges HQE par BE HQE Tribu		
2004		Lancement consultation îlots ABC, travail au sein des équipes, choix lauréats : décembre îlot A : maîtrise d'ouvrage : Nexity Apollonia, BET HQE Brindel-Beth , puis Cardonnel Ingénierie ; maîtrise d'œuvre : T. Concko, Dusapin Leclercq, H. Vincent	Validation d'un Agenda 21 à la fin de l'année	Elaboration PC Émergence de l'idée de faire des Brichères un écoquartier
2005		Elaboration PC îlots ABC		février : signature de la convention ANRU avec l'Etat début réalisation
2006		Début de commercialisation ABC		relogement des premiers habitants dans des constructions neuves
2007				démolition de trois tours d'habitation Lancement études rive droite S. Renaudie
2008	Crise économique	Dépôt d'un nouveau PC (acteurs : archi, promoteurs, consultant HQE)		
2009		1ères livraisons logements ABC		

3. Enquête sur la médiatisation du durable

Faisant suite à des travaux sur les imaginaires conceptuels et professionnels véhiculés dans les médias spécialisés²⁵, cette entrée interroge la construction sociale, politique et médiatique d'une préoccupation environnementale qui se fait jour vers 2006-2007, dans le domaine de l'architecture comme dans d'autres secteurs de la société française. Les médias peuvent favoriser la prise de conscience des citoyens et des professionnels de certains secteurs stratégiques. Ils reflètent ce processus tout étant transformés par son avènement. Reprenant une approche postcritique des médias²⁶, nous pouvons admettre qu'ils ne sont pas simplement constructeurs d'un événement ou d'une *réalité* mais qu'ils interagissent au sein d'un monde complexe et hybride dont ils font définitivement partie.

3.1. L'irruption médiatique du durable

L'apparition de la thématique verte passe par une interpellation et une mobilisation des médias²⁷. Le développement durable français se structure en effet autour de la campagne présidentielle de 2007. Différents mouvements avaient revendiqué une approche en termes d'écologie politique depuis les années 1970 et tout au long des années 1980-2000. Mais c'est à travers la discussion et la reprise de thèmes de la pré-campagne électorale du très exposé Nicolas Hulot que cette question va se trouver propulsée à la première page de l'agenda politique et médiatique français. Au-delà de cette échéance électorale, la prise en charge de la donne environnementale se traduira dans la conversion du ministère de l'Équipement en un ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD). Elle sera également prolongée par l'organisation du Grenelle de l'environnement à l'automne 2007, visant à communiquer ses débats et suscitant une couverture médiatique à la mesure de ses enjeux²⁸. Le champ de l'urbanisme et de l'architecture éco-responsables y trouvera sa place dans le groupe de travail n°1, intitulé « Changements climatiques et énergie ». En effet, ce secteur économique est crédité « de près de 25 % des émissions de gaz à effet de serre », selon un rapport datant de 2004²⁹.

²⁵ C. Camus, T. Evette, *Identités professionnelles et images médiatiques. Les interventions sur l'existant dans la presse professionnelle et dans la presse spécialisée grand public*, recherche pour le PUCA, LET-EAPLV, Paris, février 2003.

²⁶ É. Macé, *Les imaginaires médiatiques. Une sociologie postcritique des médias*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006.

²⁷ S. Brunel, *Le Développement durable*, Paris, Puf, QSJ, 2004.

²⁸ Voir le site consacré à cet événement : <http://www.legrenelle-environnement.fr/grenelle-environnement>.

²⁹ <http://www.ecologie.gouv.fr/Chapitre-Batiment-et-ecohabitat-du.html>.

Dans ce contexte, la médiatisation de la question environnementale s'apprécie par la publication de dossiers, la création de rubriques, de numéros spéciaux ou de nouveaux titres, que ce soit dans la presse grand public (généraliste ou spécialisée) ou professionnelle. Il est donc intéressant de mesurer cette montée en puissance dans les médias professionnels du monde de l'architecture et d'en examiner les effets sur l'évolution des valeurs et représentations des acteurs du bâtiment³⁰. Au sein de notre recherche, l'entrée « médias » se focalise sur la naissance d'une préoccupation nouvelle, sur l'apparition de valeurs différentes mises en avant, susceptibles de réinterroger le quotidien d'une profession, de ses savoir-faire à ses propres moyens de légitimation.

Tentons de préciser ce qu'apporte l'analyse de la médiatisation au questionnement du projet architectural durable négocié.

Tout d'abord, il est important de repréciser le rapport qui existe entre les phénomènes de médiatisation et l'émergence de la préoccupation environnementale. Les défenseurs de l'environnement et les militants écologistes ont appris depuis longtemps à faire appel aux médias pour lancer des alertes ou pour promouvoir des solutions permettant de préserver la planète. Ces acteurs sociaux sont inscrits dans une culture politique minoritaire ou du petit groupe, se défiant du centralisme, de l'étatisme et des grandes institutions établies : ils ont bien compris et utilisé le fait que la « sphère publique contemporaine est nécessairement médiatique »³¹.

Pour le secteur de l'architecture et du bâtiment, il est indéniable que les médias sont à la fois promoteurs de la thématique durable et transformés par cette dernière. Promoteurs lorsque certains d'entre eux publient des articles, créent des rubriques ou de nouvelles publications – parfois en avance sur les autres. Mais ces supports peuvent aussi être transformés lorsque l'émergence de la thématique les conduit à aborder le durable dans un contexte où tout le monde en parle (médias, institutions, opinion publique) : naît un vaste mouvement de préoccupation générale obligatoire qui confine au *greenwashing*. Notre recherche examine l'apparition, la construction et la transformation de la thématique durable dans les publications professionnelles du monde de l'architecture³².

Suivant l'hypothèse selon laquelle le durable pourrait favoriser la négociation qui entoure les projets architecturaux, nous nous sommes intéressés aux valeurs et aux représentations

³⁰ Quelques titres de la presse professionnelle de l'architecture : Architecture & Bois, EcologiK. Notons qu'on observe le même mouvement dans la presse grand public spécialisée de la maison : Maison Nature, Habitat Naturel, Future Maison, Maison & Bois, Maison Écologique.

³¹ É. Macé, *Les imaginaires médiatiques*, Paris, Éditions Amsterdam, 2006, p.91.

véhiculées dans la presse architecturale en mettant l'accent sur la « manière dont on parle » des projets d'architecture éco-responsables, des matériaux ou équipements et, plus largement, des questions environnementales. Il ne s'agit donc pas d'examiner littéralement la négociation qui aurait pu avoir lieu dans tel ou tel projet architectural ou urbain ou qui aurait présidée à l'adoption de telle ou telle solution ou dispositif technique (cette analyse est menée dans l'entrée « projets » de cette recherche). Nous examinons plutôt la manière dont le durable se présente, se justifie socialement. Nous étudions la manière dont cette thématique se discute, s'évalue ou contribue au développement d'une critique, peu répandue dans la presse architecturale. Nous nous sommes demandés si l'avènement du durable pouvait bouleverser les codes de la presse architecturale spécialisée, s'il était un nouveau critère de jugement ou un nouveau paradigme, si enfin le projet durable médiatisé intégrait une plus grande part de discutabilité.

3.2. Médias et représentation de la profession et des pratiques

Notre recherche prolonge des hypothèses et des observations structurant une grande partie de nos travaux³³. Rappelons au préalable quelques principes de fonctionnement de ces médias vis-à-vis de la pratique et de la profession d'architecte.

Comme dans d'autres secteurs économiques, la presse professionnelle et technique du monde de l'architecture contribue non seulement à refléter mais aussi à construire, entretenir voire renouveler l'identité professionnelle des architectes, centrée essentiellement sur le modèle canonique de la maîtrise d'œuvre libérale. Avec des différenciations découlant de la multiplicité des titres ou de ses choix rédactionnels, cette presse professionnelle apporte diverses informations sur la profession des architectes (débat, réglementations, évolutions, concours, etc.), sur leur pratique (législation, technique, expériences, etc.) ou leur culture (expositions, médias, etc.) mais en se focalisant sur la commande et le projet architectural. Cette valorisation des réalisations architecturales est un point fondamental qui nous conduit à considérer que ces publications sont plus « techniques » que « professionnelles » en ce

³² Sans oublier que la médiatisation du durable affecte grandement la presse grand public de la maison et décoration, notamment par la création de nouveaux titres spécialisés que nous n'étudierons pas dans le cadre de cette recherche.

³³ C. Camus, T. Évette, *Identités professionnelles et images médiatiques. Les interventions sur l'existant dans la presse professionnelle et dans la presse spécialisée grand public*, recherche pour le PUCA, LET-EAPLV, Paris, février 2003. C. Camus, *Lecture sociologique de l'architecture décrite. Comment bâtir avec des mots ?*, L'Harmattan, coll. Logiques sociales, Paris, 1996. C. Camus, « Écrire ce qu'on sait faire : stratégies de réécriture des références d'une agence d'architecture », Ph. Boudon (sous la direction scientifique de), *Langages singuliers ou partagés de l'architecture*, L'Harmattan, Paris, 2003. —, « Dire le faire. Présentation d'architectes ou présentation d'œuvres ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 2/3, "Métiers", novembre 1999.

qu'elles semblent évaluer les résultats d'une forme canonique d'exercice de la profession d'architecte.

Le cœur de la plupart de ces publications est constitué de présentations de projets ou de réalisations généralement placées entre les informations générales apportées par les brèves et des informations plus techniques (construction, produits, matériaux), rejetées en fin de volume. Ce cœur stratégique de la presse architecturale révèle sa fonction d'instance de consécration architecturale³⁴. Une des premières fonctions des publications professionnelles est de sélectionner et d'indexer une partie *remarquable* (qu'il faut voir ou connaître lorsqu'on exerce ou s'intéresse à ce domaine) et *exemplaire* (dont on peut tirer enseignements ou modèles à suivre) de la production architecturale contemporaine. Dans ce processus, la publication vaut évaluation. Tous les débats sur la critique architecturale viennent conforter l'idée que ces publications ne peuvent évidemment pas passer en revue l'ensemble voire même une large part de la production contemporaine pour l'évaluer, la comparer, la discuter ou la critiquer mais repèrent et mettent en valeur les réalisations et leurs architectes.

La compétence des architectes est donc représentée par leurs réalisations qui incarnent leurs performances et qui sont présentées grâce à une abondante iconographie. S'appuyant sur des informations et documents (photographies, plans, etc.) obtenus le plus souvent auprès ou à l'aide des architectes des projets, ces articles restent très proches des logiques et des codes en vigueur dans la commande et les situations de concours.

Les textes présentant ces réalisations sont donc plutôt acritiques et privilégient une description de l'objet architectural, sans nécessairement mettre l'accent sur sa production ou ses enjeux sociaux. Les acteurs, les décisions ou la temporalité du projet sont rarement mis en avant ou discutés, à moins que ces dimensions revêtent une importance particulière pour le projet (caractéristique de ce point de vue comme le serait un projet de Bouchain) ou pour la publication (politique éditoriale investissant ce domaine comme c'est le cas pour EcologiK).

Produisant un index de la consécration architecturale, ces publications spécialisées offrent également des modèles tout en reflétant et construisant un imaginaire de ce monde social. C'est cette fonction qui nous intéresse particulièrement dans notre enquête sur l'émergence, la présence ou les effets de la thématique du durable dans les médias architecturaux.

³⁴ « Les formes de consécration qui contribuent le plus fortement à la notoriété globale et mettent les architectes au plus haut niveau de visibilité sont les articles de presse et les monographies. », V. Biau, « Marques et instances de la consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine* n° 2-3, p.23.

3.3. Méthode d'analyse de la presse professionnelle

L'entrée « médias » constitue une analyse de la presse technique et professionnelle de l'architecture, qui nous permet de comprendre comment les représentations véhiculées peuvent conduire au projet négocié. En premier lieu, nous avons dressé un état de la montée de la préoccupation environnementale (thématique, rubriques, titres, etc.), puis avons procédé à une analyse approfondie des représentations et valeurs exprimées autour des présentations de projets d'architecture durable.

Corpus des publications professionnelles et techniques d'architecture

Les publications professionnelles sur lesquelles porte notre enquête sont au nombre de six : AMC, Architecture intérieure créé, d'architectures, Techniques et architecture, L'Architecture d'Aujourd'hui, EcologiK. Ces magazines « représentent » la presse technique et professionnelle architecturale française. Ils ne forment pas pour autant un groupe homogène. En termes de tirage, de contenu, d'ancienneté ou de stratégie de diffusion, ils renvoient à un lectorat sensiblement différent, mais qui gravite autour des métiers de l'architecture, allant du monde du design aux architectes, ingénieurs et maîtres d'ouvrage.

Liste des publications retenues dans l'entrée « médias », spécificités et périodes de dépouillement

Publication	Spécificité	Dépouillement
AMC	La publication professionnelle de référence (groupe Le Monde), indexation de la production architecturale française	2000 à 2009
Architecture intérieure créé (AIC)	Magazine d'architecture ouvert au design et architecture intérieure, plus tendance	2000 à 2009
d'Architectures (D'A)	Magazine d'architecture plus culturel et intellectuel	2000 à 2009
Techniques et Architecture (T&A)	Magazine d'architecture plus technique	2000 à 2007 publication arrêtée
L'Architecture d'Aujourd'hui (AA)	La grande revue d'architecture française	2000 à 2007 publication arrêtée (l'enquête ne porte pas sur la nouvelle formule née en 2009)
EcologiK (EK)	Magazine d'architecture éco-responsable (éditions Architectures à vivre), approche culturelle et scientifique	2008 à 2009 nouvelle publication créée en 2008

Les restrictions du corpus

Notre choix méthodologique nécessite quelques explications sur les restrictions qu'il implique :

- Travail sur la presse papier. Les développements techniques et la logique durable inciteraient à aller voir ce qui se passe du côté d'Internet. Mais notre choix semble conforté par le fait que l'architecture française est encore principalement médiatisée au moyen de publications papier. Si la plupart des magazines disposent d'un site web, ils sont souvent réduits à une simple vocation marchande, hormis le groupe Le Moniteur, la référence dans le domaine de l'architecture, qui publie une lettre électronique hebdomadaire consacrée à la « Construction durable ».
- Polarisation sur la presse française. Notre problématique pourrait inciter à entreprendre des comparaisons internationales avec les magazines italien Architettura naturale, suisse La Revue durable et belge be.passive, mais la restriction au contexte français s'impose pour répondre à la consultation.
- Limitation à la presse professionnelle. La très riche presse grand public se développe ces dernières années sur le créneau de l'écologie appliquée au secteur de la maison individuelle. Là encore, notre restriction répond à la logique de la consultation. Notre étude ne perd pas pour autant de vue la manière dont une publication atypique (grand public et militante) comme La Maison écologique médiatise l'architecture durable.

Les titres de la presse liée à l'architecture et/ou à l'écologie sont nombreux, notre enquête laisse de côté un certains nombres d'entre eux.

- Autres presses professionnelles et techniques : Urbanisme, Traits urbains, Carré bleu, Archiscopie, Archistorm, face B, Criticat, Construire acier, Séquences bois, le Moniteur des TP, Stradda, L'empreinte, etc. Ces titres n'ont pas été retenus dans le corpus car ils s'adressent à un lectorat plus restreint que celui choisi, en type (étudiants, urbanistes) ou en nombre. En effet, certaines d'entre elles, plus théoriques comme Criticat ou Le Visiteur, ne rendent pas compte d'une actualité de la production architecturale. D'autres se situent à la marge du champ étudié comme Urbanisme ou Stradda. Une publication plus généraliste comme Le Moniteur n'a pas été retenue non plus : elle s'intéresse certes au secteur économique du bâtiment et de la construction, mais est remplacée par AMC dans notre échantillon.
- Presse écologiste : Systèmes solaires, La décroissance, L'Age de faire, Valeurs vertes, etc. La recherche se focalisant sur l'irruption de la problématique environnementale dans des titres existants plus neutres, seule une publication clairement affichée « écologie » a été retenue (EcologiK).

- Nouvelles presses nées depuis 2007 : Terra Economica, Planète bâtiment, Urbanéthik, etc. Puisqu'il s'agit d'étudier le bouleversement des représentations et des thèmes abordés dans les publications, nous avons privilégié celles qui sont plus installées, et sélectionné une seule, très récente, dont l'affichage architectural est plus évident.

Principes du dépouillement

Un de nos objectifs est de dater l'émergence de la thématique durable dans les médias professionnels pour rendre compte de l'évolution du phénomène dans le temps. Afin d'y parvenir, nous avons effectué un premier sondage sur la revue française de référence, AMC, en remontant sur une quinzaine d'années (1994-2009). Ce premier travail a permis d'envisager une période pertinente plus courte pour les autres publications (2000 à 2009).

Nous avons sélectionné l'ensemble des articles affichant une préoccupation environnementale dans leurs titrailes, rubriques ou chapeaux. Aucune définition a priori du « projet architectural durable » ou du « durable » n'a guidé la recherche : nous avons plutôt repéré des thèmes ou des termes se rapportant au domaine. Ainsi, tous les articles se référant au « durable », à « l'écologie », aux « éco-quartiers », aux pratiques, méthodes ou projets « éco-responsables », au label « HQE » ont été recensés. Si ces termes sont suffisants pour aborder le durable à partir de 2007, nous avons également tenu compte d'articles mettant l'accent sur « l'environnement », la « nature », « le naturel » voire même des problématiques plus anciennes en termes de « paysage » (à partir des années 1990) ou même de « végétalisation » dans les périodes préalables. De manière plus précise, nous avons aussi retenu les articles se référant au « recyclage » ou, encore, à des matériaux aujourd'hui régulièrement associés à la thématique verte : bois, terre crue, etc. Sans oublier les problématiques énergétiques et les précurseurs comme le « solaire » ou le « bioclimatique ». La détermination de ces thèmes s'est effectuée de manière empirique, à partir du premier dépouillement-test d'AMC. Notons que notre recherche consiste à évaluer la pertinence et les ressemblances/différences dans les manières de parler des mêmes problèmes ou questions.

Voici les thématiques et termes retenus comme indicateurs de la question durable :

- Écologie (écolo, éco-, etc.)
- Labels, HQE, etc.
- Économie et maîtrise de l'énergie, autonomie énergétique, bâtiment passif
- Solaire, éolien, géothermie, énergies renouvelables, etc.
- Architecture bioclimatique

- Recyclage (des matériaux au bâtiment)
- Environnement, « nature »
- Matériaux : terre crue, bois, etc.
- Projet social, mixité, participation, négociation, etc.

II. LA NEGOCIATION COMME SYSTEME

Notre recherche vise à comprendre les articulations entre négociation et préoccupations environnementales et durables dans des projets architecturaux et urbains, à travers une analyse des pratiques et des approches des différents acteurs, qu'elles soient conduites sur nos deux terrains ou médiatisées dans la presse spécialisée. La compréhension de la négociation des projets architecturaux durables implique une double lecture. Une première est celle des processus sociaux et des interactions par lesquels les acteurs aboutissent à des accords, donnent du sens à l'action, avancent dans l'élaboration du projet : elle porte un éclairage sur les modalités de la négociation. Une deuxième lecture renvoie à celle des phénomènes structurels et contextuels qui servent de repères aux acteurs ou font peser des contraintes sur les processus sociaux : elle aborde ainsi la question organisationnelle et systémique de la négociation.

Bien qu'étroitement liés dans les pratiques médiatisées et reconstruites à partir des entretiens, ces deux aspects de la négociation sont traités séparément pour mieux souligner leurs spécificités tout en précisant leurs rapports réciproques : le déroulement des négociations questionne et parfois modifie la structure qui l'encadre. Tout comme la structure contribue à orienter et circonscrire la conduite des négociations. Le présent chapitre développe une analyse de la négociation comme système, la négociation comme interaction fait l'objet du chapitre suivant.

Un système ne peut être compris sans l'objectivation du processus et des interactions qui l'institue. La notion de système est prise ici dans l'idée de configurations plus ou moins provisoires plutôt que dans l'idée d'institutions s'inscrivant dans des durées plus longues. Elle est aussi prise dans une acception dépourvue de déterminisme fonctionnel. Nous suivons, en cela Erhard Friedberg, pour qui la notion de système est à utiliser « seulement comme un instrument d'analyse permettant de prendre au sérieux et d'utiliser la rationalité limitée et contingente des acteurs pour découvrir les propriétés et caractéristiques du contexte systémique d'où leur viennent leurs ressources et contraintes »³⁵.

L'importance de faire apparaître les propriétés structurelles saillantes qui influent sur la négociation a été soulignée par les recherches conduites par les sociologues de l'Ecole de

Chicago, dans le souci d'adopter une position intermédiaire entre une perspective où on accorderait une place prépondérante à l'idée du libre arbitre des acteurs et une perspective de détermination des interactions par des contraintes structurelles. A partir de ses travaux sur la négociation, Anselm Strauss contribue à ce positionnement intermédiaire en distinguant le *contexte structurel* qui « est le cadre à l'intérieur duquel prennent place les négociations, au sens le plus large » et le *contexte de négociation* qui « renvoie plus spécifiquement aux propriétés structurelles intervenant très directement comme conditions dans le déroulement de la négociation elle-même ». ³⁶

Cette distinction nous paraît fructueuse pour notre démarche. D'une part, elle stimule l'analyse de la diversité des caractéristiques systémiques propres à chacune des entrées. En ce qui concerne la négociation dans les opérations concrètes, les différents niveaux et contextes permettent d'envisager que la structuration des cadres de la négociation n'est pas seulement une affaire de réglementation ou de décision des acteurs habituellement chargés de formaliser la commande, mais aussi une affaire d'arrangements avec un monde extérieur qui, à travers des questions plus larges, sociétales, politiques ou environnementales, fait irruption dans le projet. En ce qui concerne la dimension systémique des processus de médiatisation architecturale, les deux niveaux de contextes offrent une piste pour appréhender la manière dont les pratiques et expériences décrites dans les publications se situent à la fois dans un contexte de production immédiate et dans un contexte médiatisé et général.

D'autre part, les travaux de Strauss permettent également d'envisager un questionnement des rapports entre la structuration produite à travers la médiatisation et celle relevant de la négociation des projets. Strauss écrit : « Le contexte structurel est plus large, plus englobant que le contexte de négociation mais ils exercent l'un sur l'autre des influences réciproques. Autrement dit, un changement du premier peut retentir sur le second et vice versa. » ³⁷ Même s'il est impossible dans le cadre de cette recherche d'analyser les rapports directs entre nos deux terrains et les articles parus dans la presse, nous pouvons envisager les deux entrées comme partie prenante d'une même logique de systématisation de la négociation des projets durables. ³⁸

³⁵ E. Friedberg, *Le pouvoir et la règle – dynamiques de l'action organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p.235.

³⁶ A. Strauss, *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par I. Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992, p.259-260

³⁷ idem.

³⁸ Dans un sens, on trouve certains acteurs de nos projets enrôlés dans le monde de la médiatisation (Kroll, Concko, etc.) mais la question de savoir comment la médiatisation contribue à former les pratiques dépasse le cadre de cette recherche.

Ce qui réunit dans une perspective systémique les deux entrées de notre recherche, c'est la compréhension que les contextes et les cadres de la négociation représentent un construit social, et en tant que tel, formé à travers une multiplicité de processus. Ce sont ces processus, ainsi que les éléments tangibles de la négociation, qui font système et qu'il s'agit de questionner ici.

Dans le domaine de la médiatisation, nous approchons ces phénomènes dans une logique de systématisation, c'est-à-dire à partir de l'hypothèse que la médiatisation fait prévaloir une cohérence dans ou entre certaines pratiques présentées comme potentiellement transposables ailleurs. Plus fondamentalement, la médiatisation est *désignation et indexation* de ce qui peut servir de modèle. L'émergence de modèle ne s'appuie pas seulement de façon directe sur la publication d'articles, sur telles expériences ou opérations singulières. Elle s'opère aussi à travers les disputes, les confrontations de points de vue et la récurrence de certains discours. Les processus de systématisation de la négociation dans les médias reposent à la fois sur le principe de généralisation (exemplarité d'une production, récurrence de certaines approches ou discours, etc.) et sur celui de *méthode* au sens où les lignes éditoriales, les thèmes choisis et le paysage de la presse spécialisée en architecture forment un système porté par les stratégies des acteurs.

Sur le terrain des deux opérations, ces processus sont ceux de la constitution ou de la stabilisation de systèmes opérationnels dont l'enjeu est d'organiser, d'élargir ou de bloquer la négociation. Tout en gardant le fondement de la distinction des contextes selon Strauss, l'entrée par la dimension structurelle des projets nous conduit à opérer un glissement vers une notion différente pour examiner les conditions directement investies dans la négociation : l'*agencement organisationnel* côtoie celle de contexte³⁹ des opérations.

La notion d'agencement organisationnel que nous empruntons à Jacques Girin place le regard sur ce qui supporte la négociation, ce qui lui sert aussi de ressources. Elle permet ainsi de penser le système de la négociation comme un ensemble *composite* constitué d'acteurs, de compétences, de dispositifs d'actions⁴⁰, de contrats et de procédures. Autrement dit, l'*activité* de négociation (sa qualité, sa nécessité, son potentiel, son parcours) procède des relations (des interdépendances) entre les différents éléments de l'agencement

³⁹ La transposition de la notion de contexte de négociation, telle que précisée par Strauss pour désigner le cadre général dans lequel se produit la négociation, nous amène à y inclure les éléments normatifs et réglementaires auxquels est soumis le projet, les règles d'urbanisme, ainsi que les accords précédemment conclus (chartes, procédures de qualité, etc.). Cette catégorie comprend également les contextes économiques ; politique ; technique ; sociale ; médiatiques. Les éléments contextuels apparaissent davantage comme des contraintes qui pèsent sur l'action et sur lesquelles les acteurs ont peu ou pas d'emprise.

⁴⁰ Par exemple : la constitution de la maîtrise d'ouvrage urbaine et du comité de pilotage, la commande, les procédures de concertation, etc.

bien plus que des propriétés de chaque élément pris isolément. La notion d'agencement permet, dès lors, de penser que cet ensemble est doté d'un *mandat*, c'est-à-dire qu'on lui a confié une mission ou qu'on le charge d'une fonction. Le mandat peut être clair ou flou, néanmoins par définition, il garde un caractère incomplet, voire indéterminé, laissant entrevoir la négociation comme nécessité : pour accomplir la mission, faire face la complexité du mandat ou pour dépasser les contradictions et inexactitudes de celui-ci.⁴¹

Les deux entrées sont confrontées à la question de la stabilisation des principes de la négociation. Il ne nous a pas été possible d'identifier de façon récurrente des formes de capitalisation des processus de structuration ou des démarches entreprises par les acteurs, pour reproduire de tels processus ailleurs. Cependant, nos analyses permettent de montrer quelques éléments qui témoignent du souci des acteurs d'approcher la négociation dans une logique plutôt économique : la médiatisation de discours sur des méthodes de la négociation interprofessionnelle ou de la participation des habitants⁴² d'une part, d'autre part la reproduction de dispositifs spatiaux ou techniques dans d'autres projets. Ces dispositifs, qui sont sans aucun doute le fruit de négociations, pourraient être utilisés ailleurs en évitant certaines itérations nécessaires au moment de leur « invention ».

1. La médiatisation et ses modes de systématisation

Objet de notre recherche, le *projet durable négocié* ne fait pas partie des sujets de prédilection de la presse architecturale, qui ne fait que traduire en cela les préoccupations d'une profession pour laquelle le projet reste majoritairement une affaire d'architectes et le durable une nouveauté. Du coup, nous ne nous attendions pas à trouver un nombre important d'articles ou de dossiers médiatisant des opérations affichant simultanément ces deux dimensions.

Pour cette raison, notre protocole d'enquête a consisté à repérer et analyser les projets médiatisés qui revendiquaient et affichaient (au niveau de leur titre, chapeau ou exergue) une part de négociation, consultation, participation, co-conception, etc., ainsi qu'un certain nombre de dossiers consacrés à des thématiques proches. Ainsi, nous avons repéré trois dossiers se rapportant à cette thématique : « Coproduction » (AA 329, 2000/07), « Le sens commun » (AA 362, 2006/01) ou « Participer » (AA 368, 2007/01), alors qu'un autre titrait sur

⁴¹ Pour une discussion plus approfondie de ce que requièrent aux acteurs des mandats clairs ou flous, plus ou moins incomplets, voir J. Girin, « Les agencements organisationnels » in F. Charue-Duboc, *Des savoirs en action – contributions de la recherche en gestion*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp.233-279.

⁴² Voir notamment les démarches des architectes Kroll, Hübner ou Bouchain précisées plus loin dans le présent rapport.

« L'écologie urbaine, une utopie ? » (D'A 112, 2001/07) en faisant appel à un entretien avec L. Kroll. A côté de ces dossiers, nous avons pu identifier un dizaine d'articles isolés qui affichaient des préoccupations pour la négociation⁴³.

Pensant que l'affichage de ces questions dans la presse professionnelle pouvait constituer un premier pas vers leur systématisation, nous avons donc exploré d'autres directions en cherchant à comprendre comment les médias pouvaient diffuser des modèles ou des exemples qui pourraient s'apparenter à la thématique de la négociation.

En effet, si la presse architecturale ne présente aucune méthode à part entière, on peut y entrevoir, néanmoins quelques pistes de généralisation à partir de :

- Analyse de tendances et/ou contextes culturels ou politiques spécifiques qui pourraient agir sur les pratiques du projet (durable) négocié.
- Architectes portant ou incarnant une approche ou développant une méthodologie particulière du projet (durable) négocié.
- Démarches collectives comme autre forme d'organisation du projet (« collectifs » d'architectes etc.).
- Réalisations ou projets considérés comme « exemplaires » et pouvant prétendre au rôle de modèle en termes d'architecture durable et/ou négociée.

Nous suivrons ces quatre modalités de généralisation de la négociation, qu'elle soit politique et urbaine ou interprofessionnelle. Il ne s'agit pas de considérer que tout article présentant un contexte, un architecte, un collectif ou une réalisation devient, par la logique médiatique, un modèle, une méthode ou une généralisation possible mais qu'un article mettant l'accent sur les négociations par ces quatre biais (tendance démocratique, architecte de la participation, etc.) peut être interprété dans le sens d'une généralisation. Enfin, nous prolongerons cette investigation des modes de généralisation de la négociation par une analyse des débats qui ont entouré la HQE, envisagée comme une manière de généraliser la collaboration et la négociation dans le cadre d'une démarche environnementale.

1.1. Du contexte à la méthode

L'analyse des tendances ou des changements sociaux en cours, la comparaison de différents contextes culturels ou politiques peut contribuer à définir de nouveaux cadres ou

⁴³ Une dizaine d'articles sur la centaine qui affiche des préoccupations environnementale, ce qui donne une indication quant à la visibilité de cette question même si notre analyse n'a pas de prétentions quantitatives.

systèmes avec lesquels les pratiques de négociation du projet urbain ou architectural doivent compter.

C'est sous l'angle de la négociation politique, urbaine et architecturale qu'un premier article écrit en 2000 par J.-J. Terrin, enseignant-chercheur en architecture, s'intéresse à ces questions⁴⁴. Son état des lieux s'intéresse particulièrement aux « nouvelles modalités de production de la ville » qui impliquent des « élus propulsés au rôle de maîtres d'ouvrage » ainsi qu'un « dialogue avec des usagers décidés à maîtriser leur cadre de vie ». Situation dont les « architectes, urbanistes et designers n'ont pas encore exploré toutes les potentialités ». L'article s'interroge donc sur les changements qui affectent la ville européenne pour laquelle il s'agit « maintenant de construire sur elle-même, et sans doute de la densifier, ce qui ne va pas d'ailleurs aller de soi », rappelle l'auteur. Ceci en tentant de sortir de pratiques qui semblent produire des « agglomérations médiocres ».

Dans ce nouveau contexte, l'article rappelle que « faire société ! » constitue une nouvelle injonction qui invite à enrichir et complexifier les données sociales prises en compte par les urbanistes. Plus encore, ces analyses insistent sur le fait que : « Désormais, les habitants veulent que les réflexions urbaines prennent en compte leurs modes de vie ; et les élus l'ont bien compris, parfois à leurs dépens. » La politique étant désormais urbaine. La seconde tendance relevée par cet article, conduit à des pratiques qui « se fondent sur la notion de durabilité » et qui posent deux questions : « quel cadre de vie pour nous, quel héritage pour nos successeurs » ? J.-J. Terrin propose même une interprétation particulière de cette durabilité : « Au-delà d'une prise en compte des facteurs environnementaux, il s'agit d'une vision plus ergonomique de l'espace où les habitants seraient eux-mêmes générateurs de formes urbaines. » Ce qui revient à penser l'exigence de durabilité comme une demande de prise en compte des attentes des habitants comme *nouveaux* acteurs politiques. Tendance que le chercheur interprète alors sous l'angle de *nouvelles cultures* dont il faudrait tenir compte de manière créative et stratégique :

« Une telle démarche de valorisation et de ménagement du territoire implique des facultés visionnaires de la part des politiques comme des maîtrises d'ouvrage pour que les décisions stratégiques précèdent les choix programmatiques, initient et structurent le débat démocratique, qu'une culture de projet y associe tous les acteurs de la ville. »⁴⁵

L'article poursuit alors en privilégiant les enjeux des nouvelles technologies de l'information et de la communication ou de la mobilité avant de s'intéresser aux questions de spatialité, de temporalité ou de gouvernance urbaine. Tout cela avant de revenir à la question de la négociation. En effet, l'auteur considère que le « terme de concertation a marqué l'époque

⁴⁴ J.-J. Terrin, « La ville vécue, la ville rêvée », AIC 292, 2000/trim1.

de la planification urbaine qui s'achève » et qui se caractérise par sa charge « d'hermétisme administratif et d'incompréhension mal adaptée au débat démocratique ». Cela en relevant que le plan masse n'est pas le « meilleur outil d'un débat dont les principaux interlocuteurs sont les habitants ». Idem pour le projet qui ne serait « plus l'aride représentation de techniques abstraites » mais un « lieu de négociation, de séduction ». Illustrant sa vision ouverte du projet, l'auteur fait référence aux démarches de « jeunes lauréats d'Europas » (dont Tania Concko qu'on retrouve dans notre étude d'opérations de Lyon Confluence), qui mettent en pratique ces « nouvelles écritures de la négociation et de l'élaboration de la commande ».

Enfin, J.-J. Terrin conclut son article sur les médiations entre les différents experts d'un projet qu'il propose d'envisager comme un « processus continu », plutôt que la production d'un objet donné. Démarche qui aurait tout à gagner en s'appuyant sur les « progrès spectaculaires des sciences de la conception », souligne ce chercheur.

Si une publication pluridisciplinaire comme AIC peut adopter un point de vue très ouvert, ce n'est pas la seule voie possible. AA adopte un tout autre point de vue. En consacrant un dossier au thème « Coproductions »⁴⁶, elle met l'accent sur l'interprofessionnalité et en ménageant une large place au point de vue des architectes. L'éditorial de ce numéro axe le propos sur la question de la construction qui a bien changé, du Bauhaus (« *Le but ultime de toute activité plastique est la construction* », citation de Gropius) à l'an 2000 :

« Aujourd'hui, toute nouvelle construction réclame, outre l'évaluation préalable des moyens techniques, l'intervention ciblée de concepteurs, d'experts et autres spécialistes. La réussite en ce domaine dépend des formes étroites de collaboration, de l'écoute des acteurs venus de champs professionnels différents. »⁴⁷

Annonçant le contenu du magazine, le discours éditorial privilégie des « œuvres présentées dans ce numéro [qui] sont des coproductions, des cristallisations d'une certaine forme de partenariat, voire de complicité ». Mentionnant différents acteurs professionnels (« Architectes, ingénieurs, artistes, scénographes et entrepreneurs »), l'article relève une nouvelle tendance : « En mettant en relation des gens d'horizon divers, y compris le futur utilisateur, elles sont en passe d'inclure dans la construction une part prélevée dans le lien social. » Ce dossier comprend des entretiens avec des acteurs des projets architecturaux (ingénieurs, architectes, essentiellement) et diverses présentations de projets s'inscrivant dans ce cadre. Notons que cet éditorial est suivi d'une double page en forme d'exergue. La

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ « Coproductions » (dossier), AA 329, 2000/07.

⁴⁷ Ibid.

première reprend une citation de Charles Fourier se réjouissant des séances de négociation et de l'accord qui en résulte :

« Je vais traiter d'un sentiment généreux qui, fondé sur ce que les réunions de travail ont été des séances de plaisir, excite le riche sociétaire à refuser ce qui lui est dû pour coopération à ces séances. On verra naître de cette impulsion des accords magnanimes et géométriquement disposés. C'est l'application du fameux théorème newtonien sur l'équilibre de l'univers, en raison directe des masses, et inverse du carré des distances. »⁴⁸

La seconde est illustrée d'un dessin de Le Corbusier (*Schéma du maître d'œuvre*) qui compare les connaissances de l'architecte (prédominance d'une « connaissance de l'homme » et intérêt pour l'« homme spirituel ») et de l'ingénieur (prédominance d'une « connaissance des lois physiques » et intérêt pour l'« homme économique »).

Ces deux manières d'envisager le projet négocié n'ont rien de comparable. Alors qu'AIC s'appuie sur l'expertise d'un enseignant-chercheur qui dresse un état du contexte social, politique et technique contemporain susceptible d'agir sur les conditions d'exercice du projet architectural et urbain, AA s'appuie sur de grandes autorités lointaines pour donner la parole à quelques prestigieux professionnels (J. Nouvel, C. Balmond, etc.), partageant leur expérience de création à plusieurs voix. Mais ce n'est pas le seul point de vue défendu dans cette publication qui, en 2007, consacre un numéro à la participation⁴⁹.

Un des articles s'intéresse plus particulièrement à la « participation au processus entier d'élaboration du projet urbain », en commençant par rappeler l'histoire politique ou militante de ces questions avant de proposer une définition sinon une méthodologie de la démarche⁵⁰. Cet exposé commence par les acquis de la participation au niveau de la programmation, avant de mettre en évidence les enjeux d'une extension de la démarche à la conception. Ce processus de conception est alors décrit de la manière suivante :

« La description linéaire d'un processus peut sembler simpliste et réductrice pour quelqu'un qui ne l'a pas vécu. Sans doute, convient-il de préciser nombre d'ingrédients indispensables : rassembler un collectif de personnes toutes convaincues de la nécessité du projet est nécessaire ; associer des compétences et des points de vue très différents et, surtout, intégrer dans ce collectif des personnes capables de le représenter. C'est bien à ce point que les concepteurs sont indispensables et restent des acteurs privilégiés du processus. A quoi servirait en effet de rassembler des participants autour de l'idée d'un projet si personne ne transformait efficacement la perception collective en une vision représentée ? »⁵¹

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ « Participer » (dossier), AA 368 2007/01

⁵⁰ P. Mahey, « Le concepteur, cœur de la coproduction du projet », dans dossier « Participer », AA 368 2007/01.

⁵¹ Ibid.

Le propos insiste ensuite sur les effets de cette démarche sur les différents acteurs du projet (usagers, élus, décideurs), qui en deviennent porteurs. Enfin, sur le concepteur qui en « est sans doute le plus grand bénéficiaire ». Ainsi, le concepteur est présenté comme recevant l'« expression collective » (présentée comme à un « don ») des autres intervenants dont il « devient le catalyseur indispensable à l'épanouissement d'idées et de formes déjà potentiellement rassemblées par le collectif ». Le concepteur est positionné « au centre » d'un collectif où il lui est possible d'« affirmer son point de vue de créateur ». Tout au plus, faudra-t-il changer d'outils (photo, vidéo), voire dessiner ou faire des maquettes « directement dans les réunions ».

Cette vision positive, idéalisée et non conflictuelle de la participation à la conception d'un projet (urbain), conduit l'auteur à insister sur la *transfiguration* des acteurs qui s'y essayent et finissent par y trouver un engagement. Mais l'article se referme également sur le constat que « les concepteurs qui osent ces processus sont (...) peu nombreux », cela alors que la « participation est désormais un mouvement inéluctable qui va transformer nos modes de gouvernance ».

Avec des valeurs proches de ces démarches participatives appliquées au projet urbain, nous pouvons analyser l'esquisse de méthode éco-responsable proposée par D. Gauzin-Müller dans EK⁵², autour de l'exposition « Habiter écologique ». La journaliste-architecte et commissaire de l'exposition présentée, commence par définir, assez classiquement, la fonction de l'architecte : « Le travail de l'architecte a toujours été une synthèse créatrice, mais l'ampleur des thèmes à traiter aujourd'hui appelle des méthodes plus intégratives. Au cœur de ce processus, l'architecte joue plus que jamais le rôle d'un médiateur, d'un chef d'orchestre. » Cela pour en appeler à « La constitution d'une équipe multidisciplinaire, dès les prémices du projet, [ce qui] permet de profiter des compétences de spécialistes pour optimiser les propositions. » Les exemples donnés vont du travail « avec les thermiciens sur les premières esquisses », au choix « d'une matière première locale », ou encore, à « l'envie de mettre en valeur des savoir-faire régionaux ». Et si l'auteur fait rapidement référence à « la démarche environnementale multicritères » anglo-saxonne, elle « préfère parler de démarche "holistique" pour témoigner du recul que demande cette démarche vis-à-vis de grille purement analytique », cela afin de favoriser un post-rationalisme psychologisant : « l'équilibre entre la rationalité analytique qui siège dans l'hémisphère gauche de notre cerveau, et l'intuition empathique, qui est l'apanage de l'hémisphère droit ». Suit alors une généalogie de cette approche qui s'appuie sur Aristote, Goethe, R. Steiner et E. Morin, sans oublier d'y agréger les « milieux écologistes, médicaux et agricoles ». Peu explicite, la

méthode ressemble à une tentative de penser le système de production de bâtiments durables, comme un éco-système⁵³. Cet article se referme en soulignant la complexité du travail pluridisciplinaire qui « suppose d'accepter le partage des savoirs et la mise en commun des compétences », avec un appel au « principe de bottom up », sans doute afin de limiter les prérogatives de l'architecte-chef d'orchestre posé comme préalable. Ainsi, la méthode tente de concilier une posture intellectuelle d'ouverture à la négociation et une représentation classique du rôle de l'architecte dans la conduite de projet.

Enfin à côté de ces grands positionnements, les revues d'architecture sont familières de discours sociétaux qui ne font pas automatiquement système. Il en va ainsi, six ans plus tard, de la même publication qui est en quête de valeurs communautaires⁵⁴. Un éditorial d'A. Sowa s'ouvre sur de grandes considérations sur le *vivre ensemble* alors que « les tissus sociaux se désagrègent » ou que « les citoyens se retranchent derrière les grilles de leurs propriétés privées ». Cela avant de retomber dans des considérations générales sur le rôle de l'architecture dans cette affaire qui sera traitée à travers deux articles s'intéressant aux démarches de collectifs d'architectes. Ces discours, relevant les tendances et changements sociaux en cours, s'intéressent prioritairement à une réalité sociale, culturelle et politique française comparée à d'autres situations culturelles ou nationales.

1.2. L'architecte méthodologue

Les représentations professionnelles et la culture des architectes conduisent à privilégier la figure du créateur solitaire inspiré. Le discours de la méthode, si méthode il y a, peut donc être recherchée du côté des concepteurs productifs, prestigieux et reconnus. Si la compétence de l'architecte, confronté à l'interprofessionnalité, peut sembler assez accessible sinon commune, celle de l'architecte spécialiste de la négociation interprofessionnelle ou de la participation des habitants ou des usagers peut paraître plus originale, bien que réservée à quelques figures comme L. Kroll, P. Hübner ou P. Bouchain. Il nous a semblé intéressant d'y ajouter P. Madec, un architecte prônant l'éco-responsabilité comme démarche architecturale.

Le point de vue interprofessionnel privilégié par AA conduit le magazine à organiser une sorte de face-à-face entre quelques grands témoins représentatifs des professions impliquées par des projets coproduits (plutôt que négociés). Ainsi le numéro consacré aux

⁵² D. Gauzin-Müller, « L'approche holistique. Support de la démarche éco-responsable », dans dossier « Habiter écologique », EK 08, 2009/04.

⁵³ « La démarche comprend l'examen du contexte et l'étude des systèmes socio-culturels, écologiques et économiques existants, ainsi que des interactions entre ces composants, suivis par l'analyse des conséquences positives et négatives d'éventuels modifications de leur état. », Ibid.

« Coproductions », interroge un ingénieur ayant travaillé avec d'aussi prestigieux architectes que Koolhaas ou Libeskind⁵⁵. Mais cet interview donne l'occasion à C. Balmond de revenir brièvement sur les principes de « conception pluridisciplinaire » développés dans les années 1970 pour Ove Arup (« intégrer les structures et les équipements techniques au nom de l'architecture ») ou, encore, d'affirmer sa collaboration réussie et inventive avec Koolhaas (Hôtel de ville de La Haye, etc.). Ceci sans autre précision.

Le même dossier fera dialoguer Jean Nouvel avec le chorégraphe et metteur en scène Frédéric Flamand⁵⁶. Cet entretien permet à l'architecte d'affirmer que les « partenariats entre architectes et représentants d'autres disciplines sont des mariages forcés quand le client mène les opérations ». L'architecte défend donc son choix et ses prérogatives, comme pour justifier sa coproduction d'une scénographie où le spectacle des « métiers et des formes de travail de demain », qui n'invite pas le public à y participer selon les choix revendiqués par son concepteur, F. Flamand : « Je ne suis pas vraiment convaincu par les expériences de participation du public. (...) Je pense que les gens ont eu leur dose de ce type de théâtre dans les années soixante et soixante-dix. » Cette remarque sur la participation du public au spectacle, ne relève plus de l'interprofessionnalité dans le projet d'architecture, mais nous informe néanmoins sur la culture du projet développé par ces professionnels.

Mais ces témoins exceptionnels de la coproduction habituelle de l'architecture, ne sont pas présentés pour mettre en valeur leur éventuelle compétence en matière de projet négocié. Ce n'est pas le cas d'architectes comme Lucien Kroll ou Peter Hübner qui semblent représentatifs de cette culture.

Lucien Kroll paraît être l'architecte incontournable pour aborder conjointement les questions de participation et d'écologie. Il est d'ailleurs présenté comme « celui qui a toujours su dialoguer avec les usagers »⁵⁷. C'est donc à partir de ces derniers qu'il esquisse les principes de sa méthode, allant de l'appel à la participation des habitants (« j'ai demandé aux gens de me livrer leurs idées »⁵⁸), à leur écoute patiente expliquée dans un autre entretien publié en 2007⁵⁹ :

« Mon métier m'oblige à écouter intensément. Puis, à proposer des schémas compatibles avec ce que les gens vivent. J'ai l'habitude de travailler avec des groupes. Dans les réunions d'habitants, ça se passe

⁵⁴ « Le sens commun » (dossier), AA 362, 2006/01.

⁵⁵ P. Nobel, « Rencontre avec Cecil Balmond, ingénieur », dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

⁵⁶ A. Sowa, « Un entretien avec Jean Nouvel et Frédéric Flamand, "L'avenir du travail" : un décor de théâtre, Expo 2000 », dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

⁵⁷ « Je prends le risque du banal » (entretien avec L. Kroll) dans dossier « L'écologie urbaine, une utopie ? », D'A 112, 2001/07.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ « Lucien Kroll ou l'architecture sans maître » (entretien), AA 368 2007/01.

comme ceci : un premier parle, un deuxième est froissé car il pense le contraire et il avance sa version. Et jusqu'au bout, ils ne sont pas d'accord. On voit se construire lentement une opinion de groupe qui accepte ces contradictions indispensables à cette diversité. Et c'est bien cela dont j'ai besoin. A partir de ce moment-là, je deviens architecte. »

Cela jusqu'à l'établissement d'une relation de confiance propice au projet :

« A un moment précis – on l'aperçoit dans les regards – tout à coup, le groupe fait confiance à l'architecte. Il y a un "déclic" et ils savent que même si nos propositions sont difficiles à comprendre, elles vont dans leur sens. »

Cette démarche donnant des résultats divers : du maçon italien qui souhaite retrouver la « maison de sa mère à Sienne » ou l'« Antillais [qui] rêvait d'un toit alsacien ». Mais Lucien Kroll ne se voit pas comme animateur, mais bien comme un concepteur qui a besoin des habitants non pas pour construire un bâtiment mais pour « faire de l'habitable ». En réponse à une question sur le « pouvoir créateur » (faisant référence à des artistes comme Cage ou Pollock), il revendique son rôle de concepteur qui s'appuie sur une part d'aléatoire résultant de ce facteur humain (« l'homme fait mieux que les cartes »).

Bien qu'architecte de la participation, L. Kroll adopte un discours d'expert presque détaché de toute considération sociale pour *utiliser* les habitants comme éléments d'un processus créatif dont il définit librement les termes. Cependant, l'écologie le ramène à une interprétation politique de sa démarche : « L'écologie urbaine est avant tout une écologie sociale, qui a pour enjeu de maintenir les tissus urbains en y respectant les comportements. » Sa prise de position est sociale mais avec un point de vue d'expert informé et expérimenté. La « participation » selon Kroll ressemble à une réinterprétation créative des jeux de pouvoir inhérents à la situation de projet. Mais ce jeu repose aussi sur une analyse politique⁶⁰ des pratiques de ses confrères qui « veulent tout maîtriser, jusqu'au détail, sans aucun contrôle extérieur d'usagers ». Ce qui produit des effets sur la manière de les percevoir : « C'est en raison de leur attitude supérieure qu'on ne les aime pas. Souvent, on les déteste, on ne les croit pas. » Mais, également, sur ce qu'ils produisent : « Alors, ils doivent force les choses. Ils doivent étonner. » Attitude dont Kroll entend se démarquer en affirmant que : « L'architecture ne peut être un objet de domination, de technique ou de commerce : elle n'est qu'un instrument d'accueil. Sa beauté y concourt. »⁶¹

Aujourd'hui, Patrick Bouchain est l'architecte français qui sert de référence ou de modèle à bon nombre de (jeunes) architectes impliqués dans des démarches collectives, pluridisciplinaires et souvent tournées vers les habitants ou le public. Les médias ne sont évidemment pas en reste, si bien que nous avons analysé plusieurs réalisations de cet

⁶⁰ « Je suis architecte, mais pour autant les habitants ne sont pas mes subordonnés. », Ibid.

⁶¹ Ibid.

architecte ainsi qu'un entretien se rapportant à l'une d'entre-elles. A priori, œuvres d'un architecte et, notamment, présentés comme telles par une publication comme AMC, les projets de Bouchain sont souvent décrits comme des objets singuliers⁶²), où le chantier joue un rôle très particulier entre pédagogie⁶³ et marketing urbain⁶⁴. Partant de là, les présentations de ces projets sont souvent détaillées face aux maîtres d'ouvrage qui y sont associés : « La Condition publique est avant tout une aventure collective au sens non galvaudé du terme, cristallisée autour d'une collaboration très étroite entre Manu Barron [directeur artistique] et Patrick Bouchain, garante d'un projet juste. »⁶⁵ Ou dans une autre opération :

« Patrick Bouchain et Loïc Julienne ayant été consultés très en amont, le projet pédagogique et le projet architectural ont bénéficié du même élan pour s'enrichir réciproquement. C'est dans le cadre d'un dialogue étroit avec Laurent Gachet, Philippe Delcroix, le directeur technique et Marc Pauli, l'administrateur de l'Académie, qu'a été élaboré le programme (...). »⁶⁶

Il peut en aller de même pour les utilisateurs de l'Académie qui peuvent participer aux choix et au chantier : « Ici, les utilisateurs ont toutefois souhaité apporter des finitions comme la pose de carrelage marocains dans le hammam, des peintures sur les portes ou des parements de bois sur le bâtiment administratif. » Avec ces particularités ou ces prouesses relevées par les médias, les projets de Bouchain incitent à aller au-delà de l'objet architectural comme le fait une journaliste à l'issue d'une description précise : « Mais plus encore que l'objet fini, c'est le processus – associatif – de production et de montage du théâtre qui ont le plus compté. »⁶⁷ Remarque corroborée par les propos du concepteur qui considère que son architecture éphémère permet :

« d'établir ce qui est très rare en architecture : un dialogue horizontal et équilibré entre celui qui va concevoir, construire, démonter, transporter le bâtiment. Tous les intervenants sont sur le même plan et profitent de cet aller-retour permanent entre celui qui commande, conçoit, calcule et construit. » Position qui le conduit à préciser sa manière d'envisager la dimension collective de sa démarche : « D'une manière générale, je pense qu'il n'y a pas de création sans auteur mais qu'il n'y a pas non plus de création collective. Il y a des auteurs successifs qui travaillent selon des temps différents. Cette consécutive permet d'éviter les pertes d'énergie, les digressions et les dispersions. Cela rejoint la

⁶² « C'est l'itinérance et son rapport direct à l'usage qui ont fabriqué ce lieu. », K. Dana, « Patrick Bouchain. Théâtre équestre itinérant. Marseille. », AMC 123, 2002.

⁶³ « Ces travaux ont fait l'objet de chantiers écoles avec les CFA de Saint-Denis. », C. Desmoulins, « L'Académie Fratellini en piste », AIC 308, 2003/04.

⁶⁴ « Ceci n'est qu'une des particularités de ce chantier singulier qui est resté ouvert au public pendant toute sa durée, certains ouvriers n'hésitant pas à jouer les guides et à venir en aide aux visiteurs hésitants. », M. Quinton, « Patrick Bouchain, Nicole Concordet et Loïc Julienne. Manufacture culturelle. Roubaix », AMC 143, 2004/05.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ C. Desmoulins, « L'Académie Fratellini en piste », AIC 308, 2003/04.

⁶⁷ K. Dana, « Patrick Bouchain. Théâtre équestre itinérant. Marseille. », AMC 123, 2002.

critique que j'émets généralement quant aux programmes architecturaux, lesquels présentent une description linéaire de tous les besoins que l'architecture doit intégrer pour répondre aux usages. »⁶⁸

Un point de vue qui interroge donc la commande et le programme (qui « n'autorise pas l'abstraction ni la soustraction des besoins »), comme le font divers « collectifs ».

Phénomène global, le durable incite à la comparaison internationale et va aussi puiser des modèles dans les pays en avance dans ce domaine. Il en va ainsi de Peter Hübner qui est médiatisé dans plusieurs publications. Le magazine D'A y consacre un long article en 2007⁶⁹. Cet article commence par la biographie de cet architecte précurseur du durable (« ceux qui en ont fait leur cause avant que celle-ci ne se galvaude ») qui, après diverses activités (ébéniste, dessinateur de modules préfabriqués), ouvre son agence et devient enseignant d'architecture à la fin des années 1970. Il se fait ainsi remarquer par « plusieurs projets de logements collectifs impliquant des étudiants ».

Cette participation ne se limite pas à la conception, « mais également à la construction de leur lieu de résidence ». L'architecte devient « progressivement le théoricien du "bâtir ensemble", version allemande », tout en se spécialisant dans la construction d'écoles. L'article rapporte également que c'est ce type de programme qui lui permet de « mettre à l'épreuve ses convictions et de perfectionner sa méthode ». Ses convictions l'amènent à être « radicalement opposé aux solutions standard » et à privilégier des « structures "à échelle humaine", fabriquées en bois non traité ». Quant à sa méthode, elle est présentée de la manière suivante :

« Par groupe de classes, les enfants réalisent des modèles. Assemblées entre elles, ces salles de classe forment à leur tour une maquette de l'ensemble de l'établissement. Les architectes et les charpentiers s'efforcent ensuite de transformer cette maquette "patchwork" en structure visible. L'aspect composite des bâtiments ainsi réalisés découle directement de leur processus d'assemblage. »

Le journaliste insiste sur le fait que la démarche participative de Hübner est à l'origine d'une forme architecturale (« caractère assemblé, voire juxtaposé ») qui rejette « une certaine modernité hygiéniste, rationnelle et rectangulaire » et privilégie « la courbe et l'agencement desaxé », « la superposition et le patchwork » et, surtout, « le caractère hétéroclite d'un édifice [en tant qu'il] traduit la pluralité de ses utilisateurs ». Cela sans oublier la possibilité que « tous ses ouvrages puissent être modifiés librement », comme ultime expression de « sa vision participative de l'architecture ».

Cette présentation de l'architecte est suivie de cinq pages illustrant ses principes à travers autant de réalisations. Ces différents projets sont exposés en insistant sur les programmes

⁶⁸ « Propos sur l'architecture éphémère » (entretien avec P. Bouchain), AMC 123, 2002.

⁶⁹ C. Catsaros, « Peter Hübner, l'architecture participative », D'A 164, 2007/05.

et l'architecture en se limitant à rappeler l'attachement de l'architecte à une démarche participative, surtout dans les projets éducatifs (« que les attributs du projet pédagogique puissent conditionner la forme de l'édifice »). Par contre, sur un programme de théâtre, l'architecte allemand est mis en scène plus classiquement comme principal décideur qui choisit de préserver des « façades monumentales en brique » ou qui « privilégie les matériaux et les applications courantes » par exemple.

L'architecture participative de Peter Hübner est également au sommaire du premier numéro du magazine EcologiK avec un projet de chapelle qui « implique un degré important de participation des usagers ayant pris une large part à sa réalisation »⁷⁰. Le projet est présenté comme émanant « d'un groupe de jeunes issus de l'église évangélique de Ludwigshafen, qui ont entendu parler du succès des bâtiments participatifs et économiques de Hübner » et, souhaitant se doter d'une chapelle, prennent contact avec l'architecte pour lui « demander s'il est possible de la réaliser modestement avec une part d'autoconstruction ». Avec deux autres membres de son agence, l'architecte vient à leur rencontre pour organiser une « session de brainstorming à laquelle prennent part deux prêtres et les membres du groupe ».

Encore une fois, la démarche participative est décrite par cet article :

« Au cours d'un week-end de travail en commun, les jeunes commencent par modeler en argile des miniatures d'eux-mêmes, afin d'étudier les dispositions possibles de leurs corps dans l'espace. Le concept final du projet fait l'objet d'une maquette au 1:200. »

C'est dans un second temps que les architectes reviennent et une « nouvelle maquette en bois et carton au 1:10 est produite, après amélioration du dessin », précise le journaliste. Le plan du bâtiment « en forme de feuilles de trèfle est retenu à l'unanimité » car il permet de conjuguer « événements communs » et « petits groupes », note l'article en poursuivant par une description des qualités architecturale et spatiale de la chapelle. Enfin, l'autoconstruction est présentée en insistant sur les facilités que procure le choix de « construire en bois », plutôt qu'en béton. Le magazine consacre une double page à des photos et des axonométries présentant le projet, de sa conception au moyen de maquettes à sa construction impliquant les jeunes usagers.

Ce projet participatif est suivi d'une biographie architecturale de Peter Hübner⁷¹. Celle-ci commence par un rappel du parcours de ce dernier, de la fabrication de chaussures orthopédiques à la menuiserie avant de devenir un architecte empreint « de sens constructif et de coopération sociale ». Son activité d'enseignant le conduit à entreprendre des « projets

⁷⁰ P. Blundell Jones, « Salle du silence », EK 01, 2008/02.

⁷¹ P. Blundell Jones, « Construire ensemble selon Hübner », EK 01, 2008/02.

"live" » et même à réaliser une résidence universitaire, « dessinée, construite puis habitée par des étudiants en architecture ». Ces expériences lui font prendre « conscience de la créativité et de l'implication extraordinaires engendrées par des projets réalisés en autoconstruction ». Et c'est dans ce contexte qu'il se découvre, selon le journaliste, « un nouveau rôle de Monsieur Loyal et de guide pendant le processus de construction, en rupture avec le traditionnel rôle de concepteur/ dictateur ».

A cette approche s'ajoute une prédestination pour les « budgets serrés » ou les « matériaux recyclés » tout en développant une architecture au service des jeunes ou du monde scolaire. La particularité de sa démarche ne l'a pas empêché de remporter des concours d'architecture dont il a réussi à infléchir les principes, en présentant « les esquisses et l'histoire d'une école en développement plutôt qu'un habituel "fait accompli" ». Elle s'applique également à des projets de plus grande envergure (Theaterhaus). Le journaliste rattache cette démarche à la personnalité de l'architecte en ces termes : « une reconnaissance sincère pour le lieu et les personnes et il démontre à chaque fois avec son ingéniosité technique au service de cette approche, que l'idéal organique d'une architecture auto-produite vaut le coup d'être poursuivie ».

Centrés sur un projet de P. Hübner (contrairement au long article de D'A), les articles d'EK font ressortir la systématisme de la méthode de l'architecte qui semble « encadrer » efficacement la participation de ses usagers, généralement jeunes, et travaillant en petits groupes qui favorisent l'expression de valeurs plus communautaires que sociales. Il en va de même pour les choix formels (écriture organique) ou de matériaux (bois) de l'architecte qui semblent préexister, résister voire conforter presque toutes ses démarches participatives.

Malgré sa systématisme avérée, bien que liée à un type de programme, la méthode de réalisation de projets durables négociés développée par Hübner n'est jugée exemplaire que parce qu'elle produit une architecture originale et qu'elle présente un certain degré de singularité, pas forcément reproductible. Cette quête de modèles d'architectes, qu'on pourrait qualifier d'humanistes, conduit également à sortir des frontières à la recherche de solutions locales applicables à une toute autre échelle. C'est ce principe qui conduit le magazine EcologiK à s'intéresser à des « pionniers » comme « Laurie Baker. Le "Ghandi" de l'architecture » (1917-2007), qui est comparé à Hassan Fathy, produisant une « architecture pour et avec le peuple ». ⁷² Appliquant des principes d'économie, de simplicité et de respect de l'environnement, cet architecte revisite également les techniques traditionnelles de construction en terre tout en contribuant au développement de l'auto-construction par la

⁷² C. Aubertin et D. Montrelay, « Laurie Baker... », EK 07, 2009/02.

rédaction de « petits manuels illustrés qui rendent les informations accessibles à des populations illettrées ».

Si l'architecture participative a ses architectes-modèles, il peut être intéressant d'aller voir ce que peut apporter un « héraut du "développement durable" », Philippe Madec selon le magazine D'A⁷³, à notre analyse du projet négocié. Cet architecte français semble incarner une des figures de l'engagement en faveur de la HQE, du développement durable ou de l'éco-responsabilité, terme qu'il revendique. Médiatisé, ce concepteur est présent dans notre corpus dans huit articles (présentations de projets, interview ou contribution).

Architecte exemplaire, il est d'abord présenté comme un écologiste qui ne se comporte pas « en idéologue mais en architecte »⁷⁴. On le trouve donc médiatisé autour de projets en collaboration avec d'autres professionnels : « Le projet a fait l'objet d'un concours revendiquant une haute qualité environnementale, remporté par l'atelier Philippe Madec avec le bureau d'études environnement Tribu. »⁷⁵ Ou encore : « Acanthe/ Atelier Philippe Madec/ Arc en scène », dans un article qui insiste sur entre le paysagiste (Acanthe) et l'architecte (« étroite association »)⁷⁶.

Mais c'est à travers ses discours (interviews ou articles) que Philippe Madec semble le mieux défendre sa conception *collaborative* du métier d'architecte. Ainsi, dans un dossier consacré à la HQE⁷⁷, il considère que la démarche « offre un avenir aux architectes ». Qu'elle leur permet d'adopter une dimension éthique, voire de réconcilier l'architecture et la technique. En outre, « elle sort le projet des seules problématiques de forme et de mise en œuvre », tout en incitant les architectes à s'intéresser à d'autres domaines (« politique, social, culturel, historique »).

En termes de pouvoir (symbolique), l'architecte considère également les remises en question de « l'ingénierie générale » par le « recours à des ingénieurs spécialisés », allant jusqu'à considérer que cette situation nécessite chez les maîtres d'ouvrage un appel à la synthèse et ouvre ainsi la voie à « l'architecte qui devient le porteur de cette synthèse ». Dénonçant ensuite « l'inepte lutte franco-française entre architectes et ingénieurs », P. Madec prône la « nécessité d'une collaboration accrue », où « Seule la pluridisciplinarité est légitime ! ». Ceci plutôt qu'une attitude de repli « sur leur métier » dans une acception étroite de leur rôle professionnel qui serait susceptible de les éloigner des « attentes de la société ». Mais si la

⁷³ E. Caille, « Parc écologique Izadia », D'A 172, 2008/04.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ C. Séron-Pierre, « Ventilation naturelle », AMC 169, 2007/04.

⁷⁶ J.-F. Pousse, « Renaissance, pôle écologique de la Barre, Anglet », T&A 467, 2003/08.

⁷⁷ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

HQE peut susciter le rejet ou le repli identitaire, elle ne doit pas enfermer les architectes dans leur technicité. Ces derniers ne doivent pas rester « le nez dans le bâtiment » mais jouer un rôle de « conseil vis-à-vis du client » et, surtout selon Madec, de « proposition vis-à-vis de la société ». C'est précisément cette fonction sociale et politique de l'architecte avec laquelle P. Madec entend renouer : « Il est temps que les architectes cessent de se prendre pour des artistes et qu'ils acceptent enfin d'être des femmes et des hommes du politique. » Tenant à distance la technique et l'art, l'architecte pourrait ainsi profiter de la HQE (et du durable), pour retrouver une fonction essentielle renouant ainsi avec l'héritage humaniste de l'architecture. Ainsi, l'architecture doit contribuer aux objectifs environnementaux, sans toutefois déroger à son programme fondamental qui consiste à « répondre à deux besoins essentiels de l'humanité : être abrité et vivre ensemble »⁷⁸. Dans cet esprit, le travail ne se limite pas à la conception de bâtiment mais à celui de conseiller du client à la société toute entière. Ambition politique qui impose une « vision future de la ville ou de l'architecture » et renoue avec la « production utopique ».

Présenté comme un pionnier des questions environnementales, de la HQE à l'écoresponsabilité, P. Madec offre un modèle de concepteur réflexif ayant anticipé le mouvement et, surtout, réalisant des bâtiments durables, inventifs et dotés d'une écriture architecturale identifiée et appréciée par les médias.

1.3. La démarche participative incarnée dans les « collectifs »

Entre les traités méthodologiques universalisables ou généralisables et les démarches individuelles de concepteurs revendiquant la participation ou la co-conception, on peut envisager le principe du « collectif » qui semble se généraliser dans la période et les situations qui nous intéressent⁷⁹. A côté des Kroll, Bouchain ou Hübner, les « collectifs » d'architectes pluridisciplinaires constituent une certaine actualité des pratiques et de la production architecturale. Ce qui conduit évidemment la presse architecturale à s'y intéresser pour en tirer des enseignements.

Il est intéressant de commencer cet inventaire par une référence incontournable pour la période qui nous intéresse : le Rural studio constitue un modèle à la jonction entre la figure de l'architecte (Samuel Mockbee) et celle du « collectif » à vocation pédagogique. Ainsi, un article de la revue AA commencera par présenter la démarche en référence presque obligée à ses fondateurs puis en hésitant dans la présentation de projets tantôt attribués à S.

⁷⁸ « Vision d'architecte, Philippe Madec », AIC 322, 2005/11.

⁷⁹ É. Macaire, « Des architectes à l'épreuve de la participation », in F. De Coninck et J.-F. Deroubaix (dirs.), *Ville éphémère, ville durable - Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éditions de l'Œil d'Or / l'École doctorale Ville-Environnement, Paris, 2009.

Mockbee (« Lucy's House, 2002 »), tantôt aux étudiants (« Résidence universitaire La Morissette ») ou au Rural Studio (« Shiles House, 2002 »)⁸⁰.

Sans chercher à éclairer la paternité de ces réalisations, la démarche se réfère à un architecte singulier dont la biographie est rappelée par AMC lors de sa disparition⁸¹. Ainsi, Samuel Mockbee est présenté comme originaire de l'Alabama rural qui sera son terrain d'intervention. Cela par un parcours professionnel qui commence classiquement par une production remarquable et publiée jusqu'à un projet de « *charity houses* », primé mais non construit faute de moyen. « Cet échec constitua le premier pas vers la création du Rural Studio, vers la mise en place d'un *process* qui permettrait de construire pour les pauvres. » Comme pour d'autres, la démarche repose donc sur un engagement personnel : « Mockbee considérait l'acte de construire comme un engagement de *service public* contre la pauvreté. » À partir de là, le fonctionnement du Rural studio peut être précisé. Pas de démarche sans financement, il s'appuie sur des aides privées ou publiques afin de construire des maisons à 30 000 \$ avec une réutilisation systématique de matériaux récupérés ou recyclés. Ces « ateliers d'autoconstruction avec des étudiants en architecture »⁸², de 2^e année, fonctionnent comme « équipe autonome », sous le contrôle des enseignants. Ils identifient leurs clients potentiels avec le concours de l'administration locale, en assurent le « design » alors que la construction est effectuée par une autre équipe. Cela vaut pour les commandes de maisons alors que les programmes plus « communautaires » sont réalisés par des étudiants plus avancés (5^e années).

Reproductible par définition, cette démarche pédagogique conduit à ce qu'au « fil des années, les méthodes de construction se sont perfectionnées sans que la touche expérimentale disparaisse de ces bâtisses toutes très différentes »⁸³. Ce qu'Yves Pagès explique par la spécificité du processus :

« Le processus conception/auto-construction induit des inflexions par rapport à un projet traditionnel, a fortiori avec de jeunes architectes. La phase chantier entraîne évidemment des modifications importantes. L'intérêt des projets réside souvent dans la tension entre un *design* affirmé et le côté improvisé, "Facteur Cheval", de la réalisation. »⁸⁴

Le journaliste note les résultats stylistiques obtenus par cette démarche particulière :

⁸⁰ « Miracle en Alabama : rural studio au secours des pauvres », dans dossier « Recycler », AA 372, 2007/09-10.

⁸¹ Y. Pagès, « Samuel Mockbee 1944-2001. Le maverick de l'Alabama » (disparition), AMC123, 2002-03.

⁸² « Miracle en Alabama : rural studio au secours des pauvres », dans dossier « Recycler », AA 372, 2007/09-10.

⁸³ Ibid.

⁸⁴ Y. Pagès, « Samuel Mockbee 1944-2001. Le maverick de l'Alabama » (disparition), AMC123, 2002-03.

« Les réalisations du Studio sont assez dissemblables visuellement. Cela s'explique aisément par le contexte et la jeunesse des concepteurs. Elles se caractérisent cependant par une certaine idée de développement durable, tant au niveau de la construction que de l'usage ».

Au-delà des motifs sociaux ou écologiques de la démarche, les médiateurs s'empressent de qualifier les effets architecturaux obtenus par la conjugaison d'un programme, des habitants et des étudiants. Cela dans une démarche créative assez proche de ce que revendiquait Kroll lorsqu'il déclare d'utiliser les habitants plutôt que le hasard pour créer.

Elargissant la réflexion sur ces démarches, un long article de Suzanne Schindler (ancienne rédactrice de la revue allemande Arch+) présente « Le Community Design aux Etats-Unis »⁸⁵, mouvement créé il y a une trentaine d'années et qui « connaît une certaine renaissance ». Didactique et documenté, cet article commence par définir une « architecture communautaire » qui a pour objectif « de fournir des services d'architecture et d'aménagement urbain, y compris des actions de sensibilisation et d'éducation, aux clients traditionnellement snobés par les professionnels de ce secteur ».

Née à la fin des années soixante, cette pratique se structure en « Centres d'architecture communautaires ou CDC » le plus souvent rattachés aux universités d'architecture, où il s'agit « d'établir un dialogue avec le monde extra-universitaire et de donner aux étudiants la possibilité de se former sur le terrain », ou parfois organisés sous la forme d'association ou encore de « cabinets d'architecture qui travaillent explicitement avec le secteur à but non lucratif ». Avant de donner des exemples de pratiques ou réalisations de cet ordre, l'auteur fait quelques rappels sur le sens du terme « *community* » qui renvoie tantôt au quartier, au « groupe de personnes partageant une même origine ethnique ou des caractéristiques communes », ou à un « mode d'organisation non hiérarchisé, décentralisé et démocratique ». L'auteur note que ces notions recouvrent diverses valeurs, allant des « idées progressistes » à la rhétorique des grandes entreprises mais, aussi, du constat de « la démission des pouvoirs publics ». Relevant également les acceptions du terme « communauté » dans le vocabulaire de l'architecture et de l'urbanisme, l'auteur y voit les mêmes tensions entre simples « approches participatives » et démarches relevant du « Nouvel Urbanisme », fondé sur le « refus de l'expansion urbaine » et sur « des règles architecturales traditionnelles (vernaculaires ou classiques), mais n'apportent aucune réponse sociale ». Ce qui conduit à relever que dans « le contexte actuel, la mission de l'architecture communautaire semble moins être un moteur de changement social profond (...) que de donner un nouveau rôle à toute la profession architecturale ».

⁸⁵ S. Schindler, « Le Community Design aux États-Unis », AA 362, 2006/01.

Mentionnant « le plus connu des projets d'architecture communautaire », Rural Studio, l'auteur montre que « "service social" et "conception de pointe" ne sont plus des notions qui s'excluent mutuellement ». Au contraire, ceux-ci se révèlent « être un outil remarquablement efficace pour élargir le contenu et le marché de l'architecture » et « font souvent bien plus qu'offrir un service à un groupe déterminé ».

Sur ces bases, l'auteur s'intéresse à trois exemples de CDC (Detroit, Arkansas, Charlottesville). Le CDC de Detroit est présenté comme « fournissant des services à des associations à but non lucratif qui sans cela n'auraient peut-être pas travaillé avec des architectes », comme une association de soutien scolaire pour laquelle il a conçu et réalisé des locaux originaux. Le centre travaille également pour la ville sur des projets de plus grande envergure. L'article détaille sa structure (employés, chercheurs et étudiants) et son financement qui est assuré par « des géants de l'industrie », ainsi que par ses honoraires qui en font un « concurrent sérieux pour les cabinets d'architecture ». Le CDC de l'université d'Arkansas intervient dans une zone plus rurale, sur des « problèmes urgents, restés sans solution et souvent peu enthousiasmants » mais également sur l'espace des centres commerciaux Wal-Mart, au point que l'entreprise a choisi de financer certains de ses projets. Le dernier centre présenté, celui de Charlottesville, a joué un rôle mobilisateur des « potentiels que recèlent la vénérable ville universitaire » autour d'un concours international d'architecture où il s'agissait de « transformer un parc de *mobile homes* existant en un quartier mixte, de densité moyenne et "écologique" sans en chasser les actuels habitants ».

L'article se referme sur les limites au développement de cette architecture communautaire malgré ses indéniables contributions locales et ses succès d'estime. L'auteur s'intéresse alors à l'action d'ONG poursuivant dans cette voie en incitant, par exemple, les architectes à « consacrer un pour cent de leur temps à offrir leurs services gratuitement » ou, encore, à œuvrer au développement de la notion « d'intérêt public », sous la forme de principes comparables à ceux qui sont mis en œuvre dans le label durable LEED.

C'est encore à AA qu'il revient, en 2007, à s'intéresser aux questions de participation en analysant le rôle des collectifs. L'éditorial d'A. Sowa⁸⁶ introduit cette question en rappelant que la médiatisation de l'architecture est habituellement consacrée aux « constellations des grandes et petites *stars* », délaissant ainsi la « vie des quartiers, le quotidiens de ses habitants et la participation aux enjeux de la politique locale ». Rappelant l'histoire des « mouvements contestataires » qui structure ces questions, l'éditorialiste note que : « devant les dossiers brûlants des villes et de l'environnement, la participation semble réintégrer les agendas des politiciens ». Mais l'éditorialiste se démarque l'habituelle politique

⁸⁶ A. Sowa (éditorial), dans dossier « Participer », AA 368, 2007/01.

institutionnelle, pour proposer des sujets qui s'intéressent aux « réseaux associatifs » et autres « collectifs » qui « s'attachent à tout ce que la planification néglige » ainsi qu'à des « lieux marginaux tant appréciés pour leur ouverture et leur potentiel créatif ». Partant de ceux-ci, le journaliste réinterroge le rapport de ces initiatives avec les « procédures institutionnelles », « l'attribution des commandes », voire d'interroger le « rôle politique de l'architecte ». Deux articles viennent alimenter ce questionnement.

Le premier rend compte de la démarche et d'un projet de « l'Atelier d'architecture autogéré (aaa) » qui, comme il se doit, « lance des projets autogérés et participatifs »⁸⁷. Animé par deux architectes-enseignants d'écoles d'architecture, cette structure, mobilisant des étudiants, est présentée comme rassemblant des « compétences pluridisciplinaires » en vue d'analyser « les mutations urbaines, les pratiques culturelles et les politiques émergentes de la ville contemporaine ». Ce qui le conduit à se tourner vers des territoires et des populations qui « échappent aux outils de la planification conventionnelle ». C'est ainsi qu'est envisagée l'intervention sur le quartier parisien de La Chapelle « cerné par des infrastructures lourdes », « dépourvu de centre », « fermé sur lui-même » et doté d'une « mauvaise réputation » qui éloigne les investisseurs quels qu'ils soient. Malgré ou à cause de cela, le quartier fait l'objet de « "tactiques urbaines" visant la réappropriation des espaces délaissés ». Il s'agit de « projets temporaires, participatifs, écologiquement responsables et économiquement réalisables », prônant une « culture de dialogue au sein d'une population locale très hétérogène ». Cette démarche se traduit notamment par la mise en place d'un « jardin autogéré » et d'autres « modules mobiles » accueillants des activités conviviales et artistiques autour de la halle Pajol.

Si la démarche est peu décrite dans ses fonctionnements, un des objets architecturaux (« mur donnant sur la rue, clôture du site industriel ») est présenté comme actant de cette approche : « une sorte d'invite à entrer et à s'engager concrètement dans la transformation de leur quartier ». L'action du collectif n'est pas pour autant oubliée. Elle a « débuté par l'occupation d'une partie de 3 hectares de l'emprise ferroviaire », allant jusqu'à la totalité, organisant des permanences et accompagnant l'évolution de son « règlement intérieur » (plutôt que son imposition, est-il souligné !). En effet, les « architectes-chercheurs de l'aaa » sont « à la fois responsables du projet et partenaires du dialogue ». La réussite de cette démarche conduit à ce que la « Ville de Paris » décide de réhabiliter ces lieux en lançant un concours d'architecture où, paradoxalement, est prévue une « consultation des habitants qui s'en tient au strict minimum légal », souligne l'article. L'association « ECObox » se trouve alors expulsée du site avant d'en obtenir un autre. Ce qui conduit ses jardiniers à devenir

⁸⁷ S.N., « ECObox, La Chapelle, Paris XVIIIe » AA 368, 2007/01.

des « activistes politiques » manifestant vis-à-vis des autorités instituées « leur désaccord avec la planification envisagée ».

Un second article s'intéresse à un projet de coopérative de constructeurs-habitants suisses en donnant la parole à l'un des ses architectes co-initiateurs⁸⁸. L'article débute par un long préambule resituant les difficultés de logement à Zurich et les aléas des démarches coopératives qui y répondent tout au long du XX^e siècle. C'est dans une crise de l'immobilier qui touche Zurich au début des années 1990 que « de jeunes intellectuels lancèrent l'idée de KraftWerk 1 » pour lesquels ils « s'agissait moins d'un projet concret que d'un cadre de pensée ». L'auteur mentionne ainsi les différentes questions que se posaient ces intellectuels (« Existe-t-il des modèles qui correspondent aux défis sociaux et écologiques de l'ère post-industrielle ? »), en notant qu'ils passent ainsi des « discussions passionnantes » au « projet immobilier concret ». Cela nécessite la mise en place d'une coopérative dont l'activité recouvre une grande part de négociation : « Elle prit l'habitude de dialoguer au sein de groupes autogérés, de négocier avec les propriétaires fonciers, les banques et l'administration. » Cela jusqu'à ce qu'une « société immobilière classique » lui offre l'opportunité de procéder à la « mise en œuvre abrupte et radicale de ces concepts idéalistes dans le cadre d'un grand projet immobilier », achevé en 2001.

La démarche à l'origine du projet KraftWerk 1 est alors présentée comme autre chose qu'une « communauté de personnes partageant les mêmes opinions, mais une plate-forme d'expérimentation pragmatique », au sein de laquelle : « Pendant l'élaboration du projet, un grand nombre de groupes ont débattu selon les modalités de la démocratie directe de construction écologique, d'intégration sociale, de la garde des enfants et des formes d'habitat. » L'article venant rappeler que ces collectifs existent encore et sont toujours acteurs de la gestion et de l'animation de cette coopérative d'habitants.

Insistant sur les difficultés et les enjeux de cette négociation (« l'exercice tenait de la corde raide entre le collapsus économique et organisationnel et la frustration »), l'auteur montre également comment l'architecture contribue à la vie de ce quartier qui multiplie les typologies de logement et les services associés, tout en maintenant des prix « avantageux » afin de produire une « offre différenciée [qui] est une des raisons de la mixité sociale qui caractérise le lieu ». Il s'agit là d'un véritable leitmotiv de cet article qui insiste sur le fait que ce quartier « n'est pas un ensemble d'immeubles neufs pour jeunes parents élevant des enfants, mais un reflet de toute la société » ! La proportion d'étrangers (« trente pour cent ») ou la présence d'handicapés sont indiquées, tout autant que le système d'aide au logement des

⁸⁸ A. Hofer, « KarftWerk 1 (1993-2001), projet coopératif. Zurich, Suisse », dans dossier « Participer », AA 368, 2007/01.

« personnes économiquement faibles » ou le mode de financement des « projets sociaux et écologiques ». Ce dernier point est particulièrement développé par l'argumentation de l'article qui relève des « qualités écologiques », labellisées « Minergie », mais qui passent par une « isolation thermique exceptionnelle », une « installation photovoltaïque », une économie de l'énergie ou de l'eau sans oublier l'optimisation du « cycle des matériaux » et autres « énergies grises ». Tout cela sans oublier les usages, puisqu'il est aussi question de covoiturage ou de vente de produits biologiques.

Enfin, l'évaluation de ce projet insiste sur le fait qu'il a été abondamment visité et étudié pour en mesurer la mixité sociale ou la satisfaction des habitants tout en insistant sur le fait que la coopérative « n'est pas devenue une secte » et n'est pas « une utopie » mais se caractérise par la « normalité de [sa] vie quotidienne ». Le projet est d'ailleurs présenté comme reproductible, avec un « KraftWerk 2 », où « on tentera à nouveau de trouver des réponses appropriées aux questions que se pose notre société en faisant participer le plus grand nombre de personnes possibles ».

Des collectifs plus ou moins institués sinon appuyés sur des institutions d'enseignement, aux coopératives s'attaque à plusieurs projets. Tout semble qu'on soit confronté à une forme particulière de cadre et de méthodologie s'appliquant à des projets architecturaux souvent durables et toujours négociés entre quelques professionnels engagés, des habitants ou usagers ainsi que diverses autorités ou institutions interpellées par ces démarches. Ces démarches collectives, pluridisciplinaires, interprofessionnelles et politiques, génèrent une démarche reproductible bien qu'adaptée à un cadre programmatique, institutionnel ou culturel particulier.

L'exposé de ces différents cadres est d'ailleurs souvent indiqué dans les articles présentant ces démarches pour en tirer des enseignements méthodologiques. Notons que ces démarches a priori reproductibles, se situent dans un type de contexte souvent caractérisé par l'intervention auprès de populations multiculturelles, défavorisées, désaffiliées ou marginales. Du coup, les démarches se caractérisent aussi par le militantisme et le positionnement professionnel de leurs acteurs qui sont moins établis que d'autres (par exemple inscrits dans des démarches pédagogiques qui peuvent être soutenus par des institutions d'enseignement reconnues).

1.4. Projets exemplaires ou modèles

Le mode habituel de médiatisation des compétences et de transmission de modèles architecturaux passe par la mise en scène de performances à travers des projets jugés

« exemplaires »⁸⁹. Partant de ce constat, nous pouvons considérer que la présentation d'un projet architectural ou urbain peut informer sur les manières d'envisager le projet durable négocié. Pour cela, nous pouvons examiner quelques exemples de projets pour lesquels la négociation est particulièrement affichée.

Le projet durable suscite une recherche de modèles, qu'ils soient techniques ou esthétiques. Ce qui conduit les médias à présenter des projets « exemplaires » ou des « laboratoires » expérimentant de nouvelles solutions. Dans cet esprit, AMC peut consacrer sa rubrique (technique) « Détails » aux « dispositifs durables », en présentant cinq projets illustrés dont un est annoncé comme « exemplaire »⁹⁰. Mais l'article révèle très vite qu'il doit ce statut au fait de ne pas afficher son éco-responsabilité.

« Ses concepteurs, ont su éviter d'en faire une vitrine trop démonstrative du développement durable. Le bois est présent, mais son emploi reste secondaire, les panneaux photovoltaïques, accrochés à l'ombrière du parvis d'entrée ne s'affichent pas en façade comme un signe inévitable de reconnaissance écologique. »

Cette exemplarité, édictée par la principale revue d'architecture française, insiste sur l'affichage ou l'intégration des dispositifs qui permettent de concevoir un bâtiment performant d'un point de vue durable. Il défend ainsi l'idée d'un durable discret. Cette exemplarité ne s'intéresse pas aux négociations.

Un autre article va plus loin en mettant en valeur la rénovation d'une station service : « conçue comme un laboratoire expérimental où l'eau, la chaleur, l'énergie, la lumière et les matériaux de construction sont mis en œuvre avec le maximum de précautions ». ⁹¹ La démarche consiste « à intervenir en douceur dans une culture de la voiture si caractéristique de la Californie pour initier un nouveau comportement chez les usagers ». L'article allant jusqu'à relever que cette action pédagogique, est assurée par la réalisation mais également par un « personnel spécialement averti [qui] se tient à disposition des clients pour les informer – avec quelques démonstrations à l'appui sur les conduites à tenir en matière de protection environnementale ».

Notre enquête a permis de repérer un projet jugé « exemplaire », qualifié de « laboratoire d'énergies renouvelables » et même de réalisation qui « révolutionne la conception d'un refuge de haute montagne », par AMC. Cela alors qu'EcologiK reprend les propos d'un des concepteurs revendiquant cette approche : « Je n'ai accepté de construire ce refuge que parce qu'il s'agissait d'un travail exemplaire en matière d'environnement. » (M. Eberle, cité).

⁸⁹ C. Camus, « Écrire ce qu'on sait faire », in P. Boudon (dir.) *Langages singuliers et partagés de l'architecture*, L'Harmattan, Paris, 2003.

⁹⁰ J.-F. Caille, « Dispositifs durables », AMC 179, 2008/05.

⁹¹ A.-L. Egg, « Helios House, du soleil à la pompe ! », AIC 335, 2008/02.

Il s'agit d'un refuge du Club alpin Suisse, conçu par une équipe de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) qui a été chroniqué fin 2009 dans AMC et dans EcologiK⁹². La revue AMC présente ce projet en rappelant son contexte particulier, celui du 150^e anniversaire d'une école d'architecture qui « cherchait à réaliser un projet qui soit représentatif de ses recherches ». Ce qui produit un exercice pédagogique est d'abord valorisé au nom de la « collaboration interdisciplinaire avec des chercheurs, des industriels et des experts du CAS » qu'il a suscité et, enfin, en ce qu'il permet « aux étudiants de comprendre la complexité de ce projet atypique mêlant la double combinaison d'architecture exceptionnelle et de technologies évoluées associées à une volonté d'ouvrir un nouveau chapitre de la construction durable ».

Même si elle s'extasie plutôt sur les performances techniques et logistiques de cette réalisation, AMC relève l'exemplarité d'une démarche pluridisciplinaire et pédagogique. Adoptant un autre point de vue, EK débute son article par une petite mise en situation anecdotique du randonneur : « Epuisé, vous posez enfin votre sac à dos dans le refuge (...) ». Un petit récit qui invite clairement à se poser un certain nombre de questions sur l'éco-responsabilité des randonneurs de haute montagne (« d'où proviennent l'électricité, la chaleur, l'eau et les repas que vous trouvez à 3 000 mètres d'altitudes ? »), avant de poursuivre sur le « bilan écologique d'un séjour dans un refuge ». La publication s'approprie de cette manière, l'enjeu pédagogique en s'adressant au lecteur comme randonneur potentiel.

L'exemplarité relevée sur ces projets renvoie davantage à la qualité architecturale alliée à la durabilité, qu'à la valeur de la démarche en termes de négociation. Sans insister sur l'exemplarité des projets présentés, quelques articles peuvent insister sur les négociations qu'ils impliquent. Ainsi, un de ces articles débute en posant un problème simple : « Comment faire du sur mesure avec de l'ordinaire ? »⁹³ Ce programme d'équipement scolaire est décrit comme banal, alors que la démarche de « concertation entre la commune, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et le programmiste dont est ressortie une forte volonté de privilégier les nouvelles techniques de communication ainsi que la haute qualité environnementale » est soulignée par l'auteur. Ce dernier analyse également l'expérience du maître d'œuvre qui « concevait au même moment deux écoles à Lyon » où déjà il « soutenait les choix pédagogiques par des propositions pratiques inventives (alcôve informatiques créées dans chaque classe...) ». Remarque qui lui permet de décrire le

⁹² J.-M. Landecy, « Bearth & Deplazes. Refuge. Zermatt, Suisse », AMC 191, 2009/10. P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

⁹³ G. Ehret, « Ecole primaire La Tour-de-Salvany, Rhône, Techtoniques architectes », AA 366, 2006/09.

nouveau projet comme poursuite et enrichissement du précédent. La description précise de l'espace et de la forme des bâtiments n'oublie pas de faire part aux dispositifs durables. Ce qui se traduit au niveau du projet où « chaque classe joue l'indépendance énergétique », mais aussi, rappelle le journaliste, « l'indépendance constructive et symbolique, en apparaissant telle une maisonnette, avec ossature bois apparente, toit pentu ». Evaluation qui semble également attentive à la démarche participative et à ses effets architecturaux.

Un dernier exemple présente un projet d'équipement qui n'a pu être réalisé qu'au prix d'importants efforts de négociation en vue d'en faire accepter l'implantation aux habitants du quartier. La présentation de ce projet de station d'épuration des eaux usées de Manhattan s'intéresse pleinement aux difficultés de « convaincre les habitants de Harlem que cet équipement ne serait pas une plaie supplémentaire » (Susan Grayson, « Riverbank State Park, Manhattan : tout un parc sur un toit », AA 364, 2006/05). Cette situation conduit la journaliste à détailler l'histoire sociale, urbaine et politique des conflits qui entourent ce projet, notamment avec la « population blanche aisée dont beaucoup d'avocats appartenant à de grands cabinets ». Son montage, qui dura 15 ans, est évoqué beaucoup plus brièvement même s'il est fait mention qu'il implique l'interaction de différents acteurs et des « rencontres avec les habitants pour déterminer leurs besoins » ou la consultation des « ingénieurs chargés de la conception de la station pour coordonner les diverses techniques mises en œuvre ».

Après avoir présenté ce volet négociation de façon séparée, cet article peut revenir plus classiquement aux « architectes du parc [qui] se sont inspirés de photographies de jardins sur les toits de Tokyo datant des années soixante-dix », ou, encore, aux multiples usages des équipements sportifs ou de loisir de ce parc. Une fois les conflits apaisés et la négociation renvoyée en amont du projet, les habitants peuvent revenir dans une séquence d'évaluation de la réalisation qui conclut cet article : « Visiblement, les habitants du quartier et surtout les adolescents, qui fréquentent assidûment le parc, avaient l'air très heureux d'avoir ces équipements gratuits à leur disposition. »

Avec des formules différentes, ces projets durables sont médiatisés sous l'angle de la négociation, c'est-à-dire comme des projets durables négociés, à part entière ; parce que leurs qualités présentent un intérêt social et, éventuellement, méthodologique. Mais cet intérêt n'est relevé et valorisé que dans la mesure où il ne s'oppose pas à la production de formes ou d'effets architecturaux qui sont les principaux vecteurs d'évaluation des réalisations architecturales.

Concentration de projets d'architecture durable, le petit Etat autrichien du Vorarlberg est devenu une référence en matière d'architecture durable, par sa concentration de réalisations

exemplaires, les caractéristiques stylistiques ou constructives de ses architectures en bois, mais également par son mode et ses conditions de production de projets. Ce territoire, style ou réseau d'acteurs professionnels, est aussi une construction sociale qui passe par sa médiatisation française, pour une grande part, relayée par D. Gauzin-Müller. Il apparaît donc nécessaire de suivre l'histoire des Baukünstler telle qu'elle est racontée par cette journaliste qui en fait un modèle⁹⁴ décliné sous différentes formes (« Démarche holistique ») et dans différentes publications.

Cette épopée commence dans les années 1960 et met en scène de « jeunes concepteurs du Vorarlberg [qui] ont construit quelques maisons en bois qui révolutionnaient les schémas conventionnels de l'habitat ». Leurs constructions sont dans un premier temps destinées à « des parents ou des amis », dans ce que la journaliste décrit comme un climat où l'« ouverture d'esprit de ces proches et leur intérêt pour l'écologie alimentaient des échanges intenses, apportant de nouvelles impulsions dans le processus de conception ». Le budget de ces clients était modeste. Ce qui les conduira à participer tout en incitant à la « recherche d'alternatives simples et innovantes ». Autre caractéristique, l'utilisation de bois, « disponible localement » et tirant parti de « l'exceptionnelle qualité des artisans de la région ». Mais une fois ces expériences faites, et « lorsque le phénomène commença à prendre de l'ampleur », il s'attira les foudres de l'Ordre national des architectes, car certains de ces constructeurs n'étaient pas diplômés.

En réaction, les concepteurs s'organisèrent et « défendirent leur réglementation libérale avec le soutien de toute la région ». La lutte du « plus petit des Länder autrichiens » contre Vienne, vit la victoire du petit sur le grand : « La rébellion des Baukünstler, solidaires dans la défense de leurs idéaux sociaux et écologiques, a suscité beaucoup de sympathie dans l'opinion publique, et éveillé son intérêt pour l'architecture. »

La journaliste décrit ensuite la croissance irrésistible de ce mouvement qui s'attaque à des interventions « étendues à l'aménagement du territoire et à la planification urbaine », qui crée un « Institut d'architecture » et, surtout, « favorise les échanges » entre différents acteurs de ce secteur économique, avant de communiquer vers l'extérieur. Enfin, la journaliste insiste sur la bonne entente régnant entre ces Baukünstler dont les agences d'architecture (« plus de cent cinquante ») entretiennent des relations idéales empreintes de « complicité » et d'« amitiés », sans le moindre « mot désagréable sur un ancien partenaire ». La morale de l'histoire étant : « Chez les Baukünstler, l'émulation remplace la concurrence ! » Idéalisé jusqu'à la caricature, ce modèle (« exception culturelle »), est

⁹⁴ D. Gauzin-Müller, « Les Baukünstler, un défi à l'Ordre des architectes », dans dossier « L'exception culturelle du Vorarlberg », D'A 130, 2003/06.

analysé de manière plus critique par Marie-Hélène Contal (Commissaire d'une exposition sur le Vorarlberg). Cette dernière met en relief le mouvement social et culturel spécifique à cette région, entre engagement écologique et travail de réinterprétation inventive de traditions culturelles. Bien plus, ses propos notent la contribution de cette expérience architecturale au développement économique de la région tout en relativisant la transposition possible de ce modèle de développement à la réalité française : « Il y a donc peu à transposer de ce côté, si ce n'est des questions : sur la bonne échelle d'une politique de qualité architecturale, par exemple, ou le circuit de la décision dans une ville ou un département. » Néanmoins, la directrice adjointe de l'Ifa insiste sur les « mille choses à retirer de l'expérience architecturale elle-même », avant d'indiquer les expositions illustrant cette expérience.

1.5. Le label HQE et ses négociations

Si nous n'avons pas rencontré de véritable tentative de systématisation du projet durable négocié à travers des principes, des savoirs ou des méthodes, la HQE permet de questionner la conception et la production d'une architecture durable. Démarche ou label, logique collaborative, technique ou marchande, la HQE ouvre un débat médiatique qui dit quelque chose sur la systématisation de la négociation, qu'elle soit interprofessionnelle ou politique.

Au début des années 2000, le nouveau label est en phase de découverte par les médias et parfois renvoyé du côté de la nature ou du paysage sans que ce soit véritablement une affaire architecturale, encore moins, organisationnelle⁹⁵. Mais très rapidement, le label suscite la controverse. Il est, parfois perçu négativement par des architectes et des paysagistes engagés dans les questions environnementales, mais « mettant en doute le bienfondé d'un tel label »⁹⁶. Alors que d'autres tentent d'y voir, malgré ses défauts normatifs, une démarche qui fait travailler ensemble les différents acteurs du secteur :

« Grâce à l'efficacité du concept de Haute Qualité Environnementale, la France est en passe de faire figure de pionnière avec la diffusion massive de sa démarche simple et opérationnelle auprès des acteurs du bâtiment. Fait rare, la HQE s'avère être aussi un terrain d'entente unanime pour eux. »⁹⁷

L'article justifie le label en précisant sa destination et ce qu'elle implique, considérant que la démarche : « s'adresse tant aux maîtres d'ouvrage, AMO et programmistes pour définir leurs stratégies qu'aux équipes de conception sur le plan de la créativité. » Notons que les stratégies sont du côté de la maîtrise d'ouvrage alors que les maîtres d'œuvre y préservent

⁹⁵ « les nuisances dues à la démolition de l'ancien refuge et la construction du nouveau ont été réduites, le site naturel n'a subi aucune modification », « Un refuge HQE » (non signé), AMC 120, 2001/11.

⁹⁶ « HQE, le label écologique controversé » (livre), AMC 121, 2001/12.

une créativité que certains jugeront menacée. Quoi qu'il en soit, cette lecture globalement positive valorise un « processus d'intégration rigoureux des acteurs dans une dynamique de projet : le système de management environnemental ». Dans la même optique, l'architecte Nicolas Favet s'appuie sur les propos de Gilles Olive, délégué général de l'association, dans une définition complémentaire :

« c'est une démarche qualité appliquée à la dimension environnementale dans le bâtiment et l'assurance de la mise en œuvre d'un système de management environnemental, seul moyen de faire face à la transversalité des acteurs impliqués ».

Envisageant le label comme une démarche, le propos s'étend sur la manière d'organiser le travail collectif dans ce cadre :

« On vise une gestion collective du problème, conjuguant les efforts de tous les intervenants afin, qu'à terme, on arrive à la "sublimation de la HQE dans les pratiques" promise par Pierre Lefevre, architecte enseignant à l'Ecole de Paris-La Villette. Ce succès dépend d'un travail en commun très en amont du projet, de l'ouverture des milieux professionnels à une approche collective, sous formes de séminaires, partage de référentiels et bases de données. C'est l'enjeu de réseaux professionnels ».

Parallèlement à cet espoir volontariste investi par certains dans la *démarche* HQE, la logique normative et les pratiques résolument commerciales du label suscitent la critique. Ainsi, dans un article consacré à la pédagogie de l'écologie, Dominique Gauzin-Müller oppose deux types de démarches liées à des différences de culture politique : « Les approches germaniques et scandinaves (...) fondées sur le principe du bottom up, une stratification de mesures pragmatiques (...) pour limiter les chutes et les déchets, (...) pour supprimer les gaspillages ». Et celles de la France, qui « a (re)découvert l'écologie après l'appel international de Rio de Janeiro en 1992, elle a préféré pratiquer le top down et appliquer à l'architecture un processus de développement très ambitieux, calqué sur ceux de l'industrie : la démarche de "haute qualité environnementale" »⁹⁸.

Par-delà une formule qui deviendra un leitmotiv de la journaliste, sa condamnation de la HQE revient à considérer que : « L'âme de la démarche environnementale est dans la coopération entre les partenaires de l'acte de bâtir, et c'est la généralisation de ces échanges constructifs qui explique les succès de nos voisins germaniques et scandinaves. »⁹⁹ Dans une autre publication, mais dans le même esprit, la journaliste en appelle à un modèle avec des « professionnels qui s'organisent en réseau, échangent leurs expériences et partagent leurs compétences »¹⁰⁰. A côté de ces principes de collaboration

⁹⁷ « La démarche HQE en France » (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

⁹⁸ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

⁹⁹ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁰⁰ D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

alternative, le débat sur la HQE s'alimente également du pamphlet de l'architecte R. Ricciotti¹⁰¹, qui suscite des commentaires dans la presse. Toujours provocateur, ce dernier renvoie les méthodologues et les écologistes dos à dos : « En clair, le futur, ce n'est pas la méthode, ce n'est pas la doctrine ; ce sera les objectifs atteints, quels que soient les moyens. »¹⁰² Contre la méthode, l'architecte prescrit une solution aussi radicale qu'inapplicable : « Si à la source, c'est-à-dire au compteur électrique, au pied des immeubles, on limite la consommation à 50 kWh/an/m² pour tous les citoyens, vous allez voir si cela ne va pas changer ! »

A côté de ces débats, un certain nombre de projets estampillés HQE sont publiés et commentés dans la presse qui en relève ici ou là, l'exemplarité. Au détour de l'un de ces exemples, nous pouvons trouver mention d'un discours de maître d'ouvrage municipal qui met en relation directe et évidente, projet HQE et démarche de concertation :

« C'est l'occasion de traduire de manière très concrète et au quotidien des orientations stratégiques de développement durable, à savoir : d'une part, une logique de concertation des partenaires du projet et des préoccupations de santé publique avec une qualité de vie des riverains, des usagers et des employés, contribuant ainsi à une certaine convivialité »¹⁰³.

Il semble aujourd'hui que les interrogations et le débat sur la HQE soient passés, laissant les projets revendiquer ce label parmi d'autres logiques de certification. L'application de la norme devient souvent synonyme de durable sans qu'il soit nécessaire d'explicitier la démarche ou la procédure qu'elle implique.

*

Partant du constat que les médias professionnels privilégiaient l'actualité de la production architecturale contemporaine plutôt que la diffusion de discours de la méthode, nous nous sommes centrés sur les modèles diffusés dans ce cadre. Ce qui nous a conduits à chercher la méthodologie du côté des discours contextuels, des figures d'architectes ou de « collectifs », des projets exemplaires ou la HQE comme démarche. Si cet ensemble ne fait pas système, il ouvre néanmoins quelques pistes ou hypothèses :

- Refus de la méthode dans sa version rationnelle. Si les sciences de la conception peuvent s'exprimer dans une publication spécifique (Archicréé), la seule méthode éco-responsable revendique une approche post-rationnelle sinon une référence traditionnelle à l'architecte-homme de synthèse. Les débats sur la HQE s'opposent également aux méthodes trop rigides.

¹⁰¹ R. Ricciotti, *HQE*, Les Transbordeurs, Marseille, 2007.

¹⁰² « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées » (entretien), D'A 168, 2007/11.

¹⁰³ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

- Reconnue et parfois valorisée, la pluridisciplinarité est envisagée de façon limitée, notamment comme réalité technique ou interprofessionnelle qui doit favoriser la collaboration au service du projet d'architecture, sans pour autant remettre en cause le pouvoir de création du concepteur.
- Quelques grands architectes de la négociation (Kroll, Bouchain, Hübner) mais persistance de la figure (classique) de l'architecte comme créateur qui assure la synthèse, défend ses prérogatives, s'inscrit dans une logique de face à face (coproductions), « d'auteurs successifs » (Bouchain), de créateur à partir d'une matière sociale (Kroll etc.), collaborant sur la construction, mais réinvestissant le politique (Madec). On a affaire à de grands discours sociétaux analysant la crise du vivre-ensemble et appelant les architectes à se mobiliser sur ces questions.
- Contre-modèles modérés : architectes du dialogue, de la négociation ou du durable qui ne se départissent pas du pouvoir de création (cf. supra) ; « collectifs » qui proposent de nouvelles modalités de production au périmètre limité (concepteurs en formation ou entrant sur le marché et destinataires hors marché ou dispositifs institutionnels).
- Spécificité des projets durables négociés « exemplaires » : projets expérimentaux, à haute technicité, à vocation pédagogiques, ou encore, qui stimulent la communication (marketing urbain, programmes culturels). Egalement, répétition d'un même type de programme (souvent éducatif) qui produit un début de méthode.
- Développement durable qui peut favoriser la négociation interprofessionnelle ou politique, mais qui peut tout aussi bien cohabiter avec les systèmes antérieurs.
- Méthodes (y compris de projet durable négocié) acceptables, dès lors qu'elles n'entravent pas la création des formes architecturales singulières (non reproductibles).

2. La négociation comme système dans les projets

L'analyse des opérations urbaines et architecturales présentée dans ce chapitre vise à comprendre comment les acteurs organisent la négociation des projets durables au-delà des démarches individuelles et circonscrites à telle ou telle interaction. De quelle façon envisagent-ils de rendre pérennes certaines modalités de négociation qui leur semblent pertinentes pour les activités de projet et en particulier pour traiter des enjeux du développement durable ? Du point de vue de la recherche, la négociation des projets durables peut-elle être appréhendée dans une perspective systémique ?

Penser la négociation comme un système où se combinent l'agencement organisationnel, certaines propriétés des contextes et une multiplicité de négociations en amont, au cours et

en aval du projet, irriguées par des expériences et savoirs divers des acteurs : tel est notre programme d'analyse pour tenter de répondre à ces questions. Pour comprendre la constitution, la dynamique et la transformation d'un tel système, nous proposons d'axer notre investigation autour de trois pistes :

Une première piste vise à pouvoir situer de tels systèmes dans un espace intermédiaire entre les situations singulières de négociation d'un projet, d'une part, et les préoccupations environnementales et démocratiques qui débordent nécessairement le cadre d'une opération spécifique, d'autre part. Il s'agit tout d'abord de comprendre les propriétés du contexte et de l'agencement organisationnel qui interfèrent avec le déroulement de la négociation. Ces éléments, en prescrivant une temporalité, des responsabilités, des marges de manœuvre, etc., conditionnent et orientent la négociation, proposent un espace à la négociation. Et aussi, inversement, il s'agit de comprendre comment le monde extérieur empiète, contrôle, affecte le monde de la négociation, sans être directement mêlé à la négociation.

Une deuxième piste porte sur la structuration du système en tant qu'il préfigure des négociations à venir. La structure du système est le résultat d'un ajustement entre une multiplicité de facteurs (nature et finalités du projet, les dispositifs d'actions acquis ailleurs ou fabriqués localement, les expériences professionnelles antérieures, etc.) ; elle peut devenir à son tour un enjeu de négociation. Il est donc important d'éclairer les logiques qui guident la mise en place des dispositifs de conduite du projet. Quelles sont les visées stratégiques qui prévalent dans l'organisation du projet et celle des systèmes d'acteurs ? Quelle est la marge de manœuvre entre procédures obligatoires et spécificité opérationnelle ? La négociation à venir à l'intérieur du cadre organisationnel, est-elle explicitement ou implicitement désignée comme enjeu de la structuration de celui-ci ?

Une troisième piste consiste à saisir la dynamique d'évolution du système et, bien que cela joue dans une moindre mesure pour notre terrain de deux opérations, des contextes qui l'entourent en fonction du déroulement de la négociation. En effet, la structuration du cadre organisationnel ne se limite pas à une phase amont. Elle se poursuit à travers l'expérience des situations de négociation au cours de l'opération. Entre les situations de négociation et les dispositifs organisationnels se jouent des relations complexes, à la fois litigieuses, incertaines, fertiles et créatrices d'innovation. Il s'agit donc d'éclairer la dynamique de ces relations en étudiant notamment comment les acteurs parviennent à mettre la négociation sur les structures de l'agencement au service de l'opération, par exemple en modifiant les accords précédemment conclus, et aussi comment ils tentent de capitaliser l'expérience des ces négociations au-delà de la singularité de la situation. Quelles sont les compétences spécifiques développées par les acteurs pour tirer partie de la négociation et plus largement

de leur engagement dans un projet durable ? Comment parvient-on à tirer des enseignements de la négociation et à les pérenniser ?

Sous l'angle des systèmes, les opérations des Brichères et de Lyon Confluence présentent deux orientations largement différentes.

Bien que la maîtrise d'ouvrage urbaine à Lyon Confluence fût créée spécialement pour cette opération, elle s'appuie sur un large système d'acteurs publics (la Communauté urbaine, la Ville de Lyon) qui lui permet de bénéficier de dispositifs et de savoir-faire éprouvés dans d'autres grandes opérations de la région. Ces atouts d'ordre professionnel sont complétés par une volonté politique forte de réaliser une opération urbaine sur un site stratégique pour le développement de l'agglomération. L'envergure des projets architecturaux et l'attractivité du site attirent des promoteurs opérant à l'échelle européenne. Ces conditions ont produit une organisation du projet fortement structurée et spécialisée et un système d'acteurs aux accents politiques dominé par la société publique locale d'aménagement (SPLA) et les promoteurs.

La maîtrise d'ouvrage publique à Auxerre (la Ville d'Auxerre, l'Office Auxerrois de l'Habitation), moins subdivisée et moins étoffée en ressources, ne dispose pas d'une expérience régulière d'opérations similaires à celles des Brichères. Le contexte économique de la ville, le cofinancement de l'opération par un bailleur public et par l'ANRU, ainsi que l'absence de programme d'investissements commerciaux limitent les moyens d'action de la maîtrise d'ouvrage. La conduite d'opération repose davantage sur la personnalité forte de plusieurs protagonistes, qui opèrent dans une certaine approche communautaire et dans une volonté d'ajuster leurs décisions au fur et à mesure de l'avancement du projet.

2.1. La commande et son agencement, éléments constitutifs du système

Le fondement de la négociation dans les projets d'architecture est la constitution de la maîtrise d'ouvrage (MOA). Il n'y a pas de négociation sans rapport à la maîtrise d'ouvrage. Notons au passage que la complexité des projets architecturaux aux Brichères et à Lyon Confluence tient à leur imbrication dans des opérations urbaines plus vastes. Cette imbrication qui se manifeste notamment à travers la présence d'une double MOA, publique et privée, urbaine et architecturale, multiplie et alourdit les situations de négociation. La constitution de la MOA devient, à un moment donné, nécessaire pour mobiliser et organiser les acteurs et les ressources qui porteront le projet jusqu'à l'achèvement de la construction. Le fait d'instituer la MOA cristallise en quelque sorte la décision de construire, la volonté de transposer le projet dans le registre de la construction : il permet d'énoncer et de contractualiser la commande.

Le caractère particulier de ce moment, sans qu'il s'agisse d'une discontinuité dans le processus du projet, réside dans une intense activité de structuration des interactions à venir. Cette activité consiste à passer de la volonté de formuler une commande, considérée ici comme étant à la fois l'objet à construire et les procédures et contrats qui définissent les modalités de sa réalisation – cela renvoie à la notion de mandat, discutée en introduction à cette partie, au sens que celui-ci indique les résultats attendus et les finalités visées, à l'organisation d'un agencement comprenant la mise en place d'un système d'acteurs élargi, d'outils, de contrats et d'autres ressources. Notre regard porte ici en particulier sur les questions de savoir : quelles sont les négociations qui conditionnent cet agencement ? Quels sont les espaces de négociation ouverts, volontairement ou involontairement, par cet agencement ?

Lyon : un agencement organisationnel sophistiqué

À Lyon, l'agencement se déploie en de multiples dispositifs pour faire face à l'envergure technique, financière et physique de l'opération et pour prendre en charge les attentes fortes de la population lyonnaise en matière de concertation et de développement durable.

La qualité architecturale et environnementale dans l'organisation du projet

Le rôle structurant de la commande dans l'agencement organisationnel du projet de l'îlot A devient compréhensible à travers une analyse de la période menant au lancement de la première consultation auprès des équipes promoteur-concepteurs-bureau d'études HQE (BE-HQE) pour les îlots ABC en 2004. Depuis 2001, date de l'élection du maire de Lyon et de la confirmation de l'équipe Grether-Desvigne dans sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du quartier, jusqu'en 2004, sont négociées et élaborées les structures et les procédures qui permettront de porter la commande. Animée par la volonté politique de continuer et de faire aboutir le projet urbain initié dans la législature précédente, tout en étant confrontée aux limites d'un financement public et à la nécessité de mobiliser des investisseurs privés, le débat porte sur deux aspects essentiels du projet des îlots ABC : la qualité architecturale et urbaine et l'orientation programmatique de ces trois opérations à proximité immédiate de la darse, considérée comme le cœur du quartier en devenir. Les acteurs de ce débat sont : le maire de Lyon, qui est également président de l'agglomération et de la SPLA, le directeur de celle-ci, ainsi que François Grether, architecte-urbaniste. Nous pouvons retracer certaines positions de ces acteurs à partir des entretiens auprès de la SPLA.

Les décisions concernant ces îlots interviennent dans un moment où la volonté politique doit composer avec des capacités financières entravées par des investissements lourds en

cours, notamment pour le métro à Gerland. Le directeur de la SPLA considère néanmoins que ce moment coïncide avec une stabilisation du projet urbain de la Confluence qui serait due à une structuration des transformations en deux phases, l'abandon du métro au profit du tramway, une approche « plus douce » pour contourner l'obstacle infrastructurel Lyon Perrache¹⁰⁴, ainsi que le démarrage par un investissement important du pôle de loisirs en 2003.

À l'ouverture du débat sur le lancement du projet des îlots ABC, la position du maire est d'y loger essentiellement des bureaux. Le directeur de la SPLA avec l'aide de l'architecte-urbaniste, tous les deux convaincus que la qualité de vie du quartier implique la présence d'un grand nombre de logements dans cette zone entre le pôle de loisirs et la darse, obtient l'approbation du maire en faisant notamment valoir l'orientation du terrain (favorable pour une exposition Sud d'un certain nombre de logements et de terrasses le long de la darse) et le risque d'une trop grande concentration en équipements et en bureaux.

La question de la qualité architecturale s'avère décisive pour la structuration de la commande dans la mesure où elle génère un débat sur la taille des opérations et la diversité des architectures à réaliser. Le directeur de la SPLA indique que les acteurs sont tiraillés entre la volonté de « lancer un gros morceau pour que la place nautique tiennent dans son ensemble et qu'on ne soit pas tout le temps en chantier » et la crainte qu'une taille trop grande ou trop petite des opérations nuise alternativement à une architecture suffisamment variée, ou à une attractivité suffisamment forte pour intéresser les architectes de « notoriété nationale et internationale » et les promoteurs financièrement solides. La décision est alors prise de combiner les 90 000 mètres carrés des îlots ABC en trois entités distinctes de 20 à 30 000 mètres carrés chacune. De plus, ils obligeront les équipes à être constituées d'un promoteur et de trois à cinq architectes. Pour le directeur de la SPLA, « cela répondait à la volonté de pouvoir lancer des locomotives costaudes [les promoteurs] et à la réticence de Grether d'avoir une architecture qui soit plus diversifiée ».

Parallèlement à la question de la qualité architecturale est débattue celle de la qualité environnementale. Ce débat marque l'entrée du BE-HQE Tribu, chargé d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un diagnostic environnemental du projet urbain et pour un accompagnement de toutes les opérations d'architecture de la phase 1. La présence de ce bureau d'études joue un rôle important dans la formulation de la commande. Sous l'impulsion de certains élus, la SPLA affiche très tôt sa volonté d'intégrer des objectifs environnementaux. Tribu contribue à la définition des résultats attendus en matière de

¹⁰⁴ La différence de l'approche de l'équipe Bohigas-Melot réside dans le fait que cette dernière proposait une jonction souterraine des autoroutes A6 et A7 très coûteuse.

qualité environnementale en mobilisant des expériences acquises dans d'autres opérations. Ce sont les critères de performance « testés » sur une autre opération¹⁰⁵ qui serviront de référence pour le cahier des charges des îlots ABC. C'est aussi Tribu qui défend l'idée d'obliger la MOA privée à associer un BE-HQE dès la première étape de la consultation.

En prenant cette obligation à son compte, la SPLA augmente et complexifie les éléments structurants des interactions à venir. Ces éléments sont :

- l'objet de la commande, avec ses orientations programmatiques et la répartition des surfaces constructibles pour chacun des trois îlots ;
- l'inscription des attentes en matière de qualité architecturale et environnementale dans les cahiers des charges et dans l'organisation du projet, tournée vers une consultation en deux étapes et une coordination étroite entre les projets retenus ainsi qu'entre BE-HQE et architectes ;
- un système d'acteurs étoffé avec une MOA publique, son assistance urbanistique et environnementale, d'une part, et une MOA privée, complétée d'un BE-HQE et de trois maîtres d'œuvre¹⁰⁶ d'autre part.

L'objet de la commande, l'organisation de la conduite et la mise en place du système d'acteurs esquissent un espace de négociations sans pour autant en délimiter ni l'étendue, ni la multiplicité des situations de négociation à venir. Aux dires du directeur de la SPLA, ces éléments ont fait l'objet d'un « accord » entre les protagonistes à la suite des débats que nous venons de décrire. L'espace de négociations est donc généré à travers d'autres négociations.

Disons également que l'espace ainsi ouvert est considéré comme assez innovant. La responsable lyonnaise de Tribu estime que :

« À cette échelle de projet, avec 5 archis, 4 ou 5 archis par équipe, un promoteur, un bureau d'études HQE et souvent des bureaux d'études techniques, c'était la première fois, en tout cas ici, que ça existait. Donc ça a été, de leurs dires en tout cas, un élément fédérateur. »

La négociation à travers la dimension financière

Par ailleurs, ces négociations sont irriguées par des questions financières. Nous en avons déjà vu un premier aspect : celui du rapport entre l'objectif d'une certaine qualité architecturale et la taille des îlots pour faire venir des promoteurs et architectes d'envergure. La qualité environnementale introduit plus directement une réflexion sur le coût de la

¹⁰⁵ 26 rue Séguin, située dans le périmètre des réhabilitations du projet Confluence.

construction et son lien avec les orientations stratégiques de la MOA publique. Cette réflexion s'appuie sur l'idée que la Communauté urbaine devait renoncer à ses ambitions en matière de revenus fonciers, si elle voulait tenir les objectifs environnementaux. Le directeur de la SPLA précise :

« On donne la priorité à des objectifs architecturaux et HQE parce que la collectivité avait redonné un petit peu d'argent à l'opération, c'était plutôt 2004, au motif qu'on voulait absolument faire du HQE. À l'époque, on avait tous en tête la magnifique consultation qui s'était passée à Boulogne sur l'île Seguin ou à côté de l'île Seguin, dans laquelle tout le monde avait exprimé des objectifs de qualité architecturale, des objectifs de qualité HQE et tout le monde avait fini par choisir celui qui donnait le plus de fric, qui n'avait ni qualité architecturale ni qualité HQE. Donc, nous avons mis deux points complémentaires dans notre tête ... C'était de fixer la charge foncière [à un niveau suffisamment bas] en disant : en compensation on vous demandera "trouvez-nous des architectures, payez-nous des architectes qui valent le coup. Et gardez le HQE, de toute manière il faut être fort en matière de HQE". »

Cependant, la volonté de dégager une marge financière au profit de la construction pour pouvoir exiger et payer les prestations HQE est confrontée à la difficulté d'en évaluer le coût. C'est ce que confirme le directeur de la SPLA :

« On s'est placé 15 % en-dessous de ce qui semblait être à l'époque un bon niveau de charge foncière... On était en 2003-2004. On avait peu de choses. On se disait que le HQE ça devait coûter 100 € du mètre carré ; nous on se mettait déjà 100 € en-dessous du niveau de la charge foncière et puis on faisait une équation assez simple : le prix de vente d'un logement est égal à 1,8 fois le prix de la charge foncière plus le volume de construction. Donc ... on dégageait *grosso modo* une marge de 180 € sur le coût de vente qui pouvait être récupérée dans les coûts de construction ... En fait on ne savait pas trop grand-chose. Mais il y avait un peu de marge pour l'architecture et le HQE. C'était le principe de dégager cette marge. »

De toute évidence, le montant de la charge foncière et le coût des prestations environnementales seront directement un objet de négociation entre la Communauté urbaine et le promoteur acquéreur. Le calcul fait à ce stade servira à baliser cette négociation. On sent également poindre, à travers les deux citations, l'idée que la marge financière laissera place à une marge de manœuvre pour négocier ce que sera la *juste* « compensation » pour une réduction du prix du foncier.¹⁰⁶ Aussi doit-on noter que ces calculs ne débouchent sur aucun engagement formel de la part de la SPLA pour garantir un avantage financier au promoteur. La signature de la promesse de vente des terrains a lieu courant 2006 : juste avant le démarrage des travaux de construction, après deux années d'études et le dépôt de la demande du permis de construire qui doit remplir les exigences de la MOA publique. La

¹⁰⁶ C'est le nombre d'architectes pour l'îlot A. Les îlots B et C ont mobilisé quatre et cinq équipes d'architectes.

¹⁰⁷ Comme nous le verrons plus loin, cette marge de négociation s'avère fort utile pour fixer des exigences accrues en matière de performance HQE, dans le cadre du programme Concerto qui s'est greffé dans un deuxième temps sur l'opération.

MOA ne cherche donc pas seulement à disposer des moyens financiers pour négocier, elle maintient à travers le montage de la commande un moyen de pression tout au long du processus d'études.

La préparation des négociations à venir

Les bases de l'espace de négociations et le ticket d'entrée, l'acceptation des cahiers des charges définis, n'épuisent pas pour autant l'activité de structuration des négociations à venir. L'analyse de cette activité permet de distinguer la présence concomitante de deux aspects dans l'approche des acteurs :

- une volonté de favoriser l'avènement de négociations ;
- une volonté de maîtriser l'espace de négociations en poursuivant à travers les dispositifs un avantage, une position de force, le contrôle sur la durée et l'issue des négociations, etc.

Concernant la volonté de favoriser l'avènement de négociations, nous retenons surtout la mise en place de dispositifs pour préciser les temporalités et les modalités des interactions : le phasage des étapes, les instances de coordination à l'échelle du projet urbain et à celle des projets architecturaux¹⁰⁸, etc. La consultation en deux phases est clairement un élément de ce dispositif. La première étape est conçue notamment pour *vérifier* les compétences et expertises requises, ce qui ne va pas sans négociation, puisque la MOA publique et ses assistants (l'équipe Grether-Desvigne et Tribu) introduisent différents critères de sélection. La deuxième étape est prévue pour négocier le choix des projets. La période qui suit la sélection des lauréats engage des négociations sur les écarts entre les esquisses remises et les exigences que la MOA publique avait formulées dans les cahiers des charges.

Cette phase de coordination ne s'ouvre pas de façon improvisée. La MOA précise, dès la désignation des équipes, à l'issue de la première consultation, que le travail de conception et de mise en cohérence entre les projets, les espaces publics et les projets, ne sont pas terminés et organise plusieurs séances de coordination qui réunissent entre 30 à 40 personnes. La MOA publique a explicitement en tête que ces réunions devront servir à des négociations « franches ». Au souhait du journaliste de France Culture, François Chaslin, d'assister à ces séances, le directeur de la SPLA répond :

« Écoutez, je ne sais pas comment ça va se passer ; vous me laissez quand même une petite heure pour prendre les gens en main, si j'ai besoin de gueuler, je n'ai pas vraiment envie que ce soit devant un journaliste. »

¹⁰⁸ La MOA publique a expressément demandé une forme de « leadership pour la maîtrise d'œuvre au sein de chacune des équipes des îlots ABC ».

La préparation de la négociation peut comprendre la mise en place d'outils concrets, comme la maquette que la SPLA utilisera pour une comparaison des propositions. Cet outil sert en quelque sorte à objectiver les arguments qui seront mobilisés au cours de la future négociation.

« Les points de négociations ont été : on a d'abord commencé par une mise au point architecturale assez indispensable puisqu'on avait quand même trois projets qui s'étaient montés sans se connaître les uns les autres. Pour les analyser, on avait fait une maquette pour les connaître, où on pouvait mettre quatre projets sur chaque cellule ; 4x3, on pouvait faire 12 assemblages de villes différentes. Surtout ça, ça été un petit outil de préparation qui nous a servi à ce type de choses. »

La préfiguration des négociations à venir n'est pas toujours abordée comme telle par les acteurs. Elle est surtout réfléchie en termes de rapports de force pour des situations futures. Elle se discute également à travers la question des marges que les décisions sur les dispositifs procurent pour les actions futures.

Concernant la volonté de maîtriser l'espace de négociations, plusieurs dispositifs permettent de comprendre la détermination des acteurs pour obtenir un rapport de forces favorable. C'est au cours du débat sur la taille des îlots à mettre au concours que le maire dit : « je veux taper fort pour que ça ait du sens, pour qu'il y ait du poids dans la consultation ». Une autre approche vise la maîtrise du calendrier du processus. Si une première négociation avec les équipes sélectionnées permet à la MOA publique de fixer à 36 mois le temps de la construction, l'accord est insuffisant ou imparfait de l'avis de différents protagonistes. Ils chercheront à en « baliser » la portée, comme le montre le constat du directeur de la SPLA :

« [La négociation] porte sur les délais de démarrage. Elle porte sur les délais de réalisation. Elle porte sur l'enclenchement de tous les délais. Il faut 36 mois de construction ; [le promoteur disait :] je démarrerai six mois après l'obtention des choses, quand j'aurai vendu tant d'appartements ... Donc là, les négociations portaient sur tout, le montant des pénalités, les intempéries, les délais entre chaque action, là-dessus, chaque fois, ils voulaient des marges supplémentaires. Tout ça, c'étaient des négociations qui ont été longues, dures, pénibles. »

On comprend alors que les acteurs poursuivent dans ces négociations « préparatrices », des stratégies pour conserver des marges dans des situations à venir, de garder la possibilité de pouvoir opposer aux exigences de l'autre parti des clauses, des arguments d'invalidité. De manière dialectique, d'autres contraintes, d'autres exigences sont mobilisées à leur tour pour contenir ces marges recherchées, par exemple en invoquant le temps incompressible de sa propre production. En effet, pour endiguer les marges complémentaires exigées par le promoteur, la SPLA fait valoir le principe d'une livraison simultanée de tous les lots de l'îlot A et le fait que cette livraison est suspendue à la réalisation des espaces publics dont elle a la responsabilité.

« On est tous partis sur le système comme quoi on livrait à peu près tous ensemble. Nous, il faut qu'on fasse tous les espaces publics autour. Le jardin cœur d'îlot qui est au milieu de 50 000 m² de constructions, il faut quand même qu'on puisse le faire. »

La maîtrise de la temporalité apparaît comme l'enjeu fort de la préparation des négociations à venir, dont une des dimensions est aussi de pouvoir refermer, un moment donné, l'espace de négociations.

« [Pour] les problèmes de HQE, les problèmes de pollution, on avait inventé les clauses en 2004 lorsqu'on a fait le cahier des charges. Il se trouve que ... on avait bien joué sur le système ... Voilà les trucs : mise au point architecturale, mise au point HQE, mise au point des problèmes de pollution et mise au point de l'organisation dans les délais, de façon à ce que ça reste ramassé, que ce ne soit pas un truc qui se termine au bout de 5-6 ans. »

La valeur des négociations à venir n'est pas seulement mise en relation à un avantage que celles-ci procureraient à la position de tel ou tel acteur, mais également en relation à la qualité des échanges professionnels et du projet lui-même qui pourrait en bénéficier. C'est ce que laisse entendre la responsable de Tribu :

« C'est-à-dire que si c'est un projet qui a été construit en équipe, il y a quand même la grande force d'avoir entre guillemets, de se redonner cette contrainte-là, que ce soit avec un bureau d'études HQE ou pas, un bureau d'études, de toute manière ... c'est ce que nous disent des architectes, c'est qu'ils se redonnent une contrainte qui réintègre le dialogue entre l'ingénieur et l'architecte. Qui n'existait plus, et qui n'existe plus, d'ailleurs, par moment. Alors que là, il se renoue des fois un dialogue à la fois intéressant pour l'ingénieur, mais aussi intéressant pour l'architecte, qui lui aussi a du répondant. »

Un avis similaire est donné par le directeur de la SPLA : « On a eu, je ne sais pas, 34 séances de coordination avec un programme de travail qui a été plutôt riche, qui a permis aux archis de se connaître, de travailler ensemble, archis et aménageur ».

La responsable de Tribu, qui intervient dans cette phase de la conception dans le double rôle de juge et de conseil auprès des équipes de maîtrise d'œuvre¹⁰⁹, introduit dans son énoncé l'idée que le bénéfice d'une collaboration entre ingénieurs et architectes dépasse le cadre de cet espace de négociations et de sa propre place dans celui-ci. Il concernerait, plus généralement, la qualité de tout projet durable.

Auxerre : un agencement organisationnel ouvert au dialogue

À Auxerre, la maîtrise d'ouvrage est moins découpée et opère dans une plus grande proximité avec les habitants du quartier. L'agencement montre une plus grande souplesse à l'égard des événements apparus au cours de l'opération.

¹⁰⁹ Voir plus loin sur le thème du programme Concerto.

Un changement dans l'approche municipale en matière d'urbanisme

La lecture de l'agencement organisationnel et de la manière dont les acteurs pensent le mandat de celui-ci, permet d'appréhender l'espace de négociations du projet urbain et architectural des Brichères. Une période d'intenses activités débouchant sur la constitution de la MOA se déroule en 2001 après l'élection du nouveau maire et d'une nouvelle majorité municipale à la ville d'Auxerre.

Cette période commence par le recrutement d'un directeur de l'urbanisme. Explicitement nommé pour son profil d'architecte, il reçoit pour mission de réaliser les projets d'aménagement inscrits dans le programme politique de la nouvelle majorité, dont un volet porte sur le renouvellement urbain des quartiers d'habitat social d'Auxerre. Orientée sur le développement urbain, cette nomination contraste avec l'approche administrative et réglementaire de son prédécesseur, qui opérait essentiellement dans le domaine du droit des sols et des permis de construire. Le fait que cette personne conserve le domaine du droit des sols, y compris la révision et la modification du PLU, donne une certaine liberté au nouveau directeur de l'urbanisme de s'engager dans la mise en place d'un « projet de territoire ».

Avec le rattachement de deux personnes en provenance d'autres services municipaux, la chargée de mission pour le renouvellement urbain et le responsable du foncier, la direction de l'urbanisme se structure pour lancer le projet de renouvellement urbain des Brichères. Le but affiché pour ce quartier est « la démolition des trois tours existantes, peut-être même les barres, et la constitution d'un espace de vie, d'un nouveau morceau de ville pour reloger les gens qui habitaient auparavant dans les barres ».

Le moment de l'appel à candidature pour la mission de conception urbaine est une étape supplémentaire dans la transformation des pratiques de l'urbanisme entreprise par la Ville : le passage d'une approche « planificatrice », critiquée par certains acteurs pour son indifférence vis-à-vis de la topographie et des qualités intrinsèques du site, vers une approche plus souple qui envisage une définition progressive du projet « par un dialogue avec les habitants du quartier ».

Différents éléments permettent d'étayer cette lecture. L'approche antérieure est inscrite dans une étude programmatique préalable à la mission de conception urbaine. Serge Renaudie, l'urbaniste qui a été sélectionné à l'issue de la procédure de l'appel à candidatures, commente cette étude :

« Il y avait eu une étude préalable faite par des architectes avec un plan masse ; et c'était le plan masse habituel que je connais, que je respecte par ailleurs mais enfin ; un plan masse où il y avait des rues parallèles qui tombaient dans la pente avec la célèbre côte de Beauce, où vous avez sur la rue centrale bien droite, les collectifs, et puis après on redescend, vous voyez, et puis la rue droite arrive "boum" sur

l'équipement public qui était en bas ; pas vraiment en bas d'ailleurs, au milieu ... [Le diagnostic] fait par les urbanistes était totalement artificiel, ce qui les avait amenés à faire un plan masse artificiel. C'est intéressant d'étudier ce document parce que c'est le document type du bon urbaniste de l'époque. Je ne veux pas les critiquer parce qu'ils répondaient exactement la commande qu'on leur faisait, hors site. »

La vision pour une autre approche apparaît dans le discours de plusieurs acteurs, dont celui du directeur de l'urbanisme tenu *a posteriori* sur ses intentions en matière de conduite d'opération.

« Il ne faut pas qu'on brûle les étapes. Ce qui nous paraissait important, c'était de faire un projet porté par les gens. Quand je dis les gens c'est les gens qui vivent dans le quartier, les gens qui habitaient les tours bien entendu puisqu'on allait les déloger. C'était de faire un projet qu'ils portent eux-mêmes, qu'ils ne soient pas que spectateurs, qu'ils ne soient pas dans une situation de subir. Il fallait qu'ils soient dans la situation du désir. »

Comment le changement s'opère-t-il ? La désignation de Renaudie pour la mission de conception urbaine apparaît comme un élément clé du basculement en faveur d'une approche différente. Renaudie défend devant le jury une vision du projet urbain pour les Brichères qui n'épouse pas directement celle du directeur de l'urbanisme sur l'importance de l'implication des habitants, mais qui la complète en tant qu'elle exprime la volonté d'agir dans le respect de l'état existant du site. Par ailleurs, Renaudie se rend à l'audition sans être convaincu de la recevabilité de sa position.

« J'y suis allé seul ...et là, je me suis rendu compte qu'il y avait quelque chose qui se passait dans ce site, sans qu'on ait envie d'y construire. J'avais très peur de ce programme et surtout de ce plan masse. Et donc, je suis arrivé à l'oral sec. Je n'avais plus grand-chose à raconter ... Et puis je leur ai dit, je crois, que c'est un endroit superbe, que ce serait dommage d'y construire ; et ... s'il fallait construire, il fallait faire vachement gaffe. Il y avait une chose que je ne savais pas, c'est ce qu'on allait faire ; que je ne pouvais pas leur dire. Mais qu'il y a une chose que je savais, c'est que je ne pouvais pas [suivre le plan masse de l'étude préalable] parce que c'est M. Lemaire justement qui m'a posé la question : vous ne nous parlez pas du plan etc., comment le suivrez-vous ? Comment l'enrichirez-vous etc. ? J'ai dit que je ne peux pas, que ce n'est pas possible. Il est contraire au terrain, il ne respecte pas la réalité. »

Le directeur de l'urbanisme affirme que le choix de l'urbaniste repose sur sa sensibilité pour le site :

« Et donc on a retenu Serge Renaudie ... On l'a retenu parmi les 3-4 candidats qu'on avait sélectionné et puis on a fait un oral de chaque équipe et Renaudie est le seul qui nous ait dit qu'il ne savait pas comment il allait s'y prendre mais que en se promenant sur le site avant de rendre sa proposition, sa candidature, il avait été sur le site, il avait vu le brouillard, il avait vu les cours d'eau, il avait vu les chênes, il avait vu les jardins du cœur et il nous a fait une petite présentation de tout ça en disant « moi je ne sais pas comment je vais faire mais il me semble qu'il y a des choses très précieuses là qu'il faut prendre en compte qu'il faut préserver et qu'il faut utiliser qu'il faut exploiter plutôt que de faire un projet *ex nihilo* et de le plaquer ici. »

Le point de vue du président de l'Office Auxerrois de l'Habitat sur les raisons de la désignation de l'urbaniste laisse également entrevoir le caractère consensuel du choix.

« On a retenu l'équipe Renaudie parce qu'il y avait quand même une intimité qui s'était créée entre l'architecte et le quartier. Il a bien compris ce qu'on voulait faire. Il a bien compris les enjeux qui pouvaient se présenter sur le quartier, sur le site. Et donc on a dit "on n'y va comme ça"... Donc, je me rappelle de son engagement dès le début, il s'est fortement engagé. »

En refusant de présenter des solutions qu'il considère prématurées, tout en prenant position pour une approche ouverte au dialogue avec les acteurs municipaux et les habitants, Renaudie non seulement retourne la situation de l'audition en sa faveur, mais amène les membres du jury à instituer une maîtrise d'ouvrage sur la base d'un mandat souple et peu formalisé.

Une prise en compte progressive des objectifs du développement durable

Les objectifs du développement durable tels qu'ils ont été envisagés plus récemment par la municipalité¹¹⁰ ne figure pas encore de façon explicite ni dans la mission de conception urbaine de Renaudie, ni dans les documents des premières consultations d'architecture. Le directeur de l'urbanisme précise que dans la procédure de désignation de l'urbaniste, la municipalité s'appuie sur la notion de « respect de l'environnement ».

« Évidemment, quand on a pensé Brichères, on a pensé développement durable sans que ce soit véritablement dit. Mais on a pensé "respect de l'environnement" ; tout ça c'était quand même des choses auxquelles j'étais attaché depuis fort longtemps. Et donc, même si on a fait un cahier des charges extrêmement sobre mais avec quand même quelques petites phrases sur le sujet ... On voulait quelqu'un qui ait une approche pragmatique des choses, très efficace aussi parce qu'on voulait aller vite, pas une équipe d'architectes qui nous en mette plein la vue. On voulait donc quelqu'un qui ait une sensibilité sur la question environnementale, sur la question du paysage, sur la question de l'eau. »

Il semble que l'apport de l'urbaniste dépasse les attentes initiales de la municipalité, car le directeur de l'urbanisme poursuit :

« Donc Serge [Renaudie], nous l'avons missionné pour concevoir, pour mettre au point les principes d'un projet à venir aux Brichères et en fait, il nous a proposé tout un travail sur la topographie, sur la topologie, sur le paysage, sur l'écologie urbaine. »

Les préoccupations environnementales se concrétisent d'abord à travers la question du traitement des espaces non-bâties et tout particulièrement à travers celle de la gestion de l'eau pluviale sur le site. Introduites par Renaudie, ces questions deviennent structurantes pour l'agencement du projet dans la mesure où elles façonnent la manière dont certains acteurs appréhendent les principes organisateurs du projet. Pour ces acteurs, il s'agit d'un

véritable renversement du point d'entrée dans le projet : de la démolition des tours et des barres, il passe à la conception des espaces publics et à la préservation de l'état existant des espaces verts.

Le président de l'Office Auxerrois de l'Habitat, qui a pourtant pour priorité le relogement des habitants, dit à ce sujet : « L'option a été prise de remuer le moins de terre possible, de laisser l'eau s'écouler, et de garder cet aspect de ville à la campagne... c'était ça le fil conducteur. Ensuite, le choix dans les constructions... ».

Le directeur de l'urbanisme souligne également le fait que le projet est développé à partir d'une logique paysagère :

« Ce que Renaudie nous a proposé, c'est un projet organisé sur un squelette, une armature paysagère, donc c'est le ruisseau, c'est l'étang en bas, c'est les jardins du cœur, c'est la grande prairie, c'est la chênaie du Nord, c'est le bois du Sud, c'est le parcours de l'eau, c'est les chemins existants. Et finalement, cette ossature paysagère et urbaine, en tout cas qui devait le devenir, va délimiter après des espaces dont l'intérêt environnemental ou écologique était très faible et sur lequel on pouvait construire. Voilà comment on a déduit les espaces constructibles de cette démarche là. »

Un autre élément de la prise en compte des préoccupations environnementales dans l'approche de l'urbaniste constitue l'élaboration des principes d'un habitat collectif en « individuel superposé » qui vise un regroupement dense des logements, tout en conservant un accès direct à chaque logement à partir de la rue. Pour que ces principes de logements, tout comme ceux de la gestion de l'eau pluviale à ciel ouvert, puissent être inscrits dans des cahiers de charges architecturaux et devenir une exigence de la commande auprès des maîtres d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage opère un certain nombre d'ajustements. Elle procède à un renforcement de la structure de la maîtrise d'ouvrage par le recrutement d'un expert en hydrologie de l'agence de paysagisme Composante urbaine. Elle entreprend également une démarche pour convaincre les élus de l'intérêt de la forme de « l'individuel superposé » en organisant une visite de réalisations de ce type de logements dans l'Est de la France.

Cependant, des exigences accrues en matière de développement durable sont formulées plus tard, au cours des différentes phases de réalisation des logements. L'espace de négociations qui accompagne cette évolution ne peut être dissocié de la manière dont a été instituée la maîtrise d'ouvrage et le caractère souple et peu formalisé de la démarche mise en place entre les acteurs de la municipalité et l'urbaniste.

¹¹⁰ Cf. Participation de la ville d'Auxerre pour le quartier des Brichères au concours EcoQuartier du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

L'espace de négociations dans une conduite *souple et ouverte*

La désignation de l'urbaniste constitue le début d'une conduite de projet singulière, que plusieurs acteurs qualifient de « chemin faisant ». Nous ne savons pas si cette expression est déjà employée au cours du projet, mais elle apparaît comme telle *a posteriori* dans les entretiens. Pour certains acteurs, elle renvoie à une posture, à une démarche qu'ils revendiquent pour avancer de façon pragmatique, en s'ajustant au fur et à mesure aux événements rencontrés. C'est le cas de Renaudie et du directeur de l'urbanisme. Pour d'autres, par exemple le président de l'Office Auxerrois, l'expression désigne plutôt le fait qu'ils perçoivent le projet comme un processus d'apprentissage, en particulier pour les questions liées au développement durable et la forme de l'habitat regroupé :

« On a découvert ensemble ce qu'on faisait. Il n'y avait pas une théorie préalable qui a guidée les choses. La théorie elle s'est construite en même temps qu'on fait. ... Je le disais tout à l'heure ; c'est relativement récent ... mais en cinq ans, tout le monde a beaucoup évolué. Et donc cette culture... Bon, sur les Brichères, on en a parlé beaucoup ; dans le cadre de l'ANRU, on s'est rendu un certain nombre de fois à des réunions. On a questionné. Et les notions qu'on avait intégrées dans notre projet, elles ont été généralisées aujourd'hui. Par exemple, le solaire pour l'eau chaude ; le fait de faire un habitat intermédiaire, c'est-à-dire ni tour, ni pavillon avec jardin qui consomme beaucoup. Ces notions là, elles se sont imprimées chemin faisant. Vraiment on découvre ... on est un peu dans cette démarche : en avançant, à un moment on a dit "ça y est ! On est sur ces notions. Voilà, ça marche comme ça". Alors encore une fois, ce n'est pas une théorie qu'on a posée comme ça et qu'on a appliquée. On l'a construite chemin faisant. »

L'aspect structurant de cette posture est présent dès le début du projet. Par exemple, la demande de l'urbaniste d'un délai de 3 mois pour produire le diagnostic, est accordée par le maire et par la direction de l'urbanisme, malgré le délai « serré » dont l'administration dispose pour réaliser un dossier de demande de financement dans le cadre du programme ANRU.

Les principes organisateurs de la démarche esquissent un espace de négociations qui se veut ouvert pour une adaptation progressive et réciproque entre les contraintes, connaissances, valeurs, etc. que les acteurs pourraient mobiliser au cours de l'élaboration du projet. Dans une certaine mesure, l'espace de négociations proposé laisse une emprise forte aux acteurs sur le déroulement de l'opération, amplifiant en même temps leur dépendance à une coopération et une coordination. Autrement dit, l'agencement est doté d'un mandat plutôt faiblement défini, ce qui pose par ailleurs pour la MOA la question des moyens de contrôle des prestations élaborées au cours du processus.

Cet espace de négociations s'ouvre avec l'appui du directeur de l'urbanisme. Le mode de fonctionnement de celui-ci montre son caractère convergent avec la démarche de Renaudie. Lors de l'entretien, le directeur exprime sa préférence pour un allègement des procédures

administratives comme modalité de gestion du projet, au bénéfice de négociations directes et adaptées au cas par cas selon ce que les situations requièrent comme régulations. Il revendique cette approche au sujet de la ZAC voulu par la DDE :

« La DDE voulait absolument qu'on monte une ZAC. Et moi je disais "mais que voulez-vous que je fasse d'une ZAC ? Moi j'ai un PLU qui est en train de se faire et le projet il va être réglementé dans le PLU. Dans le PLU il y a une zone à urbaniser qui s'appelle Brichères, un secteur 1 et un secteur 2 et puis il n'y a quasiment pas de règlement dedans parce que ça ne sert à rien de faire des règlements pour la puissance publique ou parapublique et on fera des concours d'architecture et puis on ouvrira l'urbanisation au fur et à mesure des concours." Il n'y a pas de procédures d'urbanisme mise en place spécifique, c'est le PLU. ... »

Il affirme cette position également à propos de la procédure d'acquisition des terrains nécessaires pour le projet :

« J'ai dit [aux représentants de la DDE] qu'on fera une DUP si vraiment on en a besoin ; ce sera une petite procédure de deux mois ou de trois mois. Si on peut l'éviter, évitons-la. La DUP, les gens disent que c'est un truc bizarre ; ça leur fait peur. Moi, je préfère aller voir les propriétaires des terrains les uns après les autres en leur expliquant ce qu'on veut faire pourquoi on peut le faire, comment on veut le faire et pourquoi on a besoin de leur terrain plutôt que de leur dire "voilà, j'ai une DUP, je vous exproprie". »

Nous examinerons plus loin les possibilités et les difficultés de cette approche de la conduite. Dans la logique du « chemin faisant », certains dispositifs sont conçus pour une durée et pour une partie limitée du projet, de façon à pouvoir les ajuster selon les expériences acquises. Cohérente avec cette posture mais concrétisée pour des raisons de propriétés foncières non-réglées, la réalisation des logements se fait en plusieurs phases. À travers une temporalité décalée de la production des différents lots d'architecture, les premières réalisations servent de référence aux projets suivants. À la fois pour confirmer ou rectifier la qualité de l'espace bâti recherché, les élus la désignent en parlant notamment de « village », et pour augmenter progressivement les exigences en matière de qualité environnementale, en fonction de l'évolution des savoirs des acteurs. Pour baliser la négociation, les dispositifs sont élaborés ou ajustés au fur et à mesure que les acteurs en perçoivent la nécessité.

À notre question portée sur les éléments que la MOA donnait aux architectes pour définir la qualité d'usage, le président de l'Office Auxerrois répond :

« Je crois que le cadre a été donné lors du premier concours. C'était une première tranche : 50 logements, puis une deuxième 50 encore, puis une troisième 50 encore, puis une quatrième... Et le quartier n'est pas terminé. Et les architectes qui concourent, ils viennent forcément sur le site, ils regardent ce qu'il se passe. Et puis, on leur a donné une empreinte qui les emmenait... qui devenait incontournable. Et comme les principes de développement durable, d'économies d'énergie font partie de la culture maintenant pour tout le monde, parce que ce sont des notions qui sont intégrées, on était un peu pionniers. Comme je le disais, la doctrine s'est construite chemin faisant et l'empreinte a été donnée dès la première tranche. »

Le principe de procéder ainsi par étapes n'est pas sans rappeler une des caractéristiques de ce que Michel Callon appelle le modèle « négocié » de l'organisation des projets architecturaux : le fait que ce n'est qu'en bout de course que les acteurs finissent par savoir ce qu'ils veulent.¹¹¹

La place des habitants dans le système

L'implication des habitants dans le processus du projet et leur présence sur le lieu du projet sont intrinsèquement liées à la décision de la municipalité d'inscrire le quartier des Brichères dans le programme du renouvellement urbain. Les responsables municipaux se donnent comme objectif d'attribuer les nouveaux logements en priorité aux habitants des bâtiments voués à la démolition. Le phasage des travaux de réalisation est étroitement coordonné avec celui des démolitions des tours pour éviter certains relogements temporaires. La volonté de dialoguer avec les habitants s'inscrit dans un contexte particulier du fait que ceux-ci deviennent des témoins oculaires de l'édification de leur future habitation, à partir de leur logement actuel qui surplombe le chantier.

Le dialogue avec les habitants est organisé sur la base de réunions publiques, de groupes de travail, d'enquêtes sur les besoins en relogement, de fêtes de quartier, etc. L'enjeu de l'acceptation des propositions de la Ville et de l'Office Auxerrois incitent la direction de l'urbanisme à développer des outils qu'elle n'a pas l'habitude de mobiliser « pour permettre à la population de s'approprier le projet et de le porter ».

« Quand on a fait le concours pour les 50 premiers logements, [on voulait] présenter les projets sur le site en extérieur, c'était au mois de juin, avec des petites lunettes, un peu comme des longues-vues au bord de la mer pour voir les bateaux et on a mis des longues-vues avec une diapo et les gens pouvaient voir ce qu'on allait faire dans la diapo en situation. C'était très simple comme truc mais hyper efficace. Parce que les gens après disent "moi je veux cette maison-là, moi je veux cette maison-là, moi je veux habiter là". C'étaient des vues en perspective du projet de Kroll. Kroll avait fait des petits dessins. On les avait mis en diapo, et puis les gens pouvaient voir le terrain existant et *prof* le projet. Et puis on avait mis un grand plan par terre sur le site agrandi sur une bâche, imprimé sur une bâche, sur laquelle les mômes pouvaient marcher. »

¹¹¹ Notre observation de l'opération de Lyon Confluence nous conduit cependant à être en désaccord avec la façon dont l'auteur envisage le modèle opposé, le modèle « hiérarchique » où « les domaines d'expertises et de compétences sont parfaitement établis et ni le maître d'ouvrage ni le maître d'œuvre ne rentrent dans les boîtes noires techniques qui restent le monopole des spécialistes. On coordonne des compétences données et fragmentées en fonction du projet qui a été établi », M. Callon, « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, Vol. 1, Paris, PUCA, 1997.

2.2. La dynamique du système

Cette partie porte sur la dynamique de l'agencement organisationnel au cours des projets. Face aux interactions, l'espace de négociation. Résiste-t-il ? Se transforme-t-il ? Favorise-t-il la prise en compte d'événements et d'impératifs nouveaux ?

Auxerre : les possibilités et difficultés de la souplesse

Un aspect remarquable de la conduite ouverte et souple de l'opération porte sur le fait qu'elle amène à négocier progressivement le renforcement des exigences en matière de développement durable. La proposition de l'agence Kroll, dans le cadre du concours d'architecture pour le premier lot de logements, contient des dispositifs énergétiques, notamment des panneaux solaires, qui n'étaient pas demandés par la maîtrise d'ouvrage. C'est une négociation entre l'agence Kroll et les responsables de l'Office Auxerrois, pourtant convaincu que le financement de ces dispositifs ne devait pas être à leur charge, qui a permis la réalisation de ces dispositifs.

L'architecte Bernard Fasol de l'agence Kroll précise les modalités de la négociation pour déborder des principes fixés par la maîtrise d'ouvrage, dans le but de réaliser des toitures végétales sur les logements.

« On a fait pas mal de toitures végétales, mais aussi par étapes, parce qu'il fallait convaincre le maître d'ouvrage : on a utilisé un petit peu de bois au départ et un petit peu de toitures végétales. Au concours, on en avait mis pas mal et le maître d'ouvrage nous a demandé de réduire parce que ça le terrorisait d'avoir des machins qui grouillent sur le toit des maisons, parce que les gens vont être affolés. Alors on a mis dans la première tranche uniquement, on a enlevé les toitures végétales des logements, on les a mises uniquement sur les garages et puis les gens trouvaient ça sympathique. Dans la deuxième tranche, on les a mises en partie sur les logements et puis quand je suis passé avec le président de l'office sur la deuxième tranche, je lui dis : "vous avez vu ?" et puis il a regardé parce qu'il m'avait dit de les enlever ; et j'ai dit : "si je ne vous l'avais pas montré, vous ne l'auriez même pas vu". "Ah oui, c'est vrai que ça n'est pas choquant", et le truc est passé. Et maintenant toutes les opérations à Auxerre, ils demandent de favoriser la toiture végétale en pente ; il a fallu quatre ou cinq ans pour que ça rentre. »

À travers la négociation et l'apprentissage des dispositifs énergétiques, la maîtrise d'ouvrage est amenée à ajuster les principes organisateurs prévus au départ. Elle peut notamment reconsidérer ses objectifs en matière de qualité environnementale. C'est ce que dit le président de l'Office Auxerrois à propos de la revendication récente de désigner les Brichères « écoquartier ».

« C'est à travers le dialogue, la réflexion et le constat qu'on a pu faire que cette notion est devenue très présente. Il n'y avait pas d'a priori disant "on va faire un écoquartier". C'est vraiment chemin faisant que l'idée a été retenue, et est présente aujourd'hui. Je sais, ça ne paraît pas original, mais 2002, 2003, 2004 création de l'ANRU... Même au début de la création de l'ANRU, l'objectif, ce n'était pas de faire des écoquartiers ; c'était de démolir les endroits les plus ingrats pour faire de l'habitat plus confortable, mieux

organisé. Mais ces préoccupations environnementales n'existent pas non plus au moment de la création de l'ANRU. C'est très récemment que l'on a mis l'accent très fort, il y a deux ans pratiquement... »

Nous notons cependant que l'ajustement par la négociation entre l'agencement organisationnel et les activités de projet peut aussi être source de conflits et de risques pour le bon déroulement de l'opération. L'expérience du directeur de l'urbanisme qui se voit contesté la régularité du permis de construire est édifiante à ce propos. Sa réflexion contient aussi une mise en garde contre une démarche souple qui n'aurait pas les compétences suffisantes pour évaluer le contexte juridique du projet :

« Je pense que dans ce genre de démarche, il faut toujours anticiper. Il faut être sans arrêt dans l'anticipation pour éviter les problèmes de blocage. Par exemple, on aurait pu avoir un blocage sur les permis de construire ; c'est assez con pour un directeur de l'urbanisme qui est aussi responsable du service instructeur et permis de se voir retoquer un permis par le contrôle de la légalité. Ça a failli arriver sur les Brichères, projet soutenu et porté par l'État. Un gars du contrôle de la légalité qui est venu nous retoquer un permis de construire tout simplement parce que, dans le règlement du PLU, on a dit que les toitures en pente doivent être en tuiles, ardoises, zinc et que Kroll nous fait des toitures inclinées végétalisées. Et que l'on dit dans le PLU, il dit "tuiles, ardoises, zinc, produits verriers, tout autre matériau est interdit", donc les toitures végétalisées en pente, théoriquement sont interdites. Et donc le gars du contrôle de légalité qui voulait faire du zèle auprès du sous-préfet, prépare un courrier à la signature du préfet voulant retoquer le permis. Donc le secrétaire général de la préfecture m'appelle et me dit : "M. Guilbaud, là je suis embêté, là j'ai un courrier à signer pour vous retoquer le permis de construire. Ça pose un problème ; il faudrait qu'on se voit." Je lui dis : "Monsieur, si vous voulez, dans une heure je suis dans votre bureau avec le permis de construire, vous faites venir ... [la personne] du contrôle de légalité et on s'explique." »

La souplesse du système, l'espace de négociations qu'elle offre, n'est pas toujours ressentie comme un moyen adéquat pour avancer l'opération. C'est ce qui semble avoir conduit l'Office Auxerrois à rompre l'accord qui consistait à attendre la fin des études de l'urbaniste avant de lancer le premier concours d'architecture. Le lancement d'un appel à candidatures par l'Office questionne la capacité des autres acteurs de la maîtrise d'ouvrage à maintenir une cohérence dans la démarche de projet. Les motivations de l'Office – une stratégie pour accélérer le rythme de l'étude urbaine ou une réelle volonté d'entamer la conception des logements – ont finalement peu d'importance ici. Ce qui compte pour nous est le fait que son action montre que les modalités de fonctionnement du système ne conviennent pas à tout moment à l'ensemble des acteurs. L'urbaniste décrit la situation de la manière suivante :

« L'office HLM, un jour, sans prévenir personne – mais ça on est habitué, ça arrive dans toutes les villes où on travaille – double le maire. Et les services envoient, sûrement avec la bénédiction ... [du président de l'Office Auxerrois de l'Habitat] ... [Le président], ça l'énevrait un peu nos conneries ; il ne savait toujours pas combien il en avait [de logements], ça l'énevrait. Ça se voyait quand même bien qu'on l'indisposait. Je ne sais pas pourquoi, il y en a toujours un indisposé. En fait, il a lancé un appel d'offres qu'on a découvert dans le Moniteur, parce qu'on le lit comme tout le monde, pour 100 logements sur un terrain qui n'existait pas, puisqu'on n'avait pas dit qu'on construit ce terrain. C'est parti, ça sans l'avis du

maire, sans l'avis ... [du directeur de l'urbanisme], en indépendant, tout seul. Pour montrer que eux, ils avaient d'autres choses à foutre que de s'occuper de la flotte. »

Des dissonances dans le fonctionnement du système se font également sentir dans le rapport entre l'urbaniste et le responsable de projet de l'agence Kroll, Fasol. Le désaccord porte sur la manière de réaliser le raccordement entre le terrain des logements et la voirie séparés par un dénivelé important. La difficulté de négocier un compromis qui implique un coût et un ajustement des projets est renforcée par le refus de Fasol de s'occuper d'un problème qui dépasse le périmètre *stricto sensu* de sa mission. C'est la perception que Renaudie retient de ce conflit :

« J'ai fait par contre les cahiers de prescription. Ce sont des cahiers de prescription très larges dans la mesure où l'office d'HLM ne veut pas qu'on les contraigne au niveau des politiques d'économie d'énergie ou des choses comme ça. Bon voilà. Donc, l'on reste au niveau de l'organisation des raccords, ce qui est très très difficile. Ça s'est très mal passé sur la première tranche entre les raccords avec Kroll. Paradoxalement, alors que j'ai une bonne relation avec Lucien Kroll, on a eu énormément de problèmes avec eux. Ils ne sont pas du tout environnementalistes. Je l'ai dit à Lucien. J'étais assez étonné. Ils ne respectent la retenue des eaux, ils n'ont pas respecté : ils ont fait des eaux enterrées alors qu'on avait dit que tout devait être géré en aérien. Ils n'ont rien respecté avec un certain mépris de l'urbanisme. Nous, ça nous a gêné énormément. Ça a été un combat. La première chose étant, ils ne voulaient pas terrasser pour des questions de coûts, plus que pour des questions d'environnement. Ils voulaient qu'on remonte la voirie, la rue qui longeait qui est à la rue des Brichères, ils voulaient qu'on la remonte d'1,50 m en oubliant complètement que de l'autre côté et il y avait des gens qui rentraient sur leurs parcelles, ils s'en foutaient. Et alors, en jouant un jeu : office HLM contre ville. Ils ont joué ça en permanence. Fasol a fait ça en permanence. Un tel point qu'il a fait un rapport pour expliquer que nos noues ne servaient à rien. Alors qu'on voit maintenant à quoi elles servent. On a eu un conflit comme ça, larvé ... Il fait son projet comme un architecte traditionnel, ce qui fait qu'on a des parcelles enterrées, des logements complètement enterrés, parce qu'il se fout complètement de ce qu'on décide. Il n'en a rien à secouer. »

L'analyse du regard que l'urbaniste porte sur la position de Fasol permet de penser que la démarche souple, sur des points où elle n'a pas suffisamment formalisé les obligations des acteurs, peut devenir inopérante dans la mesure où elle laisse la possibilité à l'architecte de se tenir en dehors de l'espace de négociations.

Lyon : de multiples obstacles pour un agencement organisationnel élargi

À Lyon, l'agencement organisationnel, déjà fortement structuré sur les aspects du durable, sera amené à prendre en compte des exigences supplémentaires avec l'opportunité de participer au programme Concerto. Pour obtenir les financements liés à ce programme européen, la MOA doit modifier les critères environnementaux fixés dans le cahier des charges HQE de la consultation. Cela ajoute des contraintes que les équipes de la maîtrise d'œuvre doivent intégrer dans leur projet dans une période entre l'élaboration de l'esquisse

et le permis de construire. La perspective d'un financement complémentaire – pour les prestations supplémentaires en matière de dispositifs énergétiques – ne suffit pas à éviter une résistance assez forte de la part du promoteur de s'engager dans cette voie. Le directeur de la SPLA précise :

« C'est un financement qui est donné aux promoteurs et qui rajoute grosso modo 70 euros du mètre carré, et on a dit : "on ne va pas, vous avez déjà fait un effort, on ne va pas vous faire payer le système, on va vous demander des objectifs plus importants". »

La responsable de Tribu relativise la résistance du promoteur et des architectes vis-à-vis de ces nouvelles exigences, en constatant que les projets les plus figés présenteraient le plus de difficultés à s'adapter aux nouveaux critères. Du point de vue du fonctionnement du système et des compétences requises, ces modifications n'ont pas posé un problème majeur. La participation à Concerto semblait plutôt stimulante pour développer de nouveaux outils et former de nouvelles expériences pour Tribu, selon la responsable de ce bureau d'études.

« Ben, dans le cadre de Concerto, il y [...] a eu [développement de nouveaux outils] par le groupement Concerto, par notamment Enertech qui a produit des documents sur les questions de perméabilité à l'air, parce qu'à l'époque ce n'était pas... Voilà, quand je vous disais tout à l'heure pour les exigences, il y a une exigence qu'on n'a pas mise dans le cahier des charges et qu'on met maintenant systématiquement, c'est la question de la perméabilité à l'air, parce qu'à l'époque ce n'était pas la priorité des priorités, maintenant on maîtrise ça, donc... On impose un test d'étanchéité. On a imposé aussi... si, il y a quelque chose qu'on a rajouté... »

La participation à Concerto se révèle être un élargissement (ponctuel) du système dans la mesure où d'autres acteurs, chargés de l'évaluation des critères sur les bâtiments construits, vont compléter les compétences mises au profit du projet.

La transgression des règles est un autre aspect de la dynamique du système. Celle-ci peut même être opérée par un des auteurs de ces règles : le cas du choix d'un projet qui ne respecte pas l'alignement inscrit dans le plan-masse ou qui fait des promesses de dispositifs spatiaux non tenues :

« [Chercheur] Et puis dans le deuxième tour de travail sur le projet, quels étaient les critères de sélection finalement ? Ceux que vous avez cités et qui valaient toujours ? [Directeur SPLA] Oui mais qui ont été appréciés de façon très très marrante parce que il y avait très certainement le critère... Il y avait les trois critères : est-ce qu'on est capable de faire des produits nouveaux ? Apollonia par exemple qui avait été choisie sur le lot A avait un discours très intéressant sur les serres, les loggias. Le discours du mec qui était à la tête d'Apollonia, c'était de dire "jardin à tous les étages, avant on faisait l'eau à tous les étages, maintenant on dit jardin à tous les étages". On n'a probablement pas maintenant le jardin à tous les étages, mais enfin c'était le discours qu'il tenait. Il y avait des produits qui étaient effectivement très intéressants, très décalés autour de ces loggias. Ça reste des produits intéressants qui nous ont intéressés. Je dis ça, parce que sur le lot A, il y avait quand même deux offres très différentes : l'une venait par ING, l'autre venait d'Apollonia et Tania Concko. Et en fait, c'est plus par le fait qu'on a fait le

choix sur le bâtiment C avec ING que du coup, on n'a pas repris ING sur ce produit là. Sur le lot C, c'est assez marrant, puisque la réponse qui a été faite était à mon avis, alors vraiment on ne s'attendait pas à ce type de réponse, en ne respectant pas le cahier des charges d'implantation, puisque normalement on disait qu'on construisait à l'alignement. Lui, il s'est mis à 5 m en retrait. ... Mais cette image a plu, elle marquait une certaine force, une certaine présence dans la ville ; c'était très certainement l'objet qu'on n'attendait pas et donc Colomb et Grether ont voulu choisir cet objet spécifique. Et du même coup, on ne voulait pas tout mettre à ING, et du même coup Apollonia – qui avait une offre on va dire architecturalement moins bien placée mais qui avait une offre programmatique intéressante – s'est vu attribuer le lot. »

La (re)négociation de règles ou d'accords précédemment fixés peut être primordiale pour un acteur, elle a cependant un coût. La volonté du promoteur de pouvoir commercialiser un certain nombre de logements avant le démarrage des travaux de construction, conduit à déformer les « accords » précédemment conclus avec la SPLA (pas de pré-commercialisation avant la promesse de vente des terrains). La crise économique pousse le promoteur à procéder à une vente à la découpe des grands logements, pour s'adapter aux conditions nouvelles du marché. Cela change l'accord sur l'équilibre entre la qualité architecturale et la qualité environnementale négociée avant le dépôt du permis de construire, et l'oblige à demander une modification du permis de construire.

2.3. Reconduction des pratiques et négociations en dehors de l'opération

Seuls les bureaux d'études Tribu et Cardonnel Ingénierie ont invoqué le fait d'être engagés dans des démarches visant à reconduire des pratiques élaborées ou approfondies au cours de l'opération Lyon Confluence. La responsable de Tribu précise que les exigences environnementales formalisées au cours du processus et les modalités de négociations interprofessionnelles expérimentées, l'ont guidée dans la stabilisation de sa démarche et conduite à reproduire sa méthode de travail sur d'autres îlots.

« On a beaucoup reproduit, parce qu'en fait, on a continué cette méthode de travail sur les autres îlots, peut-être en renforçant encore le travail [interprofessionnel] en phase esquisse, c'est-à-dire le plus en amont possible, pour ne pas avoir ces blocages en phase permis, parce que c'est vrai que le dialogue, c'est quand même la clé de la réussite du projet. »

De même, elle souligne l'importance qu'elle accorde à la perspective de pouvoir tirer un bénéfice des expériences survenues au cours du projet au profit d'une amélioration des projets suivants. À la question de savoir comment capitaliser ses expériences, elle répond :

« Dans le cadre de Confluence, on a des acteurs qui sont là depuis un certain temps [et par rapport auxquels nous réagissons]. Sur la phase 2, par exemple, la phase qui est la page blanche sur le marché gare, il y a eu beaucoup de travail en commun avec tous les acteurs sur une sorte de diagnostic de remise en cause de ce qui avait été fait sur la phase 1, pour voir si c'était juste, pas juste, qu'est-ce qui avait marché, pas marché. »

En ce qui concerne le bureau Cardonnel Ingénierie, l'expérience de Lyon Confluence l'a conduit à réévaluer la pertinence d'une méthode de calcul du bilan énergétique, environnemental et économique, développée en parallèle à l'intervention dans le projet. Le directeur de ce bureau d'étude considère *a posteriori* d'avoir conçu une méthode trop sophistiquée et trop décalée par rapport au travail de conception architecturale. Il dit avoir gagné en pragmatisme et envisage de développer une version simplifiée de la méthode, plus cohérente avec les situations de travail des concepteurs.

Parallèlement à ce souci de capitaliser leur expérience, ces deux responsables de BE-HQE militent dans des associations professionnelles pour diffuser certains acquis en matière de développement durable ou d'organiser des formations pour diffuser leur méthode et savoir-faire.

La responsable de Tribu, engagée dans l'association VAD (Ville et Aménagement Durable)¹¹², explique que les travaux de ce groupe d'ingénieurs et d'architectes visent à diffuser et développer la qualité environnementale à travers une réflexion sur les processus de conception. La société Cardonnel Ingénierie organise des formations auprès des professionnels et intervient régulièrement dans le cadre de réunions proposées par des syndicats professionnels pour débattre de nouvelles formes d'organisation des coopérations au cours des projets.

Ces engagements représentent une forme de poursuite des négociations en dehors de l'espace que les acteurs ont largement contribué à faire exister dans le projet Lyon Confluence.

*

Une première partie de cette conclusion intermédiaire et partielle porte sur la compréhension de la négociation comme système. Notre analyse permet d'en préciser quelques éléments :

- Le système de négociation apparaît comme un ensemble d'acteurs, de compétences, de dispositifs (réglementaires, techniques, procéduraux), de marges de manœuvre et de temporalités qui permet de réaliser à travers la négociation des objectifs du projet.
- Le système prend en charge les enjeux et préoccupations du développement durable mais ce n'est pas son unique fonction. La complexité de ces enjeux appelle cependant de manière accrue à mobiliser la négociation comme moyen de réaliser le projet. Cela a conduit dans les deux opérations à intégrer des compétences spécifiques.

¹¹² Ville et Aménagement Durable a pour objet de promouvoir et d'engager toute action visant à diffuser et développer la qualité environnementale dans les processus de conception et de production des bâtiments et du cadre de vie. Cf. <http://www.ville-amenagement-durable.org/accueil-news.php>

- Le système, en tant qu'il préfigure des négociations à venir, est lui-même un objet de négociation. Les acteurs appréhendent les négociations préparatoires comme un moyen de contrôle sur des situations futures, qui s'avère cependant largement aléatoire et incertain. Il se réduit souvent à une marge de manœuvre que les acteurs cherchent à introduire ou préserver pour les situations futures.
- Le processus de structuration du système ne se limite pas à une phase préliminaire. Tout au long du projet, des négociations ont lieu pour transformer le système. Les transformations peuvent se produire à travers des négociations qui ont explicitement cette fonction ou à travers d'autres interactions qui montrent qu'une autre configuration du système est possible¹¹³.
- La notion de système, prise dans l'idée d'agencements organisationnels plus ou moins provisoires, est justifiée à partir du constat que peu de traces témoignent du souci des acteurs de capitaliser leur expérience de la négociation, par exemple en transposant des éléments du système ailleurs ou en adoptant de nouvelles routines.

Une deuxième partie porte sur une appréciation des deux terrains du point de vue des systèmes de négociation et de leur rapport au développement durable.

- À Auxerre, le système souple, qui se construit et s'adapte en fonction de l'apparition d'événements, a conduit à un déplacement du projet social sur le terrain du développement durable. La souplesse a plutôt bien fonctionné, mais a également montré une faiblesse dans certaines situations de conflits : le manque d'arbitrage a constitué un frein à la coopération. Les exigences de contrôle et d'évaluation de la qualité environnementale ont été moins élevées qu'à Lyon.
- À Lyon, le système très structuré a servi à l'avancement du projet. La maîtrise d'ouvrage a pris en charge la question du développement durable depuis le début de l'opération. Les négociations « encadrées » ont été considérées comme fructueuses. Le système a permis d'augmenter les exigences en matière de qualité environnementale au cours du projet.

¹¹³ Ce constat rejoint l'idée qu'un système n'est explicable qu'à partir des actions qui l'instituent et le réinstituent constamment. Il faut également rappeler son lien avec ce que Jean-Daniel Reynaud développe sur les rapports entre règle et régulation. L'auteur dit notamment des règles, qu'elles sont assumées par les acteurs qui les mettent à l'épreuve, les revivifient et parfois les créent dans l'échange social lui-même. C'est ce processus de création, d'application, de transformation ou de suppression des règles qui caractérise la régulation. J.-D. Reynaud, *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1997.

III. LA NEGOCIATION COMME INTERACTION

L'objectif de ce chapitre est de porter un éclairage sur le rôle de la négociation dans les projets architecturaux et urbains durables à partir d'une lecture des modes opératoires des interactions qui s'apparentent à de la régulation. Cette position passe par le repérage de tensions, de crises ou de divergences qui cristallisent des interactions particulièrement intenses et qui débouchent sur des résultats « tangibles » : blocages, accords, revirements, arbitrages, etc. Ainsi, nous espérons mieux discerner la diversité des formes de négociation opérantes sur nos terrains ou dans les représentations véhiculées par les médias.

Ce moyen pragmatique de repérage n'est pas sans rappeler une des catégories de négociation développées par L. Mermet¹¹⁴ dans le cadre de ses travaux sur les conflits entre projets d'aménagement et préoccupations environnementales. L'auteur distingue des formes de négociation en fonction de leur importance dans le processus de décision (négociation interstitielle, composante et englobante). Au concept qui consiste à identifier les moments singuliers de la négociation, nommée négociation-modalités, Mermet oppose le concept de la négociation-modèle qui appréhende un processus de décision comme s'il avait consisté essentiellement en une négociation.

D'un point de vue méthodologique, l'analyse des *interactions* est confrontée à une double difficulté : celle de rester conforme à l'essence même du mot, c'est à dire d'appréhender une action *entre* acteurs, et donc de faire (ré)apparaître la diversité des positions sur cette même action, celle de délimiter dans le temps une ou plusieurs séquences d'un enchaînement d'échanges sociaux théoriquement sans fin. Cette difficulté nous a conduits à privilégier le concept de *situation* comme unité d'analyse de ces processus¹¹⁵. Le concept de situation, tel qu'il a été approfondi par des chercheurs en sciences de gestion¹¹⁶ permet de combiner,

¹¹⁴ L. Mermet, « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in G.O. Faure, L. Mermet, H. Touzard, C. Dupont, *La négociation. Situations - Problématique - Applications*, Paris, Éditions Dunod, 2000, pp. 139-172.

¹¹⁵ Cette notion est privilégiée dans le cadre de notre approche de chercheur. Sur les terrains, le mot *moment* (moment particulier, de crise, etc.) utilisé par les acteurs et dans notre guide d'entretien est assez proche de l'idée d'actions et d'événements limités dans le temps et repérables dans leur alternance par rapport à d'autres actions et d'autres événements.

¹¹⁶ J. Girin, « L'analyse empirique des situations de gestion: éléments de théorie et de méthode », in A.-C. Martinet (dir.), *Épistémologies et Sciences de Gestion*, Paris, Economica, 1990, pp. 141-182 ; G. Koenig, « L'organisation dans une perspective interactionniste » in B. Vidallet (dir.), *Le sens de l'action. Karl Weick : sociopsychologie de l'organisation*, Paris, Vuibert, 2003, pp. 15-34 ; B. Journé, N.

d'une part, les récits des acteurs qui se réfèrent à ces situations et, d'autre part, les éléments contextuels (cadres législatifs, contractuels, politiques, etc.) présents dans ces situations auxquelles nous avons accès, parfois par d'autres sources que celles des récits. Dans leur article sur le concept de situation¹¹⁷, Benoît Journé et Nathalie Raulet-Croset précisent en prenant appui sur les approches pragmatistes et interactionnistes de Dewey et Goffmann « le caractère émergent de la situation, qui est produite par un processus de construction du sens qui met en jeu la confrontation des interprétations subjectives des différents acteurs qui s'y trouvent activement engagés. »¹¹⁸ En résumé, trois attributs de la notion de situation nous intéressent particulièrement : la situation est inscrite dans l'activité des acteurs du projet ; elle est continuellement en émergence ; elle renvoie à un point de vue subjectif.

La notion de situation enrichit de différentes manières l'analyse des interactions dans les deux entrées.

Pour les pratiques médiatisées, elle conduit à analyser les interactions décrites ou réécrites dans la perspective d'appréhender ce qui rapprocherait ou distinguerait, du point de vue de l'auteur, la négociation d'autres types d'interactions (collaborations, alliances, associations, concertations, etc.). Elle soutient également une « mise en scène », un regroupement de récits, d'approches, de points de vue selon des thèmes et des arènes considérés par les chercheurs, au vu du corpus dans sa globalité, comme porteurs de sens (négociations interprofessionnelles selon différents « couples » d'acteurs, négociations avec les habitants, le durable comme facteur de négociation, etc.). Ce regroupement est une forme de reconstruction de points de vue subjectifs éclairant la dynamique du renouvellement des enjeux du durable.

Sur nos deux terrains, l'analyse micro-sociologique portera sur des *situations* singulières en passant par la reconstruction du déroulement des négociations dans le cadre de la production de quelques dispositifs techniques et spatiaux. La reconstruction de ces situations, en s'appuyant sur une pluralité de points de vue, permet de préciser l'évolution du jeu d'acteurs, de l'objet de négociation et des arguments et savoirs utilisés. Ainsi nous voulons comprendre les facteurs qui orientent, modifient ou renforcent le déroulement de la négociation, qui caractérisent les situations de compétition ou celles de coopération, qui

Raulet-Croset, « Le concept de situation : contribution à l'analyse de l'activité managériale dans un contexte d'ambiguïté et d'incertitude », *M@n@gement*, 11: 1, pp.27-55.

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ En s'appuyant sur Koenig, les auteurs discutent de la différence entre des situations de routine et des situations problématiques. Cela n'est pas sans lien avec la question de la négociation. « Ce ne sont pas tant les situations de routine qui intéressent les interactionnistes que les situations nouvelles et problématiques. Dans le même ordre d'idée, ce ne sont pas les définitions stabilisées et consensuelles qui retiennent leur attention, mais les différences de définition et les possibilités ouvertes aux acteurs de reconstruire et d'influencer les définitions des autres », Ibid., p.32.

favorisent, le cas échéant, le passage d'une modalité apprenante à une modalité marchande ou inversement.

Ces facteurs, qu'ils soient de nature féconde ou problématique, laissent des traces et produisent des résultats. Les objets techniques et spatiaux sont les aspects les plus visibles des transformations produites par la négociation, mais celles-ci se montrent également dans les positions et compréhensions nouvelles que les acteurs affirment, voire dans des modifications plus structurelles des organisations (i.e. mission du service des espaces verts à Auxerre ; intégration plus en amont du conseil HQE de la SPLA).

Ici, le concept de situation permet d'appuyer le caractère dynamique des transformations produites et supportées par la négociation, laissant apparaître à quel point les aboutissements dépendent du jeu de confrontations de positions divergentes, de médiations et de savoir-faire engagés par les acteurs.

1. La négociation dans les situations de projet

L'analyse se tourne ici vers l'activité de négociation dans le projet architectural durable, pour s'intéresser au déroulement des processus d'interaction et éclairer les modalités d'implication des acteurs dans la négociation, s'opposant ou coopérant autour d'enjeux afin d'aboutir à des compromis et à un avancement dans les choix de projet. L'objectif principal de cette partie est de rendre tangible les modalités de la négociation, en focalisant sur des dispositifs mis au point collectivement dans une optique environnementale.

Par la notion de *situation*, nous insisterons sur le caractère dynamique des transformations produites et supportées par la négociation, laissant apparaître à quel point les aboutissements dépendent du jeu de confrontations entre positions différentes, de médiations et de rapprochements, de savoirs et de savoir-faire engagés et transformés par les acteurs.

Cinq situations ont été sélectionnées parce qu'elles permettent d'étudier le rôle de la négociation dans les opérations architecturales et urbaines durables par une focalisation sur la production de *dispositifs techniques et spatiaux*. Il s'agit de préciser en quoi la négociation autour de tels dispositifs comme modalité d'interaction contribue à la transformation des pratiques et des valeurs, et fait évoluer la compréhension du travail de conception de projets durables.

Les cinq situations choisies permettent d'éclairer des facettes d'un jeu d'interactions entre positions et modes de raisonnement concernant le durable, en cadrant une scène d'acteurs

particulière autour d'un couple d'acteurs à chaque fois différent qui agit au cœur du processus.

La première situation analysée est celle du choix du type « individuel superposé » pour les parties neuves au quartier des Brichères à Auxerre, choix par lequel le bailleur social et les architectes concepteurs semblent se définir un terrain de réflexion partagé.

Le travail autour des espaces verts dans ce même quartier, et la relation entre l'architecte coordinateur et l'ingénieur horticole, seront au cœur de l'analyse d'une deuxième situation.

La troisième situation examinée se situera là encore à Auxerre, avec en premier plan la coopération entre l'ingénieur hydrologue et l'architecte coordinateur autour du système d'évacuation des eaux pluviales.

La façade de logements conçue par Tania Concko pour l'îlot A à Lyon-Confluence, et la coopération de l'architecte avec l'ingénieur thermicien, sera analysée comme une quatrième situation.

Et pour finir l'analyse s'intéressera à la coopération autour du dispositif des « loges » (jardins d'hiver suspendus) qui rapproche sur ce même îlot particulièrement les architectes Dusapin-Leclercq et le promoteur Nexity-Apollonia.

Les cinq narrations ne rendront que rarement compte d'échanges verbaux, et feront exister les interactions et notamment les négociations à travers l'explicitation des positions, leurs convergences, leurs divergences, leurs évolutions. Nous abordons ces différentes situations de négociation et leur évolution en nous intéressant aussi bien à l'opposition entre coopération et compétition qu'à la coexistence de ces deux modalités, soit par une imbrication, soit par une alternance dynamique entre phases différentes de l'interaction.

1.1. Le choix typologique aux Brichères

La coopération qui apparaît comme la plus féconde à propos de la dimension environnementale de l'opération des Brichères semble concerner le type de *l'individuel superposé*. Notre analyse restitue et décrypte des éléments d'un processus, qui se situent entre le moment d'introduction de ce type de logement comme possible choix structurant et celui de son acceptation par une pluralité d'acteurs. Différents arguments viennent consolider le choix de l'individuel superposé dans les discours des élus sur l'importance du social et des cultures locales, dans ce que disent l'architecte coordinateur et le directeur du service d'urbanisme de la nécessité d'un habitat compact en cohérence avec les choix du plan d'ensemble, dans les attentes économiques de l'Office Auxerrois de l'Habitat et enfin dans les références typologiques convoquées par les concepteurs.

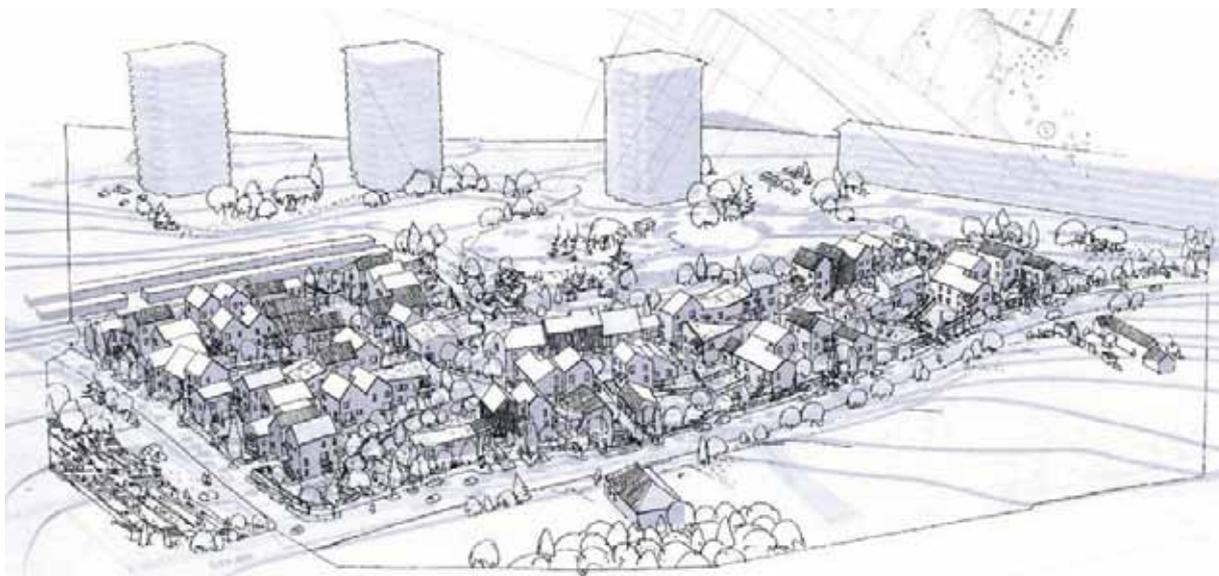
Le discours des élus sur l'importance du social et des cultures locales

Aucun choix typologique pour les nouveaux logements n'a été fixé a priori. Dès le début des opérations, il est toutefois admis que le grand collectif est à bannir définitivement, à l'exception de réhabilitations qui dans le cas des Brichères concernent deux barres de logements de cinq étages, désormais destinées à une nouvelle étape de vie. Le refus du grand collectif s'est imposé auprès des responsables politiques auxerrois bien avant l'opération ANRU exigeant des démolitions et reconstructions.¹¹⁹

Le choix par le maire du nouveau directeur du service d'urbanisme de la ville d'Auxerre n'est aucunement neutre et se fait en 2003 en faveur d'un architecte connu pour ses critiques d'un « modèle » de logements collectifs hérités des années 1960-1970. De son côté, l'élu responsable de l'Office Auxerrois de l'Habitat retient surtout du logement collectif construit dans les années 1960 et 1970, le fait de lieux de vie dégradés comportant des risques de dysfonctionnements et d'accidents accrus.

Le choix typologique dans l'opération des Brichères à Auxerre est donc fondé dans une recherche d'alternatives au logement social des années 1960-1970, visée partagée par l'ensemble des acteurs concernés par le processus, même si chacun l'argumente à sa manière.

¹¹⁹ Un classement en ZUS de tous les quartiers périphériques d'Auxerre avait été obtenu en 1999, classement qui visait déjà une intervention conséquente remettant en question les données typologiques et morphologiques.



Dessin de Lucien Kroll (2003) montrant par contraste avec les tours et barres existantes à l'arrière-plan le caractère « villageois » des maisons et groupements proposés.

À l'opposé de la doctrine dominante des opérations ANRU, qui préconise à la place des logements collectifs démolis des lotissements de maisons individuelles, le maire et le directeur du service d'urbanisme réfutent ce choix qu'ils jugent caricatural, et ceci aussi par une réflexion sur le renouvellement des qualités urbaines du quartier. Même si elle n'est pas explicitée dans le programme de la nouvelle municipalité, la volonté de s'ouvrir à de nouvelles propositions typologiques est une conséquence du rejet de l'urbanisme et de l'architecture antérieurs dans les quartiers périphériques d'Auxerre, rejet dont se sont fait témoins et porteurs le nouveau maire et son équipe.

Les différentes consultations aboutissent au choix d'architectes concepteurs montrant une approche critique partagée face au plan masse et au petit locatif, et une préférence nette pour les idées d'un « village » épousant la configuration du site et de « grandes maisons avec plusieurs accès indépendants » (directeur du service d'urbanisme). Un « village » perçu comme très proche de dispositifs courants dans des bourgs et villages environnants, qui semblent donc répondre à des cultures urbaines et villageoises locales.

Un habitat compact en cohérence avec les principes du plan d'ensemble et de la programmation

Dès les premiers essais volumétriques et d'implantation fondés sur la décision de garder libres de construction de vastes espaces, apparaît la nécessité de rechercher sur les parcelles constructibles une densité bâtie relativement élevée, difficile à atteindre avec de l'habitat individuel. Lors du dépôt du dossier ANRU (2003) est indiqué pour la première fois

un pré-choix du type de logements individuels superposés, à côté d'une possibilité de travailler avec des petits locatifs. Le dossier est illustré par une série d'esquisses fournies lors d'une première consultation (2003) par l'architecte Lucien Kroll. Ces esquisses s'efforcent de montrer les possibilités d'un logement diversifié et peu élevé, mais compact. C'est sur la base de ces esquisses qu'un cahier des charges est précisé et servira de base aux consultations suivantes.

La concertation entre l'architecte coordinateur, le directeur de l'urbanisme, celui de l'Office Auxerrois de l'Habitat et les responsables politiques de la ville sur cette exigence de compacité des espaces bâtis, leur permet de s'orienter de manière de plus en plus affirmée vers le type de l'individuel superposé, pourtant au départ localement plutôt inhabituel, en particulier pour les acteurs impliqués de longue date dans l'action locale. Le fait que ce type peut être entendu et présenté par les acteurs, et notamment la municipalité, comme une réinterprétation de cultures urbaines et villageoises qui démontrent l'acceptation locale de la compacité, a certainement contribué à l'acceptation.

La compacité est enfin un choix programmatique du fait qu'il s'agissait de construire dans cette première opération ANRU, avant toute démolition, sur les terrains à disposition, un lot suffisamment important de logements pour pouvoir loger tout le monde, et même pour créer des marges de manœuvre pour les opérations à venir dans les autres quartiers.

Les attentes économiques de l'Office Auxerrois de l'Habitat

Dans le cadre de l'opération ANRU, l'Office Auxerrois de l'Habitat trouve les moyens supplémentaires indispensables pour conduire cette opération lourde, tout particulièrement dans sa partie de démolition-substitution. Les attentes économiques de l'office concernent alors également une évolution du coût d'entretien. Et c'est face à ces attentes que le dispositif de l'individuel superposé apporte quelques avantages indéniables.

De leur côté, la municipalité et le directeur du service d'urbanisme y voient une solution pour utiliser moins de foncier, et pour s'épargner la construction et l'entretien d'infrastructures (voirie, assainissement, transport, éclairage, etc.) propres à l'ensemble résidentiel. Par le regroupement des logements, un réseau d'espaces publics relativement peu étendu suffit, ce qui est important pour les pouvoirs publics et des services de la ville, qui désormais devront porter la responsabilité pour tout ce qui concerne l'entretien. Pour ces parties cédées au domaine public, l'Office Auxerrois de l'Habitat se trouve donc, par son choix de la compacité en meilleure position de négociation avec la municipalité et ses services. Le fait de négocier ici en direct entre l'office et la ville (le président de l'office est un élu) a donc certainement facilité ce choix de la compacité.

Pour les espaces verts qui restent sous sa responsabilité, l'office parvient à diminuer encore les charges d'entretien, en attribuant à chaque logement et donc à chaque locataire un jardin qu'il devra entretenir. En accord avec les actuelles stratégies de la « résidentialisation », le dispositif de l'individuel superposé permet, comme d'autres types d'habitat intermédiaire, de diminuer les surfaces d'espaces collectifs à sécuriser et à entretenir.

Enfin, un ensemble de logements individuels superposés peut, selon les cadres juridiques en vigueur, être rendu accessible en majeure partie sans ascenseur. À l'exigence d'accessibilité pour les handicapés répond une offre consciemment limitée de logements qui, pour tout ou partie, ont un accès de plain-pied ou par rampe.

La réduction générale des parties communes qui découle du choix typologique de l'individuel superposé, permet non seulement une diminution des investissements, mais offre surtout la perspective d'une gestion courante nettement moins coûteuse pour le bailleur social.



Tous les accès se font directement de l'extérieur, principalement à partir de petites places, chaque logement ayant également un deuxième accès côté jardin. Vue de la première phase réalisée par Lucien Kroll.

Les références typologiques mobilisées par les concepteurs

Mais l'individuel superposé est aussi considéré, dans les discours et propositions des architectes d'abord, comme la possibilité d'un nouveau départ, en dépassement des défauts du logement collectif et du logement individuel tels qu'ils sont connus localement. C'est une

occasion d'introduire une solution alternative. Alors que c'est un type de dispositif quasi inconnu dans la région voire en France, il est nettement plus répandu notamment en Belgique et aux Pays-Bas. Les récents débats sur les alternatives à l'étalement urbain l'ont remis dans l'actualité, ce qui n'a pas échappé aux acteurs locaux.

En avril 2003, l'Office Auxerrois de l'Habitat lance le premier concours d'architecture. C'est l'atelier de Lucien Kroll, architecte belge, qui obtient le mandat pour la réalisation des premiers cinquante logements. Il fait une proposition en contraste avec les autres projets soumis pour la consultation en travaillant autour de rues et de petites places avec des groupements de logements individuels superposés, disposant chacun d'un garage, d'un accès privé, d'une terrasse ou d'un jardin, une différence que relève le directeur de l'urbanisme :

« Ce qui nous a intéressé dans la proposition de Kroll, c'est qu'il proposait vraiment de l'individuel superposé, c'est-à-dire des logements qui étaient accessibles individuellement, qui avaient leur propre accès de l'extérieur, il n'y avait pas de hall d'entrée, il n'y avait pas un paquet de boîtes aux lettres ; on était dans de grosses maisons dans lesquelles il y avait plusieurs accès possibles. »

Ce choix typologique s'avère plus facilement réalisable que par le passé grâce aux évolutions récentes de la législation en matière d'urbanisme (en particulier la loi SRU et les PLU qui y donnent suite). Ces évolutions font disparaître les obstacles qui existaient jusqu'alors en France face à de tels choix typologiques et morphologiques, alors qu'ils supposent une configuration claire des espaces publics. Deux obstacles majeurs ont en effet disparu : la taille minimale des parcelles constructibles et l'obligation de recul par rapport à la voie ou par rapport aux limites séparatives. Dès lors, il devient donc possible de travailler des rues étroites, et plus généralement des proximités qui étaient devenues de plus en plus impossibles avec l'urbanisme réglementaire. Ce qui nécessite en contrepartie un traitement attentif des proximités pour respecter l'intimité des espaces intérieurs des logements.

Lors du choix de l'architecte coordinateur puis lors du choix des concurrents pour la première consultation, il était bien connu du directeur de l'urbanisme et des responsables de l'Office Auxerrois de l'Habitat, que Lucien Kroll – comme Jean Renaudie, père de Serge Renaudie – fait partie de longue date des défenseurs de l'habitat individuel superposé. Dans le contexte des années 1970 et 1980, qui favorise la diffusion du modèle de la maison individuelle isolée au milieu de sa parcelle, Kroll fait partir des architectes qui préconisent des formes bâties favorisant un « vivre ensemble » dans l'expression de la diversité. L'« individuel superposé » n'est pas simplement appréhendé comme la superposition de deux logements, mais comme la mise en relation différenciée et imbriquée de deux logements avec chacun non seulement un accès indépendant mais aussi son propre espace extérieur : le logement situé à l'étage donnant sur une terrasse, et celui en rez-de-chaussée s'ouvrant sur un jardin en pleine terre.

Chaque logement peut être pourvu d'espaces extérieurs spécifiques, une fois résolue la question des vues plongeantes, notamment depuis le logement du haut sur les espaces extérieurs du logement du bas.

Par la suite, ce choix typologique intéresse les autres concepteurs bien au-delà de l'importance et de la pertinence des références. Le travail des phases 3 et 4 prises en charge par d'autres architectes le montre : ils s'intéressent à l'exploration des possibilités nombreuses d'assembler et de combiner les habitations entre elles, dans un souci à la fois de densification, de variété des logements voire de complexité volumétrique, et de l'intégration d'attributs de l'habitat individuel dans une production à l'échelle du collectif. C'est un type de dispositifs qui permet des recherches d'organisations spatiales complexes, et en cela une mobilisation et une valorisation des compétences d'architecte.



Déclinaison de l'individuel superposé par Ignace Grifo.

*

Il ressort de cette analyse que le type de l'individuel superposé choisi à Auxerre permet de fédérer :

- Les *élus* qui lui donnent sens dans leur discours politique.
- Les *responsables de l'office* qui en espèrent des retombés économiques, du point de vue de la construction comme de l'entretien, et un engagement accru de la part des locataires pour le maintien de leur cadre de vie.
- Les *architectes* coordonnant l'opération et ceux des trois premières phases qui ont ainsi l'occasion de concevoir et de réaliser des espaces emblématiques de leur démarche.
- L'émergence de ce creuset doit beaucoup au directeur de l'urbanisme qui a joué un rôle pivot entre les élus et l'office d'un côté, les architectes Serge Renaudie et Lucien Kroll de l'autre. Ce cas est emblématique d'un discours politique sur le « vivre ensemble » et d'un travail d'architecture, qui s'articulent très en amont dans le processus qui ne rencontre par la suite aucune contestation et qui au contraire devient l'ancrage d'un consensus large.

1.2. Les espaces verts aux Brichères

Par l'ensemble des acteurs, l'opération des Brichères est considérée globalement comme une « avancée » dans la démarche de conception et d'entretien des espaces verts des quartiers. Bien qu'il y ait des « erreurs » admises et des difficultés qui persistent, les acteurs considèrent avoir beaucoup « appris », et ils pensent que le quartier permet aux habitants de concevoir autrement la présence de la nature et le rôle des espaces verts. Un processus a été engagé, il se poursuit aujourd'hui dans la gestion quotidienne du quartier.¹²⁰

Il s'agit donc non seulement d'un projet considéré comme pilote, mais également d'une expérience appréciée pour la richesse des enseignements que les différents acteurs ont pu en tirer. La question des espaces verts provoque tout au long du processus un débat sur la conception, l'entretien et l'usage de ces espaces. Des positions divergentes se confrontent concernant leur esthétique, les formes d'appropriation souhaitées et le contrôle sur leur évolution.

¹²⁰ L'Office Auxerrois de l'Habitat a produit puis fait signer aux habitants une charte, et ceci dès les premières entrées dans les logements, en mars 2006. Cette charte régit un certain nombre d'usages des espaces extérieurs, tout en encourageant une prise en charge active des jardins par les habitants. Elle devait être révisée, après une phase expérimentale, avec le concours des habitants. Une enquête de satisfaction a bien été conduite, et les résultats mis en débat le 10 décembre 2009, lors d'une réunion publique. Mais si une charte globale à tous les logements (collectifs ou individuels)

Différences et évolutions de conception des espaces verts

Serge Renaudie considère son rôle d'architecte coordinateur comme celui d'un « déclencheur de processus » aussi bien social que spatial, aussi bien construit que végétal et plus largement naturel. Il s'efforce de considérer et d'approcher un environnement globalement, et l'homme et son habitat humain en quelque sorte comme les derniers venus. Se méfiant des plans régulateurs et plans masses qui à ses yeux omettent souvent ou annulent une lecture fine de ce qui préexiste, S. Renaudie préconise une approche sensible et un arpentage approfondi du site, puis une « spontanéité » de la création architecturale s'inscrivant dans une relation forte avec cet environnement existant. Pour lui, il faut « admettre l'hétérogénéité des éléments et forces » qui contribuent à la création d'un paysage, et c'est seulement à travers l'acceptation de cette hétérogénéité qu'il serait possible de comprendre et faire advenir une harmonie « naturelle » entre le bâti et l'environnement. Comme le paysage, le cadre bâti lui-même reste pour S. Renaudie en gestation, en « inachèvement perpétuel », et il se donne clairement pour rôle de défendre face aux autres acteurs et aux habitants l'idée que la végétation du quartier évolue, à partir du stade initial, vers un « juste équilibre ».

Cette position diffère fortement de celle du directeur des espaces verts qui considère que même dans la visée d'un équilibre quasi naturel, le développement des plantes en milieu urbain induit forcément des opérations d'entretien et de maintenance. La sollicitation de service se fait d'abord sur le terrain très concret de l'évaluation des coûts induits à la suite des nouveaux aménagements.

Il s'avère en effet qu'au travers de l'aménagement des espaces verts dans l'opération des Brichères, une nouvelle répartition des coûts de maintenance se soit mise en place, sans que cela ait pu faire l'objet de véritables négociations. L'Office Auxerrois de l'Habitat parvient, en limitant l'assise foncière de son intervention pour l'essentiel à l'emprise des bâtiments et des jardins liés aux logements situés au rez-de-chaussée, à se décharger de la gestion d'une part importante des espaces verts de proximité, placés désormais sous la responsabilité du service des espaces verts. Par ce basculement de surfaces du domaine géré antérieurement par l'Office Auxerrois de l'Habitat vers le domaine public, l'opération des Brichères à elle seule augmente les espaces verts à gérer par la ville de 5 %. Le budget du service des espaces verts n'a pourtant pas été augmenté en correspondance, ce qui déçoit son directeur :

gérés par l'office a ensuite été mise en place (en octobre 2010), le projet d'une charte prenant en compte les différentes situations a été abandonné..

« ...on pensait naïvement que la ville donnerait les moyens, mettrait en place les moyens d'entretenir ces espaces. C'est-à-dire qu'on pourrait faire des beaux jardins avec des bons moyens et qu'on allait tous se faire plaisir à entretenir tout ça. On était sur une hypothèse idéaliste. Et on est rattrapé par la dure réalité de la vie, la crise. »

Globalement les coûts induits de maintenance n'ont pas été anticipés, ce qui fait des solutions d'aménagement globalement trop ambitieuses par rapport au budget de maintenance disponible. Même certains choix de plantes auraient pu être mieux faits en fonction des coûts de maintenance prévisibles. Pour l'ensemble des créations de ces nouveaux espaces se pose la question : Comment les entretenir sans dépenses trop lourdes ? On voit donc là clairement l'effet d'une absence de débat qui aurait pu avertir l'ensemble des acteurs des enjeux en termes de moyens de ce glissement des responsabilités.

La gestion des espaces verts implique aussi, suite à ce projet, d'autres services municipaux, et donc d'autres budgets. C'est le cas de la mise en surface du système d'évacuation des eaux pluviales et plus généralement de la renaturalisation de ce système. Le service concerné auparavant était celui de l'assainissement qui reste l'instance de surveillance, l'entretien étant assuré désormais par le service des espaces verts. Là encore, la nouvelle répartition des coûts n'a pas fait l'objet d'une négociation, mais a été imposée.

Cette absence de négociation sur la répartition des coûts n'a pas empêché un certain nombre de discussions sur l'aménagement des nouveaux espaces verts. Le directeur du service des espaces verts considère qu'il n'a pu participer que marginalement à la conception paysagère – il regrette particulièrement le peu d'échanges concernant les noues – et qu'il n'a pas trouvé l'occasion de s'associer à la réflexion de fond sur ces nouveaux espaces verts dont son service devait pourtant ensuite organiser et assurer la gestion.

« Appliquer de la gestion différenciée et dire qu'on fait de l'entretien d'espaces naturels très naturels en périphérie immédiate de ville, pas de problème ; faire de l'entretien très horticole sur le centre-ville, pas de problème, ça on sait faire. Mixer les deux, en proximité immédiate, on y arrive à peu près ; mettre de l'entretien naturel dans un milieu urbain c'est beaucoup plus compliqué ».

L'approche conjointe de la conception entre l'architecte coordinateur et le directeur des espaces verts s'est avérée difficile, et a progressivement confirmé d'importantes divergences :

« Des échanges ont été tendus sur le mode de conception. Moi je suis pour planter un arbre (... en tenant compte de...) son développement futur. Serge Renaudie me dit en permanence : "Mais moi je plante dense pour qu'il y ait un effet tout de suite, un effet de masse ; et on verra après." Et je lui dis : "Non, ce n'est pas comme ça que cela fonctionne." On est sur des oppositions de principes. »

Un véritable travail de programmation, en amont des premiers choix de projet, aurait pu éviter, selon lui, non seulement un grand nombre d'incompréhensions et de malentendus, mais favoriser une véritable réflexion sur la vie future du quartier, associant aussi bien les acteurs de l'opération, les acteurs gestionnaires engagés sur un temps long, et les habitants comme les plus directement concernés par les problèmes pouvant surgir ultérieurement.

« ...s'il devait y avoir une erreur, c'est la notion de programme. La notion de programme n'a pas été suffisamment bien définie. Premièrement de la part des élus. La question que je me pose c'est : Est-ce qu'on a suffisamment bien demandé à nos élus ce qu'ils souhaitaient dans ce quartier, est à ce qu'on a su leur traduire les éléments que l'on voulait mettre en œuvre ? Serge Renaudie avec qui je discutais l'autre jour, il disait "rappelez-vous que la notion d'éco quartier s'est déclinée un jour autour d'un verre de Chablis" ; c'est-à-dire qu'en gros le maître d'œuvre était lancé, le concepteur était retenu, l'équipe de maîtrise d'œuvre et de conception était là. »

Le directeur des espaces verts insiste d'autant plus sur ces regrets que l'opération des Brichères lui a permis d'accélérer l'évolution, en cours depuis 1995, des pratiques de maintenance. Après un effort pour s'éloigner d'une utilisation massive de produits phytosanitaires et pour abandonner l'utilisation de certains produits, le processus des Brichères a été perçu par ce service comme une opportunité d'envisager un premier aménagement mettant en œuvre « le zéro phyto », c'est-à-dire une suppression complète des pesticides et autres produits phytosanitaires. Le quartier des Brichères s'est avéré comme particulièrement bien placé pour une telle expérimentation, car c'est un renouvellement urbain en lisière de l'espace rural, avec une transition douce entre ville et campagne qui encourage l'utilisation d'espèces végétales locales, et l'expérimentation puis le perfectionnement de méthodes de maintenance innovantes, sans entretien lourd et surtout sans produits phytosanitaires.

Le directeur des espaces verts souligne la nécessité de contacts plus en amont, d'abord parce que seul un échange suivi sur toute la durée du processus peut, selon lui, permettre d'anticiper les conséquences des choix d'aménagement pour l'entretien. Mais il souhaite de tels contacts aussi pour surmonter les différences de culture entre les acteurs, et pour engager ensemble un changement d'approche. Le directeur des espaces verts défend clairement l'idée de la négociation comme moyen d'apprentissage. C'est de ce point de vue surtout qu'il remet en cause la position hégémonique du paysagiste-concepteur, l'absence de travail préalable à l'articulation entre programmation et conception, l'absence d'échange égalitaire. Au regard de l'importance de l'élément végétal dans l'ensemble des phases de l'opération de Brichères, il regrette également que ni les architectes concepteurs ni l'Office Auxerrois de l'Habitat n'ont été invités à se concerter avec le service des espaces verts.



Plan d'ensemble (2005) qui a servi de référence constante pour présenter le projet, et qui montre le rôle structurant qui est attribué aux espaces verts. Extrait de la présentation (novembre 2005) par Serge Renaudie.

Des approches divergentes des perceptions, aptitudes et responsabilités des habitants

Dans les discours de l'architecte coordinateur et du responsable des espaces verts apparaissent ensuite une autre divergence importante concernant les perceptions, aptitudes et responsabilités à attribuer aux habitants.

L'architecte coordinateur voit les habitants comme des acteurs libres, et capables de la mise en place d'une gestion collective des espaces verts, alors qu'un grand doute à ce sujet est émis par le directeur des espaces verts qui conteste que des bénéficiaires du logement social puissent s'impliquer aussi fortement. Si l'architecte coordinateur voit dans les grands près humides, les bassins d'orage et les noues, une possibilité pour les habitants de se construire une proximité avec le milieu naturel, le responsable des espaces verts met en avant toutes les traces laissées par une partie des habitants qui prennent ces lieux pour des friches non soumises à l'ordre qui règne par ailleurs dans le quartier, comme des lieux qui n'obéissent pas à la même exigence de propreté, et donc comme des lieux où l'on peut potentiellement jeter des déchets. Selon le directeur des espaces verts, la nature non

domestiquée de certains espaces perturberait la vie urbaine des habitants, ainsi que les représentations de l'office concernant les pratiques urbaines.

Une convergence entre les acteurs s'est pourtant révélée sur la question des connaissances adéquates dont l'émergence et la diffusion serait à favoriser, et la nécessité de les apporter et de les développer sur le quartier lui-même, auprès et à l'aide des habitants. Architecte coordinateur et responsable des espaces verts proposent que des personnes extérieures au quartier puissent venir apporter aux habitants leur savoir et savoir-faire : des professionnels du paysage et du jardinage, des passionnés ou des membres d'associations intéressés par une façon différente de jardiner, d'entretenir et de maintenir des espaces paysagés.

L'Office Auxerrois de l'Habitat n'a pas souhaité, cinq ans avant l'opération des Brichères, remplacer le responsable des espaces verts partant à la retraite. Selon le directeur des espaces verts, l'office ne possède donc plus des compétences spécifiques, ce qui a conduit à des « erreurs » dans le choix des plantes dans les parties qui restent sous sa responsabilité, certains végétaux étant par exemple inappropriés à un petit jardin car trop extensifs (acacias).

Si l'évolution du projet d'aménagement des espaces verts apparaît comme un aspect visible de transformations produites par la négociation, d'autres changements nettement moins visibles s'avèrent tout aussi importants. Le processus montre l'apparition de positions et de compréhensions nouvelles des acteurs, et révèle des modifications structurelles des organisations. À Auxerre cela se traduit principalement par une remise en question des missions et pratiques du service des espaces verts, et par le développement partiel d'une maintenance par des pratiques habitantes.

Cette question de la maintenance des jardins privatifs en rez-de-chaussée semble avoir été très peu anticipée, et l'importance d'une approche négociée avec les habitants sous-estimée. Ces jardins qui seraient désormais à gérer par ou avec les habitants, implique la mise à disposition de compétences de conseil s'adressant à ces derniers, ce à quoi s'attèlent l'office, le gardien, le service des espaces verts ainsi que des associations appelées par ce dernier de l'extérieur pour leur compétence pédagogique en matière de jardinage.

*

On retrouve dans ce cas des espaces verts aux Brichères les dysfonctionnements de l'action publique repérés par C. Emelianoff¹²¹. Structurés de manière hiérarchique au niveau des services municipaux (mais pas assez au niveau de la maîtrise d'ouvrage urbaine) ils pèsent

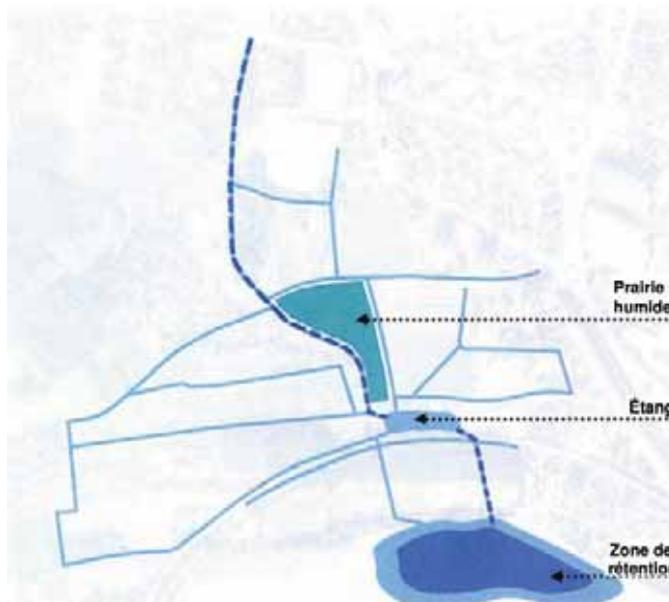
¹²¹ C. Emelianoff, « La ville durable en quête de transversalité », in N. Mathieu, Y. Guermond (Eds.), *La ville durable, du politique au scientifique*, Collection Indisciplines, 2005, p. 129-142.

sur le développement du projet qui nécessite une approche transversale. Le quartier des Brichères est pensé comme un éco-quartier, lieu d'émergence d'un nouveau rapport à la nature en milieu urbain. Mais les différences d'optique entre cultures professionnelles, et l'étanchéité des services s'opposent à cette émergence. Le recours *a posteriori* à la « pédagogie » pour expliquer aux habitants comment ils doivent s'occuper des jardins montre que cette difficulté de rapprocher leurs points de vue conduit les acteurs à ignorer une autre faiblesse du processus de programmation-conception des espaces verts : celle d'une absence d'implication des habitants.

1.3. L'écoulement des eaux de pluie aux Brichères

À Auxerre, la gestion de l'eau de pluie, au-delà de ce qui a déjà été dit au sous-chapitre précédent concernant son impact sur la conception des espaces verts, a été un élément majeur du dessein d'implantation des nouvelles constructions, et de la structuration des espaces publics. Mais, en même temps, ce système a constitué une source de conflits considérable entre les architectes concepteurs des différents lots et l'architecte coordinateur accompagné de son bureau d'étude, spécialiste de la gestion des eaux.

Nous aborderons, dans un premier temps, la question de l'élaboration du plan d'ensemble fondé sur l'écoulement des eaux de pluie, puis dans un deuxième temps les conflits avec les architectes concepteurs.



À gauche : le système d'écoulement des eaux de pluie. Extrait retravaillé de *L'Éco-quartier des Brichères*, Atelier d'Architecture Urbaine – Serge Renaudie pour la Ville d'Auxerre, janvier 2006. À droite : une noue à l'état normal, c'est à dire à sec. Site web de l'agence Composante urbaine.

Un plan directeur fondé sur l'écoulement des eaux de pluie

L'architecte coordinateur avait dans son approche du terrain fortement aiguë son attention concernant la présence de l'eau. Bien avant tout positionnement sur des questions environnementales, lors d'un arpentage, l'architecte coordinateur a repéré des caractéristiques du site qu'il entendait retenir, et sur lesquelles un premier volet de vérifications s'est rapidement engagé :

« D'abord, il y avait un talweg, il y avait de l'eau partout. [...] Je me disais, ce n'est pas possible, il n'y a pas de nappes phréatiques qui descendent comme ça : il y a donc une source. Et je disais il y a eu un ruisseau là. Il y a des arbres, il y a des lanières de chênes sur un sol calcaire. Sol calcaire, chênes, ça veut dire qu'il y a beaucoup d'argile. »

« On a fait venir un sourcier ; [...] il y avait des sources de partout. [...] Et donc, on m'a écouté. [...] Les premiers schémas étaient vraiment des schémas. Mais ne pas construire dans le Talweg, tout le monde a compris... »

Un ancien directeur du service d'urbanisme, par ailleurs historien local, avait trouvé également une trace écrite concernant une source abondante qui devait exister sur le site. Les premiers choix se sont donc portés sur d'importantes surfaces déclarées inconstructibles, à laisser libre parce qu'il y a la présence de l'eau. Par la suite le dessin initial qui essayait de retrouver l'ancienne structure du vallon et son cours d'eau principal, se prolongeait simplement par deux choses introduites : un système de noues à ciel ouvert sur lequel les constructions neuves devaient se raccorder, et un étang en bas du terrain qui devait recueillir puis conduire plus loin l'eau sortant du site tout en devenant un lieu majeur de la structure des nouveaux espaces publics.

L'ingénieur hydrologue a rejoint l'architecte coordinateur après cette première phase intuitive, en apportant à la fois des confirmations mesurées et calculées, et en vérifiant la pertinence et la faisabilité du nouveau système de noues, de bassins d'orage et de près inondables, avec une étude poussée de potentiels d'infiltration des eaux dans les sols existants.

En accord avec la maîtrise d'ouvrage (Service d'urbanisme) l'expertise environnementale mobilisée par l'architecte coordinateur se limitait pour l'essentiel à cet ingénieur hydrologue :

« Ce qui était ma chance, c'est qu'on ne m'ait pas demandé d'avoir 50 bureaux d'études, tous plus spécialistes les uns que les autres et qui ne savent rien. »

Le système d'écoulement des eaux de pluie devenait dès lors l'élément fédérateur du quartier renouvelé des Brichères, un changement si l'on considère que les deux barres et trois tours du quartier initial des Brichères ont été édifiées sur remblais. L'ingénieur hydrologue qui est aussi urbaniste, insiste sur l'importance que prend ce tracé :

« Le cheminement de l'eau a réellement déterminé le plan masse et il y a eu une vraie lecture de l'eau du début jusqu'à la fin. »

« Ce n'est pas une opération standard qu'on aurait pu poser n'importe où ou qu'on aurait pu déplacer de 500 m, d'ailleurs. Ce n'est pas la même parce que justement il y a cette géographie et donc, pour moi, le fait de faire figurer l'eau à ciel ouvert comme ça, finalement c'est faire figurer la géographie, et c'est ça qui est intéressant... »

Ce plan trouvera au départ une très large adhésion. C'est en cours de sa mise en œuvre que les critiques se multiplieront :

« C'est classique dans cette opération. Esquisse, c'est un vrai bonheur. En plus, moi je sais très bien en parler. Esquisse, tout le monde est ravi, les politiques, les techniciens, tout ça c'est super, c'est dans la nature, respecter la géographie, c'est l'eau dans la ville, c'est l'environnement, le HQE tout ça, donc là, on est dans la merveille. Après, l'avant-projet, quand on contraint un peu le plan masse, ça se gâte un peu, mais ça va encore. Tout se réveille au Pro. Là, au Pro, on voit tout ce que ce que veut dire cette approche : c'est ce que je vous expliquais : « oui on veut un fossé de 30 cm d'eau », mais alors ça implique l'architecte face à ça, et donc ça implique que le (...) bureau d'études VRD n'ait pas sa part sur l'eau pluviale (...). Tout d'un coup il y a toutes les galères qui arrivent, et puis il y a aussi une compréhension d'un coup à faire en schéma où ont dit : voilà, on vous a parlé de zones inondables, de faire en sorte que la ville soit support de l'inondation, et qu'on fait passer le terrain de foot, donc on va inonder une fois tous les dix ans... Et, on nous dit : « ah bon un terrain de foot inondé ? ». Et là, d'un coup, le politique, il dit : « non, non ce n'est pas possible ».

On constate des tensions liées à la compréhension des conséquences des dispositifs projetés, susceptibles de conduire à des blocages. L'ingénieur hydrologue se trouve ici dans l'obligation d'intégrer la relation entre élus et habitants, et de se considérer dans un rôle de pédagogue et de médiateur. L'élus craint une mauvaise réception des espaces une fois réalisés, et tend à obliger le concepteur à revoir sa copie.

« Je pense que c'est comme ça pour toutes les problématiques HQE, environnementales, c'est-à-dire qu'il y a l'affichage politique de la phase esquisse, tout ce qui est communication tout ça, c'est à fond. Par contre, après, en termes de réalisations, on a surcoût ... en général, nous, on n'est pas en surcoût, c'est plutôt une économie mais par contre, c'est dans la tête des gens, on va inonder des espaces où il y a des gens. Pour un politique, admettre de devoir dire à des gens que leurs enfants qui jouent sur un terrain de foot, ce terrain se ferait s'inonder de 30 cm, ce n'est pas facile à porter et c'est là qu'il faut être très très très présent. En phase pro, on peut être amené, à cause de ça, à refaire un projet. Autant en phase esquisse, ce n'est pas grave de refaire un projet, ce n'est pas très cher ; autant refaire un projet en phase pro, c'est là où ça se gâte. Nous, maintenant, par expérience, dès l'avant-projet, on signale bien les choses. »

« Au niveau de l'attention, on s'est un peu raté, je pense qu'on n'avait pas compris l'incidence qu'on pouvait avoir au quotidien sur les gens, et l'inquiétude qu'on pouvait susciter. »

Dans le cas des Brichères, le directeur du service d'urbanisme entreprendra un important travail de médiation pour ce que le déplacement conceptuel opéré par ce plan d'ensemble fondé sur le réseau des eaux pluviales soit accepté par les élus. Ce cas montre une

implication du contexte politique dans le projet, et la nécessité de « négocier » avec les élus les choix de projet. Là encore, l'ingénieur hydrologue indique un stade amont du processus – celui de l'esquisse - comme moment privilégié de la négociation.

L'articulation difficile avec et entre les opérations de logements

L'architecte coordinateur considère a posteriori, que les architectes concepteurs des opérations de logement ont tous eu une mauvaise compréhension du terrain dans lequel ils allaient construire, une approche distante des questions environnementales et enfin une « posture peu ouverte » envers les « incitations » que voulait leur transmettre son schéma d'urbanisme.

Le premier à intervenir (première tranche) est Lucien Kroll dont les volumes bâtis projetés semblent parfaitement s'articuler avec les espaces non-bâtis et les cheminements prévus par le plan d'ensemble de Serge Renaudie. Mais Kroll et son chef de projet Bernard Fasol ne respectent pas les principes énoncés par le schéma d'écoulement des eaux pluviales : ni la retenue des eaux, ni le fait de travailler avec un écoulement par noues à ciel ouvert, ni encore une série de niveaux de référence. Refusant certains terrassements qui auraient pu faciliter le raccordement sur les voiries existantes, le chef de projet de la première phase de réalisation a demandé que le niveau de la rue des Brichères qui dessert pourtant des maisons existantes, soit rehaussé d'un mètre et demi, ce que finalement un arbitrage au niveau de l'Office Auxerrois de l'Habitat lui accordera. Le résultat est un ensemble de difficultés de gestion des bassins d'orage, des noues et de leurs franchissements.

Critiqué vivement par le chef de projet de la première et de la deuxième tranche, le système des noues a finalement été défendu par les services municipaux en charge de la gestion du réseau d'écoulement des eaux pluviales. C'est en cours de processus que cet acteur, au début très sceptique, finit par adhérer au choix de ce dispositif.

Sur l'ensemble des quatre phases de réalisation peuvent s'observer des problèmes d'articulation sur le schéma d'ensemble. Les systèmes d'écoulement des eaux à l'échelle des maisons et de leurs groupements révèlent une difficulté récurrente de s'approprier et d'interpréter un schéma d'ensemble qui stipule, selon une approche inhabituelle, une grande rigueur de coordination des niveaux, associée à une étude fine des logiques d'écoulement et d'infiltration des eaux. Une incompréhension de ces logiques apparaissent par exemple dans les propositions pour les phases trois (architecte : Ignace Grifo) et quatre (architecte : Gilles Pessard) qui interprètent des bassins d'orage – en réalité pratiquement jamais en eau – comme des étangs.

L'ingénieur hydrologue s'étonne que l'idée d'articuler des échelles territoriale, urbaine et architecturale par l'élément de l'eau n'éveille pas plus la compréhension et la curiosité des architectes concepteurs. Il considère qu'une coopération étroite avec ces architectes dès le début de leurs démarches de conception aurait pu permettre de meilleures articulations :

« C'est au tout début tout début tout début qu'il faut être là, et dire à l'architecte tout ce qui est possible. Il y a un tas de mythes qui fait que les architectes ne vont pas le faire car ça les inquiète, et tout de suite ils balaisent la chose. Donc, il aurait peut-être fallu leur dire, leur expliquer, tout le cheminement de la goutte d'eau. Et peut-être leur montrer des exemples – ça peut paraître un peu prétentieux – mais on pourrait leur dire : on peut jouer sur la façade, montrer cette eau là, ça peut devenir un spectacle, quand il pleut on voit les gouttes. En fait, ce qu'il faut réussir à faire passer, c'est leur faire comprendre que ce n'est pas forcément une contrainte, ça peut être un atout. Il y a les maîtres d'ouvrage qui portent la chose, il y a des spécialistes qui peuvent aider [...] Et ça ne coûte pas spécialement cher et ça a d'autres intérêts. »



Plan masse du projet

Plan masse, présentant principalement le système d'écoulement des eaux pluviales. Document de l'agence Composante urbaine.

*

La recherche d'un nouveau rapport à la nature en milieu urbain, ici autour du thème de l'eau, montre une fois de plus des difficultés. Marqués, dans l'exemple précédent, par un cloisonnement des services de la ville, elles le sont ici par une résistance de la culture

professionnelle des architectes à adopter une question nouvelle (en France) nécessitant un changement d'optique non négligeable, et une difficulté des spécialistes à vulgariser, transmettre ou éventuellement rendre accessible leur savoir. La mise en œuvre de ce système d'écoulement des eaux de pluie, s'il constitue un acte fondateur du quartier, et également significatif d'un processus d'arbitrage insuffisamment anticipé.

1. 4. Autour des façades à Lyon-Confluence

À Lyon, la question environnementale la plus débattue concerne l'élaboration de la façade du bâtiment conçu par l'architecte Tania Concko. Sa conception a été inaugurée durant la première partie de la consultation par une coopération entre l'architecte et une spécialiste des questions environnementales, architecte de formation. Mais le développement de ce dispositif d'une double peau a été suivi durant la phase de permis de construire puis lors de la construction par de profonds désaccords. Deux approches s'opposent en fin de processus : celle d'une recherche d'articulation entre des attentes en termes d'usage et des performances thermiques, et celle consistant à faire reposer principalement sur la façade la recherche de performances énergétiques.

Vers l'expérimentation d'un dispositif de façade innovant

Selon l'affichage qui en est donné publiquement, la démarche par les acteurs de l'opération Lyon-Confluence est clairement orientée vers l'innovation, tout particulièrement en matière environnementale. Cette volonté se traduit également dans le dispositif d'attribution des lots par l'association d'un promoteur avec un choix d'architectes concepteurs connus, publiés, considérés comme membres de l'élite architecturale. Tania Concko a été retenue précisément pour sa notoriété. La démarche qu'elle propose pour la partie de l'îlot A dont elle a la responsabilité, reprend des grandes lignes du projet Lyon-Confluence qui favorise fortement la mise en relation des questions environnementales avec la notion de paysage.

« Le principe général est d'imprégner l'architecture des caractéristiques du paysage : le mouvement de l'eau, puissant avec la Saône, calme et serein avec la Darse, le coteau pentu, encore naturel et végétal, et la planitude du site Confluence... Les éléments de la nature (pierre, eau, végétal, galets) émergent, sont recomposés et organisés dans les bâtiments, par les volumes (les "immeubles - galets" de T. Concko), par les matériaux (les socles minéraux, puis des matériaux de plus en plus "technologiques"), par les jeux de reflets de l'eau ou du paysage sur les façades, par la végétalisation visible à tous les niveaux avec les jardins d'hiver, etc. »¹²².

Le projet soumis lors de la consultation propose de penser et de mettre en œuvre une double relation au paysage : une relation des bâtiments eux-mêmes comme un élément

nouveau d'un paysage émergent (par exemple les « galets » cités ci-dessus) ; puis l'ouverture des espaces intérieurs sur les jardins en pied d'immeuble, sur la Saône et sur le coteau en face et donc un paysage perçu et vécu au quotidien depuis les logements. Un dispositif architectural est travaillé précisément à l'articulation entre cette double relation : la façade.

Pour ce dispositif l'architecte précise d'autres exigences. La façade doit garantir un apport et un dosage de la lumière naturelle à l'intérieur de logements profonds et traversants. Elle doit pouvoir être habitable comme un espace tampon qui assure à la fois une transition de l'intérieur du logement vers le grand paysage, des apports solaires passifs, une meilleure gestion des pertes énergétiques par une double peau ainsi qu'une protection solaire en été. La façade doit enfin permettre une flexibilité des organisations spatiales intérieures, autre principe cher à l'architecte.

Nous nous trouvons donc en présence d'un travail d'architecture qui, autour d'un même dispositif – la façade –, s'efforce d'articuler toute une série de questions, y compris des questions techniques et constructives.



Sur la gauche le projet de Tania Concko. Dossier de presse de la consultation, Grand Lyon communauté urbaine, 2005, p. 22.

La façade : un lieu de tensions

Lors de la consultation, le dispositif avait été conçu à partir du cahier des charges environnemental, élaboré par Tribu pour la SPLA. Or, quand le projet a obtenu les subventions dans le cadre du programme concerto, les exigences ont été revues à la hausse. Une manière d'atteindre les nouveaux objectifs consistait à limiter le pourcentage de surfaces vitrées, et de revoir les propositions de l'architecte. Un fort conflit s'est installé sur

¹²² Dossier de presse de la consultation, Grand Lyon Communauté urbaine, 13 janvier 2005, p. 20.

cette question de réduction des surfaces vitrées dans la deuxième « peau » de la façade. Pour réaliser cette peau intérieure de manière largement vitrée, l'architecte s'est souciée de trouver un matériau spécifique qui permet un apport maximal de lumière dans la profondeur des espaces, tout en assurant l'intimité des intérieurs et l'isolation thermique : des panneaux en double vitrage incluant une strate alvéolaire composée de tubes de verre et permettant une très bonne performance énergétique.

La bagarre qui s'engage sera finalement perdue par l'architecte sur un argument de certification : le produit proposé par l'architecte pour la peau intérieure était certes utilisé fréquemment en Allemagne (où il est produit) et dans d'autres pays notamment d'Europe du Nord, mais il n'avait pas obtenu, à ce moment là, la certification en France.

Pour l'architecte cette remise en question est incompréhensible par le fait même que les orientations de son projet avaient été clairement présentées dès la consultation, des exigences d'innovation qui s'appuient sur une connaissance de solutions techniques qui non seulement existent, mais trouvent ailleurs une vaste application. Elle craint une grande perte de qualité dans l'offre d'espaces.

« On va vers d'autres gros problèmes ; qui sont le problème qu'effectivement qu'il n'y a pas suffisamment de lumière dans les logements ; [...] tout le monde sait qu'il y a des conséquences de la lumière sur l'individu. [...] on n'est pas tous au sud où on doit se protéger de la lumière. Là en l'occurrence, c'est moitié-moitié. Une grande partie de l'année, on est quand même bien content d'avoir un bon éclairage, et c'est vrai que je trouve que quelque part, c'est quand même l'un des points positifs des acquis du logement moderne des années 60. On le remet complètement en question très rapidement alors que je pense qu'il y a d'autres solutions. [...] si l'on prend justement le cas des Pays-Bas [vous pouvez voir un quartier où] les façades sont pleinement vitrées, on doit être à 70% d'ouverture. [...] les questions environnementales sont traitées aux Pays-Bas depuis déjà les années 1970. »

Pour l'architecte l'approche du durable qui s'impose alors est discutable, et jugée par elle en danger de devenir extrêmement réductrice :

« On réduit souvent ces qualités-là uniquement à des performances techniques, thermiques, et puis point ; là où c'est beaucoup plus large : c'est la qualité de vie, c'est effectivement du social, c'est comment vous allez prendre en compte l'environnement paysager, c'est ce que vous allez offrir comme confort de ville et confort de vie. Ce n'est pas uniquement [une question de] confort thermique... »

D'autres raisons ont certainement conduit à cet abandon, comme la question du coût de ce matériau ainsi que la présence inhabituelle d'un mur complètement vitré dans l'ensemble des pièces, ce qui inscrivait, aux yeux du promoteur, cette offre de logement dans une catégorie trop marginale.

Une négociation âpre entre l'architecte, le promoteur et son bureau de conseil BET ainsi que la SPLA et son AMO HQE Tribu conduit finalement à une surface vitrée limitée à 22 % de la façade.

Le BET du promoteur, qui rejoint l'équipe dans la phase qui suit l'inscription du projet dans le programme Concerto, percevra la posture de l'architecte essentiellement comme une fixation sur une image architecturale :

« Au niveau des solutions techniques, que ce soient les architectes français ou hollandais comme Tania, globalement, ils s'en foutent. Eux, dans bien des cas, c'est une image architecturale. On peut les intéresser quand on regarde le bilan des espaces, au niveau, à la fois de la température été-hiver, des espaces tampons, de la lumière, de la vie en fait, dans leur module d'habitat. Et puis, la façade, on n'a rien le droit de dire, parce que c'est leur œuvre... »

Cette vision est en contradiction avec celle de l'architecte. Nous avons vu plus haut que sa réflexion ne se limitait pas à l'image de sa façade et que c'est à partir d'une argumentation construite sur les usages et l'éclairage des espaces intérieurs qu'elle a présenté son projet. La tension perceptible dans les propos marqués par une distance ironique de l'ingénieur contraste avec la relation « d'osmose » que, selon Tania Concko, elle a eu avec la première consultante HQE impliquée dans le projet au niveau de la maîtrise d'ouvrage privée. L'apparition de Concerto a occasionné un revirement dans la relation architecte/ingénieur, qui d'une relation de coopération est passée à une relation de concurrence.

De fortes tensions sont aussi apparues à deux autres niveaux. D'abord entre l'architecte et le promoteur, qui était plus sensible aux arguments de son BET qu'à ceux Tania Concko. Les deux hommes partageaient une complicité personnelle et une même culture technique, le responsable du projet pour Nexity étant ingénieur de formation. Les arguments financiers ont sans doute aussi joué un rôle : le respect des exigences environnementales supplémentaires pouvant être atteint à travers la façade, considérée d'un point de vue thermique comme une « enveloppe » plutôt que comme un espace permettant des transitions entre l'intérieur et l'extérieur. Des tensions sont apparues ensuite entre le promoteur et la SPLA et son AMO HQE Tribu. Le BET était en position d'arbitrage grâce à son droit de veto sur le permis de construire si les propositions ne satisfaisaient pas aux performances attendues. Le promoteur se trouvait de ce fait dans une situation inconfortable. Représentant l'architecte, il devait faire face à la SPLA et au bureau d'étude Tribu, pour défendre une position qui n'était pas vraiment la sienne.

Cette situation montre que, malgré la forte structuration du système lyonnais, des événements non prévus sont susceptibles d'occasionner des conflits complexes. Entamé avec une forte prégnance de la question de la qualité architecturale, ce projet a vu augmenter l'importance accordée aux performances environnementales, grâce au

programme Concerto. Les exigences architecturales ont du s'effacer en partie face à l'environnemental. On retrouve ici, malgré les différences d'échelle dans les attentes environnementales, un phénomène semblable à celui que nous avons observé à Auxerre : au cours du déroulement du projet, les attentes au niveau des performances augmentent et le projet architectural doit suivre : ce qui n'est pas sans poser problème dans la relation entre l'architecte et l'ingénieur. La question de la divergence de culture professionnelle, qui apparaît au premier abord de la compréhension de la situation, semble être l'arbre qui cache la forêt : le véritable problème se situant au niveau de la commande qui a évolué durant le projet, ce qui a entraîné des changements occasionnant des incompréhensions, des tensions, des déceptions.



Bâtiments de l'îlot A construits par Tania Concko (état 2010).

1.5. Le dispositif des « loges » à Lyon Confluence

La collaboration qui selon des indices convergents dans les entretiens apparaît comme la plus fructueuse à propos de la dimension environnementale dans les opérations de l'îlot A à Lyon-Confluence concerne la mise au point des jardins d'hiver suspendus – appelés « loges » par les concepteurs – dans le bâtiment conçu par l'agence d'architecture Dusapin-Leclercq. Au cœur d'un intérêt partagé du promoteur et de l'architecte qui avaient tous deux

déjà travaillé sur ce type de dispositif architectural, leur coopération à Lyon-Confluence était l'occasion d'une première expérience commune.

Nous abordons d'abord l'arrivée de ce dispositif dans le projet, puis dans un deuxième temps les éléments principaux de sa conception d'un point de vue environnemental en cours de processus.

Ce dispositif occupe une place importante dans la stratégie commerciale du groupe Nexity (ancienne filiale immobilière de Vivendi devenue indépendante en 2000) et de sa filiale Apollonia (ancien groupe George V créé en 1989), premier groupe de promotion privée en France. Sous le nom de George V, Apollonia s'est spécialisé, durant une période difficile pour l'immobilier, dans le développement de grosses opérations avec un marketing adapté. Cette filiale a mis en place de nouvelles stratégies de vente en créant des opérations de vente sur un week-end, avec des prix bas, une prime aux premiers acheteurs, une publicité type hard-discount et une vision de l'appartement comme un produit de la grande distribution. C'est dans ce cadre qu'Apollonia a créé un type : des appartements en duplex mono-orientés dans des immeubles de grande épaisseur. Un nom a été donné à ce produit : la villa-suspendue®.

Pendant les années 1990, Apollonia a construit des logements avec des architectes travaillant exclusivement pour son entreprise et en adoptant un langage architectural faisant référence à des architectures exotiques ou vernaculaires (façades andalouse etc.), ce qui attirait une certaine clientèle mais rendait ses productions peu éligibles à la publication dans les revues d'architecture et à la reconnaissance au sein du champ architectural. Au début des années 2000, Apollonia a cherché à changer son image, comprenant que cette démarche architecturale lui faisait perdre des marchés. En effet, les SEM des grandes villes, souhaitant, pour diverses raisons, recourir à de grandes signatures architecturales, ne travaillaient pas avec Apollonia. Le groupe a commencé à travailler avec Roland Castro et Yves Lion et a produit, notamment avec ce dernier, des immeubles avec des façades plus épurées, touchant ainsi une clientèle plus aisée¹²³. Cette stratégie a eu des effets et depuis Apollonia a obtenu diverses marques de reconnaissance, dont la pyramide d'or, notamment, récemment, pour l'îlot A.

En 2004, au moment où est lancée la première consultation de Lyon Confluence, Apollonia est dans cette phase d'ouverture à des architectes reconnus d'une part, intéressés ou novateurs dans le domaine du logement, d'autre part. Ceci est le cas de l'agence Dusapin-Leclercq comme de Tania Concko, dépositaire, par son installation en Hollande, des

¹²³ Cf. S. Nivet, *Architecture d'auteur versus produit commercial ? : l'immeuble-villas et les villas-suspendues® : deux stratégies de communications*, thèse de doctorat, Paris 8, Saint-Denis, 2006.

manières de faire le logement dans ce pays. En constituant son équipe d'architectes, Apollonia cherche non seulement à s'entourer d'architectes hauts de gamme correspondant aux attentes de la SPLA mais aussi d'architectes capables, par leur créativité et leur compétences, d'aider au développement de leur typologie de logements, dans la perspective d'autres opérations, menées ailleurs, pas forcément d'ailleurs avec le même langage architectural.

La relation qui s'est établie avec l'agence Dusapin-Leclercq a pris, dans ce contexte, une grande ampleur. Cette agence est connue notamment pour sa production de logements collectifs particulièrement élégants. Elle a trouvé dans le type des villas-suspendues[®] une manière de travailler sur le concept opératoire de « l'immeuble-villa » auquel elle se réfère depuis les années 1980¹²⁴. Il trouve son origine dans les projets de Le Corbusier qui, durant les années 1920 et 1930 notamment, a tenté de concilier immeuble collectif et logement personnalisé. L'agence Dusapin-Leclercq cherche à développer des offres de logement collectif qui se différencient de la production courante en proposant l'individualisation du logement qui constitue chez elle un axe de réflexion repris de projet à projet.

Le choix d'une coopération autour de ce thème s'est donc fait dans la perspective d'une possible coopération à plus long terme, comme le confirme le responsable du projet pour Nexity :

« Dusapin-Leclercq était une équipe avec qui on avait envie de travailler beaucoup, on avait envie de travailler avec eux, et on n'avait pas eu l'occasion. Depuis l'opération de Confluence, nous avons fait deux autres opérations avec Dusapin-Leclercq, Fabrice et François : une opération à Bordeaux qui est en cours de commercialisation et dont les travaux démarrent actuellement, et une opération à Rennes. »

L'opération à Lyon servait de point d'appui d'un cheminement commun architecte/promoteur vers de futures collaborations dans des projets de logement, à partir du dispositif des « loges ».

¹²⁴ Voir Dossier de presse du 13 janvier 2005, p. 19. Les architectes Fabrice Dusapin et François Leclercq se réfèrent dans leur travail dès les années 1980 à la notion d'immeuble-villa et son origine dans les projets de Le Corbusier qui, durant les années 1920 et 1930 notamment, tente de concilier immeuble collectif et logement personnalisé.



Façades des bâtiments construits par Dusapin Leclercq
(à gauche de l'image) et Hervé Vincent (plus à droite au sein du même bloc)

Cette première opportunité de travailler ensemble à une nouvelle offre d'espaces, était doublée d'une deuxième par le fait qu'ils étaient conjointement sollicités dans un contexte qui exigeait clairement l'intégration des questions environnementales dans le projet de logements.

Ayant, quelques années auparavant, opéré un virage en terme de langage architectural et de créneau de marché, Apollonia commençait, au moment du lancement de la consultation, à s'adapter à la commande de logements HQE. Le groupe a continué à en produire depuis, la commande n'ayant pas fléchi dans ce domaine, et avait déjà réutilisé, au moment où nous avons interviewé le chargé de projet de l'îlot A, certains équipements dans d'autres opérations (un plancher technique repris dans le cadre d'une opération à Romainville).

C'était aussi, pour les architectes, l'occasion de travailler sur leur capacité à produire du logement durable. Tout en insistant sur le fait que, concernant le programme de logement, ils ne disposaient pas d'expériences sur le développement durable, les architectes s'engagent avec la volonté de mobiliser et d'interpréter des expériences de projet faites antérieurement sur d'autres types de programmes :

« On ne fait pas que du HQE, mais on a une connaissance et une capacité à faire du HQE et à s'intégrer dans une démarche HQE, et on a quelques réflexes qui nous permettent de fonctionner dès le départ... Voilà. On a déjà travaillé sur des doubles peaux [non sur le logement mais sur d'autres types de programmes. SIC], sur des choses comme ça, qui nous ont justement permis de développer aussi la loge »

La reprise d'organisations volumétriques compactes et profondes, caractéristiques d'un grand nombre de références d'immeubles-villas que les architectes connaissent bien ou avaient testés eux-mêmes dans des projets de logements antérieurs, s'est révélé intéressante également du point de vue énergétique.

« On a travaillé sur des bâtiments qui sont assez épais. [...] ce qui correspondait aussi, justement, à une compacité, plutôt à avoir une masse importante de bâtiment. »

Le dispositif des « loges » a, comme la double peau chez Tania Concko, permis aux architectes d'associer un grand nombre de questions à traiter : la différenciation de l'espace intérieur de chaque logement et de ses relations avec l'extérieur, l'accentuation et la valorisation d'une relation visuelle majeure de chaque logement avec le paysage environnant, la structuration visuelle de la façade, la problématique de gestion des apports et pertes énergétiques, l'individualisation des logements, et enfin l'intégration des contraintes de traitement volumétrique de l'immeuble :

« Nous, notamment, on a beaucoup travaillé sur l'individualisation du logement, et sur la manière de repérer son logement sur l'extérieur en n'étant pas juste une fenêtre parmi d'autres, donc c'est là que nous est venue l'idée des grandes loges. Au départ, les premiers croquis, avec des appartements de couleur les uns à côté des autres, ensuite on a réduit ça à une partie de salon qui était un élément marquant du logement, et ensuite on a développé cet élément pour en faire les loges qu'on a actuellement, qui sont des loges bioclimatiques, qui sont des serres froides (...). Une des particularités du projet, c'était qu'on ne pouvait pas dépasser de plus de 80 cm à l'extérieur, on n'avait pas le droit d'avoir des terrasses de plus de 80 cm, donc c'est ça qui nous a donné l'idée, au lieu d'avoir les terrasses à l'extérieur, de trouver des terrasses à l'intérieur, et de les utiliser. Voilà, c'est un ensemble d'éléments qui sont aussi bien, d'abord une idée de l'architecte sur l'individualisation etc. »

Le point de vue thermique a été très tôt introduit sous forme de principes très clairs : d'une « loge » froide ou tempérée, avec un simple vitrage à l'extérieur et un vitrage double à l'intérieur, et d'une isolation par l'extérieur sur les autres parties de la façade. Les architectes ont dès lors pu entreprendre un grand nombre de vérifications qui concernaient non seulement les questions thermiques, mais également une question nettement plus sensible pour les concepteurs lors de leur travail qualitatif sur des espaces intérieurs : l'apport en lumière naturelle.

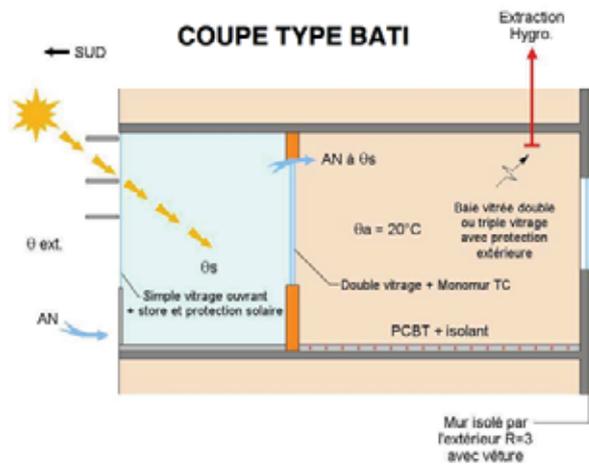
« Dès le départ, on a travaillé avec Sophie Brindel-Beth sur des pourcentages de fenêtres, enfin aussi bien avec Sophie Brindel-Beth qu'avec Christian Cardonnel, sur des pourcentages de baies vitrées, sur un certain nombre de choses. Et la plupart des contraintes, on les a développées dès la phase concours, on nous a donné le maximum de contraintes en phase concours, et ensuite, les phases d'après, ça a plutôt été des phases d'ajustement plutôt que de faire un projet et ensuite de rajouter toute la technique sur le projet. Si bien qu'une grande partie du boulot a été faite dès le concours. »

« Sophie Brindel-Beth (...) faisait les études notamment sur l'ensoleillement de toutes les pièces... On avait des contraintes assez spécifiques demandées par Tribu. Il y avait des solutions... Alors, les solutions plus HQE étaient développées plus particulièrement par Sophie Brindel-Beth, notamment l'utilisation de la loge. »

Les architectes ont apprécié tout au long du travail de conception puis de réalisation les coopérations avec les personnes chargées du dossier environnemental du côté de la maîtrise d'ouvrage. Le fait que le promoteur de son côté avait pris dans son équipe de pilotage des architectes (F. Karam et S. Brindel-Beth) affichait clairement son intérêt pour une bonne intégration de ces questions. Si les architectes considèrent ces échanges tout

particulièrement en phase de conception comme le grand atout du processus et de la méthode de travail choisis, les développements positifs ne se limitèrent pas à la seule phase de conception :

« On a plutôt eu des améliorations. Je prends le cas, notamment sur les loges, où on avait des fenêtres coulissantes, et les fenêtres coulissaient en applique, donc le vitrage était toujours apparent. Et en phase chantier, on a réussi à les mettre à galandage. Ce qui est quand même beaucoup mieux, ça rentre dans la cloison, et ça permet que les gens utilisent de manière plus facile leur mur etc. »



*

La coopération, très perceptible dans ce cas autour du dispositif circonscrit des « loges », est à la fois une mise au point d'une solution-type et un travail architectural particulier. Cette situation montre que ces deux logiques contradictoires dans leur rapport à l'œuvre (unique vs reproductible) n'empêchent pas le travail commun, chacun des deux protagonistes poursuivant un intérêt spécifique dans un cadre commun. L'innovation apparaît comme un point de convergence entre la logique de l'œuvre unique et celle de la standardisation, au moment de l'élaboration du prototype ou dans le cadre d'une amélioration de celui-ci, nécessitant de la créativité. De plus, le prototype est directement soumis, grâce à son élaboration dans un projet réel, aux normes techniques en vigueur comme aux contraintes financières, testé du point de vue de sa réception auprès des acquéreurs.

Cette situation de coopération fructueuse fait apparaître l'importance du contexte dans le déroulement des interactions. Un cadre prometteur n'est cependant pas suffisant : celui-ci aurait presque pu opérer favorablement dans la relation entre le promoteur et Tania Conckor, comme nous l'avons vu, la relation a été conflictuelle.

Il était cependant visible dès le départ que l'axe Dusapin-Leclercq / Nexity était le point dur du groupe constitué pour l'îlot A : Cette agence, a en effet, pu discuter directement avec le promoteur de l'attribution des lots, avant que les autres architectes n'aient pu dire quoi que ce soit. L'agence Dusapin-Leclercq a bénéficié du terrain le plus intéressant en raison de la double vue sur les coteaux et sur la « darse ». Cette position est favorable parce qu'elle offre des vues variées de l'intérieur des logements. Ce point a été décisif au moment de la commercialisation. En effet, celle-ci a été rendue difficile en raison de la crise économique. Un nouveau permis de construire a dû être déposé, avec des logements dont les superficies ont été réduites, de façon à être vendus moins chers. Or, les appartements de l'angle avec loge se sont vendus tout de suite et facilement. Ces appartements constituent clairement un bien rare, un produit d'appel créant une concurrence entre acheteurs, ce qui est conforme à la méthode commerciale d'Apollonia, qui n'a pas changé de stratégie en faisant évoluer son langage architectural.

Cette position est aussi favorable parce que cet angle est photogénique, propice à la production de représentations valorisantes du projet. Il permet de montrer des activités de loisir sur la darse ou dans le parc situé entre le bâtiment et le fleuve. Ce motif a été privilégié par ceux qui ont construit des images du projet. Comme nous le verrons plus loin, la SPLA s'est particulièrement investie dans la production d'images. Elle a notamment obligé les promoteurs à financer les images de commercialisation dont elle organisait elle-même la production. En regardant ces images, on voit combien le travail sur la loge participe à la valorisation de cette position, en jouant, à l'échelle architecturale, le motif de la rencontre

entre la darse, le fleuve et le parc. Ce motif permet à tout un chacun de se projeter dans ces appartements privilégiés, susceptibles de devenir, parallèlement à leur représentation, des images canoniques symbolisant la globalité du projet et exprimant son caractère exceptionnel. Dans l'intérêt de l'image de marque de ce site marqué par un passé industriel et ses traces en matière de pollution, image que la SPLA a travaillé à redresser. Dans l'intérêt du promoteur qui rend son produit enviable et optimise les conditions de la commercialisation. Dans l'intérêt de l'architecte dont le travail est largement diffusé.



Dossier de presse de 2005, p. 22.



Dossier de promotion, 2008.

*

La conclusion porte en premier lieu sur la négociation comme modalité d'interaction sur le terrain des deux opérations architecturales et urbaines durable observées :

- Les situations d'interaction font apparaître l'impact du système qui là où il est très structuré (Lyon) tend à placer les acteurs, vis-à-vis des objectifs de développement durable et d'une investigation à entreprendre, dans des rôles désignés, et des compétences hiérarchisées et spécialisées, et là où il est plus souple (Auxerre) se révèle manquant surtout lorsqu'il s'agit de coordonner les processus dans la durée, et de structurer des séquences d'arbitrages.
- L'importance du système n'empêche pas qu'une partie du déroulement des interactions reste entre les mains des acteurs, qui ont une certaine marge de manœuvre pour définir le type de relation qu'ils établissent avec leurs interlocuteurs.
- Sur les deux terrains l'importance de coopérations inscrites dans des durées longues apparaît comme une condition favorable non seulement aux productions innovantes, mais aussi aux capitalisations d'acquis en cours de processus de travail renouvelés de projet à projet.
- La structuration des interactions autour de dispositifs, à la fois comme notion opératoire et comme dispositif à produire concrètement (le type de l'individuel superposé, le système des espaces verts, le système d'écoulement des eaux de pluie, la façade en double peau, et encore la loge) s'avère essentielle pour orienter et structurer la maturation des démarches et négociations dans les deux terrains, avec l'enjeu de disposer pour ces dispositifs de représentations tout à la fois claires et partageables, et néanmoins souples et ouvertes à la modification. Ces cadrages sur des dispositifs permettent de créer un contexte de négociation d'autant plus favorable pour tous les acteurs participants, qu'autour du dispositif puisse se constituer, se partager et s'enrichir une problématique d'investigation.
- Les dispositifs se révèlent enfin lieux de tensions entre investigations orientées vers une solution optimale et généralisable, et investigations visant une solution en adéquation avec le contexte particulier du projet : la demande des habitants, la présence de l'eau dans le site, etc.

Le jeu des interactions observées sur chacun des deux terrains peut être résumé ainsi :

- À Auxerre le processus de travail, relativement rapide, s'oriente seulement progressivement vers des objectifs de développement durable, qui s'introduisent

notamment à partir de l'orientation donnée au plan d'ensemble et l'importance qu'il donne à l'eau et aux espaces verts, et à partir du choix typologique de l'individuel superposé. Les dispositifs spatiaux et techniques à l'échelle du bâtiment ont été élaborés de manière relativement indépendante du plan d'ensemble, ce qui a créé un certain nombre de problèmes.

- À Lyon, le processus de travail s'organise en anticipant des jeux d'interactions grâce à une forte structuration du système. Le cadre de la commande a néanmoins évolué, ici aussi dans le sens d'une augmentation des exigences environnementales. Ici aussi, des conflits ont découlé de cette transformation des conditions de départ. Dans ce projet, la façade apparaît comme un lieu de croisement d'enjeux divers : environnemental (isolation thermique), architectural (éclairage, organisation et usage des espaces intérieurs), commercial (image).

2. L'interaction dans les médias

La négociation se fait jour dans la presse professionnelle par un mode indirect. Les opérations architecturales et urbaines dont il est question sont des projets rapportés, souvent quelques mois voire quelques années après la livraison. Les journalistes n'assistent qu'exceptionnellement à la phase de conception, de mise au point ou au chantier, et en aucun cas de manière prolongée. Ils relaient plus souvent une histoire et des choix qui sont « reconstruits » par leurs auteurs après coup. Les moments de négociation en situation sont donc très peu décrits, si ce n'est pas du tout évoqués, le journalisme d'architecture tend même aujourd'hui à en lisser les soubresauts. Les divers acteurs (architectes, maîtres d'ouvrage, programmistes, etc.) ne sont pas non plus systématiquement interrogés. La parole de l'architecte est celle qui prédomine. Rappelons qu'il fournit en grande partie les documents qui seront publiés (photographies, plans) quand il ne s'attache pas les services d'un ou une attaché(e) presse.

Nous avons donc relevé non pas des moments de négociation autour d'un projet, mais les interactions entre acteurs telles qu'elles étaient décrites et réécrites. Les projets ne sont effectivement pas explicités sous l'angle de la négociation, mais ils donnent lieu à des réflexions de la part des acteurs sur leurs métiers, leurs rôles, leurs relations. Nous avons suivi la manière dont ces interactions sont évoquées dans les articles en dissociant les négociations interprofessionnelles et les négociations avec les habitants.

Les articles de l'enquête ont été sélectionnés à partir de ces mots-clés :

- Collaborations, alliances, co-crétions, associations, concertations, mobilisation des acteurs, négociations avec les publics ;

- Puis, concurrences, conflits.

Nous présenterons, dans un premier temps, la nature des relations que l'architecte développe avec ses divers partenaires professionnels (ingénieurs, experts, maîtres d'ouvrage) et la manière dont le durable transforme ces relations. Nous aborderons, dans un deuxième temps, la nature des relations entretenues avec les habitants (la manière dont ils sont nommés et considérés, le type d'interactions existants, le changement de sens de l'expression « habitant actif » entre les années 1980 et 2008.

2.1. Négociations interprofessionnelles

Hormis les ingénieurs qui y trouvent une place récurrente, les acteurs du bâtiment sont globalement peu présents dans la presse professionnelle. Celle-ci préfère se focaliser sur l'architecte-auteur des bâtiments relevés. C'est le moment de tension créé par l'irruption du durable (et surtout de la HQE) qui va engendrer dans la presse des discours sur l'éventuelle redéfinition du rôle de l'architecte. Dans ce contexte, sa fonction se définit moins par ses propres caractéristiques que par l'évocation des métiers qui entourent sa pratique. Les limites des fonctions de ses partenaires professionnels déterminent celles de son propre champ de compétences.

Le couple structurant : architectes / ingénieurs

La référence au travail des ingénieurs reste la plus structurante pour les architectes. Dans le dossier consacré aux « Coproductions » dans AA en 2000¹²⁵, un dessin de Le Corbusier intitulé *Schéma du maître d'œuvre* illustre l'éditorial. Il compare les connaissances de l'architecte (prédominance d'une « connaissance de l'homme » et intérêt pour l'« homme spirituel ») et celles de l'ingénieur (prédominance d'une « connaissance des lois physiques » et intérêt pour l'« homme économique »). Ce schéma binaire révèle de manière simplifiée les représentations traditionnellement opposées des deux métiers, que la presse professionnelle véhicule. Plusieurs fois dans les publications de notre enquête, des ingénieurs sont invités à s'exprimer sur la conception de leur profession et leur expérience. Systématiquement, ils se positionnent sur les bases de ce couple fondateur. S'ils ne le font pas d'eux-mêmes, du moins pouvons-nous supposer que les journalistes les induisent en ce sens. Dans un entretien accordé à AA, l'ingénieur C. Balmond entend par exemple rompre avec « la toute-puissance médiatique de l'architecte démiurge »¹²⁶. Incité à rechercher des exemples de réelles collaborations entre les deux professions, il cite la piscine des Pingouins du zoo de

¹²⁵ « Coproductions » (dossier), AA 329, 2000/07.

Londres en 1934. Il insiste sur le fait qu'il « serait insensé de s'extasier sur le génie de Lubetkin sans mentionner Arup, mais c'est pourtant bien ce qui se passe ! » Il renouvelle la remarque au sujet de l'extension du Victoria and Albert Museum de Londres pour lequel « l'attribution du projet est : Daniel Libeskind en collaboration avec Cecil Balmond ». Ce premier témoignage s'intéresse à la relation architectes/ingénieurs sous l'angle des grandes signatures de l'architecture. Si les productions décrites par Balmond semblent réussies et exemplaires, elles posent comme question la représentation de la « co »-conception de ces projets. Tout son parcours illustre une quête de reconnaissance sociale de l'ingénieur-concepteur. Balmond relève ainsi que les « architectes ou les critiques d'architecture ont du mal à comprendre qu'un ingénieur puisse contribuer ou même mener la discussion autour de l'esthétique d'un projet ». Il précise qu'il a joué « un rôle décisif en ce qui concerne le revêtement en faïence » de cette architecture pour laquelle il n'était « pas simplement le mécanicien » mais participant à la mise au point de sa « structure mathématique ». Notons que cette vision du travail architectural reste assez proche des critères scientifiques propres au monde de l'ingénieur. Interrogé sur sa manière de travailler avec Libeskind, Balmond souligne qu'ils ont « discuté du concept ensemble », tout en affirmant ses goûts architecturaux avant de se demander « Pourquoi un ingénieur devrait-il se limiter aux problèmes techniques ? » alors qu'il décrit la collaboration entre les deux agences à travers l'échange de fax de propositions. Balmond envisage ensuite son métier de manière instrumentalisée : l'ingénieur apporte une crédibilité à l'architecte, indispensable surtout « lorsqu'il s'agit de réaliser l'impossible ». Selon Balmond, cet aspect est délibérément exploité par les architectes qui peuvent faire appel aux ingénieurs pour présenter de tels projets. Malgré cet état de fait, l'image de l'architecte passant *devant* celle de l'ingénieur est toujours présente et entretenue par les journalistes. Alors même que les progrès techniques s'accélèrent et que « 66 % (soit les deux tiers) du budget d'un bâtiment » revient aux bureaux d'étude, au point que les architectes se retrouvent « limités à des bandes » (citation de R. Koolhaas) ou « dépossédé[s] d'à peu près un tiers de la coupe transversale ». L'ingénieur revient ensuite sur les principes de « conception pluridisciplinaire » développé dans les années 1970 pour Ove Arup (« intégrer les structures et les équipements techniques au nom de l'architecture ») ainsi que sur sa collaboration réussie et inventive avec Koolhaas (Hôtel de ville de La Haye, etc.). Mais très vite, il insiste sur l'envers de la bonne entente et le succès des projets avec l'architecte néerlandais. Si ce dernier lui propose une association, il pressent que les « projets porteraient toujours (s)a griffe ». Ce qui le décide à « prendre les chemins de traverse pour acquérir une reconnaissance » qu'il

¹²⁶ P. Nobel, « Rencontre avec Cecil Balmond, ingénieur », dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

ne souhaite pas « associer à l'architecture » mais « revendiquer en tant qu'ingénieur ». Cette dévalorisation de l'ingénierie par rapport à l'architecture est décrite comme caractéristique de l'Angleterre. Cela contrairement à l'Europe (continentale !), où l'ingénieur peut être reconnu comme intellectuel ou comme concepteur.

Des ingénieurs liés à des signatures plus ordinaires seront eux aussi appelés à témoigner de temps en temps dans la presse professionnelle. De manière répétée, la collaboration architectes/ingénieurs, quand elle est jugée fructueuse, est qualifiée d'« étroite » et leurs missions complémentaires. Que ce soit en situation, sur un projet donné, comme le soumet J.-L. Vigier, ingénieur bois, dans D'A¹²⁷ : « Nous sommes intervenus dès le concours pour définir les grandes lignes de la structure [...]. Cette première phase, menée en étroite collaboration avec l'architecte, revêt un rôle essentiel dans la conception ». Ou bien en représentation, lorsqu'un ingénieur évoque son métier. K. Merz, un ingénieur bois réputé, s'interroge notamment dans T&A sur les relations entre les deux professions¹²⁸ : « Je vois là un vaste champ d'études, qui implique une collaboration entre architectes et ingénieurs ». Ce deuxième article consacre un chapitre entier à cet aspect, sous l'intertitre : « Architecte et ingénieur : des compétences complémentaires, une collaboration constructive ». Merz commence par citer un critique allemand avant de repositionner les acteurs de la construction dans leur domaine de compétences traditionnel et d'appeler à un rapprochement :

« "L'architecte est toujours trop peu formé à la logique constructive et l'ingénieur n'apprend que peu de choses sur la conception et rien sur la difficile théorie du Beau. Chez l'un, il y a des lacunes dans la technique, chez l'autre dans l'esthétique." Je souscris totalement à cette analyse du critique d'architecture Manfred Sack et il me semble essentiel d'encourager les professionnels au dialogue et à des échanges constructifs. Entre professions, et d'un même pays. Les ingénieurs sont trop préoccupés par la fonctionnalité, la rigueur statique et constructive, ou les exigences économiques. Ils ignorent souvent le rôle qu'ils jouent dans la mise en forme de l'environnement. Pour l'architecte, l'essentiel est plus dans la compréhension du comportement des structures porteuses que dans la transmission des méthodes d'analyse. Sa formation devrait à la fois le sensibiliser aux caractéristiques particulières du matériau bois et de ses dérivés et lui apporter les principes de base lui permettant de discuter à armes égales avec l'ingénieur. Ma propre expérience m'a appris que les meilleures structures sont celles qui naissent de la collaboration entre architecte et ingénieur, quand ils se comprennent, se complètent, et se respectent ».

Selon D. Gauzin-Müller, pour faire naître une collaboration fructueuse dans le cas de Vigier, une capacité au dialogue liée au caractère de l'architecte B. Mader a été nécessaire. Dans l'article de D'A, elle a sollicité l'ingénieur bois ainsi qu'un autre expert pour « témoigner de

¹²⁷ « Un programme, trois sites : les aires d'autoroute de la Somme, du Lot et de la Corrèze », (J.-L. Vigier, ingénieur bois) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹²⁸ « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz), T&A 476, 2005/02.

la richesse des échanges avec un architecte compétent, déterminé dans ses choix, mais ouvert au dialogue ». Chez l'ingénieur K. Merz, la journaliste valorise une part d'inventivité et de performance, mais dans un rôle qui semble subordonné à l'architecte. Dans l'article de T&A, le chapeau de l'interview dresse un portrait élogieux de l'ingénieur dont « les projets (...) témoignent de sa capacité à trouver pour chacun une réponse élégante, astucieuse et économique, en accord avec le parti de l'architecte. »

Le durable est très tôt perçu comme un motif de rapprochement supplémentaire entre les deux professions. En 2001, le journaliste J.-P. Ménard est chargé d'un article sur le passif en France dans AMC. Il décline des paramètres d'ordre technique, économique qui s'ouvrent à des dimensions plus contextuelles¹²⁹. Il avance donc que « les notions de confort, d'économie et d'environnement ne concernent pas seulement les ingénieurs et les élus » mais aussi les architectes. Mais, la rivalité qui existe entre les architectes et les ingénieurs va facilement être rappelée dans la presse spécialisée, au travers du débat qui entoure la HQE. Ainsi le défaut d'architecture que certains architectes dénoncent n'est pas imputé à la part écologique des réalisations labellisées, mais aux instigateurs du label et à leurs intérêts. Une part de la polémique repose sur l'opposition à l'association elle-même. La journaliste D. Gauzin-Müller, porte-voix des architectes dans la presse, répètera ses doutes et ses critiques dans plusieurs publications :

« Le développement durable se retrouve au cœur du débat politique français et tous les professionnels du bâtiment veulent soudain faire de la HQE. Mais l'écologie n'est pas l'apanage des politiciens et de quelques spécialistes. »¹³⁰

« La grille des quatorze cibles, élaborée en 1994, a été pensée comme un support de travail, un outil commun susceptible d'évoluer. Aujourd'hui, certains détournent cet objectif et tentent d'imposer une certification HQE. »¹³¹

« N'est-il pas symptomatique que l'Association HQE® qui protège ardemment son sigle, présente sur la couverture de sa dernière publication la photo d'un des bâtiments français les plus pertinents au niveau de la démarche environnementale sans citer le nom de l'architecte ? »¹³²

Sous la plume de la journaliste comme des divers acteurs, la situation prend vite la forme d'une lutte de pouvoir entre les deux métiers, et l'association HQE finit par incarner toute la profession ingénieurs. « La profession (d'architecte) s'implique (...), mais son engagement est arrivé bien tard et d'autres occupaient déjà la place »¹³³. Le débat s'articule sur la confrontation entre les deux métiers que le label, dans sa forme, entérinerait. Au travers de

¹²⁹ J.-P. Ménard, « "Passif rentable" à Rennes », AMC 120, 2001/11.

¹³⁰ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

¹³¹ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹³² D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

la HQE s'opposent deux cultures constructives différentes. Une vision généraliste, globale portée par les architectes s'oppose à la vision fragmentée d'ingénieurs spécialisés :

« Il est temps de surmonter les clivages corporatistes et de chercher ensemble des pratiques plus efficaces et mieux adaptées à l'usage que la fragmentation du processus de conception selon quatorze cibles, mêlant des exigences subjectives (intégration au site) et objectives (performances thermiques, acoustiques, etc.) »¹³⁴

La plupart des architectes s'exprimant dans la presse sur la HQE reproduisent cette distinction :

« Comme l'arbre qui cache la forêt, ce label, bâti sur l'effet d'annonce, sert souvent de leurre pour masquer l'absence de projet et peut-être même antinomique avec la recherche de développement durable. Les architectes, généralistes par excellence – et souvent généralistes intelligents –, devraient avoir compris comment ces divers spécialistes, souvent autoproclamés, assoient leur pouvoir par le dénigrement. »¹³⁵

P. Madec incarne une posture conciliante, mais part du même constat, comme le suggère D. Gauzin-Müller :

« Certains imaginent derrière cette démarche une tentative de putsch sur les prérogatives des architectes. D'autres, comme Philippe Madec, préfèrent y voir un "cadeau" offert par les ingénieurs à leurs confrères de la mise en œuvre. Cette idée inattendue, mais séduisante, pourrait sonner le glas d'une trop longue dissension entre architectes et ingénieurs. »¹³⁶

L'architecte considère que « l'ingénierie offre un avenir aux architectes », qu'elle leur permet d'accéder à une dimension éthique. Il confirme donc la binarité de leur interaction, mais redéfinit les domaines de compétences de chacun d'eux : aux ingénieurs, la technique et aux architectes des domaines connexes plus généraux (« politique, social, culturel, historique »). Considérant le développement du « recours à des ingénieurs spécialisés », il plaide auprès de la maîtrise d'ouvrage pour une synthèse rendue nécessaire, dont l'architecte deviendrait « le porteur »¹³⁷.

L'architecte et les experts : entre subordination et confraternité

Si les ingénieurs ponctuent les colonnes des magazines professionnels, les experts en sont plutôt absents. Ils peuvent être mentionnés dans les fiches techniques mais les articles font souvent peu de cas de leur contribution. Quand il en est fait mention, leurs collaborations

¹³³ Ibid.

¹³⁴ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹³⁵ « Écologie : des architectes s'engagent » (E. Nebout) dans « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹³⁶ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

avec les architectes peuvent être tout aussi « étroites » que celles avec les ingénieurs. Comme l'indique l'éditorial du dossier « Coproductions » de AA :

« Aujourd'hui, toute nouvelle construction réclame, outre l'évaluation préalable des moyens techniques, l'intervention ciblée de concepteurs, d'experts et autres spécialistes. La réussite en ce domaine dépend des formes étroites de collaboration, de l'écoute des acteurs venus de champs professionnels différents. »¹³⁸

La qualité des interactions dépend surtout de la fonction des dits experts. Au travers des articles se distinguent d'un côté les experts « conseils », ou assistants à la maîtrise d'œuvre, ceux qui accompagnent le projet sur un terme assez long, et de l'autre côté, les experts spécialistes, chargés d'une mission bien particulière nécessitant une intervention ponctuelle. L'économiste M. Ducroux entre dans le premier cadre. Appelé à donner un témoignage sur son travail avec l'architecte B. Mader, il prend la parole après l'architecte qui explicite le projet par la géographie, la culture locale, l'esthétique, le symbolique. Lui décrit son rôle tel qu'il l'envisage avec ses partenaires :

« Bruno Mader constitue systématiquement une équipe pluridisciplinaire dès le concours. Nous intervenons ensuite à toutes les phases d'étude et de réalisation du projet. Pendant les études, notre rôle d'économiste de la construction porte essentiellement sur les éléments de mission suivants : mise en évidence des différents choix de conception découlant des contraintes (...) ; évaluation des différentes solutions afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre puisse effectuer des choix et arbitrages qui lui incombent et respecter ses engagements contractuels (...) ; justification de ces choix vis-à-vis du maître d'ouvrage, afin qu'il puisse décider en disposant de toutes les informations nécessaires (...) De plus en plus souvent, la maîtrise d'ouvrage souhaite disposer d'informations relatives aux coûts d'exploitation et de maintenance très en amont. »¹³⁹

L'économiste se place dans un rôle de propositions, d'information vis-à-vis de l'architecte, et comme relais des choix de l'architecte auprès du maître d'ouvrage. Une relation complémentaire et plus pacifique que celle avec les ingénieurs apparaît entre l'architecte et l'expert, le deuxième restant l'instrument de l'autre.

L'expert spécialiste n'apparaît pas de la même manière dans la presse. En fonction des besoins, il peut se révéler utile pour le projet, même s'il n'est pas considéré comme indispensable par les architectes. C'est ce suggère E. Caille à propos des botanistes dans un dossier portant sur les toitures végétalisées¹⁴⁰ : « tout n'est évidemment pas faisable et il est très risqué de faire l'économie d'un botaniste spécialisé ». Idem dans le projet Izadia¹⁴¹ :

¹³⁷ Ibid.

¹³⁸ A. Sowa (éditorial), dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

¹³⁹ « Un programme, trois sites : les aires d'autoroute de la Somme, du Lot et de la Corrèze », (M. Ducroux, économiste de la construction) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁴⁰ E. Caille, « Façades et toitures végétales », AMC 126, 2002/06.

¹⁴¹ J.-F. Pousse, « Renaissance, pôle écologique de la Barre, Anglet », T&A 467, 2003/08.

les « spécialistes comme le professeur Lazarre » chargé d'un « programme scientifique annexé à l'étude de définition » sont les premiers mentionnés, mais ils sont distingués des métiers plus créatifs, qui apparaissent comme un seul bloc dans un second temps (« Acanthe/ Atelier Philippe Madec/ Arc en scène »). Les paysagistes, architectes, scénographes sont ainsi mis sur un pied d'égalité, ils sont dits « associés ». Les co-concepteurs sont envisagés au même niveau.

On retrouve cette distinction entre métiers créatifs et métiers techniques chez le journaliste O. Namias, toujours à propos de toitures végétalisées¹⁴² : « Il est intéressant de noter que les paysagistes, à quelques rares exceptions, restent à l'écart de cette "enverdisation" générale de la couverture (du) fait que ces toitures sont posées par des étancheurs. » L'enverdisation, signalée entre guillemets, dénote un défaut d'esthétique dans la bouche du journaliste. Il signifie ainsi qu'aux paysagistes revient une perception culturelle du toit végétalisé, alors qu'aux étancheurs ne revient que la seule résolution technique de sa pose. On retrouve le rapprochement entre métiers créatifs dans le dossier « Coproductions » de AA¹⁴³. L'architecte J. Nouvel est invité à dialoguer avec le chorégraphe et metteur en scène Frédéric Flamand. La co-conception n'est pas littéralement abordée mais l'introduction précise qu'il serait « impossible de déterminer ce qui relève de chaque métier », entre architecture et théâtre. Ces deux arts semblent fusionner.

Le durable va faire advenir une nouvelle problématique : la multiplication des experts et ses effets le plus souvent jugés négatifs. Deux figures architecturales, remarquées pour leur engagement dans le durable, s'expriment sur ce point. Gilles Perraudin tout d'abord, en 2003¹⁴⁴ : « L'institution d'une réglementation entraîne la mise en place de "contrôleurs" et l'apparition de "conseillers HQE" qui alourdissent les études et allongent les délais ». R. Ricciotti ensuite en 2007¹⁴⁵ : « Dans le couple "consommer plus pour consommer moins", tout le monde est OK sur le premier facteur parce que cela "achète tous les experts". Prescrivons davantage de plastique, d'acier, d'inox, d'aluminium, de verre, de CTA, de PAC, de GTC et bien sûr à la clé, davantage d'experts, d'ingénieurs, de conseils aux maîtres d'ouvrage, d'avocats ». En jeu, la perte de contrôle du projet de la part des architectes, en gestion comme en capacité d'arbitrage. Sur cette question, P. Madec se prononce sur les

¹⁴² O. Namias, dossier « Les toitures végétalisées », D'A 136, 2004/04.

¹⁴³ A. Sowa, « Un entretien avec Jean Nouvel et Frédéric Flamand, "L'avenir du travail" : un décor de théâtre, Expo 2000 », dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

¹⁴⁴ G. Perraudin cité par E. Caille (éditorial), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁴⁵ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

effets positifs de la multiplication des experts spécialisés, qui mettrait en crise l'ingénierie générale, réaffirmant le rôle de pivot dévolu à l'architecte¹⁴⁶.

L'architecte et le maître d'ouvrage : entre service, critique et conseil

Dans la presse, la relation de l'architecte au maître d'ouvrage est très claire : le premier apparaît dans une relation de prestation de service auprès du second qui assume un rôle de décision. Comme en atteste cet exemple tiré de AA :

« Il a été *demandé* aux architectes d'optimiser les futurs coûts d'énergie du chauffage (...). C'est pourquoi le maître d'ouvrage a *choisi* une toiture végétalisée couvrant la plus grande partie des bâtiments. »¹⁴⁷

L'économiste déjà cité développe une répartition des rôles analogue :

Il « évalu[e] différentes solutions afin que l'équipe de maîtrise d'œuvre puisse effectuer *des choix et arbitrages* qui lui incombent (...); justifi[e] ces choix vis-à-vis du maître d'ouvrage, afin qu'il puisse *décider* en disposant de toutes les informations nécessaires. »¹⁴⁸

L'architecte choisit, la maîtrise d'ouvrage arbitre, même si « de plus en plus souvent, [elle] souhaite disposer d'informations relatives aux coûts d'exploitation et de maintenance très en amont »¹⁴⁹. Cette répartition des rôles n'est pas contredite avec le durable.

Les architectes ne vont cependant pas s'empêcher de questionner la « séduction facile »¹⁵⁰ dont leurs commanditaires seraient victimes (par méconnaissance ou stratégie électorale, par exemple). Rappelons P. Madec qui épingle les « élus, qui dévoient la parole citoyenne »¹⁵¹ ou les « maîtres d'ouvrage, qui verraient bien 2 ou 3 mètres carrés de panneaux solaires sur un bâtiment sans autres qualités ». Cette dénonciation est reprise par R. Ricciotti : « c'est une question majeure de survie qu'il ne faut pas laisser instrumentaliser par les bureaucrates et les commerçants. C'est devenu un label commercial de promoteurs »¹⁵², « si on veut défendre l'environnement, il faut être courageux et dire que le HQE est une doctrine récupérée par les affairistes prédateurs ».

Dans le cadre de projets urbains, le rôle du concepteur change un peu. Un article publié dans le premier numéro d'EK commente par exemple le plan de développement de Pacé par

¹⁴⁶ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁴⁷ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

¹⁴⁸ « Un programme, trois sites : les aires d'autoroute de la Somme, du Lot et de la Corrèze », (M. Ducroux, économiste de la construction) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁴⁹ Ibid.

¹⁵⁰ E. Caille, « Façades et toitures végétales », AMC 126, 2002/06.

¹⁵¹ P. Madec, « Tous d'accord pour en faire le moins possible », dans dossier « Construction et environnement : le blocage français », D'A 2006/03.

un architecte déjà identifié comme durable : « l'architecte et urbaniste Philippe Madec *accompagne* l'équipe municipale dans sa recherche d'un développement stratégique cohérent »¹⁵³ au moyen d'un projet « débuté en 1996 », qui a pour objectif de « faire vivre les Pacéens dans une "ville verte et contemporaine" ». Il est question de long terme, de déroulement dans la durée d'un processus impliquant plusieurs collaborateurs. Les négociations à l'œuvre ne seront malgré tout que timidement évoquées : « De cette connaissance émerge le projet puis, après quelques mois de *négociations*, le droit de réaliser (...) un ouvrage hydraulique ». Dans le cas de Lyon-Confluence, la journaliste C. Séron-Pierre met en rapport le « travail important en amont de la part des promoteurs comme des architectes »¹⁵⁴ avec les « qualités urbaines et architecturales indéniables » qui en découlent. La sanction sur le projet est urbaine et insiste sur la création d'un « véritable morceau de ville », pour féliciter les architectes sans oublier la « maîtrise d'ouvrage engagée ». Les deux apparaissent comme des partenaires de même rang. L'architecte François Leclercq (îlot A) souligne que le « travail en équipe repose sur la connivence plus que sur la confrontation », « nécessaire connivence » qu'il souhaiterait également transposer au rapport entre les îlots. Plus prolix (ou citée), sa partenaire en architecture Tania Concko souligne un effort français d'une « maîtrise d'ouvrage privée sous la poussée des SEM », en vue de produire de la qualité architecturale en faisant travailler ensemble, promoteurs et architectes. Selon l'architecte néerlandaise, cette collaboration étant facilitée par la présence d'une architecte chez le promoteur. Un autre architecte appartenant à une équipe non retenue, y voit un « mini-Européen, car le programme encourageait à l'innovation » et insiste sur le « travail avec les promoteurs en amont » sur différents aspects du projet avec néanmoins un « assemblage des projets (...) long et difficile ». Côté promoteurs, Frédérique Monjanel, la représentante d'ING Real Estate (îlot C), insiste sur le montage d'une « structure qui optimise les compétences de chacun » (à propos d'ATEMI), sur la carte européenne jouée par une « équipe franco-hollandaise d'architectes » ou, encore, sur les vertus du « partenariat avec une ville ». Si l'architecte Emmanuel Combarel ne dit pas grand-chose des négociations ou du durable, il n'en va pas de même pour son collègue Pierre Gautier, architecte (îlot C). Ce dernier commence par déclarer que : « L'organisation de cette opération a permis un rapport continu avec le maître d'ouvrage pendant l'élaboration du projet, à la différence du concours où l'architecte est isolé. » Allant plus loin, il rappelle les nécessités de ce mode d'organisation : « Dans ce type de démarche, la coordination est importante, les règles du jeu doivent être claires pour qu'il n'y ait pas d'interprétation possible. » Moins disert sur la « HQE » à laquelle l'équipe répond par un bâtiment « en

¹⁵² « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

¹⁵³ S. Groupeff, « À Pacé, l'urbanisme partagé », EK 01, 2008/02.

tranches réalisées par chacun des architectes », il préfère insister sur le processus que ce choix implique : « workshops successifs avec tous les architectes et la maîtrise d'ouvrage qui nous a poussé à être créatifs », concluant même en revenant sur un « travail en séquences très enrichissant ».

Le durable comme facteur de collaborations plurielles

Les relations entre les acteurs du bâti quittent parfois le registre du face-à-face pour intégrer davantage de partenaires et devenir plus complexes. L'éditorial du dossier « Coproductions »¹⁵⁵ souligne que les « œuvres présentées dans [l]e numéro sont des coproductions, des cristallisations d'une certaine forme de partenariat, voire de complicité ». Mentionnant différents acteurs professionnels (« architectes, ingénieurs, artistes, scénographes et entrepreneurs »), l'article relève une nouvelle tendance : « En mettant en relation des gens d'horizons divers, y compris le futur utilisateur, elles sont en passe d'inclure dans la construction une part prélevée dans le lien social. » Malgré tout, notre enquête révèle que les collaborations plurielles ne se rencontrent que peu dans le cadre de projets, sinon lorsqu'ils sont expérimentaux. C'est le cas du refuge du Club alpin suisse valorisé au nom de la « collaboration interdisciplinaire avec des chercheurs, des industriels et des experts du CAS »¹⁵⁶. L'exemple fourni ici est publié en vertu de la convergence d'objectifs entre les divers partenaires qui auraient abouti à un projet optimum.

Les collaborations plurielles entre acteurs deviennent surtout un sujet de débat avec la HQE. Certains des premiers architectes défenseurs du label vantent sa nature collective. N. Favet plaide en faveur du concept qui serait « le seul à se positionner comme une démarche évolutive résolument culturelle, prenant en compte l'ensemble des acteurs et des problématiques »¹⁵⁷. Cette position est aussi défendue par L. Kroll qui estime que la HQE est « une procédure nouvelle (et) géniale : les français sont les seuls à l'ignorer. Elle associe architectes, ingénieurs banaux et ingénieurs spécialisés en HQE et l'entreprise : nous sommes restés enthousiastes de cette mission "conception-construction" »¹⁵⁸.

D'autres protagonistes se montrent critiques sur le même point : selon R. Ricciotti, la HQE dans son application serait au contraire « un critère complémentaire de destruction d'intelligence collective »¹⁵⁹. S'ils en critiquent la légitimité, le contenu et l'application, les

¹⁵⁴ C. Séron-Pierre, « Le privé mise sur les architectes », AMC149, 2005/02.

¹⁵⁵ « Coproductions » (dossier), AA 329, 2000/07.

¹⁵⁶ P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

¹⁵⁷ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » (encart) dans « La démarche HQE en France », AIC 298, 2001/trim2.

¹⁵⁸ L. Kroll, « Lycée en haute qualité environnementale à Caudry », AIC 298, 2001/trim2.

¹⁵⁹ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

détracteurs de la HQE appellent toutefois à dépasser la lecture concurrentielle de son contenu et les face-à-face existants au profit d'une coopération entre *tous* les acteurs du bâti :

« Ce dossier (...) met en valeur une coopération constructive entre maîtres d'ouvrage, architectes, ingénieurs, économistes, entrepreneurs et artisans autour d'une motivation commune »¹⁶⁰

« L'âme de la démarche environnementale est dans la coopération entre les partenaires de l'acte de bâtir »¹⁶¹

« L'application stricto sensu de la HQE ouvre des perspectives non pas sur une nouvelle figure de l'inepte lutte franco-française entre architectes et ingénieurs mais sur la nécessité d'une collaboration absolue. La complexité des enjeux du développement durable déprécie pour toujours une approche univoque. Seule la pluridisciplinarité est légitime ! »¹⁶²

Le dépassement des clivages invoqués est censé s'effectuer au nom d'une motivation commune, une cause supérieure. Le durable apparaît comme une valeur transprofessionnelle. La publicité est l'une des premières à l'annoncer. Notre analyse de l'irruption de la problématique écologique dans les médias professionnels révèle, en effet, que les industriels sont plus précoces que les architectes à communiquer sur le durable¹⁶³. Une publicité de Batimat en 2005 relève sa capacité mobilisatrice : « De la conception architecturale à la mise en œuvre, la mobilisation est générale »¹⁶⁴. L'expérience du Vorarlberg, présentée comme une référence, est elle aussi sous-tendue par un mouvement fédérateur :

« L'application des principes bioclimatiques, la valorisation des apports solaires, la récupération de l'eau de pluie, l'emploi de matériaux sains sont déjà des moyens standards, appliqués de manière consensuelle sans support théorique ni réglementaire. »¹⁶⁵

La critique de la HQE donne l'occasion à ses détracteurs d'évoquer a contrario ce que pourrait être le dépassement des clivages, comme D. Gauzin-Müller :

« La démarche qui y mène ne se limite ni à un processus d'ingénierie ni à une affaire d'experts. Elle ne se situe pas dans la juxtaposition de réponses pertinentes à ces cibles analytiques, mais dans une synthèse créatrice qui englobe des préoccupations humaines, sociales et culturelles »¹⁶⁶

« Allons-nous remettre en question nos habitudes, retrousser nos manches et tendre la main aux confrères et aux autres professionnels du secteur pour saisir ensemble cette chance ? »¹⁶⁷

¹⁶⁰ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁶³ Cf. « Montée en puissance de la problématique durable ».

¹⁶⁴ « Bâtir autrement », PUB, D'A 145, 2005/04.

¹⁶⁵ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

¹⁶⁶ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche

Le projet culturel à mener dépasserait les dissensions, les moyens pour y parvenir ne sont pas pour autant explicités. L'idée de la journaliste est de « mettre en commun les compétences »¹⁶⁸, mais peu d'indications sont données sur la manière dont la coopération s'effectue. Analysons comment les relations entre les partenaires sont décrites au sujet du travail d'une agence d'architectes annoncée comme durable : « Des architectes motivés, soutenus par leurs maîtres d'ouvrage et par des partenaires techniques et financiers, peuvent transformer une banale station-service en œuvre architecturale. »¹⁶⁹ Le travail en commun ne se révèle pas si collaboratif, l'architecte réalise une « œuvre », comme un artiste, « soutenu » par les autres acteurs. D. Gauzin-Müller révèle ici le rôle qu'elle accorde à l'architecte au sein d'une démarche HQE qui aurait pu « être consensuelle et dont le chef d'orchestre ne peut être que l'architecte »¹⁷⁰.

Cette vision classique du chef d'orchestre semble partagée par plusieurs architectes :

« Si [la] capacité de synthèse des architectes les positionne comme la clé de voûte de la démarche, ils souffrent d'un déficit technique dans certains domaines spécifiques. Quoiqu'il en soit, il est exclu de qualifier un nouvel acteur et de créer une nouvelle mission. »¹⁷¹

P. Madec appelle lui aussi les maîtres d'ouvrage à une synthèse, rendue nécessaire par la spécialisation accrue de l'ingénierie, et selon lui, c'est « l'architecte qui devient le porteur de cette synthèse »¹⁷². À ce rôle de coordinateur s'adjoint aussi une nouvelle mission sociale et politique. Une nouvelle fonction est d'ailleurs avancée : « La mission de conseil vis-à-vis du client (...) est également un devoir de proposition vis-à-vis de la société »¹⁷³. Une idée partagée par N. Favet quelques années auparavant : « Dans l'immédiat, il semble suffisant qu'une fonction de conseil environnemental soit assurée auprès du maître d'ouvrage »¹⁷⁴.

Les compétences requises par ce « chef d'orchestre » ne sont pas explicitées, peut-être car considérées comme acquises. Des conditions sont néanmoins nécessaires pour mener à bien le projet culturel commun : « l'engagement » et la « confiance » sont les deux paramètres cités par D. Gauzin-Müller lorsqu'elle détaille l'expérience du Vorarlberg, érigé comme modèle :

environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁶⁷ D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

¹⁶⁸ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁶⁹ Ibid.

¹⁷⁰ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

¹⁷¹ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » dans « La démarche HQE en France », (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

¹⁷² « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁷³ Ibid.

¹⁷⁴ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » dans « La démarche HQE en

« [La production de qualité environnementale] exige compétence et engagement de la part de l'architecte, de l'ingénieur et de l'entreprise et nécessite une étroite collaboration entre tous les intervenants. »¹⁷⁵

« La confiance entre maîtres d'ouvrage et professionnels serait un des secrets de l'architecture raisonnée du Vorarlberg. »¹⁷⁶

Les outils plus concrets nécessaires au développement du projet commun à mener ne sont pas plus explicités. Le maire d'une petite commune impliquée dans un projet de médiathèque avance quant à lui que c'est la HQE qui « est l'occasion de traduire de manière très concrète et au quotidien des orientations stratégiques de développement durable »¹⁷⁷ et évoque non pas une logique de coopération mais « une logique de concertation des partenaires du projet ». N. Favet évoque la HQE lui aussi comme un outil, mais à dépasser :

« C'est une démarche qualité appliquée à la dimension environnementale dans le bâtiment et l'assurance de la mise en œuvre d'un système de management environnemental, seul moyen de faire face à la transversalité des acteurs impliqués »¹⁷⁸

« La prise en compte exhaustive des cibles est une condition nécessaire, mais pas suffisante pour réaliser un bâtiment haute qualité environnementale. Elle doit s'associer à un processus d'intégration rigoureux des acteurs dans une dynamique de projet : le système de management environnemental. »¹⁷⁹

La journaliste D. Gauzin-Müller évoque le « retour d'expérience » « dont tous profitent »¹⁸⁰ : un bilan dressé quelques années après livraison d'un bâtiment environnemental. D'autres outils collaboratifs sont mentionnés :

« On vise une gestion collective du problème, conjuguant les efforts de tous les intervenants afin, qu'à terme, on arrive à la "sublimation de la HQE dans les pratiques" promise par Pierre Lefevre, architecte enseignant à l'École de Paris-La Villette. Ce succès dépend d'un travail en commun très en amont du projet, de l'ouverture des milieux professionnels à une approche collective, sous formes de séminaires, partage de référentiels et bases de données. C'est l'enjeu de réseaux professionnels. »¹⁸¹

La part collaborative entre partenaires est également présentée sous la forme de réseaux professionnels constitués, qui sont signalés sans toutefois être détaillés :

« Ces professionnels qui s'organisent en réseau, échangent leurs expériences et partagent leurs compétences »¹⁸²

France », (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

¹⁷⁵ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

¹⁷⁶ Ibid.

¹⁷⁷ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

¹⁷⁸ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » dans « La démarche HQE en France », (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

¹⁸¹ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » dans « La démarche HQE en France », (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

¹⁸² D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

« les enseignants et les organismes de formation initiale et continue commencent à constituer des réseaux »¹⁸³

« dans les Régions, les initiatives se multiplient autour de la création de centres de ressources sur l'aménagement durable des territoires et la qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des bâtiments. »¹⁸⁴

« Des synergies se mettent en place entre les provinces françaises et avec d'autres régions européennes. Objectif : capitaliser les expériences, les connaissances, les savoir-faire, diffuser les informations, comparer les résultats, élaborer ensemble des stratégies. »¹⁸⁵

2.2. Négociations avec les habitants

Les interactions entre architectes et habitants (au sens de destinataires) ne donnent pas lieu à beaucoup d'occurrences dans la presse professionnelle. Elles apparaissent souvent sous une forme indirecte : on reconnaît un « sens civique » chez le professionnel, on identifie des « demandes » chez l'habitant, mais on traite peu du type de rapports existant entre les deux. Plusieurs raisons à cela. Rappelons que les maisons individuelles restent peu chroniquées dans la presse professionnelle, au bénéfice d'équipements, de logements collectifs, de projets d'une envergure plus grande. Quand elles le sont, c'est au titre d'une forme d'exception de l'architecture produite ou de son concepteur. Les échanges et les négociations entre l'architecte et le commanditaire ne constituent alors jamais l'angle de ces articles, comme ils pourraient l'être dans la presse grand public. Sont énoncés au mieux les demandes et le métier ou la passion des propriétaires puis le commentaire du journaliste évalue l'« architecturalité » de la maison produite. Dans le cas des bâtiments plus collectifs, les « habitants » sont mis à distance, souvent représentés par la parole de la maîtrise d'ouvrage. La presse se veut là le reflet de la pratique réelle. Ce sont souvent les besoins d'un « utilisateur » virtuel, tel qu'il est imaginé par les interlocuteurs du journaliste, qui apparaissent dans les articles. Comme dit précédemment, ce dernier est appelé à commenter un bâtiment, une fois livré. Il ne rapporte donc pas les négociations qui pourraient avoir lieu lors de réunions auprès des habitants, sinon celles rapportées par l'un ou l'autre de ses interlocuteurs.

Différents niveaux de relations

Les interactions entre architectes et habitants sont quasiment absentes dans notre enquête. Plusieurs niveaux de relations se laissent cependant deviner. L'habitant appartient notamment à plusieurs sphères : il se présente en premier lieu comme « client », qui énonce

¹⁸³ Ibid.

¹⁸⁴ Ibid.

des exigences à un architecte qui y répond. La relation commerciale qui les lie intègre une part durable quand les demandes de l'un croisent l'engagement de l'autre. Dans le Vorarlberg par exemple, les requêtes des clients sont une des conditions d'existence du modèle architectural écologique, selon D. Gauzin-Müller :

« La qualité d'une telle architecture s'explique par des raisons historiques, techniques et économiques, mais la qualité des relations humaines et le climat de confiance qui y règnent en sont les garants. »¹⁸⁶

Elle cite ainsi un des Baukünstler :

« Nos clients ne sont pas des gens ordinaires. Construire est pour eux un défi durable. Ils veulent savoir d'où viennent les matériaux, comment ils sont mis en œuvre et comment ils seront éliminés un jour. »¹⁸⁷

P. Madec invite aussi les architectes à ne pas rester le « nez dans le bâtiment »¹⁸⁸ mais à jouer un rôle de « conseil vis-à-vis du client ». Le client sera aussi apparent dans l'article de F. Michel en 2000 qui relève un regain d'intérêt pour le bois par « un certain nombre d'indices (qui) laissent présager une certaine accélération du changement : la demande du public, (...) et enfin la préoccupation environnementale »¹⁸⁹. La journaliste rapporte ici une logique d'adaptation de l'offre à la demande.

Cette appréhension économique de l'architecture reste néanmoins peu courante dans la presse spécialisée. Elle est parfaitement assumée dans AIC, mais minimisée dans les autres publications : le destinataire des opérations y est plus souvent « utilisateur » ou « usager » ou à l'échelle urbaine, « habitant », « riverain ». Citons le maire de la petite commune de l'ouest évoquant les effets de la HQE. Si le label conduit à « une logique de concertation » entre professionnels, il « traduit de manière très concrète et au quotidien (...) des préoccupations de santé publique avec une qualité de vie des riverains, des usagers et des employés, contribuant ainsi à une certaine convivialité »¹⁹⁰. Ces usagers sont probablement ceux qu'on retrouve le plus les colonnes des médias professionnels : ils ne sont pas personnalisés, restent le plus souvent indéterminés, génériques mais servent de référents aux acteurs de terrain, repris ensuite par les journalistes. Comparons une nouvelle fois la description du refuge suisse entre AMC et EK¹⁹¹. Dans AMC, l'usager virtuel n'interviendra qu'en fin d'article, fidèlement au canon développé par la publication. Après la présentation des prestations du bâtiment, il est présenté comme bénéficiaire d'un « niveau de confort

¹⁸⁵ Ibid.

¹⁸⁶ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

¹⁸⁷ Ibid.

¹⁸⁸ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

¹⁸⁹ F. Michel, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

¹⁹⁰ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

¹⁹¹ J.-M. Landecy, « Bearth & Deplazes. Refuge. Zermatt, Suisse », AMC 191, 2009/10 et P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

inhabituel en haute montagne ». EK se démarque en personnalisant le propos, par une mise en situation précise d'un randonneur auquel on peut s'identifier et une interpellation directe du lecteur, reprenant les codes de la presse grand public. C'est que ce randonneur se pose (et nous pose) des questions en matière d'éco-responsabilité. Il change de sphère :

« Épuisé, vous posez enfin votre sac à dos dans le refuge, le but de votre randonnée, et vous savourez le calme du lieu. (...) Mais vous êtes-vous déjà demandé d'où proviennent les l'électricité, la chaleur, l'eau et les repas que vous trouvez à 3 000 mètres d'altitudes ? Et où partiront les déchets de tous ordres, résultat de votre bref passage dans les lieux ? »¹⁹²

Avec le durable, les relations entre architectes et habitants se déplacent sur un plan politique : l'habitant devient aussi « citoyen ». L'architecte N. Favet élabore un argumentaire en faveur du durable en 2001, usant de justifications sociétales, évoquant le protocole de Kyoto et convoquant les « citoyens » : « la demande des citoyens, alimentée par la succession de dossiers "catastrophe", est croissante en matière de qualité de vie, santé, confort et préservation de l'environnement »¹⁹³. Les habitants sont aussi identifiés via des expressions générales de « collectif », « collectivité », « société », « l'humanité » à qui se destinent les démarches durables. Une expression-clé du monde médiatique va aussi apparaître dans la presse professionnelle : les « générations futures » vont faire leur entrée, révélant la prise en compte d'un terme plus lointain et différé dans les choix à opérer. Le chercheur J.-J. Terrin insiste aussi dans ce sens, dès 2000, en faisant un point sur les nouvelles modalités de la production de la ville : « Désormais, les habitants veulent que les réflexions urbaines prennent en compte leur mode de vie », « Quel cadre de vie pour nous, quel héritage pour nos successeurs ? »¹⁹⁴. Sous l'injonction durable, la demande des habitants les transforment en acteurs politiques. Le chercheur précise d'ailleurs que les « architectes urbanistes et designers n'ont pas encore exploré toutes les potentialités » de ce « dialogue avec des usagers décidés à maîtriser leur cadre de vie ».

Les divers niveaux des actants (habitants, usagers, riverains, citoyens, générations futures) ne se substituent pas les uns aux autres, ils se côtoient dans les discours, suggérant un individu complexe, aux identités multiples. L'ingénieur Bornarel écrit ainsi : « La qualité, et notamment la qualité environnementale et "durable" coûte cher au maître d'ouvrage, mais rapporte à qui ? » « Aux générations futures », « aux riverains et aux collectivités territoriales », « aux usagers », « à la collectivité »¹⁹⁵.

¹⁹² Ibid.

¹⁹³ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » dans « La démarche HQE en France », (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

¹⁹⁴ J.-J. Terrin, « La ville vécue, la ville rêvée », AIC 292, 2000/trim1.

¹⁹⁵ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

Sous l'effet du durable, l'architecte est lui aussi impliqué au niveau de cette sphère politique : de professionnel, il devient également citoyen. Son « sens civique », son « engagement » vont être rapportés. L. Kroll par exemple livre sa conception de l'architecture HQE dans AIC en 2001. Elle ne devrait pas se contenter d'être « une liste vertueuse de performances environnementales »¹⁹⁶, mais devenir une « attitude civique » ou « un projet de société ». Citons également D. Gauzin-Müller à propos des Baukünstler du Vorarlberg : « leur travail est guidé par (...) un sens civique certain »¹⁹⁷. Dans le même ordre d'idées, l'ingénieur Bornarel décline quatre nouvelles « dimensions » à prendre en compte dans l'acte de construire de la part des professionnels dont « la première est collective et citoyenne »¹⁹⁸. Il insiste plus loin en précisant que « les maîtres d'ouvrage ne doivent pas espérer trop de retour direct de leurs investissements en HQE. Il s'agit surtout d'une démarche citoyenne et éthique. » C'est ce basculement de sphère qui va permettre à l'architecte, selon P. Madec, de renouer avec un rôle social et politique au nom de sa mission déontologique d'intérêt général¹⁹⁹.

Différents types de relations

Si le mot d'ordre est « de placer l'utilisateur au centre des préoccupations »²⁰⁰, il se retrouve rarement sollicité directement. Qu'il soit seul ou en collectivité, l'habitant apparaît souvent comme passif dans les relations qui le lie aux professionnels du cadre bâti. Une des rares fois dans notre enquête où il est plus actif, où il « participe », se fera dans une chronique d'un très officiel guide d'aide à la décision destiné aux élus. « Quatre objectifs sont visés par la valorisation des déchets : la préservation des ressources naturelles pour les générations futures, une contribution à la qualité de l'environnement, la création d'activités économiques et d'emplois, la participation citoyenne à une action collective mobilisatrice »²⁰¹.

Sinon, il fait une apparition dans la phase programmation. C'est le cas dans l'article sur Izadia dans T&A²⁰² (un des protagonistes est d'ailleurs nommé) : les « associations locales » et ses « spécialistes comme le professeur Lazarre », chargés d'un « programme scientifique annexé à l'étude de définition », apparaissent même avant les concepteurs. Peut-être est-ce ici juste l'effet d'une présentation chronologique, ou un choix ayant trait à la complexité scientifique du bâtiment. C'est aussi le cas à Manhattan pour le projet d'implantation d'une

¹⁹⁶ L. Kroll, « Lycée en haute qualité environnementale à Caudry », AIC 298, 2001/trim2.

¹⁹⁷ F. Michel, Dominique Gauzin-Müller, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

¹⁹⁸ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

¹⁹⁹ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

²⁰⁰ R. Magrou, « Batimat 2003, l'environnement avant tout ! », T&A 469, 2003/12.

²⁰¹ « Les techniques de recyclage... » (livre), AA 326, 2000/02.

²⁰² J.-F. Pousse, « Renaissance, pôle écologique de la Barre, Anglet », T&A 467, 2003/08.

station d'épuration, pour laquelle « des rencontres avec les habitants [ont eu lieu] pour déterminer les besoins »²⁰³. C'est enfin le cas à propos de l'école primaire la Tour-de-Salvagny. Le journaliste G. Ehret vante la démarche de « concertation entre la commune, l'équipe enseignante, les parents d'élèves et le programmiste dont est ressortie une forte volonté de privilégier les nouvelles techniques de communication ainsi que la haute qualité environnementale »²⁰⁴. Dans les trois cas, les habitants ne deviennent plus très actifs après la définition de ces besoins. Le plus souvent, ils émettent des demandes, mais on décide pour eux. Les relations ne sont pas symétriques. Les architectes et maîtres d'ouvrage effectuent un travail environnemental et architectural à *leur service*. J.-F. Pousse écrit par exemple : « Et c'est un vrai plaisir, pour une fois, (...) de sentir [la HQE] au service du projet et de ses habitants »²⁰⁵. C'est tout aussi vrai dans le cas de L. Kroll, pourtant reconnu comme architecte de la participation. Il semble considérer les habitants comme des éléments de son propre processus créatif, juste susceptibles d'apporter une forme de diversité. Notons que quand les choix des concepteurs sont contestés, les attitudes des uns sont jugées démagogiques et les demandes des autres, mal orientées. E. Caille s'interroge notamment à propos de l'usage séducteur de la nature dans l'immeuble d'E. François : « "L'immeuble qui pousse" à Montpellier, ne serait-il pas (...) une façon de donner aux habitants ce qu'ils veulent », « Introduire le végétal dans l'architecture, c'est, à l'heure de l'engouement pour l'écologie, l'assurance d'une séduction facile, une manière d'obtenir l'adhésion de tous et la bienveillance générale », « Même si le choix de [l'] emploi [de la toiture végétalisée] n'est pas toujours exempt de démagogie »²⁰⁶. L'habitant est un individu dont il faut savoir se méfier. Les réactions des habitants peuvent aussi être jugées clairement infondées, comme lorsque P. Blin commente la réception d'un bâtiment de Fuksas : « Ce qui aurait dû satisfaire pleinement la population équine. C'était sans compter sur les récriminations de certains, notamment des instructeurs ou des parents qui attendent ou admirent leurs bambins, et ont oublié que l'équitation est un sport de plein air, regrettant amèrement que les manèges ne soient pas entièrement clos et à l'abri des courants d'air »²⁰⁷. Ce dernier cas reste cependant rare.

Une autre interaction partagée repose sur la nécessité d'éduquer, d'informer aux pratiques durables. Nécessité qui croise l'injonction sociétale : les habitants doivent développer des comportements soucieux de leur environnement, s'auto-discipliner, etc., et une des clés de

²⁰³ S. Grayson, « Riverbank State Park... », AA 364, 2006/05.

²⁰⁴ G. Ehret, « École primaire La Tour-de-Salvagny, Rhône, Tectoniques architectes », AA 366, 2006/09.

²⁰⁵ J.-F. Pousse, « Ciel, air, lumière », T&A 2004/12.

²⁰⁶ E. Caille, « Façades et toitures végétales », AMC 126, 2002/06.

²⁰⁷ P. Blin, dossier « Le bois utile », D'A 121, 2002/05.

voûte passe par l'éducation. C'est ce que préconise D. Gauzin-Müller, « un changement durable des comportements passe par l'information du public et l'initiation des enfants »²⁰⁸. C'est aussi une des activités des Community Design américaines. Leur rôle est « de fournir des services d'architecture et d'aménagement urbain, y compris des actions de sensibilisation et d'éducation, aux clients traditionnellement snobés par les professionnels du secteur. » Les entreprises privées ont-elles aussi investi ce créneau : ainsi pour accroître son « image écologique », la société BP cherche à « intervenir en douceur dans la culture de la voiture si caractéristique de la Californie pour initier un nouveau comportement chez les usagers ». Elle fait construire une station-service solaire et développe une démarche pédagogique assurée par son « personnel spécialement averti [qui] se tient à disposition des clients pour les informer – avec quelques démonstrations à l'appui sur les conduites à tenir en matière de protection environnementale ».

« L'habitant actif » entre les années 1980 et les années 2000

Nous avons rapproché deux articles : celui de J.-P. Pagnoux, « Maison passive pour gens actifs »²⁰⁹, dans T&A en 1981, et celui de R. Magrou, « Bâtiments passifs, habitants actifs !? »²¹⁰, dans EK en 2008. Si les titres les rapprochent, vingt-sept ans les séparent. Le premier décrit la conception d'une « maison climatique », d'un point de vue organisationnel et technique. Comme dit précédemment, le programme de la maison individuelle est très rare dans la presse professionnelle, qui plus est dans la presse technique. Le « passif » à l'époque l'est tout autant. Cet article est donc parfaitement singulier par rapport à T&A, et relève une pratique rare dans le réel. Les « occupants » ou les « usagers » dont il est fait mention sont personnalisés et on peut aisément supposer qu'ils ont fait le choix délibéré de ce type de maison et des contraintes occasionnées. Le journaliste s'attarde sur le système de chauffage de la maison. Ce dispositif est qualifié de « simple dans son principe mais il requiert de la part des occupants une certaine attention », « La recherche du confort thermique s'accompagne ici, d'une prise en charge par les usagers des divers éléments du système : ventilation, régulation, occultation, etc. ». L'article renvoie à une lecture techniciste de l'écologie. L'habitant est actif en ce qu'il devient un instrument de cette technique. L'action renvoie au geste lui-même.

Presque trente ans plus tard, dans EK, le journaliste R. Magrou s'interroge : « Qu'en est-il de la prise en main par les utilisateurs ? Comment sont-ils accompagnés dans leur quotidien afin d'atteindre les objectifs fixés ? Le bon usage s'apprend-il ? ». La « prise en main »

²⁰⁸ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

²⁰⁹ J.-P. Pagnoux, « Maison passive pour gens actifs », T&A 338, 1981/10.

²¹⁰ R. Magrou, « Bâtiments passifs, habitants actifs !? », EK 10, 2009/08.

technique semble être la première avancée. Mais elle va désormais au-delà. Il est question aujourd'hui d'« "Aider les Français à habiter autrement" », « La population revient de loin à cause de la grande "décontraction" énergétique de ces trente dernières années ». Le journaliste s'intéresse aux moyens mis en place par les professionnels et maître d'ouvrage dans cet apprentissage, au travers de trois opérations d'habitat collectif. Dans ces programmes, les habitants n'ont donc pas choisi délibérément d'habiter un logement soucieux d'écologie, certains ignorent même l'affichage « vert » de leur logement. Le journaliste évalue les moyens mis en place et s'interroge sur leur efficacité. Dans son article, l'habitant n'est plus jugé actif par le maître d'ouvrage quand il agit simplement en actionnant des équipements ou des dispositifs particuliers. Il le devient s'il y met du sien, s'il « joue le jeu » : « Actifs, certains habitants se sont même portés volontaires pour accueillir chez eux des sondes de relevés de mesures de température et d'hygrométrie : "l'opération atteindra ses objectifs si les réglages de chauffage sont au plus juste et si les habitants jouent le jeu, en adoptant une attitude compatible avec chaque saison." » Apparaît ainsi une question de bonne volonté, d'engagement. « Tout est question d'implication, de considération, du passage de la prise de conscience à l'acte participatif. » Car les habitants peuvent se révéler rétifs, voire malveillants face aux propositions des architectes. « Les recommandations d'usage préconisées par la maîtrise d'œuvre en réunion de sensibilisation (à laquelle ni enseignants ni parents n'ont tenu à assister) semblent bien avoir été oubliées. Et l'écran informatif en temps réel de l'énergie consommée et accumulée a été débranché ! De quoi couper les bras à tout concepteur engagé. »

Outils de communication entre architectes et habitants

Certains journalistes, très peu nombreux, s'interrogent sur les outils de communication entre les architectes et les habitants. J.J. Terrin en 2000 avance que le plan masse n'est pas le « meilleur outil d'un débat dont les principaux interlocuteurs sont les habitants ». Il invite à considérer le projet comme un « lieu de négociation, de séduction » visant un « processus continu plutôt que la production d'un objet donné. » Il ne détaille pas les méthodes à développer, mais émet que cette démarche aurait à gagner en s'appuyant sur « les progrès spectaculaires des sciences de la conception »²¹¹. R. Magrou dans l'article sur les modes d'emploi questionne lui aussi l'efficacité des moyens utilisés :

« À Paris, les 93 logements de l'impasse du Gué sont (...) révélateurs de dysfonctionnements quant à la compréhension de ce type de démarche. À commencer par sa transmission. Si un livret, "Geste vert", a été distribué (les paroles divergent) aux locataires de cette opération labellisée Habitat &

²¹¹ J.-J. Terrin, « La ville vécue, la ville rêvée », AIC 292, 2000/trim1.

Environnement, ces derniers n'ont pas véritablement pris conscience de la dimension éco-responsable de l'architecture dans laquelle ils vivent. »

Notons que pour une fois, les habitants s'expriment au style direct : « "Un guide vert ? Ca ne me dit rien !?" s'étonnent Bintou et Mohammed, habitants de l'immeuble. "Toutefois, je fais attention à la consommation d'eau, parce que ça coûte cher", dit la première. "Le chauffage, je n'y comprends rien dans son mode de fonctionnement, et j'ai souvent froid", explique le second ». Au travers de cet article, l'architecte et le maître d'ouvrage deviennent des sortes de coaches, dont le but est de « suggérer un modus vivendi, de générer une règle commune ». Certains sont directifs :

« "De manière générale, il faut faire évoluer les pratiques des habitants et trouver des systèmes qui accompagnent le bon fonctionnement du lieu", explique Florence Lipsky »

D'autres mesurent les limites de leurs rôles :

« Il s'agit d'un accompagnement, non d'une charte. On ne peut pas forcer les habitants à adopter les bonnes attitudes », explique Frédéric Cacciali de la SEM Sages »

« "Lors de la réunion de sensibilisation, très peu de questions nous ont été posées sur les données environnementales. Il faut sans doute renforcer l'action par des visites commentées". »

R. Magrou suggère lui aussi l'appel à d'autres intermédiaires pour la réalisation de ces modes d'emploi :

« Il est surprenant que la plupart des émetteurs de ces fiches informatives n'aient pas approché de médiateur graphiste »

« La dialectique ne peut se cantonner au seul trio commanditaire-architecte-usager, elle devrait s'élargir à d'autres disciplines capables d'apporter une aide substantielle dans la démarche. Une véritable combinaison dans laquelle un partenariat avec des industriels, des designers, des sociologues, des philosophes même, réalise des procédés techniques alternatifs, afin de recouvrer une ergonomie fonctionnelle de l'espace, en accord avec les objectifs visés ».

*

Nous avons suivi dans la presse la manière dont les relations entre les architectes et les habitants apparaissaient. Voici les idées fortes qui ressortent :

- Dans la presse, l'habitant est un individu aux identités multiples. Il se présente comme « client ». La relation commerciale qui le lie à l'architecte intègre une part durable quand les demandes de l'un croisent l'engagement de l'autre. L'habitant est le plus souvent « utilisateur » ou « usager » ou à l'échelle urbaine, « habitant », « riverain ». Avec le durable, il devient aussi « citoyen » (comme l'architecte).
- Les usagers restent le plus souvent indéterminés mais servent de référents virtuels pour justifier tel ou tel choix.
- Les habitants apparaissent souvent comme passifs : ils émettent des demandes, ont des besoins, mais on décide pour eux.
- Ils sont des individus dont il faut savoir se méfier, qu'il est nécessaire d'éduquer à l'usage de l'espace, à l'environnement, etc. Leurs connaissances ne sont pas pensées comme suffisantes pour faire d'eux de dignes interlocuteurs.
- Les *compétences* des habitants sont niées par l'architecte. Ils ne sont pas conçus comme de possibles partenaires dans l'acte de concevoir et de construire.

Nous avons ensuite suivi dans la presse la manière dont les relations entre les architectes et les acteurs du bâti apparaissaient. Quelques idées fortes ressortent :

- Si les avis peuvent diverger sur le durable, les outils à développer, etc., le rôle de l'architecte ne prend pas des formes très diversifiées. Un modèle consensuel transparaît dans les discours publiés.
- L'architecte apparaît comme la clé de voûte du projet architectural, le « chef d'orchestre », porteur de la « synthèse créatrice ».
- L'architecte se représente comme un personnage central, « généraliste », qui endosse un rôle d'arbitre, garant de l'intérêt général et garant d'une forme de continuité dans le processus de conception.
- L'idée de projet culturel est valorisée.
- L'architecte accepte de collaborer avec ses partenaires (il reconnaît facilement qu'il n'est pas spécialisé, il est ouvert à leurs propositions), mais peut entrer en conflit avec eux lorsqu'il défend l'intérêt général.
- Il estime que son rôle est fragilisé par la multiplication des experts, qui rend difficile la continuité du processus qu'il défend et le contrôle qu'il pense devoir opérer.

- Seul le durable parvient à initier des modifications structurelles dans cette vision partagée, en ajoutant un rôle de conseil, de management environnemental au rôle créatif qu'il adopte plus volontiers. Ces modifications ne s'expriment toutefois que très timidement.

IV. VALEURS DU DURABLE, NÉGOCIATION COMME VALEUR

Qu'elle s'intéresse à des moments de négociation reconstruits à partir de deux terrains ou à la médiatisation des projets durables, notre recherche a affaire à des pratiques, des savoirs ou des compétences réelles tout autant qu'à des représentations sinon des valeurs. Nos premiers niveaux d'analyse ont cherché à mettre à jour et à reconstruire des méthodes (*négociation comme système*) ou des situations (*négociation comme interaction*) propres aux projets architecturaux durables. Laissée en suspens, la question des valeurs reste à traiter de manière spécifique. Il s'agit d'examiner dans les discours sur les projets ou dans les médias les principales valeurs véhiculées par la pensée écologiste, environnementaliste ou durable appliquées à l'architecture mais, également, les valeurs politiques, sociales ou intellectuelles, associées au durable, qui sont susceptibles de favoriser la négociation.

Avant cet examen, précisons tout d'abord ce que recouvre la notion même de « valeur ». En effet, la notion n'a pas toujours une bonne image, comme le soulignent R. Boudon et F. Bourricaud :

« Le recours aux valeurs constitue un *deus ex machina* pour les sociologues qui cherchent à expliquer la constance, la cohérence ou la spécificité de certains comportements. »²¹²

Sans pour autant réfuter l'intérêt de ce point de vue, ces auteurs insistent sur le principe qu'il ne faut pas considérer que ces valeurs « sont tombées du ciel » ou découlent automatiquement d'idées religieuses encore actives dans nos sociétés désenchantées²¹³. Ils nous invitent à interroger « comment lesdites valeurs se forment, se consolident et se maintiennent ». Pour y parvenir, ils préconisent de mettre l'accent sur les « processus d'évaluation » plutôt que sur les « états valorisés du système social », sur les « procédures de légitimation » plutôt que sur l'« état de légitimité ». Si l'approche pragmatique n'est pas toujours celle choisie par les sociologies des valeurs, regrettent les auteurs, leur injonction vient conforter notre démarche qui s'est intéressée aux valeurs utilisées dans le cadre

²¹² R. Boudon, F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF / Quadrige, (1982), 2000, p.663.

²¹³ Selon Jean Greisch, un auteur questionnant la notion de valeur d'un point de vue plus philosophique (entre phénoménologie et théologie) : « Du point de vue objectif, la valeur des valeurs

d'actions sinon de négociations. Notre enquête a d'ores et déjà repéré un certain nombre de valeurs articulées à des méthodes ou impliquées dans des interactions singulières, il nous reste à prolonger cette investigation en en dressant un état des lieux.

Ayant posé ces réserves et indiqué quelques pistes pour les dépasser, il nous est désormais possible de définir la notion de valeurs en suivant Boudon et Bourricaud :

« Les valeurs ne sont rien de plus que des préférences collectives qui apparaissent dans un contexte institutionnel, et qui par la manière dont elles se forment, contribuent à la régulation de ce contexte. »

Ces « préférences collectives » sont, selon les auteurs, à rapprocher des « visions du monde » (« combinaisons complexes de croyances et de préférences, dont la stabilité est problématique »), des traditions ou des systèmes culturels qui prédéterminent ou formatent les choix des acteurs. Elles peuvent également donner lieu à une définition plus anthropologique, y considérant un propre de l'homme, comme y invite J. Greisch :

« En tant qu'il est un *self-interpreting animal* (Charles Taylor), l'homme ne cesse d'inventer et de découvrir des nouvelles valeurs. Entre le ciel de l'obligation morale et la terre des faits, s'étend l'espace intermédiaire des émotions, des préférences, des évaluations et des prescriptions qui forme l'empire, vaste et complexe, des valeurs. »²¹⁴

À partir de cette définition, faisons quelques remarques préalables à notre analyse. La principale remarque est d'ordre épistémologique : il faut bien admettre que tout acteur social est porteur ou soumis à un certain nombre de valeurs, si bien que le sociologue ou le chercheur en sciences sociales est susceptible de ne pas pouvoir y échapper. Tout le travail d'objectivation classique consiste à tenter de séparer les *faits* et les *valeurs*, en admettant qu'ils ont toutes les chances d'être imbriqués et que la distinction peut parfois s'avérer plus évidente à un moment précis que dans un processus temporel plus long (le durable avant 2000 ou après 2007). Il est aussi essentiel de souligner la dimension intégrative des valeurs qui fondent une société, une communauté, un groupe professionnel ou militant. En contrepartie, les valeurs sont toujours susceptibles d'être interrogées en termes d'intérêt, comme nous l'ont montré toutes les sociologies critiques (postmarxistes) et comme on peut l'apercevoir dans les discours soupçonnant les écologistes de servir d'autres causes que celles qu'ils affichent (la HQE au bénéfice des experts patentés). Enfin, ces valeurs se présentent souvent de façon dichotomique, soulignent Boudon et Bourricaud :

« Il est banal de noter que les valeurs se présentent sous une forme dichotomique. S'il y a des états du système social qui sont jugés désirables, il y a corrélativement des états du système social qui sont tenus pour indésirables. »

est le sacré ; du point de vue subjectif, la valeur suprême, c'est la personne. », dans article « Valeurs », *Dictionnaire des notions*, Encyclopaedia Universalis, 2005.

²¹⁴ Ibid.

Les auteurs prennent l'exemple d'analyses expliquant la réussite du capitalisme ou de la démocratie dans le monde anglo-saxon en recourant à la culture de ces sociétés (*L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*). Valeurs de ces sociétés qui peuvent être réduites à une compétition comme le laissent entrevoir les comparaisons France / Allemagne sur le plan écologique, ou comme l'avait déjà pertinemment relevé Max Weber dans un tout autre contexte :

« J'ignore comment on pourrait s'y prendre pour trancher "scientifiquement" la question de la valeur de la culture française comparée à la culture allemande, car là aussi différents dieux se combattent, et sans doute pour toujours. »²¹⁵

Sans entrer dans l'ensemble des débats, nous pourrions être tentés de prolonger le propos en expliquant les succès de la pensée écologique à partir de ces mêmes valeurs. Nous n'aurons pas l'imprudence d'aller jusque là.

Repartons de notre hypothèse qui considère que l'émergence puis la généralisation de la préoccupation environnementale peut favoriser la négociation des projets architecturaux et urbains. Nous tenterons d'y apporter des éléments de réponses en termes de valeurs. Considérant qu'elles s'expriment aussi bien dans les discours médiatiques que dans les discours entourant les situations de projet, nous analyserons ces deux niveaux.

En préalable à l'étude des valeurs, nous tenterons de mesurer la montée en puissance de la thématique durable dans le monde de l'architecture au cours de la dernière décennie. Les médias professionnels se comportant en miroir des représentations de la profession d'architecte, nous analyserons le corpus pour identifier l'apparition du durable et la manière dont les supports médiatiques ont réagi à cette arrivée.

Nous recenserons ensuite les valeurs exprimées de manière récurrente autour du projet durable médiatisé. Il s'agira de montrer comment la pensée écologique réinterprète la technique, l'économie ou, encore, le temps, l'espace ou le destinataire de l'architecture. Ceci avant d'envisager des valeurs émergentes comme la discrétion-simplicité ou le pragmatisme. Nous poursuivrons par une analyse des valeurs se rattachant à la négociation proprement dite. Il s'agira d'examiner les valeurs politiques de l'architecture durable médiatisée entre nouvelles instances, discours critiques et figures du compromis. Ceci avant d'analyser la production de nouveaux principes intellectuels ou épistémologiques diffusés dans les médias et permettant de discuter les pratiques ou les projets d'architecture durables.

Nous reviendrons ensuite au projet durable en situation. À partir d'entretiens réalisés auprès de différents protagonistes des deux opérations étudiées, nous repérerons les valeurs

²¹⁵ M. Weber, *Le savant et le politique*, UGE/ 10-18, (1919) 1963, p.23.

auxquels les acteurs se réfèrent quand ils évoquent le durable. Cela permettra de définir trois postures qualifiées de *critique*, *industrielle* et *culturelle*. Une fois examinées, ces postures seront mises en relation avec différentes manières d'envisager le processus de coopération interprofessionnelle ou d'implication des habitants.

1. Montée de la préoccupation environnementale

Considérant que la presse professionnelle reflète la culture professionnelle des architectes, nous avons tenté de mesurer la montée en puissance de la problématique environnementale dans les médias architecturaux. Le tableau de synthèse (Cf. Annexe) a été établi à partir des dépouillements de cinq des six publications de notre corpus : AMC, Archicr   (AIC), d'architectures (D'A), Techniques et architecture (T&A), L'Architecture d'Aujourd'hui (AA). EcologiK (EK), la publication   la fois la plus r cente et int gralement consacr e au sujet, a  t   cart e de l' chantillon, les hors s rie n'ont pas non plus  t  consid r s. Pour rappel, la p riode d'analyse retenue va de 2000   la moiti  de l'ann e 2009 et les d pouillements ont permis de relever les articles au contenu *durable* explicitement assum  (via le titre, le chapeau, les intertitres).

Nous avons identifi  les comportements des diff rentes publications vis- -vis du durable : nature de l'information (courte, approfondie), place (volume de pages), affichage ( ditoriaux, dossiers), partant du principe que ces traitements sont fortement hi rarchis s (de la br ve   la pr sence visuelle amoindrie au dossier faisant la couverture et d notant un potentiel d'appel). Pour chaque magazine, ont  t  recens s les  ditoriaux, les br ves, les dossiers, les articles ind pendants (en distinguant ceux chroniquant des projets et ceux de nature plus technique), les volumes de pages concern s. Nous avons ensuite recrois  ces informations afin de saisir d' ventuelles r gularit s entre titres (p riodes d'apparition, type de traitements, proportion globale, etc.). L' chantillon a  galement  t  analys  en tenant compte de la part du label HQE dans la qualification des projets durables.

1.1. L'apparition du durable

Le durable fait son entr e m diatique d s 2000 dans tous les titres, mais dans des proportions et sous des formes diverses. C'est le magazine AA qui lui d die cette ann e-l  le volume de pages le plus important (95), suivi de AIC (52), D'A (50), T&A (38) et AMC (12). Mais D'A sera alors le seul   lui consacrer un dossier et une couverture explicite (« D veloppement durable, un nouvel esprit de p rennit  »). AIC sortira quant   lui un « Innovations bois », moins marqu . Les publications abordent le durable par le biais de projets d'architecture dans la moiti  des cas, sauf T&A qui privil gie une approche plus

technique (3/4), conformément à sa ligne éditoriale. Si la HQE est déjà signalée, elle l'est de manière très anecdotique (1 apparition chez D'A, AA, 2 chez AIC). Enfin, notons qu'il y a dans nos magazines pratiquement la même quantité de publicités *vertes* que d'articles consacrés à des projets architecturaux durables.

Un moment fort est ensuite révélé : 2002-2003. Il s'agit de la période pendant laquelle certains magazines commencent à réagir (T&A avec la publication de deux longs dossiers), alors que d'autres intensifient la présence verte dans leurs pages : D'A, 108 pages en 2002-2003 contre 89 en 2000-2001 ; AA, 216 pages contre 141 ; T&A, 170 pages contre 77 pages. AMC et AIC font figure d'exception, puisqu'ils voient tous deux ce volume diminuer. Si ce n'est guère étonnant pour AMC, car le volume global reste très faible (12 contre 23), la chute est plus spectaculaire pour AIC : 80 pages contre 184 ! Soit 15 articles contre 41 ! On peut supposer que la croissance de la thématique dans les supports professionnels est liée à la polémique HQE qui se déroule à l'époque et qui est relayée, surtout dans D'A, par numéros successifs. AIC révélerait par son chiffre en baisse, son lectorat moins spécialisé. Cette hypothèse se confirme lorsque l'on suit les occurrences de la HQE qui se multiplient alors dans la presse professionnelle (D'A, 7 contre 2 pour 2000-2001 ; AA, 4 contre 2 ; T&A, 9 contre 0), sans pour autant concerner des projets d'architecture.

Un autre moment fort apparaît : 2006-2007, celui des élections présidentielles et de la mise en place du Grenelle de l'environnement. La présence verte est à son maximum dans tous les titres, comparativement aux périodes précédentes (D'A, 3 dossiers, 24 articles ; AA, 2 dossiers, 34 articles ; T&A, 3 dossiers, 31 articles ; AMC, 13 articles ; AIC, 23 articles). Les éditoriaux en sont d'ailleurs la meilleure preuve : ils sont à minima au nombre de 2, y compris chez AMC qui publie ses premiers éditoriaux tournés vers le durable de la décennie. La proportion des articles *projets* concernés n'évolue pas pour autant (au maximum la moitié, mais plus souvent un tiers voire moins). Seul AA se démarque un peu de ce côté-là. Même en cette période faste, les autres n'abordent pas le durable par le biais des projets d'architecture. La part de la HQE augmente elle aussi et accompagne le mouvement (D'A, 5 HQE contre une moyenne de 4 ; AA, 9 HQE contre une moyenne de 5 ; T&A, 5 HQE contre une moyenne de 4,75 ; AIC, 5 HQE contre une moyenne de 3,25), sans toutefois concerner des projets d'architecture, sauf chez AA.

Enfin, les années 2008-2009 permettent de saisir la tendance après ce moment de tension, hormis pour AA et T&A, dont la parution est alors arrêtée. D'A et AIC confirment l'entrée de la thématique dans leur chemin de fer : leur nombre de dossiers, de brèves durables sont parmi les plus hauts de la décennie, mais la HQE a quasi disparu de leurs colonnes. AMC voit lui aussi son nombre d'articles et de pages gonfler, sans pour autant concerner des projets d'architecture.

1.2. Comportement des différents médias face au durable

Le mensuel D'A apparaît comme le magazine affichant le plus, le plus tôt, le plus explicitement et le plus diversement la problématique, en lui consacrant 11 dossiers. Les approches sont variées (de l'urbain, au technique, à l'architectural), les tons divers (analytiques et volontiers polémistes). Cette visibilité du durable se retrouve dans les autres rubriques : éditoriaux (6), articles indépendants (77). L'ensemble couvre pourtant un volume de pages estimé à 600, qui ne représente que 7 % du contenu rédactionnel global, la plus faible proportion de l'échantillon. Le mensuel ne privilégie pas l'approche technique (12 articles sur les 77 recensés).

Suit Archicréé (AIC) dans le registre grand public, avec 6 dossiers, dès 2000. Destiné à un lectorat moins averti, l'affichage durable se fait beaucoup par le biais de la couverture, où les titres verts s'enchaînent et attirent. La thématique se distille néanmoins dans tous les numéros – le titre publie le nombre d'articles indépendants le plus conséquent (112). L'ensemble représente 675 pages au total, soit 14 % du contenu rédactionnel global.

Dans le registre professionnel, T&A est le suivant, avec 5 dossiers à partir de 2002. Les dossiers de T&A ont la particularité de couvrir quasiment l'intégralité des numéros dans lesquels ils trouvent place. Ceux relevés donnent l'occasion d'apercevoir des traitements diversifiés de la thématique (sous forme de chroniques de projets d'architecture, prises de paroles, interviews, etc.), même si elle ne donne explicitement lieu qu'à un seul d'entre eux. L'affichage vert n'est pas forcément mis en avant, mais la présence du durable y est régulière (4 éditoriaux à partir de 2003, 91 articles indépendants). Elle est, en effet, nettement moins affichée que dans D'A, tout en étant plus importante (un volume de pages estimé à 800 soit 17 % du contenu rédactionnel global, la plus forte proportion de l'échantillon).

Le magazine AA, quant à lui, médiatise le durable mais ne l'affiche pas vraiment. La présence de la thématique est totalement minimisée. Seuls 3 dossiers la couvriront, et ce uniquement pendant les années de forte diffusion sur la place publique architecturale (2003, polémique HQE et 2007, Grenelle). Dans le même temps, le durable fait pourtant l'objet d'un nombre important d'articles indépendants (84) dès le début de la décennie, soit pas moins de 700 pages au total, 15 % du contenu rédactionnel global. Un chiffre important, même s'il serait plus juste de le ramener à 500 (11 %), puisque les 3 dossiers polarisent plus de 200 pages à eux seuls.

Le titre restant, AMC, est clairement le support à ne donner ni visibilité, ni traitement de l'information durable. AMC n'est certes pas constitué autour de dossiers, mais 54 articles indépendants uniquement aborderont la question sur la période étudiée. Un mouvement

manifeste néanmoins se fait sentir en 2007, année du Grenelle : les 2 premiers éditoriaux explicitement consacrés au sujet y sont publiés, et le nombre d'articles passe de 1 en 2006 à 12 en 2007, puis 19 en 2008. Le mensuel dédie 200 pages... en 10 ans, soit 2,5 %.

1.3. Régularités entre magazines

À la lecture de cette enquête, quelques régularités ressortent. Les médias professionnels n'ont pas anticipé la question durable, ils ont plutôt suivi le mouvement, accordant des pages quand des pressions extérieures se sont fait sentir (débat interprofessionnel sur la HQE ; agenda politique, pression médiatique). Jusqu'à la période la plus récente, le durable n'intègre pas vraiment la qualification des projets architecturaux, de manière affichée. La thématique est plutôt abordée dans les rubriques connexes, moins nobles, sans pour autant être cantonnée aux rubriques techniques. Elle est peu assumée dans les médias traditionnels que sont T&A et AA. Elle est même quasiment absente du magazine phare de la profession, AMC. La HQE n'est pas qualifiante dans la presse professionnelle (AIC est plus enclin à l'utiliser en titre). Il sera question du label quand il est en débat, mais il est minimisé voire exclu de la présentation des projets architecturaux.

2. Les valeurs du durable médiatisées

Nous avons tenté de repérer les valeurs du durable exprimées dans les discours médiatiques. Pour cela, nous avons recensé des récurrences de notions, de critères apparus dans des articles sur le durable, par et entre magazines. Nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle ces régularités étaient porteuses des valeurs émergentes de la pensée écologique. Si les journalistes interviennent dans un champ qui leur est propre (avec son milieu, ses codes, etc.), ils sont bien souvent architectes de formation. Nous avons aussi fait l'hypothèse qu'ils partagent et transmettent les valeurs du milieu professionnel qu'ils chroniquent.

Le durable apparaît dans les médias comme une valeur transprofessionnelle : celle-ci est mobilisée par des acteurs appartenant à des champs professionnels différents. Pour autant, elle ne constitue pas un modèle unique de références, elle semble d'autant plus fédératrice que ses contours sont flous. Le vocabulaire pour désigner le durable dans la presse oscille d'ailleurs dans la décennie : de « naturel », « bio », on passe à « écologique », « environnemental » avant que le « durable » ne s'applique majoritairement au domaine architectural ces trois dernières années. « Éco-responsable » semble depuis établir une démarcation, un engagement plus prononcé sur une échelle de graduation.

Mais si le durable est suffisamment polymorphe pour créer l'adhésion, son émergence dans la presse professionnelle occasionne aussi des conflits quant à sa définition et à la hiérarchie des priorités qu'elle induit. En transformant les critères d'évaluation de l'architecture remarquable, elle suscite des résistances de la part des modèles préexistants. Derrière les conflits qui se font jour, notamment autour de la HQE, les représentations en place semblent bouleversées. Des valeurs déjà existantes se retrouvent appropriées par le durable ; des idées naguère minimisées prennent une place prépondérante ; de nouvelles notions, enfin, apparaissent. Notons que des contradictions peuvent apparaître au sein d'un même article. Des contradictions que les journalistes tentent de nuancer et de hiérarchiser.

2.1. Les conditions obligatoires

À l'heure où la pensée durable se diffuse dans le monde social, les bâtiments à prétention écologique vont petit à petit être publiés dans la presse professionnelle. Les propos des journalistes convoquent alors des critères porteurs de valeurs émergentes qui croisent celles du monde de l'architecture déjà en place. Nous étudierons dans un premier temps cette rencontre entre le durable et deux valeurs préexistantes dans la presse : la performance technique et la maîtrise économique.

La performance technique « sublimée »

Il ne nous semble pas exagéré de soutenir que le discours de la performance instille toutes les publications liées à l'architecture. Toutes, qu'elles soient destinées à un public professionnel ou à un public plus large. Ce type de discours se veut en effet propre au système médiatique. Les « premiers » à obtenir la certification LEED, à dépasser tant d'objectifs HQE sur du tertiaire, sur du logement, à ne pas dépasser tel niveau de consommation énergétique, etc. seront inexorablement relevés et vantés dans la presse, aussi objective et technique qu'elle se présente. Quelle que soit la nature de l'objet, les plus précoces se voient consacrés des colonnes. La nouveauté constitue un filtre de sélection des objets et projets publiés, la performance un axe majeur d'évaluation.

Le discours de la performance se veut particulièrement adapté au domaine de la construction, sur son versant technique. Il est perceptible de manière très évidente dans la présentation de nouveaux équipements. Ceux-ci sont présentés par le biais des prestations supplémentaires offertes par rapport aux dernières versions existantes. Il en va ici du domaine de la construction comme des autres, puisque cette propension croise la logique médiatique. Mais au-delà, en architecture, ce discours semble aussi déterminer un type « d'architecturalité ». Devient architecture et se trouve publié un bâtiment doté d'une portée farouche, de piliers ultra minces et d'une isolation très efficace. La performance apparaît

comme une valeur forte, préexistante, dans les médias architecturaux. Notons que le magazine AMC investit particulièrement cette dimension : la performance apparaît comme un critère de sélection des projets à publier. L'architecture s'y mesure à l'aune de ce qu'elle réussit à produire, des chiffres sont avancés à l'appui, les prouesses du bâtiment sont évaluées.

Avec l'avènement du durable, ce discours de la performance va être approprié par les objets ou projets qui prétendent à l'écologie. D'abord sur un plan médiatique, puisque le durable constitue un phénomène entrant. Les labels et prix écologiques qui se créent commencent à être cités. Les « défis » à relever se multiplient. La titraille porte une rhétorique du dépassement, de l'exploit : « Objectif : 0 déchet ». Sur le plan technique ensuite, puisque des performances propres aux critères du développement durable vont servir à évaluer des équipements tout juste sortis (rendement, taux de récupération de chaleur, niveau de recyclabilité). C'est même par ce biais que le durable pénètre dans les médias classiques notamment dans ceux plus rétifs à l'écologie, comme AMC. Citons le traitement de produits dans la rubrique « matériauthèque » du magazine, consacrée pour une rare fois à des produits explicitement durables, le carton et le papier recyclés²¹⁶. Le discours s'axe sur les diverses performances des matériaux :

- sa résistance (« ultra léger et très résistant, ce type de carton supporte une pression verticale jusqu'à 40 tonnes/m² », « très résistante », « un exceptionnel rapport poids-résistance à la compression ») ;
- son adaptabilité (« se prête à une transformation facile pour tout une gamme d'application », « capable de se plier et de se déplier dans les deux sens », « offre des réserves en découpe sur mesure pour caler au mieux l'élément à transporter », « ce matériau offre une souplesse dans la création et le travail grâce à sa légèreté, sa facilité à se monter et se moduler, sa solidité », « il se comprime, se construit, se désagrège, s'imbibe, se tisse, se trame, se découpe, se plie, s'ondule ») ;
- ses propriétés thermiques (« protection thermique accrue ») ;
- et son devenir (« biodégradable », « aquadégradable »).

Le titre même mentionne un objectif parfaitement atteint (« Carton et papier 100 % recyclés »). Comme dit précédemment, dans la presse professionnelle, les commentaires sur les produits s'articulent sur une évaluation techniciste de leurs propriétés. Il semblerait que dans le cas de produits écologiques, ils sont obligés de prouver qu'ils sont aussi sophistiqués que des produits classiques, pour gagner en statut : « Rustique, économique, le

²¹⁶ « Carton et papier 100 % recyclé » (non signé), AMC 176, 2008/02.

carton devient high tech ». Enfin, sur le plan architectural, le discours de la performance est approprié par les objets et projets écologiques publiés selon deux mouvements simultanés :

La performance ne suffit pas pour faire accéder les projets écologiques au rang d'architecture, elle peut même se retourner contre eux et faire barrage à leur accession. C'est grandement le cas de l'architecture bioclimatique des années 1980, sans suite visible dans la presse professionnelle. Sa capacité à être architecture est passablement déniée. D'ailleurs, les journalistes qui tentent d'habiliter ou de réhabiliter l'écologie au rang d'architecture effectuent une rupture avec cette époque, à l'image de l'ingénieur A. Bornarel qui évoque les limites de la HQE en s'en démarquant : « Cela va bien au-delà de la bioclimatique des années 1980 »²¹⁷. Pour entrer dans les publications, l'écologie doit se délester de son passé suspect et largement connoté a-architectural. Le débat sur la HQE réitère cette défiance. Le label découpe l'acte de construire selon des critères à remplir. Les publications vont faire acte de résistance contre cette logique, en distinguant architecture de construction. Le tableau de synthèse sur l'irruption du durable dans la presse professionnelle (Cf. Annexe) révèle que la présence de la HQE dans les médias tient surtout aux débats et aux prises de paroles qu'elle a provoqués dans la profession. Les publications ne vont pas ou très peu utiliser la HQE pour qualifier les projets architecturaux, notamment en titres. Le label pourra être mentionné dans le commentaire, mais non constituer une grille de lecture, encore moins un critère de sélection.

La performance est par contre nécessaire pour faire accéder les projets écologiques au rang d'architecture. Elle constitue un stade obligé, mais elle doit être dépassée pour que les projets gagnent en potentiel architectural. Comme le soutient J.-F. Caille :

« Le foisonnement de techniques, le mélange de mauvaises solutions et de bonnes idées risquent fort de polluer la réflexion pendant quelques années encore, avant que n'apparaissent des pratiques efficaces (...). »²¹⁸

Une fois un niveau de performance atteint, il reste au projet à développer des prestations supplémentaires qui peuvent être de diverses natures (bien-être, économie, élégance, qualité de vie). Les citations appelant à une « sublimation » convergent dans la presse :

« On vise une gestion collective du problème, conjuguant les efforts de tous les intervenants afin, qu'à terme, on arrive à la "sublimation de la HQE dans les pratiques" promise par Pierre Lefevre, architecte enseignant à l'École de Paris-La Villette »²¹⁹

²¹⁷ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

²¹⁸ J.-F. Caille, « Dispositifs durables », AMC 179, 2008/05.

²¹⁹ N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » (encart) dans « La démarche HQE en France », AIC 298, 2001/trim2.

« Au-delà des résultats techniques constatés à la livraison [...], cette sensation de bien-être signe la réussite de ce bâtiment de santé. »²²⁰

« Pour Pierre Brasselet, maire de Saint-Luce-sur-Loire, la démarche HQE, en sus de la qualité de vie globale qu'elle induit, dispense des économies substantielles : "réaliser un projet qui s'inscrit dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, c'est l'opportunité de construire plus qu'un simple bâtiment, une réflexion qui repose sur ses usages, sa gestion dans le temps, la qualité de vie à l'intérieur de l'ouvrage. »²²¹

L'économie réajustée

Les bâtiments à évaluer dans la presse peuvent proposer des prestations de nature variée et en cela remplir divers critères reconnus comme durables. Toutefois, celles-ci ne compteraient pas si la maîtrise du budget global n'est pas assurée. De la même façon que pour la performance technique, le bâtiment écologique doit *au moins* remplir les mêmes critères économiques que les autres pour être reconnu. Cette condition est probablement une réaction face à la défiance que le monde professionnel entretient avec la construction écologique. Un des arguments utilisé par les architectes réticents portait justement sur les 10 à 30 % de budget supplémentaire qu'un projet durable nécessite par rapport à un projet plus classique.

L'architecture écologique ne devient crédible que si elle fait la preuve de sa propre viabilité économique. Et cette condition va désormais se diffuser comme un leitmotiv dans la presse professionnelle, investi par les défenseurs du durable, pour convaincre des bienfaits du passage à l'écologie comme par les autres, petit à petit sensibilisés à la cause durable. D. Gauzin-Müller écrit par exemple :

« À Stuttgart, l'approche est plus économique qu'idéaliste. (...) La Ville n'applique que des mesures rentables, mais de manière très conséquente. »²²²

A. Sowa, moins engagé, écrit lui aussi sur le recyclage :

« En s'associant davantage aux systèmes de recyclage, le monde de l'architecture pourrait fournir la preuve que les exigences environnementales et économiques sont compatibles. »²²³

De la même façon, P. Blin rapporte les paroles d'un architecte à propos de son projet en bois :

« En six mois de chantier, à des prix défiant toute concurrence – "seul le bois permettait de rentrer dans les prix", affirme l'architecte. »²²⁴

²²⁰ « Entre passion et raison... », PUB, D'A 158, 2006/10.

²²¹ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

²²² D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique, AIC 303, 2002/trim2.

²²³ « Recycler » (dossier), AA 372, 2007/09.

²²⁴ P. Blin, dossier « Le bois utile », D'A 121, 2002/05.

Il en va de même pour les produits et les matériaux durables, ils doivent devenir aussi compétitifs :

« Une approche écologique plus pointue réside plutôt dans la minimisation de matière mise en œuvre et dans l'emploi des nouveaux composants issus de la transformation de l'arbre », afin de « concurrencer techniquement et économiquement béton et acier. »²²⁵

Signalons que si l'architecture écologique fait la preuve d'une rentabilité accrue, elle gagne encore en légitimité. Des expressions très gestionnaires telles que « retour direct de[s] investissements »²²⁶, « investissement supplémentaire [...] amorti »²²⁷, « bonne gestion des finances publiques »²²⁸, « optimisation des coûts »²²⁹, etc. se retrouvent dans les commentaires des journalistes et en attestent. Le coût d'un bâtiment s'évalue désormais de manière globale. Le surinvestissement du départ se doit d'être amorti au bout de quelques années.

Une fois les contraintes économiques maîtrisées, l'intérêt du bâtiment durable peut se déplacer vers d'autres domaines. L'ingénieur A. Bornarel prend une posture explicite sur ce point. Dans un article paru dans T&A²³⁰, il établit un bilan financier sur la démarche HQE :

« (Les enjeux) coûtent cher au maître d'ouvrage et ne lui rapportent rien directement »

« (Les) études (sont) plus poussées »

« ce sont des choix architecturaux plus coûteux [qui impliquent] des produits encore marginalisés sur le marché. »

« Les maîtres d'ouvrage ne doivent pas espérer trop de retour direct de leurs investissements en HQE. Il s'agit surtout d'une démarche citoyenne et éthique. Elle profite essentiellement à la collectivité et aux générations futures. »

L'économie décrite ne cherche pas à thésauriser mais se met au service de la collectivité. Cette idée est reprise par D. Gauzin-Müller, qui étend les domaines :

« Allier écologie et économie et répondre aux besoins des usagers, tout en respectant l'environnement »²³¹

²²⁵ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²²⁶ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

²²⁷ Le projet chroniqué est justifié sur le plan financier : « 3 % de plus qu'un équipement classique, mais avec une consommation d'énergie inférieure d'environ 70 %, cet investissement supplémentaire devrait être rapidement amorti », D. Gauzin-Müller, « Sobre et pragmatique, collège de Klaus dans le Vorarlberg », T&A 476, 2005/02.

²²⁸ Le maire d'une petite commune P. Brasselet se prononce en faveur du label HQE qui contribue aux « préoccupations de bonne gestion des finances publiques en prévoyant un ouvrage économe », dans « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

²²⁹ « Pour optimiser les coûts, les structures sont généralement décomposées en éléments standardisés », « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz) dossier « Bois I », T&A 476, 2005/02.

²³⁰ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

²³¹ D. Gauzin-Müller (chapeau), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

Le durable invitant à une lecture démultipliée du bâti, l'impact sur l'économie régionale va par exemple peu à peu être mentionné. Notamment sur les structures bois :

« [L'optimisation] est généralement combinée avec l'emploi de bois locaux pour dynamiser l'économie régionale, et à des solutions techniques assez simples pour être réalisées par de petites entreprises proches du site de construction. »²³²

Le durable ne vise pas la dimension rentable pure, il privilégie le développement social. Notons que l'appel à l'économie locale va rarement au-delà de la simple mention sans analyse ni mesure et sert plutôt d'argument d'autorité.

2.2. Extension des dimensions classiques de l'architecture

Quand le durable rencontre deux valeurs préexistantes dans la presse professionnelle (la performance technique et l'adéquation économique), il appelle à un dépassement puis il reconfigure de nouvelles polarités entre des critères eux-mêmes redéfinis. Les critères classiques du champ architectural (le temps, l'espace, l'usage) sont eux aussi transformés : ils se considèrent sur des dimensions plus larges.

Prise en compte d'un temps étendu

Avec le durable, la conception du temps dans les discours médiatiques s'est très largement étendue. Les mots et expressions comme « durable », « le long terme », « demain », les « générations futures »²³³ ont envahi les colonnes des médias grand public et professionnels. Dans le domaine de l'architecture, cette extension du temps intervient à différents niveaux : tout d'abord, elle inscrit le bâtiment dans un avenir et un passé beaucoup plus long que le temps séculaire qui était jusque là la référence. En imposant la fin de *l'illimité* dans les consciences, l'extension du temps change ainsi la conception des courts, moyens et longs termes.

Vers un avenir plus lointain

Cette extension est la plus simple à percevoir : les bâtiments sont construits aujourd'hui pour « durer », en vue d'actants virtuels, les « générations futures ». Le débat général sur la transcription approximative du mot « sustainable » en français a intégré les publications architecturales. M. Huet écrit par exemple en 2008 dans EK :

²³² D. Gauzin-Müller, « Un ingénieur pour l'architecture » (encart), « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz) dossier « Bois I », T&A 476, 2005/02.

²³³ « Son impact sur la société mesure son efficacité à l'aune de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures, dit la définition officielle », A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

« Nul n'ignore aujourd'hui que le concept de développement durable n'est qu'une traduction approximative du concept anglais "sustainable development", puisque, dans son essence, le développement n'est pas lié à autre chose qu'à l'avenir. »²³⁴

Cette question de traduction prend une expression particulière dans le champ architectural. Elle accompagne un rejet a priori de la notion de développement durable par les architectes qui « disent en faire depuis toujours parce qu'ils savent où se trouve le sud »²³⁵ et parce que l'architecture est faite pour durer.

La position des architectes sur ce point a été fustigée par les défenseurs de l'écologie au temps du débat sur la HQE et est depuis plutôt communément admise, y compris en dehors des cercles écologiques. Il semblerait néanmoins que l'extension du temps en architecture fasse émerger un paradoxe. Deux notions a priori contraires sont valorisées simultanément sans se contredire : la « pérennité » et le « recyclable ». Ce binôme renvoie au couple classique « permanence/provisoire », mais le paradoxe semble n'être qu'apparent. Ainsi le même souci du long terme peut être mobilisé et renvoyer à des choix de matériaux très différents au nom de raisons inverses : la pierre installe le bâtiment pour des décennies, le bois est décrit comme « une ressource naturelle renouvelable »²³⁶, l'acier permet une adaptabilité plus grande du bâti, etc. Le seul qui ne passe pas le cap, c'est le béton qui devient un symbole du non durable. C'est aussi au nom de ce long terme que des matériaux jusqu'ici dénigrés par les professionnels gagnent en noblesse. L'exemple le plus symptomatique est celui de la terre crue, qui fait l'objet de plusieurs articles tournés vers sa réhabilitation dans l'imaginaire bâtisseur. Citons par exemple un article d'E. Caille dans AMC, au titre évocateur : « Terre crue, l'éternel opprobre ». Il rappelle ce déni avant d'énumérer les avantages procurés par le matériau, parmi lesquels « la pérennité de la construction »²³⁷.

Par le biais du durable, l'échelle du temps architectural est balisée de manière moins nette. Elle devient plus mobile : peu importe le terme auquel on se réfère, le bâtiment construit doit être pensé comme déconstructible, à courte, moyenne ou longue échéance. Cette déconstructibilité est plus évidente à penser pour les architectures éphémères, plus proches du domaine artistique, de l'événementiel. Cette familiarité est soulignée dans le magazine EK à propos du recyclage :

²³⁴ M. Huet, « Le développement durable, un concept en question », EK 03, 2008/06.

²³⁵ P. Madec, « Tous d'accord pour en faire le moins possible », dans dossier « Construction et environnement : le blocage français », D'A 2006/03.

²³⁶ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²³⁷ E. Caille, « Terre crue, l'éternel opprobre », AMC 119, 2001/10.

« Le réemploi est une position critique vis-à-vis de nos modes de production. C'est aussi une affirmation éthique, sociale et esthétique. Pourquoi reste-t-il si marginal, beaucoup mieux admis dans les œuvres des artistes que dans celles des architectes ? »²³⁸

L'idée d'un bâtiment susceptible d'être déconstruit se veut antithétique avec les valeurs partagées par les architectes. Ces derniers prônent davantage la pérennité des édifices publics par exemple, au nom de leur monumentalité, pour qu'ils *marquent* leur temps. L'architecture s'inscrit, en effet, classiquement dans un temps séculaire. Rappelons cependant que les architectes sont plutôt réticents à ce que l'on touche à l'intégrité de leur production, *y compris* pour des programmes aussi ordinaires que des logements. Il en va de leur droit d'auteur. Cette idée de *déconstructibilité possible* liée à la conscience d'un monde limité est relativement nouvelle dans la culture des architectes contemporains. Si le réemploi était déjà existant il y a quelques siècles, l'époque industrielle semble y avoir mis un terme. Liée au recyclage, l'idée de « cycle de vie »²³⁹ du bâtiment apparaît donc dans les médias architecturaux au cours de la dernière décennie. On commence à parler d'« énergie grise » à propos des matériaux de construction (comme l'aluminium et la laine de verre²⁴⁰) ou des équipements (comme les panneaux photovoltaïques²⁴¹), de manière rare cela dit dans notre corpus. Les bâtiments comme les équipements de tous types sont dorénavant conçus dans l'idée de leur propre disparition. L'impact de leur destruction s'évalue donc dès le moment présent. Citons, par exemple, une chronique d'AMC sur les bois polymères²⁴², emblématique du changement de discours. Les produits sont commentés à la mesure de leur devenir :

« Sans colle, ni COV, ce matériau peut être incinéré »

« sans traitement, ces lames offrent une résistance exceptionnelle (...) et proposent un matériau totalement recyclable »

L'idée d'« adaptabilité » est également valorisée dans la presse avec le durable. Le bâtiment se doit d'être « flexible », « adaptable », « transformable » pour être susceptible d'accueillir divers usages. Dans la perception classique, l'enveloppe doit restée inchangée au fil du temps, restée intégrale, ne pas se dégrader, *quels que soient* les usages du bâtiment. La flexibilité renvoie elle aussi à une forme de provisoire : l'état du bâtiment n'est que provisoire, il peut être amené à être changé. Un architecte comme Bouchain revendique par exemple le

²³⁸ « Réduire, recycler, réutiliser » (dossier), EK 07, 2009/02.

²³⁹ « [Les projets présentés] cherchent à reconsidérer les déchets en tant que matériaux de seconde main. Ils intègrent la notion de cycle de vie et l'appliquent aux produits comme aux édifices. Ils soulèvent la question d'un démantèlement des structures et du réemploi intelligent de leurs composants », A. Sowa (éditorial), dans dossier « Recycler », AA 372, 2007/09.

²⁴⁰ « Deux matériaux au fort contenu en énergie grise, deux choix liés aux sponsors du projet », P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

²⁴¹ M. Bernard, « Le siècle du soleil », AMC 180, 2008/07.

²⁴² « Bois polymères » (non signé), AMC 185, 2009/03.

non fini une fois son bâtiment livré. Ce « non fini »²⁴³ s'exprime via des matériaux laissés bruts, abandonnant toute idée de construction parfaite, figée dans le temps. Signalons que la flexibilité est une problématique antérieure au durable (du plan libre à Archigram sans oublier l'architecture d'entreprises ou de promoteurs). Dans ce sens, elle ne remet pas en question la permanence des objets architecturaux, principe constitutif de l'identité professionnelle des architectes. Mais avec le durable, elle est envisagée au nom de raisons qui changent d'échelle : elle est valorisée moins pour des questions économiques de rang local, national ou mondial que pour des raisons de survie de l'espèce ou de préservation de la planète. Dans ce type d'enjeu, l'existence même des objets architecturaux peut être remise en cause. Sous l'effet du durable, la flexibilité concerne donc *autant* l'agencement intérieur que la structure du bâtiment.

Vers un passé plus lointain

Le durable dans la presse étend la conception de l'avenir comme celle du passé. Convoquer les temps anciens consiste à le légitimer et à le naturaliser : pour mieux le justifier, on lui trouve des racines lointaines. Pour reprendre l'exemple de la terre crue, le critique O. Kapfinger évoque ce long passé pour mieux défendre l'emploi de la terre crue dans l'architecture contemporaine²⁴⁴. C'est ainsi qu'il loue le « goût personnel [de Rauch] pour ce matériau humble et "originel" » et souligne qu'il bâtit une « architecture moderne avec [un] matériau ancien », « une architecture digne de notre époque ». Cette recherche de racines dans le passé, d'affiliation, s'accompagne de l'idée de perte de la tradition. L'écologie renouerait avec les savoir-faire traditionnels et assurerait la continuité historique. C'est ce que révèle la réaction de G. Perraudin contre la HQE²⁴⁵ :

« Le seul critère à contrôler en la matière est celui qui a conduit nos ancêtres à construire dans les lieux à l'écart des risques climatiques »

« Cette future certification, qui présente la qualité environnementale comme une problématique nouvelle, laisse croire qu'il n'y a jamais eu d'architecture écologique en France. »

D'autres auteurs mobilisent un argumentaire proche :

« Si construire en bois, en terre ou en pierre, c'est faire de l'architecture HQE, alors admettons qu'elle existe depuis l'Antiquité et dénonçons cette nouvelle campagne de marketing »²⁴⁶

²⁴³ C. Desmoulins, « L'Académie Fratellini en piste », AIC 308, 2003/04.

²⁴⁴ O. Kapfinger, « Habiter la terre », AA 346, 2003/05.

²⁴⁵ G. Perraudin cité dans E. Caille (éditorial), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

²⁴⁶ « Écologie : des architectes s'engagent » (E. Nebout) dans « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

« La solution que nous dicte le bon sens est de (...) porter un regard neuf sur des principes bioclimatiques hérités d'une tradition séculaire. »²⁴⁷

Vers la redéfinition du court et moyen terme

Si avec le durable les médias considèrent l'avenir et le temps passé sur une échelle plus grande, le court terme se trouve lui aussi revisité. Il semblerait que la projection d'un futur contraint modifie la conception du présent. Le cycle de vie du bâtiment intègre le moment de sa disparition mais prend aussi en compte son temps vécu, son usage. On comprend que le comportement des utilisateurs aura un impact sur les consommations énergétiques par exemple, comme le suggère le titre « bâtiments passifs, habitants actifs ?! »²⁴⁸. L'entretien, la maintenance, la gestion du bâtiment est aussi considérée :

« [C'est l']opportunité de construire plus qu'un simple bâtiment, une réflexion qui repose sur ses usages, sa gestion dans le temps, la qualité de vie à l'intérieur de l'ouvrage »²⁴⁹

« De plus en plus souvent, la maîtrise d'ouvrage souhaite disposer d'informations relatives aux coûts d'exploitation et de maintenance très en amont. »²⁵⁰

Des retours d'expérience analysent les édifices trois ou quatre ans après sa livraison. Le moyen terme après livraison se complexifie donc, comme celui qui la précède, même si les occurrences sont beaucoup moins nombreuses dans ce sens. Dans notre corpus, seule la journaliste S. Trelcat évoque « Le temps d'étude, plus long, est relevé comme facteur de cette "réussite" »²⁵¹. Le processus de conception se perçoit dans son intégralité. A. Bornarel définit les missions de son bureau d'études Tribu en choisissant de citer trois étapes successives du processus²⁵² :

« Dans notre approche de la programmation, de la conception et de la réalisations des bâtiments. »

Ses propos sur la dimension temporelle du durable résumant très bien cet effet :

« Dans le domaine du bâtiment, l'échelle du temps était jusqu'ici circonscrite aux quelques décennies visibles de gestion du bâtiment. Avec le développement durable, elle s'étend sur plusieurs générations, vers l'avenir mais aussi vers le passé, en amont du chantier, dès l'extraction des matières premières au cœur des produits fabriqués et mis en œuvre. »

²⁴⁷ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

²⁴⁸ R. Magrou, « Bâtiments passifs, habitants actifs !? », EK 10, 2009/08.

²⁴⁹ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

²⁵⁰ « Un programme, trois sites : les aires d'autoroute de la Somme, du Lot et de la Corrèze », (M. Ducroux, économiste de la construction) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

²⁵¹ S. Trelcat, « Lycée du Pic Saint-Loup », AA 356, 2005/01.

²⁵² A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

Appréhension démultipliée de l'espace

Alain Bornarel évoque également les bouleversements qui concernent l'échelle spatiale. « L'échelle de l'espace jusqu'alors limitée au site de construction, s'étend, avec le développement durable, de l'intérieur du bâtiment à l'échelle de la planète »²⁵³. Cet effet de zoom est perceptible dans la presse professionnelle. Signalons toutefois que le jeu des échelles de l'architectural à l'urbain est antérieur au durable, seule l'extension à la « planète » est plus récente. Ce qui se trouve modifié concerne la rencontre entre l'emboîtement des échelles et une appréhension démultipliée de l'objet architectural. Les journalistes prennent en considération une réalité augmentée du bâtiment : ils le « déconstruisent » avant d'envisager ses composants (équipements, matériaux) dans des dimensions temporelles (quelles incidences pendant le temps de chantier ? quel usage effectif ? quelle déconstructibilité ?) et spatiales plus étendues (quelle pollution liée au transport ? quel effet sur l'économie d'un pays lointain ?). Ainsi la provenance locale du bois se trouve-t-elle de plus en plus mentionnée. Mais si, en 2002, les origines des essences peuvent parfois être évoquées, comme c'est le cas dans l'article de P. Blin sur le bois (« bois exotique rouge, les remplissages en sapin du nord, les poutres en pin local »²⁵⁴), elles ne sont alors pas commentées. L'auteur ne justifie pas ou n'essaye pas de justifier le choix d'essences exotiques ou locales des concepteurs par rapport à leur mode ou coût de transport. Cela arrivera un peu plus tard, sous la pression du durable :

« [L'optimisation] est généralement combinée avec l'emploi de bois locaux pour dynamiser l'économie régionale, et à des solutions techniques assez simples pour être réalisées par de petites entreprises proches du site de construction. »²⁵⁵

Le bâtiment se retrouve pensé au cœur d'une réalité plurielle, faite de multiples chaînes de production dont il s'agit d'interroger l'éco-responsabilité. Les considérations convoquées peuvent être sociales, économiques, sanitaires, etc.

Remarquons que le *local* dans cette acception apparaît surtout dans la deuxième moitié de la décennie dans la presse. La notion vient en quelque sorte renouveler, sinon se substituer à celle de contexte. Le durable tend à envisager l'environnement, au sens de milieu environnant, moins sous son ressort esthétique que socio-économique. Seule exception, la mobilisation de la topographie, du paysage qui arrive à combiner la perception esthétique et l'écologie, dans la grande tradition paysagère :

« le climat, le relief, la géologie du terrain sont les paramètres qui ont guidé l'étude »²⁵⁶

²⁵³ Ibid.

²⁵⁴ P. Blin, dossier « Le bois utile », D'A 121, 2002/05.

²⁵⁵ D. Gauzin-Müller, « Un ingénieur pour l'architecture » (encart), « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz) dans dossier « Bois I », T&A 476, 2005/02.

« La végétalisation gère surtout le rapport au sol du bâtiment »²⁵⁷

La dimension culturelle du local n'est pas pour autant bannie de cette représentation. Elle se retrouve dans la référence aux savoir-faire locaux. Le schéma classique moderne/ancien est alors réactivé, il reste structurant dans la presse :

« Dans un contexte minéral dominé par la pierre et l'ardoise, l'étrange alliance du bois à l'aluminium, au verre et au béton, désigne sous son toit pentu, une modernité radicale. Moderne, cette démarche, parce que comme [l'architecte Éric Pace] l'explique, elle ose inscrire une ossature bois poteaux-poutres contre les habitudes locales. »²⁵⁸

Prise en compte d'un destinataire aux identités plurielles

Dans la presse professionnelle, au cours de la décennie 2000-2010, le destinataire des bâtiments est désigné sous diverses appellations. Notons que quelques-unes d'entre elles sont largement antérieures à la préoccupation écologique. Parmi l'une des plus classiques, l'« Homme » avec un grand H. Celui-ci est encore évoqué par les journalistes au sujet des architectes, lorsqu'ils œuvrent « au service de l'Homme », conçoivent des espaces à « échelle humaine », ou en appellent à une « prise de conscience de l'homme vis-à-vis de la nature »²⁵⁹. Cet homme est représenté comme indivisible et fait référence à une vision humaniste, traditionnelle dans la culture des architectes. Le durable ne le détrône pas, mais lui adjoint d'autres identités. Celles qui suivent sont mobilisées pour des raisons différentes, mais peuvent être simultanées.

Les bâtiments se destinent en premier chef à l'homme biologique. Il n'est pas exactement mentionné de cette façon, mais nombre d'articles l'évoquent sans le nommer : « Ainsi, de nombreuses peintures, moquettes, isolants, et autres produits plastiques n'incluent désormais plus de composants nocifs à la santé »²⁶⁰. À l'instar des médias généraux, la publicité de la presse professionnelle investit ce créneau bio : « Le développement durable est désormais une réalité au cœur de la construction. Ce défi (...) s'impose pour laisser aux futures générations des bâtiments qui préservent la santé, le confort et le bien-être des hommes »²⁶¹. Le magazine EK consacrera une rubrique dédiée à ce sujet : « bâtir sain ». Pour le reste, cette préoccupation s'indexe sur l'idée de *risque* et se révèle par le retour du « naturel », « vertu parmi les vertus à l'heure du triomphe des valeurs de la "Haute Qualité Environnementale" »²⁶² selon E. Caille. Sur le même sujet, Kapfinger suggère lui aussi que

²⁵⁶ J.-F. Caille, « Dispositifs durables », AMC 179, 2008/05.

²⁵⁷ O. Namias, dossier « Les toitures végétalisées », D'A 136, 2004/04.

²⁵⁸ « Entre passion et raison... », PUB, D'A 158, 2006/10.

²⁵⁹ R. Magrou, « Batimat durable » + « Sélection Batimat 2005 », T&A 481, 2005/12.

²⁶⁰ R. Magrou, « Batimat 2003, l'environnement avant tout ! », T&A 469, 2003/12.

²⁶¹ « Bâtir autrement », PUB, D'A 145, 2005/04.

²⁶² E. Caille, « Terre crue, l'éternel opprobre », AMC 119, 2001/10.

« Mieux que tout autre matériau de construction, le pisé, la terre crue, répond aux exigences écologiques d'un habitat biologique ». La lumière « naturelle » sera également évoquée en vertu de « rythmes biologiques » à respecter et opposée en cela à la lumière artificielle, insatisfaisante. Concernant les produits, des solutions alternatives, éloignées des logiques industrielles, sont mentionnées : « S'y substituent plumes de canard, laine de mouton, pose à sec de lames de parquet, traitement de surfaces bois avec des huiles d'origine végétale, moquette en fibres naturelles, tuiles solaires, etc. »²⁶³. Dans certains cas, les auteurs invitent même les architectes à l'« absence de traitement » concernant le bois, par exemple. Sur le plan architectural, l'attention se porte aussi sur une dimension invisible : la qualité de l'air intérieur.

La prise en compte de la santé de l'homme biologique est étroitement couplée avec le *confort* de l'homme moderne. Le destinataire n'est pas non plus désigné ainsi, mais de nombreuses références évoquent la « qualité de vie », le « bien-être », « la qualité d'ambiance » des bâtiments qui doivent primer malgré les contraintes écologiques qui le conditionnent, comme le montre cet exemple :

« Le succès croissant du Salon de la Maison bois d'Angers confirme cette tendance à rechercher des solutions écologiques et une meilleure qualité de vie : climat intérieur sain à l'humidité naturellement réglée, confort thermique, matériaux et finitions avec un minimum de produits chimiques. »²⁶⁴

Il est question ici de santé, mais les mots diffèrent pour parler de cette qualité. Certains appartiennent à un univers technoscientifique comme la « qualité d'ambiance » citée par l'ingénieur A. Bornarel :

« le deuxième enjeu est d'obtenir que la maîtrise des impacts sur l'environnement ne se fasse pas au détriment de la qualité de ses ambiances. »²⁶⁵

C'est ce type de confort (à maîtriser) qui est une des cibles du label HQE. Les autres termes comme « qualité de vie » ou « bien-être », qui sont plus généraux, sont plus appropriés par les maîtres d'ouvrage publics et les architectes. Ils suggèrent une projection du bâtiment vécu, de la sensation ressentie en le parcourant :

« (...) des préoccupations de santé publique avec une qualité de vie des riverains, des usagers et des employés »²⁶⁶, Pierre Brasselet, maire

« Au-delà des résultats techniques constatés à la livraison [...], cette sensation de bien-être signe la réussite de ce bâtiment de santé »²⁶⁷, Rémi Quenon, architecte.

²⁶³ R. Magrou, « Batimat 2003, l'environnement avant tout ! », T&A 469, 2003/12.

²⁶⁴ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²⁶⁵ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

²⁶⁶ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

²⁶⁷ « Entre passion et raison... », PUB, D'A 158, 2006/10.

Le mot « bien-être » prend aussi un sens quasi spirituel chez R. Ricciotti :

« Cette question (de la HQE) est devenue (...) un critère complémentaire de destruction d'intelligence collective au lieu d'être facteur de grâce et de bien-être. »²⁶⁸

Cette acception reste marginale. D'autres exemples privilégieront comme critères de confort la lumière naturelle, l'ergonomie, la couleur : une triade déjà existante dans la presse professionnelle²⁶⁹.

Après des destinataires assez généraux (homme avec un grand H, homme biologique, homme moderne), d'autres figures jalonnent également la presse : les « utilisateurs » ou « les usagers » déjà cités dans ce rapport²⁷⁰. Ces derniers ont des besoins, relayés par la maîtrise d'ouvrage, auxquels le maître d'œuvre est chargé de répondre. Dans la presse professionnelle, canoniquement, ces demandes sont mentionnées en fin d'articles en termes de gain de confort. Guère plus : les dispositifs architecturaux ou techniques gardent la primauté. Citons de nouveau les deux articles sur le refuge dans les Alpes, l'un publié dans AMC, l'autre dans EK²⁷¹. Si le premier se termine par le nouveau confort du gîte, le deuxième débute par la mise en scène d'un randonneur qui s'interroge sur sa propre éco-responsabilité dans un tel contexte. Avec le durable, l'usage jusqu'alors circonscrit dans la presse grand public va grandement investir les médias professionnels. Il va devenir une grille de lecture forte des articles. Les journalistes vont poser dans la balance l'adéquation des solutions avec le quotidien des personnes qui vont séjourner dans les lieux :

« Le mot d'ordre [de Batimat 2003, dédié à l'environnement] était de placer l'utilisateur au centre des préoccupations. (...) Chacun [des exposants aurait] proposé des solutions acceptables, conciliables avec qualité de vie, confort d'application. »²⁷²

Comme dit précédemment, le bâtiment tel qu'il est vécu par ses occupants est désormais considéré, ainsi que l'occupant lui-même :

« Les cibles [de la HQE] répondent aux aspects techniques, quantifiables du développement durable. (...) En complément, un nouveau regard sur les dimensions culturelles et sociales est nécessaire. C'est notamment l'enjeu de la qualité architecturale, tant du point de vue du milieu professionnel que des usagers. »²⁷³

À noter, puisque cela apparaît comme un fait rare, les journalistes vont aussi commencer à mentionner un acteur jusqu'alors plutôt absent des colonnes des médias professionnels :

²⁶⁸ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

²⁶⁹ « Mobilité réduite traitée HQE » (non signé), AA 362, 2006/01.

²⁷⁰ Cf. « Négociations avec les habitants », dans la partie « Interactions ».

²⁷¹ J.-M. Landecy, « Bearth & Deplazes. Refuge. Zermatt, Suisse », AMC 191, 2009/10 et P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

²⁷² R. Magrou, « Batimat 2003, l'environnement avant tout ! », T&A 469, 2003/12.

²⁷³ « La démarche HQE en France » (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

l'ouvrier. Son confort de travail, le poids des éléments à monter, etc. vont devenir des critères d'évaluation, comme le suggèrent ces deux citations :

« Atout à la fois écologique et économique, la légèreté facilite également l'autoconstruction »²⁷⁴.

« En employant le terme "optimisation", je ne pense pas à l'exploitation des ultimes limites mécaniques du matériau avec l'aide des méthodes d'analyse les plus modernes, mais à des progrès facilitant l'usage, au niveau de la conception, de la production ou du montage »²⁷⁵.

2.3. Des valeurs émergentes

Fidèlement aux canons de la presse architecturale, les bâtiments écologiques publiés s'évaluent par le biais de leur dimension esthétique. Cette dernière, à la fois visuelle et symbolique, va accompagner l'émergence de nouvelles valeurs structurant la pensée durable : la simplicité et le pragmatisme.

De la discrétion à la simplicité

Le « vert », la « nature », le « végétal » sont probablement les premières apparitions visibles du durable dans la presse professionnelle. Considérons tout d'abord le cas de la toiture végétalisée, qui s'impose rapidement comme un objet durable identifié. Il est évoqué classiquement (ou ironiquement ?) en 2004 comme en « harmonie avec la nature » par le journaliste O. Namias :

« Comme c'est la tendance actuelle (...) d'ancrer les constructions dans des démarches environnementales, les matériaux (...) répondent à des principes en harmonie avec la nature »²⁷⁶

Rappelons que l'harmonie, l'équilibre et l'insertion dans le site sont des critères déjà très communs dans l'évaluation de la qualité architecturale (l'intégration dans le site sera même une des cibles HQE) :

« Il est indiscutablement urgent de convaincre les maîtres d'ouvrage et les professionnels de la nécessité d'une relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement »²⁷⁷

« Bien intégré dans son site montagnard, ce bâtiment (etc.) »²⁷⁸

« implantation douce dans le site »²⁷⁹

Considérons ensuite les panneaux solaires, des équipements tout aussi clairement éco-identifiés. Si les discours qui les décrivent sont de nature essentiellement technique, des

²⁷⁴ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²⁷⁵ « Pour une recherche appliquée Konrad Merz » (entretien), dans « Bois I », T&A 476, 2005/02.

²⁷⁶ O. Namias, dossier « Les toitures végétalisées », D'A 136, 2004/04.

²⁷⁷ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

²⁷⁸ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²⁷⁹ Ibid.

nuances sur leurs effets esthétiques pointent dans les médias. « En Californie, les panneaux bleus apparaissent sur le toits – et le résultat esthétique n'est pas forcément heureux, en particulier sur les tuiles rouges ! »²⁸⁰. Dans un article d'AMC²⁸¹, M. Bernard concède à l'objet un potentiel architectural. Il affirme que « le capteur photovoltaïque est ainsi en passe de devenir une nouvelle matière d'architecture », même s'il fait des préconisations en termes d'« intégration architecturale ». La question est soulevée d'un point de vue technique (risque de surchauffe) mais aussi visuel quant à leur impact urbain. Rappelons que l'intégration des éléments techniques est aussi un classique du commentaire architectural, rappelé notamment dans l'entretien de C. Balmond à propos des principes Ove Arup datant des années 1970²⁸² : « intégrer les structures et les équipements techniques au nom de l'architecture ». Rappelons également que les effets esthétiques liés à l'accumulation des dispositifs techniques constituent jusqu'aux années 2000 une des critiques récurrentes contre l'architecture écologique. Ainsi sous couvert d'intégration, la « discrétion » devient une valeur qui se situe au croisement du champ architectural et du champ durable.

Si les défenseurs de l'architecture durable ne plaident pas pour des formes ou des figures strictement définies, l'esthétique de la retenue va par contre devenir clé dans la manière dont ils vont la commenter : « simplicité », « sobriété », « discrétion », « économie » :

« Si la problématique HQE[®] a orienté la conception du projet vers l'usage du bois pour les charpentes, planchers, ossatures, le souci d'insertion dans le site a conduit à privilégier aussi ce matériau pour les façades et les menuiseries. Sobre et sans fioriture, cette architecture s'affirme néanmoins grâce aux teintes chaleureuses du bardage en mélèze. »²⁸³

Cette préoccupation est certes loin d'être nouvelle dans le champ de l'architecture. *L'ornement et crime* loisien, la pureté des formes, le minimalisme, etc. demeurent des références essentielles de l'architecture contemporaine. Mais avec le durable, cette modération s'accompagne d'une vertu morale, liée à la limitation du monde. L'économie, la sobriété deviennent le signe d'un sens de la mesure responsable :

« Conséquence de la prise de conscience de la dégradation des équilibres écologiques, cette tendance [au surdimensionnement des structures bois] a été radicalement remplacée par les réalisations minimalistes d'Herzog et de Meuron, Baumschlager et Eberle ou Sumi et Burkhalter »²⁸⁴.

Les « excès » sont d'ailleurs décriés par les journalistes les plus militants. La règle devient dès lors de ne pas s'afficher. L'ostentation est bannie, l'humilité valorisée. Kapfinger plaide

²⁸⁰ C. Mullard, « One million solar roofs ! », AIC 329, 2006/12.

²⁸¹ M. Bernard, « Le siècle du soleil », AMC 180, 2008/07.

²⁸² P. Nobel, « Rencontre avec Cecil Balmond, ingénieur » (entretien), dans dossier « Coproductions », AA 329, 2000/07.

²⁸³ « Entre passion et raison... », PUB, D'A 158, 2006/10.

²⁸⁴ D. Gauzin-Müller, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

pour le retour en grâce de la terre crue, la considérant comme « un matériau humble »²⁸⁵. Ce discours se propage en dehors du cercle des défenseurs les plus farouches de la cause. Les moins convaincus apprécient quand le durable ne s'exprime pas de manière démonstrative, peut-être en souvenir des constructions bioclimatiques qui accumulaient les équipements sans chercher à les dissimuler :

« Ses concepteurs ont su éviter d'en faire une vitrine trop démonstrative du développement durable. Le bois est présent, mais son emploi reste secondaire, les panneaux photovoltaïques, accrochés à l'ombrière du parvis d'entrée ne s'affichent pas en façade comme un signe inévitable de reconnaissance écologique »²⁸⁶.

L'exploitation de l'élément végétal « agréable à regarder »²⁸⁷ pour camoufler l'architecture est ainsi sévèrement critiquée :

« Au vu du recouvrement systématique de toitures plates par une moquette verte, la végétalisation apparaît un peu trop comme le rachat à bon compte d'une architecture sans imagination, qui use de l'écologie comme alibi et cache misère »²⁸⁸

« Aujourd'hui, cette discrétion se mêle à une difficulté de l'architecture à assumer sa place dans la société : couverte d'herbe, l'architecture coupable doit se dissimuler, se faire oublier, et le bâtiment doit prétendre qu'il est avant tout un bout de nature pour être accepté »²⁸⁹

« Le végétal peut être ainsi utilisé comme une réponse simpliste à une accusation triviale : "l'architecte, de bétonneur, devient l'ami de la nature, voyez comme son art s'efface sous un doux manteau de verdure" »²⁹⁰.

Le durable ne doit pas s'afficher de manière ostentatoire, mais peut s'exprimer par des effets de matière. Dans l'article de C. Desmoulins sur l'Académie Fratellini de Bouchain, l'expression « non fini », répétée entre guillemets, est probablement une reprise du vocabulaire des architectes. Suit l'énumération de plusieurs formules « troncs écorcés, bois bruts, bois d'œuvre et lamellés collés non rabotés (...), matériaux de construction non revêtus, (...) »²⁹¹ L'architecte Rémi Quenon explique quant à lui qu'« outre la réponse innovante, le procédé assure un rendu extérieur naturel qui permet au bâtiment d'échapper au conformisme de l'architecture hospitalière »²⁹². L'aspect rugueux ou l'aspect naturel qui prend la patine du temps s'opposerait au caractère lisse prétendument parfait de la modernité. Le durable peut s'exprimer également par l'épaisseur, venue de considérations

²⁸⁵ O. Kapfinger, « Habiter la terre », AA 346, 2003/05.

²⁸⁶ J.-F. Caille, « Dispositifs durables », AMC 179, 2008/05.

²⁸⁷ O. Namias, dossier « Les toitures végétalisées », D'A 136, 2004/04.

²⁸⁸ Ibid.

²⁸⁹ Ibid.

²⁹⁰ E. Caille, « Façades et toitures végétales », AMC 126, 2002/06.

²⁹¹ C. Desmoulins, « L'Académie Fratellini en piste », AIC 308, 2003/04.

²⁹² « Entre passion et raison... », PUB, D'A 158, 2006/10.

thermiques. R. Ricciotti exhorte notamment les architectes : « déculpabilisons l'épaisseur, la massivité, pour commencer, et on y verra plus clair »²⁹³.

Pragmatisme

La simplicité vantée dans la presse professionnelle n'est pas que visible, c'est aussi celle qui laisse de côté les dispositifs mécaniques, y compris pour un architecte comme R. Ricciotti :

« "Cela devient obscène d'ouvrir les fenêtres, pour moi, c'est un acte révolutionnaire. Il faut retrouver des gestes simples, et réduire cette emphase technologique" »²⁹⁴

La « sobriété » et le « pragmatisme » sont étroitement liés dans les discours médiatiques. Si la première qualifie surtout l'aspect visuel d'un bâtiment, le second fait davantage référence à son processus de fabrication. Ainsi la sobriété renvoie à un symbolisme qui refuse l'ostentation, alors que le pragmatisme fait appel au « bon sens » et au « raisonné » :

« La solution que nous dicte le bon sens est de revenir à la tendance qui s'est amorcée après les crises pétrolières, c'est-à-dire (...) utiliser de manière raisonnée les innovations technologiques à notre disposition »²⁹⁵

« Il conviendra d'utiliser de manière raisonnée les capteurs photovoltaïques »²⁹⁶

Le mot « pragmatisme » sera répété maintes fois et associé au mot « raisonné » pour désigner les constructions durables issues du Vorarlberg. Précisons que ces réalisations sont transmises exclusivement par la journaliste D. Gauzin-Müller dans les publications françaises :

« La confiance entre maîtres d'ouvrage et professionnels serait un des secrets de l'architecture raisonnée du Vorarlberg »²⁹⁷

« Sobre et pragmatique, collègue de Klaus dans le Vorarlberg »²⁹⁸

« Les allemands Mahler Gunster Fuchs font une large place au bois, par pragmatisme plus que par idéologie »²⁹⁹

« Soulignons toutefois que si [le] travail [des Baukünstler] est guidé par un souci d'économie de matière, un pragmatisme »³⁰⁰

²⁹³ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

²⁹⁴ S. Roulet, « De Quasimodo à Tarzan », AIC 333, 2007/10.

²⁹⁵ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

²⁹⁶ M. Bernard, « Le siècle du soleil », AMC 180, 2008/07.

²⁹⁷ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

²⁹⁸ D. Gauzin-Müller, « Sobre et pragmatique, collègue de Klaus dans le Vorarlberg », T&A 476, 2005/02.

²⁹⁹ D. Gauzin-Müller, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

³⁰⁰ Ibid.

Le pragmatisme prôné par la journaliste concerne non les constructions elles-mêmes, mais le processus qui les a portées : à savoir, le regroupement d'architectes et de charpentiers qui ont entrepris de s'allier pour relancer la construction bois dans leur land. Le pragmatisme dont il est question renvoie à une méthode de conception ascendante qui procède par agrégation, un processus ouvert qui part du terrain. La journaliste explicite davantage ce que recouvre le mot, selon elle, lorsqu'elle compare les expériences outre-Rhin et françaises afin de mieux donner la charge contre le label HQE³⁰¹. Deux types de démarches s'opposeraient :

« Les approches germaniques et scandinaves (...) fondées sur le principe du bottom up, une stratification de mesures pragmatiques (...) pour limiter les chutes et les déchets, (...) pour supprimer les gaspillages »

« quand la France a (re)découvert l'écologie après l'appel international de Rio de Janeiro en 1992, elle a préféré pratiquer le top down et appliquer à l'architecture un processus de développement très ambitieux, calqué sur ceux de l'industrie : la démarche de "haute qualité environnementale" »

« Depuis dix ans polémiques stériles et débats abscons fleurissent autour du concept de Haute Qualité Environnementale (HQE), de plus en plus de professionnels refusent de sacrifier l'architecture à des critères technocratiques et pratiquent avec succès une démarche environnementale pragmatique et efficace »³⁰².

Les solutions préconisées par les journalistes sont également qualifiées de « simples ». On peut supposer qu'elles le deviennent sous la pression des injonctions d'efficacité technique, économique mêlées aux préoccupations sanitaires.

« Outre la simplicité du montage-démontage du dispositif, le système est écologique, économique et peu encombrant »³⁰³

la terre crue permet une « simplicité de mise en œuvre »³⁰⁴

« La qualité environnementale relève d'abord du bon sens (...): les cibles retenues par le maître d'ouvrage (...) ont fait l'objet d'études plus approfondies, une stratégie simple et efficace de conception de la qualité environnementale »³⁰⁵

« le meilleur moyen pour (...) arriver [à l'harmonisation des normes] serait de réintroduire des règles simples qui ont fait leurs preuves et respectent la réalité du chantier, au lieu de favoriser des justifications, prétendument plus proches de la réalité. »³⁰⁶

La « réalité », le « concret » sont vantés. On cherche le tangible, on cherche des preuves, surtout en début de décennie :

³⁰¹ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

³⁰² D. Gauzin-Müller (chapeau), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁰³ R. Magrou, « Plaisirs partagés », T&A 488, 2007/02.

³⁰⁴ E. Caille, « Terre crue, l'éternel opprobre », AMC 119, 2001/10.

³⁰⁵ « Mobilité réduite traitée HQE » (non signé), AA 362, 2006/01.

³⁰⁶ « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz), dans « Bois I », T&A 476, 2005/02.

« Cette année, Batimat [se voulait] partenaire d'une démarche de suggestions techniques de solutions concrètes face au "péril-en-la-Terre" actuel »³⁰⁷

« Le passage tant attendu du discours aux applications pragmatiques semblent enfin faire corps, sous le triple angle : économique, social et environnemental »³⁰⁸

« Si l'édition 2007 [de Batimat] s'affichait déjà sous les auspices du développement durable, force était de constater, chez une majorité d'exposants, le peu d'innovations concrètes dans ce domaine »³⁰⁹

Ricciotti aussi, à sa manière, appelle au pragmatisme³¹⁰ :

« L'enjeu du développement durable ne fera sens qu'en situation. Sartre disait que l'art n'existe qu'en situation ! »

« Le concours de déclarations d'intentions sans preuve et la surenchère à la camelote sont la réalité opérationnelle. Le mal est déjà fait, on n'infléchira pas cette malédiction sans y mettre les mains et la raison »

« En clair, le futur, ce n'est pas la méthode, ce n'est pas la doctrine ; ce sera les objectifs atteints, quels que soient les moyens. »

Le doute sera surtout exprimé vis-à-vis des produits industriels, on peut imaginer que c'est une réaction face à la communication des entreprises, jugée excessive :

« En 2003, 8 000 professionnels sont venus (...) chercher [au Vorarlberg] la motivation qu'apporte cette architecture, moderne sans militantisme et écologique sans ostentation, qui accorde plus d'importance à la fonctionnalité qu'à l'image. »³¹¹

Puisque l'équilibre et la juste mesure sont valorisés dans la presse professionnelle, il est important pour les architectes de concevoir des formes en adéquation avec les fonctions effectives des lieux. Le superflu est évacué : la forme doit être utile et la rigueur devient un comportement indispensable à adopter :

« Combiner le bois et ses dérivés avec d'autres matériaux répond à la fois à une approche constructive, écologique et économique »³¹²

« Cette application rigoureuse de la logique constructive, associée à la recherche de l'adéquation de la forme à la fonction, est un des moteurs de l'habitat en bois contemporain du Vorarlberg. »³¹³

La formule n'est pas très éloignée du *form follows function* de Louis Sullivan, peut-être pour y puiser une légitimité architecturale. La forme doit découler des usages et ne pas être pensée a priori. L'adéquation à chercher par les architectes est aujourd'hui rendue nécessaire par la limitation des ressources de la planète.

³⁰⁷ R. Magrou, « Batimat durable » + « Sélection Batimat 2005 », T&A 481, 2005/12.

³⁰⁸ Ibid.

³⁰⁹ C. Lepot, « Batimat 2009 et le développement durable », EK 11, 2009/10.

³¹⁰ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³¹¹ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

³¹² Ibid.

³¹³ Ibid.

Vers des compromis satisfaisants

Notre enquête a fait émerger un certain nombre de critères qui tantôt s'opposent, tantôt s'allient. Les contradictions ne surgissent pas entre les magazines, elles se rencontrent dans l'une ou l'autre publication, indifféremment, sous la plume d'auteurs variés, au sein de leurs articles. Des valeurs contradictoires semblent faire irruption, perturbant les paramètres d'évaluation des projets. Plus qu'à la création de nouvelles valeurs, il semblerait qu'avec le durable, on assiste plutôt à un changement de pondération des valeurs existantes et à une reconfiguration des liens entre elles. De nouvelles combinaisons de représentations se mettent en place. Les projets architecturaux ou les équipements écologiques qui sont évalués positivement dans la presse professionnelle possèdent un point commun : ils proposent un compromis jugé satisfaisant entre des critères qui peuvent être variés.

L'exemple de la préfabrication est significatif. Le principe constructif n'a rien de nouveau : il a été régulièrement abordé par les journalistes, mais au cours de la dernière décennie, il va être de plus en plus mis en valeur. En 2004, un article consacré à un prototype d'habitat individuel préfabriqué en Belgique relève le gain en temps, argent et précision procuré par ce type de mise en œuvre³¹⁴ :

- « Le bâtiment est exclusivement fabriqué en bois ou en produits dérivés, filière sèche en l'occurrence qui autorise la préfabrication en atelier pour un montage in situ extrêmement rapide »
- « pour compresser les délais et garantir une grande précision d'usinage »
- « un ratio intéressant entre sa rapidité de montage et son faible coût »

En 2005, la préfabrication sera encore valorisée au nom des performances mécaniques, économiques qu'elle produit et du gain en termes de conditions de travail³¹⁵:

- « [les panneaux dérivés du bois sont] capables de répondre aux exigences mécaniques »
- « on atteint des portées de 8 m pour des planchers, et on peut franchir 30 m en toiture »
- « En employant le terme "optimisation", je ne pense pas à l'exploitation des ultimes limites mécaniques du matériau avec l'aide des méthodes d'analyse les plus modernes, mais à des progrès facilitant l'usage, au niveau de la conception, de la production ou du montage »
- « cet emploi efficace des produits dérivés du bois (...) conduit à un système constructif très concurrentiel au niveau mécanique et économique »

Un autre article paraît deux mois plus tard sur la préfabrication en louant le bénéfice obtenu en termes de conditions de travail, de temps, d'argent, de réduction de la pollution³¹⁶.

³¹⁴ R. Magrou, « Annélide de bois, Prototype d'habitat individuel préfabriqué », T&A 470, 2004/02.

³¹⁵ « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz), dans « Bois I », T&A 476, 2005/02.

³¹⁶ D. Gauzin-Müller, « Systèmes bois au Vorarlberg », T&A 477, 2005/04.

« La préfabrication en atelier améliore les conditions de travail des ouvriers, réduit la durée et les nuisances du chantier, participe à la maîtrise des coûts et permet une gestion plus efficace des déchets, brûlés pour chauffer l'atelier ou biologiquement dégradé »

Invariablement, les mêmes arguments sont mentionnés, comme un leitmotiv, mais combinés de manière différente : économie de matière, de temps, de poids, d'argent, d'énergie, de ressources naturelles. Le gain est toujours privilégié et un mot-clé va revenir régulièrement : l'« optimisation », cumulant toutes les vertus. D'ailleurs le mot adopte une orientation durable explicite :

« optimiser les structures, une nécessité économique et écologique »³¹⁷

« cette réduction des sections au minimum nécessaire est justifiée par des raisons à la fois économiques, esthétiques et écologiques »³¹⁸

Dans la presse, l'écologiquement correct implique la prise en compte simultanée de plusieurs dimensions. Chaque journaliste privilégie dans une liste de critères celui ou ceux qu'il juge plus important et les emboîte. Signalons que la multiplicité des critères est familière aux architectes contemporains, car ceux-ci ont la conscience de composer entre des priorités de différents ordres. Mais avec le durable, les compromis sont valorisés au nom de principes supérieurs, impliquant la préservation de la planète et la survie de l'espèce.

*

Nous avons recensé dans les différentes publications de notre corpus des récurrences de notions, de critères apparus dans des articles sur le durable, en faisant l'hypothèse que ces régularités étaient porteuses des valeurs émergentes de la pensée écologique. Voici les points forts de notre analyse.

Ce que change le durable :

- Le durable implique une appréhension démultipliée de l'objet architectural, qui s'ouvre à divers critères (économiques, sanitaires, techniques, fonctionnels, sociaux, etc.). L'objet est déconstruit par composants dans des dimensions temporelles et spatiales étendues. L'objet se retrouve pensé au cœur d'une réalité plurielle, faite de multiples chaînes de production. L'*écologiquement correct* résulte d'un compromis entre ces critères.
- Avec le durable, les bâtiments intègrent l'idée de leur propre disparition, à courte, moyenne ou longue échéance. Cette déconstructibilité possible est nouvelle dans la culture des architectes contemporains, attachés à la permanence des objets architecturaux.

³¹⁷ D. Gauzin-Müller, « Un ingénieur pour l'architecture » (encart), « Pour une recherche appliquée » (entretien avec K. Merz) dans dossier « Bois I » T&A 476, 2005/02.

³¹⁸ Ibid.

- Le durable favorise la prise en compte de l'usage : le comportement des utilisateurs, les conditions de production, l'entretien, la maintenance, la gestion du bâtiment sont considérés.

Le modèle de l'écologiquement correct :

- Sur un plan architectural, les bâtiments à prétention écologique doivent faire la preuve de leur capacité technique et de leur maîtrise économique pour devenir crédibles comme architecture.
- Les projets durables ne doivent pas chercher la performance gratuite ou la rentabilité pure mais se mettre au service de la collectivité.
- Sur un plan esthétique, les médias ne donnent pas de modèles durables formels mais esquissent une esthétique de la retenue : économie de moyens, de matière, de temps, d'argent, de ressources ; sobriété, absence de démonstration environnementale ; adaptation au terrain, aux contraintes, à l'usage effectif.
- Sur un plan éthique, le compromis durable est évalué en termes de convenance. La *juste mesure* est à trouver au nom de causes supérieures qui vont de la survie de l'espèce à la préservation des ressources d'un monde limité.

3. La négociation comme valeur des médias

Nous avons cherché à repérer dans la presse professionnelle les valeurs susceptibles d'incarner ou de favoriser la négociation, en suivant deux directions différentes mais complémentaires.

La première direction suivie est classique : il s'est agi d'examiner la pensée politique de l'architecture durable médiatisée. Nous avons cherché d'éventuelles nouvelles valeurs politiques, puis nous nous sommes intéressés à l'oscillation entre discours critiques (pro ou anti durable, sinon HQE) et recherche de compromis (autour de la qualité architecturale, ou encore, sur le terrain privilégié des politiques locales et urbaines).

La seconde s'intéresse à la manière dont le durable pourrait favoriser la négociation en suscitant une nouvelle manière d'envisager et de discuter la pratique et les projets d'architecture. Moins centrée sur la singularité de l'acte architectural, cette nouvelle épistémologie du durable passe par l'objectivation, la comparaison, voire une approche technologique des questions d'architecture durable.

3.1. Politiques de l'architecture durable

Le durable favorise-t-il le débat, la discussion, la confrontation des points de vue ou le doute ? Favorise-t-il la critique avant de conduire à une seconde phase qui serait celle de la recherche d'un compromis, d'une entente, d'une décision commune ? Autrement dit, le durable généralise-t-il des modes de pensées ou des pratiques qui préparent le terrain de la négociation ? Nous avons avancé l'hypothèse que la culture du développement durable faisait appel à l'héritage d'une pensée critique des années 1960-1970, se méfiant des institutions, remettant en question la bureaucratie, la technocratie, etc. Mais cette nouvelle culture écologique est aussi en prise sur la mondialisation avec son nouvel espace politique et ses institutions transnationales. Sans entreprendre une analyse en règle des nouvelles conceptions politiques du durable, il nous a semblé intéressant d'explorer les valeurs et les principes politiques qui sont en jeu dans les débats qui entourent la médiatisation du projet durable.

Notre exploration commencera par les valeurs du durable en partant des nouveaux discours politiques qu'ils soient globaux, citoyens ou éthiques. Nous nous pencherons ensuite sur la dimension critique des propos sur l'architecture durable, qu'ils y soient favorables ou non. Les propositions peuvent aller des grandes injonctions et grands discours globaux aux questions politiques reformulées en termes de démocratie et d'implication des citoyens, jusqu'aux politiques locales ou urbaines prônant le mieux *vivre ensemble* et, ouvrant par là-même, un espace de compromis.

Nouveaux discours politiques, nouveaux principes

Le discours durable français semble venir d'en haut ou de loin, des grandes conférences internationales, des élites politiques ou scientifiques, des médias, etc. Il n'est donc pas surprenant que nous retrouvions des références à ces instances dans la médiatisation du durable dans la presse architecturale. Ainsi, un simple article dans T&A sur le salon Batimat³¹⁹, édition 2005, pourra faire appel à D. de Villepin, alors premier ministre, ou au protocole de Kyoto. Même logique pour le magazine EK qui consacre un dossier reprenant en titre la règle des « 3 R ». L'injonction « Réduire, recycler, réutiliser » est contextualisée en faisant référence à d'autres autorités : « sorti de la bouche du premier ministre japonais Koizumi au sommet du G8 en 2004, le concept des 3 R est LE pilier des politiques de gestion des déchets en Europe »³²⁰. Les références à de grandes autorités consistent à reprendre et suivre des directions venues d'en haut.

³¹⁹ R. Magrou, « Batimat durable », T&A 481, 2005/12.

³²⁰ « Réduire, recycler, réutiliser » (dossier), EK 07, 2009/02.

À l'inverse, certains acteurs médiatisés sont conduits à fustiger des pratiques tout aussi globales, comme le fait l'architecte E. Nebout qui s'en prend à « l'incapacité, pour ne pas dire le refus, des pays dits développés, à maîtriser leur développement », « c'est l'enrichissement des pays riches, c'est l'appauvrissement des pays pauvres »³²¹, rejoignant ainsi les discours critiques appelant à d'autres mobilisations ou moyens.

Ces grands discours de mobilisation écologique s'appuient également sur un vocabulaire et des principes définis par différents textes faisant référence (rapport Brundtland, Grenelle de l'environnement, etc.). Ainsi, l'ingénieur A. Bornarel revendique une démarche dont il définit la première dimension principe comme « collective et citoyenne » qui « mesure son efficacité à l'aune de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures, dit la définition officielle », alors qu'une autre dimension contribuera à « la recherche de leur meilleure synthèse pour le bien-être de l'humanité »³²². Cet acteur convaincu présente son action en recourant à un vocabulaire caractéristique : « pour l'avenir de la terre », « les enjeux planétaires » « avec en tête l'état de la planète que nous laisserons aux générations à venir », « à l'échelle de la planète »³²³, etc. Termes qui mettent à jour une collection d'actants au nom desquels se construit le discours durable contemporain.

Quelques principes sont régulièrement rappelés par certains auteurs engagés dans cette affaire. Ainsi, la journaliste D. Gauzin-Müller s'en prend aux dérives mercantiles du label HQE au nom de principes hérités des périodes précédentes : « Les responsables de cette association ont-ils vraiment compris la générosité, l'ouverture d'esprit et la tolérance qui sous-tend le mouvement lancé dans les années 1960 et amplifié depuis le Sommet de 1992 ? »³²⁴ Et c'est en se référant pratiquement aux mêmes principes que R. Ricciotti dénonce les méfaits architecturaux et urbains d'une l'idéologie verte qui conduit à « l'infantilisation de nos métiers », à une situation où le « médiocre prend le dessus sur le généreux », considérant pour sa part que, « l'urgence, c'est l'intelligence et la générosité qui manque à ce débat d'intérêt public »³²⁵. Cet humanisme durable se métamorphose en une éco-responsabilité voire une éthique revendiquée.

L'architecte P. Madec est représentatif d'un mouvement profond considérant le développement durable comme « une éthique, un engagement personnel et collectif dans l'action, nourri des valeurs d'une communauté complexe » (citant le philosophe G. Agamben). Engagement éthique « infini » qui le conduit à en appeler à la « génération des

³²¹ « Écologie : des architectes s'engagent » (E. Nebout) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³²² A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³²³ Ibid.

³²⁴ D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

20/30 ans "naturellement écologistes" »³²⁶. Position qui trouve chez cet architecte une traduction concrète et professionnelle : « En intégrant une dimension éthique à l'emploi de la technologie, elle réconcilie architecture et technique »³²⁷. Mais le tournant éthique de l'architecture durable est aussi contesté par ses confrères au nom d'une autre éthique de l'architecture, comme celle que revendique E. Caille dans le magazine D'A³²⁸ :

« Pendant que cyniques ou opportunistes tentent de camoufler l'indigence de réflexions architecturales et urbaines sous une *sympathique* choucroute verte, certains veulent imposer un "label HQE", comme si le souci environnemental n'était pas constitutif de l'éthique architecturale ! »

Ce point de vue est confirmé par les propos de G. Perraudin, un architecte étiqueté durable : « Notre mission d'architecte n'est pas de satisfaire à une nouvelle norme, mais d'être fidèle à une éthique qui est le cœur de notre profession ». Même si elle n'est pas forcément nouvelle, la démarche éthique est donc au cœur des débats qui entourent le durable (ou la HQE). Mais il faut noter qu'elle est plus proche des démarches citoyennes que de l'éthique environnementale anglo-saxonne³²⁹ à laquelle aucun article ne se réfère sérieusement.

De l'éthique à la citoyenneté, il n'y a finalement qu'un pas que franchit facilement la plupart des propos analysés. Certains discours mettent l'accent sur les enjeux de société et appellent à une analyse politique de la situation. C'est le cas de R. Ricciotti qui reconnaît qu'il s'agit d'une vraie question de société³³⁰ mais qui dénonce la « terreur bureaucratique » et autre « machine à fabriquer du pouvoir sur le dos de l'environnement », enjoignant, au passage, à « être moins profiteur sur la situation car le développement durable est une vraie question politique traitée avec l'allégresse de l'impensé politique »³³¹. L'architecte de Bandol vise notamment son collègue, « Philippe Madec, qui rêve d'un "organisme gouvernemental du développement durable qui viendrait organiser les transversalités entre les différents organismes publics chargés des questions environnementales". » Institution à laquelle il oppose sa solution provocatrice qui consiste à limiter « la consommation à 50 kWh/an/m² pour tous les citoyens »³³². D'autres intervenants insistent sur la dimension « collective et

³²⁵ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³²⁶ P. Madec, « Tous d'accord pour en faire le moins possible », dans dossier « Construction et environnement : le blocage français », D'A 2006/03.

³²⁷ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³²⁸ E. Caille (éditorial), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³²⁹ Parfois qualifié de *deep ecology*, l'éthique environnementale est un courant de recherche philosophique qui tente de fonder une éthique écologique post-humaniste. Cf. H.-S. Afeissa, *Éthique de l'environnement*, Paris, Vrin, 2007.

³³⁰ Ricciotti déclare : « c'est une question majeure de survie », « Le niveau atteint de suréquipement, facteur d'inflation des coûts de construction, est désastreux pour notre société », dans « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³³¹ Ibid.

³³² Ibid.

citoyenne », « les grands enjeux collectifs et de long terme »³³³ ou, encore, viennent traquer le « sens civique »³³⁴ d'acteurs ou de projets durables. Mais c'est P. Madec qui montre la continuité entre sa conception de l'éthique et un positionnement des architectes dans la *Cité*, lorsqu'il déclare : « Il est temps que les architectes cessent de se prendre pour des artistes et qu'ils acceptent enfin d'être des femmes et des hommes du politique. »³³⁵

Discours critiques ou recherche du compromis

Construction politico-médiatique, la problématique du durable suscite d'abord une certaine méfiance, de la part des pionniers de l'écologie, politique ou appliquée à certains domaines comme la construction et l'architecture, mais aussi, de la part des médias représentant une profession *a priori* peu mobilisée par ces questions.

Bien avant les grandes réactions critiques suscitées par la HQE, l'écologie et le durable inspirent la méfiance des médias architecturaux en ce qu'ils recouvreraient des intérêts partiels n'ayant pas forcément de rapport avec les grands principes d'intérêt public de l'architecture. Le premier reproche adressé aux choix écologiques relève de la séduction qu'ils semblent révéler. C'est cette posture qu'adopte E. Caille vis-à-vis de la végétalisation de l'architecture, en 2002 dans un dossier d'AMC³³⁶ : « Introduire le végétal dans l'architecture, c'est, à l'heure de l'engouement pour l'écologie, l'assurance d'une séduction facile, une manière d'obtenir l'adhésion de tous et la bienveillance générale. » Bien avant le Grenelle de l'environnement, le vert semble à la mode et il faut s'en méfier quitte à y revenir en l'expliquant un peu plus précisément, pour le justifier³³⁷. Lorsqu'ils ne mettent pas en garde contre une écologie effet de mode, un esprit de l'époque New Age ou Bobo ou une démagogie des politiques, les médias de l'architecture peuvent s'intéresser aux blocages ou aux perversions du durable. Ainsi, dans un autre dossier consacré à la terre crue, le même journaliste d'AMC cherche à identifier les freins au développement de cette filière parmi les « cadres industriels du béton, et dans une moindre mesure de l'acier et du bois »³³⁸. Promoteurs ou précurseurs du durable, les industriels du bâtiment sont les premiers

³³³ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³³⁴ Comme le fait régulièrement D. Gauzin-Müller, notamment dans « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

³³⁵ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³³⁶ E. Caille, « Façades et toitures végétales », AMC 126, 2002/06.

³³⁷ « Il faut toutefois se garder de la confusion qu'entretient l'emploi du mot "vert" pour parler d'architecture écologique, celle-ci n'ayant nullement besoin de plantes ou de fleurs pour acquérir cette vertu. Un bâtiment dont les parois et la toiture seraient engazonnées et qu'il faudrait tondre toutes les semaines, traiter aux désherbants et aux engrais chimiques serait parfaitement anti-écologique. Gardons-nous donc de l'équation abusive : végétal = écologique. », Ibid.

³³⁸ E. Caille, « Terre crue, l'éternel opprobre », AMC 119, 2001/10.

soupçonnés de s'emparer de cette valeur montante pour en faire un argument de vente³³⁹. Mais l'esprit éco-responsable invite au questionnement et à la critique : « À écouter les acteurs du bâtiment, tous les matériaux seraient 100 % recyclables, ou le deviendront sans tarder. Alors, le polycarbonate, recyclable ou non ? Et le bois, l'acier, l'alu ? Oui, répondent-ils. »³⁴⁰ Les intérêts des politiques ou des industriels peuvent donc inciter à une lecture idéologique de la problématique écologique ou de certaines de ces propositions.

Mais si cette critique idéologique générale a pu s'exprimer dans les premiers temps, elle se trouve à nouveau exacerbée autour des débats qui entourent la HQE. Si un livre signé par soixante architectes et paysagistes vient mettre « en doute le bienfondé d'un tel label »³⁴¹ et de ses critères. Très rapidement, l'analyse se fait plus précise en regrettant un conflit des interprétations : « si la notion HQE est très largement répandue dans les discours des architectes, maîtres d'ouvrage et politiques, chacun y met ce que bon lui semble, popularisant et affaiblissant du même coup le concept », déclare l'architecte N. Favet³⁴². L'architecte C. Charignon va plus loin en contestant la méthodologie ainsi que la logique démocratique en œuvre dans l'élaboration du label :

« Si le CSTB [qui s'est attribué le tertiaire] a lancé un appel à projets intitulé "Démarche HQE et bâtiments tertiaires" et retenu vingt opérations pour expérimenter un projet de référentiel de certification, Qualitel [qui s'est attribué le logement neuf] a publié de son côté, sans rien demander à personne, dès avril 2003, sa certification environnementale de logements, intitulée "Habitat et environnement". Pas de concertation avec les praticiens, pas de phase de test, l'oukase est tombé avec, comme miroir aux alouettes, des financements à la clé pour le logement social (...). C'est une fois de plus une approche techniciste, où qualité égale quantité »³⁴³.

Mais la représentativité ou la relativité des points de vue semblent moins préoccupantes que les intérêts qu'ils recouvrent. L'ingénieur A. Bornarel relève que certains maîtres d'ouvrage sont attachés à l'approche environnementale alors que d'autres « ne s'intéressent guère qu'à la valorisation en termes d'image ou de marketing et, malheureusement, quelle que soit la qualité environnementale réelle du bâtiment »³⁴⁴. Pour sa part, D. Gauzin-Müller distingue les architectes « qui pratiquent la démarche écologique parce qu'ils n'ont jamais imaginé faire autre chose », les « pionniers » qui ont « eu raison trente ans trop tôt » et les « nouveaux convertis », « adeptes sincèrement convaincus » d'un côté et de l'autre « les

³³⁹ Notre dépouillement de la presse architecturale a montré que les publicités faisaient référence au durable ou à la HQE bien avant que les journalistes ne s'en emparent.

³⁴⁰ « Réduire, recycler, réutiliser » (dossier), EK 07, 2009/02.

³⁴¹ « HQE, le label écologique controversé » (livre), AMC 121, 2001/12.

³⁴² N. Favet, « HQE, le développement durable à l'échelle du bâtiment » (encart) dans « La démarche HQE en France », AIC 298, 2001/trim2.

³⁴³ C. Charignon, « Certification Qualitel : une régression » dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁴⁴ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

stars de l'"image architecturale", attirés par un nouveau marché, et de jeunes loups opportunistes, décidés à profiter de l'argent et du pouvoir engendrés par l'engouement pour la HQE », auxquels se rallient « les grandes institutions françaises du bâtiment (...) qui ne veulent pas laisser échapper la manne offerte par un nouveau label » et qui « n'accordent aucune valeur à la qualité architecturale d'un bâtiment »³⁴⁵. En 2005, la même journaliste dénonce la marchandisation du label français :

« Est-il normal que l'Association HQE[®] utilise une marque déposée, bien avant sa création, par un de ses membres fondateurs, l'AIMCC (Association des Industries des Matériaux et Composants de Construction), qui réunit, entre autres, des entreprises produisant du ciment, du PVC, et des isolants ? Cet amalgame n'est-il pas susceptible de créer des conflits d'intérêts ? Est-il judicieux que le président de l'Association en faveur de la Haute Qualité Environnementale du cadre bâti signe l'éditorial d'une plaquette intitulée "Sols PVC et HQE : la bonne entente" », éditée par le Syndicat Français des Enducteurs, Calandriers et Fabricants de revêtements de sols en murs ? »³⁴⁶

Avec un ton interrogatif, cette prise de position rejoint les propos provocateurs du grand pourfendeur de la HQE, l'architecte R. Ricciotti considérant qu'elle est devenue « un label commercial de promoteurs », « une doctrine récupérée par les affairistes prédateurs ». Autrement dit, une vraie question environnementale « qu'il ne faut pas laisser instrumentaliser par les bureaucrates et les commerçants »³⁴⁷.

Si certains critiques de la HQE et de l'idéologie durable s'opposent à tout compromis, comme R. Ricciotti qui se targue de ne pas avoir « l'angélisme de Françoise-Hélène Jourda qui dit "ça a le mérite d'exister" »³⁴⁸, d'autres sont prêts à faire une lecture plus mesurée de la démarche. Ainsi, A. Bornarel recense diverses postures oscillant entre « lecture édulcorée du label HQE », « lecture trop rapide et formaliste », « lecture au premier degré », ou, en se faisant plus précis et interprétatif, « là encore, les enjeux planétaires ne sont pas clairement identifiés », « à l'évidence, les différents référentiels HQE n'ont pas réussi à mettre en valeur la spécificité environnementale de cette question »³⁴⁹. L'ingénieur pouvant même aller jusqu'à revendiquer une extension de la définition du durable, plus englobante et même plus sociale, puisque « s'y rajoutent le confort d'été, la lumière naturelle, le contrôle du bruit, de la pollution, du droit des riverains »³⁵⁰. Posture proche de P. Madec qui accueille la HQE comme un « cadeau » et qui considère que la démarche « laisse vierge les domaines que l'ingénierie considère comme étant du ressort des architectes : politique, social, culturel,

³⁴⁵ D. Gauzin-Müller (chapeau), dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁴⁶ D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

³⁴⁷ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³⁴⁸ Ibid.

³⁴⁹ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³⁵⁰ Ibid.

historique », contribuant « à redéfinir le champ de l'architecture »³⁵¹, au risque de susciter les foudres de l'architecte de Bandol³⁵².

Les formes du compromis sont bien évidemment multiples et d'autant plus intéressantes qu'elles créent un espace de négociation qui n'a plus rien à voir avec la figure canonique de l'heureuse réconciliation des opposés³⁵³. Elles vont du projet d'architecture qui mêle du bois répondant à des critères HQE avec du contreplaqué ou de « fine feuille de bois exotique teintée avec lasure pour lutter contre les effets de l'humidité »³⁵⁴, dans une logique de concession éventuellement exceptionnelle. Jusqu'au projet résolument HQE qui dialogue avec la maîtrise d'ouvrage et qui n'oublie aucun destinataire, si bien qu'on peut excuser sa : « légère atténuation des performances thermiques [qui] est cependant négligeable au regard du comportement thermodynamique global du bâtiment »³⁵⁵.

La figure du compromis peut reprendre les termes classiques de la synthèse qui « ne se situe pas dans la juxtaposition de réponses pertinentes à ces cibles analytiques, mais dans une synthèse créatrice qui englobe des préoccupations humaines, sociales et culturelles »³⁵⁶, dans un discours cher aux architectes depuis quelques siècles. Mais elle peut également faire l'objet d'une démarche réflexive ouvrant un espace de négociation qui fait part à plus de complexité et à de multiples dimensions, comme y invite A. Bornarel lorsqu'il annonce :

« Dans notre approche de la programmation, de la conception et de la réalisations des bâtiments, le concept de développement durable englobe quatre dimensions nouvelles. La première est collective et citoyenne. Son impact sur la société mesure son efficacité à l'aune de la satisfaction des besoins des générations actuelles et futures, dit la définition officielle. La seconde est plurielle et synthétique. Le développement durable n'est pas seulement la préoccupation environnementale, à laquelle se cantonne la démarche HQE. C'est aussi et surtout un ensemble de préoccupations sociales, économiques et culturelles. Et en particulier la recherche de leur meilleure synthèse pour le bien-être de l'humanité. La troisième dimension est spatiale. L'échelle de l'espace jusqu'alors limitée au site de construction, s'étend, avec le développement durable, de l'intérieur du bâtiment à l'échelle de la planète. Enfin, la quatrième dimension est d'ordre temporel. Dans le domaine du bâtiment, l'échelle du temps était jusqu'ici circonscrite aux quelques décennies visibles de gestion du bâtiment. Avec le développement

³⁵¹ « La démarche HQE : un cadeau des ingénieurs aux architectes » (entretien avec P. Madec) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁵² R. Ricciotti parodie ce genre de propos : « pour peu que la synthèse soit établie par un architecte cycliste, gendre modèle, végétarien, de gauche, urbaniste, amateur d'art contemporain et non-fumeur, ça cartonne ! », dans « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³⁵³ « Heureusement, de plus en plus de maisons d'architectes en bois conjuguent avec bonheur écologie et modernité : implantation douce dans le site, conception bioclimatique, lignes pures, plans fonctionnels, systèmes constructifs optimisés. », D. Gauzin-Müller ; « Systèmes bois au Vorarlberg », dans dossier « Bois II », T&A 477, 2005/04.

³⁵⁴ P. Blin, dossier « Le bois utile », D'A 121, 2002/05.

³⁵⁵ « Enveloppe HQE, contenu ludique » (non signé), AA 364, 2006/05.

³⁵⁶ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

durable, elle s'étend sur plusieurs générations, vers l'avenir mais aussi vers le passé, en amont du chantier, dès l'extraction des matières premières au cœur des produits fabriqués et mis en œuvre. »³⁵⁷

Le compromis découle alors d'une reconnaissance de la complexité ou d'une vision systémique, défendue par l'ingénieur de Tribu, et qui a aussi quelque chose à voir avec la pensée écologique contemporaine.

Politiques locales et urbaines, un espace du compromis ?

En deçà des grands discours globaux ou des prises de positions éthiques, démocratiques ou citoyennes, nous pouvons retrouver un espace plus proche de celui dans lequel interviennent régulièrement les architectes : celui des politiques locales et des enjeux territoriaux ou urbains. D'ailleurs, certains architectes passent en paroles, du monde global, des « pays riches », à « l'incapacité pour de nombreuses communes (...) de créer les conditions nécessaires à l'installation d'équipements collectifs destinés à la collecte ou au traitement des déchets »³⁵⁸. Idem lorsqu'un journaliste commente l'adoption par la Ville de Paris de toitures végétalisées, « en accord avec le programme politique aux accents écologistes du Maire et de ses adjoints »³⁵⁹. Ou quand R. Ricciotti tente de formuler sa véritable politique environnementale en proposant de déculpabiliser la massivité ou d'inverser le propos :

« À l'inverse, culpabilisons les PLU lorsqu'ils génèrent du consumérisme foncier avec des densités faibles corroborées par des gabarits bas. La vie associative, dont l'instinct est d'envoyer en banlieue ce qui gêne à Paris, est également interpellée dans ce débat. »³⁶⁰

Moins dénonciateur, A. Bornarel s'intéresse de manière détaillée à :

« l'aménagement durable des territoires : comment favoriser les modes de déplacement les moins polluants ; améliorer la qualité écologique des écosystèmes vivants ; freiner la perte de la biodiversité, notamment en milieu urbain ; limiter les pollutions liées aux mises en décharges, aux rejets des eaux d'orage ; enfin comment maîtriser les risques naturels ? »³⁶¹

D'autres cherchent à repérer les tendances et les modes d'organisation alternatifs (ou plus « bottom up ») susceptibles de renouveler la gestion urbaine :

« dans les Régions, les initiatives se multiplient autour de la création de centres de ressources sur l'aménagement durable des territoires et la qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des bâtiments »³⁶².

³⁵⁷ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³⁵⁸ « Écologie : des architectes s'engagent » (E. Nebout) dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁵⁹ R. Magrou, « Toitures tendances écologiques », T&A 482, 2006/02.

³⁶⁰ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³⁶¹ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³⁶² D. Gauzin-Müller, « Main basse sur le développement durable », D'A 143g, 2005/01.

Le local semble constituer le niveau d'intervention privilégié par les approches durables, pour diverses raisons, traditionnelles ou politiques, mais également, selon A. Bornarel, parce que c'est le niveau qui bénéficie d'une « qualité environnementale et "durable" [qui] coûte cher au maître d'ouvrage, mais [qui] rapporte à qui ? », résume-t-il, « aux générations futures », mais plus concrètement, sans doute, « aux riverains et aux collectivités territoriales », « aux usagers », « à la collectivité »³⁶³.

Pourtant cette politique locale ou urbaine ne se contente pas de valoriser une amélioration en termes de qualité environnementale. Elle s'intéresse également à la dimension sociale du « vivre ensemble » : il ne s'agit pas seulement de valoriser la démarche durable, pour elle-même, mais uniquement si l'on peut « la sentir au service du projet et de ses habitants »³⁶⁴. Il s'agira parfois d'endiguer le délitement du « sens commun » ou de venir au secours de valeurs communautaires mises à mal lorsque « les tissus sociaux se désagrègent » ou que « les citoyens se retranchent derrière les grilles de leurs propriétés privées », comme le souligne A. Sowa dans un éditorial qui appelle les architectes à se mobiliser face à cette crise³⁶⁵. La revue AA répond à cette question en présentant des projets architecturaux supposés agir comme un « ciment important du lien social »³⁶⁶.

Certaines expériences revendiquent encore plus fortement leur contribution notable à un « vivre-ensemble » résolument urbain et politique. C'est le cas du projet coopératif Kraftwerk zurichois, présenté par un de ses co-fondateurs³⁶⁷. A. Hofer montre comment l'architecture contribue à la vie de ce quartier qui multiplie les typologies de logement et les services associés, tout en maintenant des prix « avantageux », afin de produire une « offre différenciée [qui] est une des raisons de la mixité sociale qui caractérise le lieu ». Il s'agit là du véritable leitmotiv de cet article qui insiste sur le fait que ce quartier « n'est pas un ensemble d'immeubles neufs pour jeunes parents élevant des enfants, mais un reflet de toute la société » ! Le pourcentage d'étrangers (« trente pour cent ») ou la présence d'handicapés sont indiqués, tout comme le système d'aide au logement des « personnes économiquement faibles » ou le mode de financement des « projets sociaux et écologiques ». Enfin, l'auteur est fier de déclarer que le projet produit une urbanité presque banale et, surtout, reproductible, plutôt qu'une secte ou qu'une utopie.

Deux autres architectes revendiquent un lien fort entre projet durable et projet social. Pour le précurseur de la participation, de l'architecture sociale et de l'approche environnementale

³⁶³ A. Bornarel, « Limites de la HQE », T&A 465, 2003/04.

³⁶⁴ J.-F. Pousse, « Ciel, air, lumière », T&A 2004/12.

³⁶⁵ A. Sowa (éditorial), dans dossier « Le sens commun », AA 362, 2006/01.

³⁶⁶ « L'aventure du Jardin solidaire : concilier planification et socialisation » (non signé), dans dossier « Le sens commun », AA 362, 2006/01.

qu'est L. Kroll : « L'écologie urbaine est avant tout une écologie sociale, qui a pour enjeu de maintenir les tissus urbains en y respectant les comportements »³⁶⁸, son architecture étant un « instrument d'accueil »³⁶⁹. Il est suivi en cela par son confrère, P. Madec, pour qui l'architecture doit contribuer aux objectifs environnementaux mais sans perdre de vue son programme qui est de « répondre à deux besoins essentiels de l'humanité : être abrité et vivre ensemble ». Dans cet esprit, le travail de l'architecte est, pour ce dernier, celui d'un conseiller qui s'adresse à un client singulier et à la société tout entière, mais en assumant une « production utopique »³⁷⁰. Contrairement à L. Kroll qui avoue avoir « horreur de l'utopie, cette fuite de la réalité qui se construit une autre réalité personnelle sans contradicteurs »³⁷¹.

3.2. Une épistémologie de l'architecture durable

Bien qu'à la croisée entre préoccupations esthétiques, techniques et sociales, la culture architecturale est bien souvent empreinte d'une logique artistique et stratégique. Cette dernière la conduit à exposer les belles images d'une réalisation pour la justifier comme une performance dont il faudra souligner l'évidence, l'adéquation à un programme sinon la prouesse technique, constructive ou logistique. Le discours du projet architectural, médiatisé ou rendu public d'une manière ou d'une autre, est souvent performatif, insistant sur l'état de ce qui est réalisé sans trop chercher à le mesurer, l'évaluer, le comparer et, encore moins, à le critiquer. Bien sûr ces principes généraux peuvent souffrir quelques exceptions ou quelques velléités de développer une véritable critique architecturale périodiquement réactivée par de nouvelles publications (Le Visiteur ou Criticat pour les plus récentes)³⁷². Mais à côté de ces entreprises critiques très ponctuelles, on peut se demander si le durable ne contribue pas à changer ces codes en introduisant une culture de la critique, voire un nouveau mode de connaissance, une nouvelle exigence plus épistémologique, nécessitant plus d'objectivisation, de mesures chiffrées, d'évaluation ou de comparaison des pratiques ou des projets.

Changement de code

Ces valeurs d'objectivité ou de sérieux sont mises en avant dans la rhétorique commerciale et militante des premiers éditoriaux de la toute nouvelle publication EcologiK qui se consacre à l'architecture et l'urbanisme éco-responsables afin de « faciliter la divulgation des savoir-

³⁶⁷ A. Hofer, « KarftWerk 1 (1993-2001), projet coopératif. Zurich, Suisse », AA 368, 2007/01.

³⁶⁸ L. Kroll, « Je prends le risque du banal », D'A 112, 2001/07.

³⁶⁹ « Lucien Kroll ou l'architecture sans maître » (entretien), AA 368 2007/01.

³⁷⁰ « Vision d'architecte, Philippe Madec », AIC 322, 2005/11.

³⁷¹ « Lucien Kroll ou l'architecture sans maître » (entretien), AA 368 2007/01.

faire et des outils, ainsi que leur mutualisation » avec des « articles [qui] bénéficieront de la précision de spécialistes »³⁷³. Pour mettre en pratique ces principes, la publication entend développer une rubrique « retour d'expérience » pour laquelle « un bâtiment sera examiné à la loupe quelques années après sa réalisation, en comparant les simulations et les consommations mesurées, en interrogeant les usagers sur leur ressenti et les concepteurs sur l'enseignement qu'ils retirent de ce feedback »³⁷⁴.

Le premier article de cette rubrique reprend un projet déjà publié dans la presse architecturale³⁷⁵. L'analyse repart de la réussite au concours, en soulignant que « l'équipe de Pierre Tourre était la seule à respecter les grandes lignes du programme », ainsi que des objectifs initiaux et des prévisions de consommation chiffrées qui étaient alors avancées. Le retour d'expérience consiste ensuite à évaluer les objectifs point par point : « Le confort thermique du lycée a été validé... », « Le bilan de consommation d'eau correspond aux prévisions... », etc. Cette liste est reprise dans un tableau synthétique, comparant « exigences » et « performances mesurées ». Enfin, le bilan qualitatif et quantitatif permet aux maîtres d'ouvrage de créer un « référentiel de l'architecture durable pour tous les lycées ». La logique d'objectivation, de mesure et d'évaluation qu'implique cette rubrique porte sur l'architecture un regard fonctionnel qui n'est pas nouveau³⁷⁶ mais qui est cohérent avec la durabilité qui insiste sur les cycles de vie d'un bâtiment. Cependant, cette évaluation est difficile à produire, si bien qu'EK ne publiera que quelques articles de ce type.

Mais ces exemples empruntés à une nouvelle publication éco-responsable ne doivent pas nous faire croire que ce changement de code affecte uniquement les nouveaux entrants dans le champ médiatique. Bien au contraire, notre enquête a cherché à mettre à jour des changements et des nouveaux principes qui pourraient être liés à cette émergence du durable et/ou au contexte culturel et heuristique qui l'entoure.

Le changement de code en cours peut également se lire dans la comparaison des manières de parler d'un même projet durable dans deux publications différentes. Considérons le cas du refuge de haute montagne chroniqué simultanément par AMC et EK³⁷⁷. Face à cette réalisation architecturale, AMC développe un discours de la performance alors que la publication éco-responsable privilégie un discours de l'interrogation et de la prise de

³⁷² C. Camus, « De l'intérêt pour l'architecture des pseudo critiques », dans A. Deboulet, R. Hoddé et A. Sauvage (sous la dir.), *La critique architecturale*, Éditions de la Villette, Paris, 2008.

³⁷³ D. Gauzin-Müller, « Pourquoi EcologiK ? », EK 01, 2007/10.

³⁷⁴ EK 01, 2007/10.

³⁷⁵ D. Fauré, « Le lycée du Pic-Saint-Loup, retour d'expérience », EK 01, 2008/02. Précédemment publié par T&A en 2004, AA en 2005 puis AMC en 2008, dans sa rubrique « Détails ».

³⁷⁶ Post Occupancy Evaluation.

³⁷⁷ J.-M. Landecy, « Bearth & Deplazes. Refuge. Zermatt, Suisse », AMC 191, 2009/10 et P. Bovet, « Passif en plein massif », EK 12, 2009/12.

conscience environnementale. AMC ouvre son propos par une brève mention des enjeux environnementaux pour se centrer sur les performances architecturales et techniques. L'article suit la forme et les valeurs canoniques de la présentation de projet. Il utilise indifféremment les termes « renouvelable », « durable », ou va jusqu'à préciser que le bois est d'origine locale mais sans développer ni thématiser ces enjeux. De même, l'usage d'un hélicoptère destiné au transport des matériaux et l'emploi d'aluminium en façade seront mentionnés sans poser de questions particulières dès lors que le durable n'est pas affiché comme valeur spécifique. Canoniquement, cet article se termine sur une évaluation du projet avec la convocation des usagers du refuge, présentés comme bénéficiaires d'un confort inhabituel en ces lieux. À l'opposé, l'article d'EK s'ouvre par une mise en situation de randonneurs afin d'interroger leur expérience et l'éco-responsabilité de leurs gestes. À partir de ce point de vue, l'article examine le fonctionnement des dispositifs durables mis œuvre dans le projet. Leur efficacité est détaillée et donne lieu à discussion. De même pour le recours à l'hélicoptère ou à des matériaux dispendieux en énergie grise, systématiquement relevés, discutés jusqu'à susciter critiques et suggestions. L'iconographie confirme ces observations : si les photographies et les plans sont pratiquement équivalents, les coupes diffèrent. Celles d'AMC sont typiquement architecturales alors qu'EK privilégie des coupes permettant de comprendre les principes climatiques du bâtiment.

On peut également comparer ces deux articles à travers les rhétoriques des données chiffrées qu'ils déploient. L'article d'AMC valorise la performance logistique et constructive, ce qui le conduit à préciser l'altitude du chantier (2 880 mètres), le poids de la structure en bois (200 tonnes), les délais impartis à la réalisation de l'édifice (« cinq mois suffirent durant l'été 2009 »), au regard du programme (« édifice qui abrite 120 lits répartis sur cinq étages ») ou de la forme du bâtiment (« un cristal de roche à six facettes, d'une hauteur de 18 m »). L'article d'EK met en avant d'autres données chiffrées, afin de produire d'autres effets. La prise de conscience du randonneur fait référence à une altitude plus générique (« l'électricité, la chaleur, l'eau et les repas que vous trouvez à 3 000 mètres d'altitude ? »), alors que la performance durable est déclinée en « soleil [qui] fournit 90 % des besoins en énergie du refuge », avec « 56 mètres carrés de capteurs thermiques [qui] produisent de l'eau chaude » et « 110 mètres carrés de panneaux photovoltaïques ». On obtient donc un nouveau bâtiment qui ne consomme « que 10 % des besoins énergétiques de son prédécesseur ». La rhétorique des données chiffrées révèle, en partie, les systèmes de valeurs différents de ces deux publications (performance techno-architecturale chez AMC / performance durable pour EK) mais elle fait également ressortir une logique commune d'objectivation qui passe par les données quantitatives.

Objectiver et quantifier le durable

Nouvelle préoccupation des architectes ou nouvelle rhétorique des projets d'architecture, le durable et, plus généralement, la préoccupation environnementale semblent devoir être explicités voire démontrés. *Démontrer* est désormais un objectif affiché par divers projets ou manifestations comme une exposition itinérante de « design durable » qui entend « démontrer qu'il est désormais impossible d'envisager le design selon des critères esthétiques ou fonctionnels sans tenir compte des conséquences sur l'environnement »³⁷⁸. Il ne s'agit plus de se contenter de signifier que le projet respecte ou tient compte de l'environnement ou remplit des critères durables, il faut donner des preuves, des indications précises de cette volonté ou des actes qui y conduisent.

Les chiffres et les données quantifiables servent à montrer cela dans différentes situations. Ils peuvent servir à brosser un contexte général, comme c'est le cas dans un article rendant compte de la politique californienne de développement de l'énergie solaire et de ses applications architecturales³⁷⁹. La journaliste fait référence aux engagements énergétiques chiffrés d'A. Schwarzenegger, gouverneur de l'État : « un million de toits solaires qui devraient équiper les logements, les immeubles de bureaux, les usines d'ici 2017 ». Les données peuvent être rapportées à d'autres chiffres aussi précis que difficilement discutables : « 2 % de l'électricité mondiale (306,66 milliards sur 15.883,52 kWh) ». La journaliste se penche ensuite sur le rôle des « propriétaires », acteurs importants de cette affaire, lorsqu'elle considère que « 65 % des Californiens sont prêts à payer plus cher pour une maison équipée en solaire ».

À un niveau plus architectural, les chiffres peuvent servir à l'argumentation d'un projet. Il en va ainsi dans le cadre de logements collectifs à Rennes où la présentation du bâtiment s'arrête sur des questions d'orientation, de disposition des différents types d'appartements avant de mettre l'accent sur l'isolation et les matériaux utilisés. Il est notamment précisé que cette construction est réalisée en « terre selon la technique de la bauge » (par bloc de 50 centimètres) ou que « tout a été mis en œuvre pour atteindre un objectif de réduction des consommations moyennes de 75 % »³⁸⁰. L'information essentielle réside moins dans la taille précise du bloc de terre que dans le chiffrage de la réduction des consommations énergétiques, l'objectif affiché d'un certain nombre de projets durables. Cette mention se retrouve également dans la présentation d'un projet de logements et locaux d'activité à Lyon Confluence, « lauréat du programme européen Concerto pour la maîtrise de l'énergie ». La désignation signifie que des fonds européens « participent aux surcoûts de construction lié

³⁷⁸ « Design durable avec Re-f-use » (non signé), AIC 305, 2002, trim4.

³⁷⁹ C. Mullard, « One million solar roofs ! », AIC 329, 2006/12.

aux économies d'énergie », avec des objectifs chiffrés de « réduction des besoins énergétiques de 40 % par rapport aux standards actuels (conception bioclimatique du bâtiment, isolation, ventilation), des besoins couverts à 80 % par des énergies renouvelables (chaufferies bois, énergie solaire...) »³⁸¹.

Dans le même esprit, les informations quantifiées peuvent servir à démontrer la valeur d'un projet jugé « exemplaire à plusieurs titres : une structure bois optimisée et un concept énergétique répondant aux exigences du label "Habitat passif", c'est-à-dire moins de 15 kWh/m²/an pour le chauffage et le rafraîchissement »³⁸². L'argumentation peut aller jusqu'à une véritable rhétorique d'expert s'adressant à des spécialistes (« Murs extérieurs et toitures ont un coefficient U de 0,11 W/m² K. »), avant de conclure par une évaluation économique du projet à grand renfort de pourcentages : « 3 % de plus qu'un équipement classique, mais avec une consommation d'énergie inférieure d'environ 70 %, cet investissement supplémentaire devrait être rapidement amorti ».

La mention ponctuelle de données chiffrées n'est pas le seul moyen d'objectiver le durable. Certaines présentations de projet vont plus loin et systématisent cette logique en produisant un tableau de données. Ainsi, à propos du lycée du Pic-Saint-Loup ayant fait l'objet d'un retour d'expérience, deux publications mentionnent l'existence d'un « bilan comparatif entre les prévisions et les performances effectives ». Il est annoncé sans autre précision, mais avec l'affirmation que « les premiers résultats sont plus que positifs », comme argument d'autorité propre à AMC³⁸³. EK ira de son côté jusqu'à reproduire un tableau synthétique, comparant « exigences » et « performances mesurées », afin de compléter les illustrations techniques comme les coupes bioclimatiques ou une série de « schémas synthétisant l'approche environnementale à l'échelle du site »³⁸⁴.

Si la mise en tableau des objectifs et des performances démultiplie la force de la démonstration quantitative, elle ouvre également une voie de négociation entre les acteurs formulant des exigences (usagers, maîtres d'ouvrages ou « générations futures ») et ceux qui y répondent (architectes et spécialistes du durable). Il est évident que la diffusion de ce type de tableau a toutes les chances de s'inscrire dans la médiatisation d'un projet qui remplit brillamment les objectifs. Il reste que l'outil de démonstration, assez peu utilisé par les médias, pourrait aisément se transformer en moyen de comparaison en se transposant à d'autres projets d'architecture.

³⁸⁰ J.-P. Ménard, « "Passif rentable" à Rennes », AMC 120, 2001/11.

³⁸¹ C. Séron-Pierre, « Le privé mise sur les architectes » (concours), AMC149, 2005/02. Mentionnons que cet article se rapporte à une des deux opérations étudiées par notre enquête (Lyon Confluence).

³⁸² D. Gauzin-Müller, « Sobre et pragmatique », T&A 476, 2005/02.

³⁸³ J.-F. Caille, « Dispositifs durables », AMC 179, 2008/05.

La recherche d'indicateurs objectifs est consubstantielle à la montée du durable dans divers secteurs et notamment dans celui du bâtiment. Les données quantitatives stimulent également la réflexion quand elles ne suscitent pas la méfiance. Ainsi, dès 2005, des articles portant sur Batimat peuvent enregistrer la montée de la préoccupation environnementale tout en relevant que des « indicateurs fiables du réel engagement »³⁸⁵ y apparaissent, comme le « bilan carbone » ou les rapports d'actions ou de partenariats avec des associations engagées dans ce domaine. Les réflexions sur la démarche HQE s'inscrivent dans cette perspective puisque ses « cibles répondent aux aspects techniques, quantifiables du développement durable. Elles synthétisent une proposition qui permet de reconsidérer l'importance et le choix des technologies dans la construction. »³⁸⁶ L'objectivation quantifiable, relevée dans l'article d'AIC, peut néanmoins inciter à prendre en compte d'autres dimensions plus qualitatives : « En complément, un nouveau regard sur les dimensions culturelles et sociales est nécessaire. C'est notamment l'enjeu de la qualité architecturale, tant du point de vue du milieu professionnel que des usagers. »³⁸⁷ Relevons que la HQE suscite les critiques les plus virulentes de la part des architectes au nom de la pertinence ou de la validité des critères retenus. C'est ce que montre de façon positive O. Namias lorsqu'il relève « que la végétalisation des toitures permet d'atteindre plus de dix des quatorze cibles existantes ! »³⁸⁸, avec un brin d'ironie et une bonne connaissance des arcanes du nouveau label. Et ce sont les mêmes défauts du label qui sont visés par la dénonciation du caractère anecdotique des cibles : « Il est à noter que dans les multiples aspects de la prescription relevant du bon sens et de la qualité environnementale, paradoxalement seuls un certain nombre de points très spécifiques sont susceptibles d'être retenus dans la chasse aux cibles HQE. »³⁸⁹ Pour D. Gauzin-Müller, les principes rationnels mais ouverts à la discussion (« un support de travail, un outil commun susceptible d'évoluer »), sont désormais dévoyés par une logique de labellisation quantitative, technocratique et mercantile :

« La grille des quatorze cibles, élaborée en 1994, a été pensée comme un support de travail, un outil commun susceptible d'évoluer. Aujourd'hui, certains détournent cet objectif et tentent d'imposer une certification HQE, comparable à la méthode d'évaluation des caractéristiques écologiques d'un bâtiment mise en place par la BRE, le CSTB anglais. Cette labellisation est presque unanimement critiquée et

³⁸⁴ D. Fauré, « Le lycée du Pic-Saint-Loup, retour d'expérience », EK 01, 2008/02.

³⁸⁵ R. Magrou, « Batimat durable » + « Sélection Batimat 2005 », T&A 481, 2005/12.

³⁸⁶ « La démarche HQE en France » (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

³⁸⁷ Ibid.

³⁸⁸ O. Namias, dossier « Les toitures végétalisées », D'A 136, 2004/04.

³⁸⁹ « Mobilité réduite traitée HQE » (non signé), AA 362, 2006/01.

plusieurs professionnels ayant participé à l'élaboration de la grille HQE dénoncent eux-mêmes aujourd'hui la mise en place du label. »³⁹⁰

Les prises de position extrêmes de R. Ricciotti vont dans le même sens, lorsque l'architecte s'attaque à ceux qui produisent « de la doctrine environnementale sans preuve de bénéfice environnemental », considérant, pour sa part, que « l'enjeu du développement durable ne fera sens qu'en situation », dans une critique qui s'en prend à la méthode et à la doctrine mais reconnaît que la seule sanction « sera les objectifs atteints, quels que soient les moyens »³⁹¹.

Les appels au *bon sens* prolongent cette critique de la HQE. Bien que s'appuyant sur des données chiffrées (« coefficient U » comme leitmotiv), la journaliste D. Gauzin-Müller convoque d'autres principes rationnels : « Est-il d'ailleurs raisonnable de construire aujourd'hui sans respecter ces règles de bon sens ? »³⁹² Cette référence à une rationalité partagée par le plus grand nombre est également revendiquée par les concepteurs d'un projet HQE :

« La qualité environnementale relève d'abord du bon sens, disent les architectes auteurs du projet, en se défendant d'avoir fait la course à la HQE : les cibles retenues par le maître d'ouvrage sont celles que le projet présentait déjà de manière naturelle dans l'esquisse du concours, et qui par la suite ont fait l'objet d'études plus approfondies, une stratégie simple et efficace de conception de la qualité environnementale. »³⁹³

Dans ces deux présentations de projets, le bon sens et la simplicité ne s'opposent pas à l'objectivation quantifiable mais cherchent à établir une continuité entre les discours d'experts et des pratiques ou formes de raisonnement traditionnelles. Ainsi, la rationalité scientifico-technique et, même la HQE, peuvent être acceptées dès lors qu'elles peuvent être discutées par tous, plutôt que de s'enfermer dans un discours technocratique, et dès qu'elles renouent avec les traditions de l'architecture (du vernaculaire à l'architecture savante).

Comparer pour évaluer ou justifier

L'objectivation quantitative des projets durables produit un espace de questionnement et de négociation qui peut être investi d'un point de vue technique (choix constructifs, architecturaux) ou politique (choix d'équipements, d'investissements, etc.). Elle n'est pas pour autant le seul ressort d'une justification du durable. La comparaison en est un autre,

³⁹⁰ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale » dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

³⁹¹ « Rudy Ricciotti coupe le compteur et préfère les bananes gazées ! » (entretien), D'A 168, 2007/11.

³⁹² D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

³⁹³ « Mobilité réduite traitée HQE » (non signé), AA 362, 2006/01.

qu'il s'agisse de comparer des politiques, des pratiques ou des projets d'architecture, à l'international ou entre eux.

La préoccupation environnementale est une affaire mondialisée : elle incite à aller voir ce qui se passe ailleurs. Ainsi s'expliquent les reportages sur la politique solaire de l'État de Californie³⁹⁴, sur « L'exception culturelle du Vorarlberg »³⁹⁵ ou la recherche de solutions durables à travers des projets exotiques. Le durable est aussi une compétition internationale, rarement à l'avantage de la France qui est souvent renvoyée à son retard vis-à-vis de l'Allemagne ou des pays du Nord, pionniers en ce domaine. La comparaison se veut alors mobilisatrice, comme dans EK qui titre par exemple : « La France a-t-elle 15 ans de retard ? »³⁹⁶. À l'ouverture d'une grande exposition consacrée au durable (« Habiter écologique »), la directrice-adjointe de l'Institut Français d'Architecture répond en relativisant les niveaux d'intervention : « Si nous nous limitons à une vision très réductrice du projet, à savoir la construction, oui il y a un retard. Mais si on élargit la question à l'espace urbain et au territoire, ce retard se nuance. » À un tout autre niveau, EK s'intéresse à l'usage des toitures végétalisées pour le stockage et la filtration des eaux de pluie pour constater un retard français de dix ans³⁹⁷.

Entre recherche de modèles et comparaison mobilisatrice, la comparaison peut aussi conduire à analyser différentes cultures constructives. Comme celle du bois, qui « n'est pas en France une culture enracinée. Sur ce plan aussi, les esprits évoluent lentement, et accusent un retard notable par rapport à nos voisins », selon la journaliste F. Michel³⁹⁸. Elle détaille ensuite le modèle consacré du « Vorarlberg en Autriche, [où] on peut visiter quelques 200 œuvres en bois ou mixtes, signées par des architectes de renom qui ont su donner au bois les lettres de noblesse d'une architecture authentiquement contemporain »³⁹⁹. D. Gauzin-Müller développe la comparaison en se référant à trois pays, « Allemagne, Suisse et Autriche [qui] n'ont jamais perdu leur attirance pour ce matériau »⁴⁰⁰. Cette culture constructive du bois, emblématique de la nouvelle architecture durable, conduit à comparer les différentes manières de traiter le matériau : « En France, l'usage est de ne pas laisser le bois nu et de le traiter, alors que dans d'autres pays d'Europe comme la Suisse, il est

³⁹⁴ C. Mullard, « One million solar roofs ! », AIC 329, 2006/12.

³⁹⁵ D. Gauzin-Müller, « L'exception culturelle du Vorarlberg » (dossier), D'A 130, 2003/06.

³⁹⁶ « La France a-t-elle 15 ans de retard ? » (entretien avec M.-H. Contal), EK 08, 2009/04.

³⁹⁷ C. Lepot, « Collecter, assainir et valoriser », EK 12, 2009/12.

³⁹⁸ F. Michel, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

³⁹⁹ Ibid.

⁴⁰⁰ D. Gauzin-Müller, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

parfaitement admis de n'appliquer aucun produit de finition sur les bois exposés aux intempéries »⁴⁰¹.

Si la comparaison en défaveur de la France est souvent réitérée, le retard semble rattrapable pour certains :

« La délégation française au congrès international "Sustainable Building 2000" qui s'est tenu Maastricht en octobre dernier, a pu réaliser qu'elle était loin d'être à la traîne en matière de bâtiment écologique. Grâce à l'efficacité du concept de Haute Qualité Environnementale, la France est en passe de faire figure de pionnière avec la diffusion massive de sa démarche simple et opérationnelle auprès des acteurs du bâtiment. »⁴⁰²

Cette vision de la HQE capable de concurrencer les pratiques durables et les labels européens ne durera qu'un moment, jusqu'à la remise en question de la méthodologie du label français. C'est encore à D. Gauzin-Müller que revient de formuler sa critique au profit d'une autre culture politique et constructive : « brusque disparition, au milieu des années 1980, d'une tendance écologique qui a continué sur sa lancée dans les pays voisins »⁴⁰³. La journaliste généralise son analyse comparative en la rapportant aux systèmes politiques européens. Elle oppose les pays germaniques et scandinaves aux cultures politiques « fondées sur le principe du bottom up », à une « France [qui] a (re)découvert l'écologie après l'appel international de Rio de Janeiro en 1992, [...] a préféré pratiquer le top down et appliquer à l'architecture un processus de développement très ambitieux, calqué sur ceux de l'industrie : la démarche de "haute qualité environnementale" »⁴⁰⁴.

Ces comparaisons européennes ne sont pas raison, tant les données sont complexes dès qu'on s'intéresse aux raisons macroscopiques ou contextuelles des différences relevées. Elles ont plutôt une fonction mobilisatrice (rattraper le retard, faire aussi bien que le voisin allemand) sinon culpabilisatrice lorsqu'elles ressemblent à des injonctions morales. Si elles entrent assez peu dans une logique de comparaison rationnelle, elles sont néanmoins capables de susciter la discussion, le débat ou la démonstration à travers des contre-exemples. Ainsi, un article de la revue AMC s'intéresse au passif sous l'angle de sa rentabilité⁴⁰⁵. La démonstration fait référence au programme Cepheus (« Bâtiments passifs à coût rentable en tant que standards européens »), qui recense précisément des projets situés dans les pays du Nord et Est de l'Europe. La comparaison européenne permet au journaliste de se consoler avec une contribution française (« l'honneur est sauf avec une

⁴⁰¹ « Massif, plaqué, recomposé » (non signé), AA 332, 2001/01.

⁴⁰² « La démarche HQE en France » (non signé), AIC 298, 2001/trim2.

⁴⁰³ D. Gauzin-Müller, « Développement durable : de l'architecture bioclimatique à la démarche environnementale », dans dossier « Pour en finir avec la HQE ? », D'A 133, 2003/11.

⁴⁰⁴ D. Gauzin-Müller, « Écologie pédagogique ou pédagogie écologique », AIC 303, 2002/trim2.

⁴⁰⁵ J.-P. Ménard, « "Passif rentable" à Rennes », AMC 120, 2001/11.

résidence de 40 logements »), qui « a été conçue par Jean-Yves Barrier, architecte connu comme un des pionniers les mieux inspirés en matière d'architecture bioclimatique ».

La comparaison peut revenir au plus près du projet durable lorsqu'il s'agit de comparer les projets entre eux dans une démarche non concurrentielle. C'est le propos d'un article atypique d'AMC dans lequel deux architectes (« membres de l'association "La Maison Passive France" ») présentent leurs propres projets avec un ton et une posture énonciative particulière (parlant de « l'architecte » ou se nommant dans l'article)⁴⁰⁶. Les projets « tentent d'adapter à la région parisienne et au contexte économique et réglementaire français les archétypes de l'architecture passive : compacité et simplicité volumétrique, enveloppe fortement isolée par l'extérieur, suppression des ponts thermiques, ventilation double flux, etc. ». Au-delà de ce parti commun, l'article note les différences de choix constructifs dans les deux opérations. L'une d'elles, située à Bondy, fait appel à des fenêtres de « surfaces habituelles et (...) en double vitrage faiblement émissif » alors que l'autre, à Fréquel, « impose des surfaces de fenêtres généreuses et justifie l'emploi du triple vitrage ». L'approche comparative conduit aussi les auteurs à insister sur le fait que « contrairement aux idées reçues, il n'est pas nécessaire sur ce type de bâtiment [Fréquel] d'avoir de petites tailles d'ouverture en façade nord ». Ils précisent alors leur définition du « passif » : « En ce sens la démarche de conception d'un bâtiment passif s'éloigne de celle d'un bâtiment "bioclimatique" traditionnel qui est envisagé avec des performances de vitrage et de parois inférieures. » Défendant les mêmes principes, les deux opérations sont présentées en relevant leurs différences de choix architecturaux. Génératrices de ponts thermiques, les coursives ou terrasses font l'objet de traitements différents (portée autonome ou suppression pure et simple). De même pour la lumière naturelle présentée comme maximisée dans les deux cas, mais avec des solutions différentes (atrium ou non). L'article termine sa comparaison sur les choix en matière de chauffage et de consommation énergétique, ce qui donne aux auteurs l'occasion d'affirmer la nécessité de « développer en France des logiciels réglementaires » et de diffuser des « produits performants disponibles sur les autres marchés européens ». Ils concluent leur propos sur le « retard français » et sur l'appel à ce que le « Grenelle de l'environnement débouche sur la généralisation de bâtiments très performants en énergie, à l'imitation du Vorarlberg en Autriche, où le standard Passiv Haus est imposé pour toutes les constructions de logements sociaux depuis cette année ». Adoptant une démarche comparative appliquée à leurs propres projets ainsi qu'un angle

⁴⁰⁶ P. Gontier et M. Bernard, « Habitat passif ». AMC, 172, 2007/09. À partir de cette date, Marc Bernard assurera régulièrement les rubriques « durables » d'AMC (« HQE », « Développement durable », « Durable »).

technique détaillant leurs choix, l'article se veut pédagogique et critique vis-à-vis des solutions toutes faites, des idées reçues ou des normes et principes habituellement retenus.

La culture de la comparaison n'est pas inhérente à la médiatisation et, plus largement, à la communication de l'architecture qui insiste souvent sur la singularité absolue d'un projet, d'un concepteur, d'une démarche. Il est intéressant de relever l'intérêt des deux pistes comparatives mises à jour. La première relève des contextes et cultures nationales susceptibles de favoriser l'émergence d'une « bonne » architecture durable. Elle fonctionne comme un discours de mobilisation qui peut susciter le commentaire sinon la réaction d'ordre politique (avec un appel à plus de démocratie participative, par exemple). La seconde opère quant à elle une lecture comparative des démarches de conception et développe une pédagogie du projet durable qui peut devenir objet de négociation interprofessionnelle.

Le discours technique du durable

Nous avons vu à travers nos divers exemples que la problématique durable contemporaine se situe sur une scène politique, médiatique et... scientifico-technique. Le discours sur le durable en général et les projets architecturaux durables sont souvent conduits à devoir démontrer précisément, objectivement et, en définitive, scientifiquement ou techniquement qu'un matériau, un dispositif ou un projet est éco-responsable. Cette nécessité engendre le développement d'un discours technique du durable qui complète, prolonge ou se substitue à d'autres discours techniques de la modernité. Tout comme leurs prédécesseurs, les discours techniques du durable sont à la fois des discours d'experts (codés, fermés voire idéologiques) et des incitations à la négociation.

Le discours technique du durable agit à différents niveaux du projet ou de l'intervention architecturale. Un premier niveau concerne celui des matériaux comme la terre « crue » ou le bois, déjà connotés écologiques mais qui doivent désormais faire la démonstration de leur intérêt dans une démarche durable. Dans un article sur l'architecture en pisé de M. Rauch, publié par AA, le critique d'architecture O. Kapfinger commence par présenter la terre comme éco-matériau par excellence⁴⁰⁷. Puis il s'efforce d'étayer cette hypothèse au moyen d'un inventaire d'arguments : disponibilité, économie des ressources naturelles, réutilisation, qualité thermique, régulation de l'humidité, isolation phonique. Cette analyse multicritère de l'intérêt écologique du matériau traditionnel est rapportée aux normes actuelles : « Un mur de pisé de 40 cm d'épaisseur correspond aux normes d'isolation thermique les plus exigeantes, tout en gardant les avantages d'une construction homogène. » La mention de

⁴⁰⁷ O. Kapfinger, « Habiter la terre », AA 346, 2003/05.

cette performance est complétée par une comparaison avec deux matériaux plus communs, « un édifice en béton ou en brique consomme de dix à vingt fois plus d'énergie pour la fabrication des matériaux, leur transport et leur mise en œuvre » et par l'évocation de pistes de développement (bois, préfabrication).

Plus familier que la terre, le bois est également un matériau chéri par les projets durables. Fortement présent et parfois justifié par la référence aux cultures constructives de certains pays ou régions, sa durabilité peut être démontrée de manière plus explicite. C'est ce que tente de faire la journaliste F. Michel dans son introduction à un dossier consacré au matériau publié dans AIC :

« Pourtant, sur la plupart des cibles environnementales, le bois apporte une réponse favorable à l'environnement d'un bout à l'autre du cycle de vie d'un bâtiment. Il est le seul matériau de construction entièrement renouvelable et qui ne génère pas ou peu de prélèvement de ressources épuisables. Il stocke le CO2 sur le long terme et influe de façon sensible sur la dégradation de l'effet de serre. Sa fabrication est particulièrement économe en énergie et ses produits de déchets sont facilement valorisables. Seules ombres au tableau : les produits de traitement, de collage et de finition qui, au moment de la mise en œuvre des produits ou de leur incinération éventuelle, offrent des risques pour la santé et l'environnement. »⁴⁰⁸

Matériau « naturel » mais cultivé ou traité, le bois donne lieu à des interrogations permanentes en termes de traitement ou de provenance. Ainsi, dans un dossier de D'A, la nature du bois utilisé dans un bâtiment construit aussi en béton et en métal fait l'objet d'une argumentation précise et technique :

« À l'extérieur, Odile Saffroy vante les atouts du mélèze qui n'exige aucun traitement spécifique, n'a pas besoin d'être autoclavé (de quoi satisfaire les démarches HQE très tendance). Ce bois est juste enduit d'un saturateur huileux, bien plus pérenne qu'une peinture, qu'une lasure ou qu'un vernis. Pour les portes coulissantes des trois hangars de Dunkerque, l'architecte a toutefois prescrit des panneaux de contreplaqué – légèreté de la fonction oblige ! –, des panneaux Navyrex (de chez Isoroy), qu'elle a été contrainte de recouvrir d'une fine feuille de bois exotique teintée avec lasure pour lutter contre les effets de l'humidité. »⁴⁰⁹

Plus axé sur le matériau bois qu'engagé dans une justification de l'architecture durable, ce dossier est néanmoins influencé par cette « tendance » qui peut susciter une argumentation technique ou des propos plus distancés. À propos d'un autre projet de P. Arotcharen à Soorts-Hossegor, la prise en compte du durable n'est plus aussi essentielle et la provenance du bois est moins détaillée (« bois exotique rouge, les remplissages en sapin du nord, les poutres en pin local »⁴¹⁰).

⁴⁰⁸ F. Michel, « Chemins escarpés », AIC 293, 2000/trim2.

⁴⁰⁹ P. Blin, dossier « Le bois utile », D'A 121, 2002/05.

⁴¹⁰ Ibid.

À l'autre bout de la chaîne d'une logique de justifications de la durabilité, on trouve également des présentations de projets qui développent un discours sur la technicité des interventions. Il en va ainsi d'un projet caractérisé par une « coopération entre architectes et ingénieurs [qui] ont su faire de leurs choix climatiques et environnementaux un thème architectural ». La lecture du projet est technique, elle s'attarde sur la description des dispositifs de régulation thermique pour lesquels les « ingénieurs ont dû inventer une cloison insonorisée et coupe-feu ; un système d'écluses incorporé », etc.⁴¹¹ Un projet d'hôtel industriel se présente comme une « réponse économique en termes de dépenses d'énergie », avec des objectifs difficiles à tenir⁴¹² : le bâtiment vise une flexibilité obtenue par des plateaux profonds mais difficiles à éclairer (« obligent souvent à un apport coûteux en lumière artificielle »). Écrit par un ingénieur climaticien, l'article indique que les « concepteurs » qui voulaient réduire le surcoût « ont testé plusieurs variantes » avant d'adopter une solution : façade plein sud assortie de plusieurs dispositifs permettant une « climatisation naturelle des espaces intérieurs ». Ces dispositifs sont détaillés sous l'angle de l'ingénierie climatique (circuit de l'air, dispositifs de régulation commandé à distance via un « modem », présence de coupes climatiques, etc.). Très technique, l'article expose le point de vue du climaticien sur un projet dont la qualité architecturale est plutôt exprimée à travers ses photographies.

Qu'ils s'intéressent aux matériaux ou aux projets, ces discours se font scientifiques ou techniques en vue de mesurer la dépense en énergie non renouvelable. La préoccupation pour l'énergie est au cœur de la problématique durable et de son esprit de rationalisation d'une grande partie des pratiques humaines. Elle s'exprime dans les médias architecturaux à travers la mesure des dépenses énergétiques de telles ou telles solutions, mais aussi à travers une pédagogie des dispositifs techniques qui contribuent à relever ce défi en faisant de l'architecture⁴¹³.

C'est le point de vue adopté dans l'introduction d'un dossier consacré aux produits solaires dans AMC (rubrique Matériauthèque)⁴¹⁴. L'article souligne l'actualité des dispositifs dans le « marché du bâtiment en France » et déduit que « le capteur photovoltaïque est ainsi en passe de devenir une nouvelle matière d'architecture ». Il présente cette technologie via un

⁴¹¹ A. Sowa, « Sauerbruch & Hutton, Ove Arup, Ensemble de bureaux, Berlin, Allemagne », AA 329, 2000/07.

⁴¹² M. Schuler, « Fink+Jocher, Transsolar. Un hôtel industriel, Ingolstadt, Allemagne », AA 329, 2000/07.

⁴¹³ « Panneaux photovoltaïques », D'A 167, 2007/10 ; « Étanchéité photovoltaïque », D'A 168, 2007/11 ; « Intégration solaire », D'A 169, 2007/12 ; « Matériauthèque », AMC 180, 2008/07 ; « AA 110, photovoltaïque, un système complet de façade et de verrière », « volet roulant à énergie solaire », AIC 322, 2005/11 ; « Solaire », EK 00, 2007/11.

⁴¹⁴ M. Bernard, « Le siècle du soleil », AMC 180, 2008/07.

premier rappel historique, une présentation technique détaillée, puis s'intéresse aux applications architecturales des panneaux photovoltaïques. L'intérêt pour les questions environnementales qu'implique le solaire conduit l'auteur à préciser que les cellules sont constituées d'un matériau « abondant », le silicium, mais qui « nécessite une fusion à 1 410°C, coûteuse en énergie ». La nécessité de compenser cette « énergie grise » l'amène à s'intéresser aux différents types de cellules et, plus particulièrement, à celles constituées de « silicium amorphe » qui « nécessitent environ dix fois moins de silicium que les précédentes ».

Après cette précision qui ouvre une perspective critique, l'auteur prolonge sa présentation très pédagogique du fonctionnement des panneaux photovoltaïques, s'intéresse à leurs performances (rendement, production électrique moyenne) et souligne que la « technologie évolue rapidement, avec amélioration permanente des rendements ». Les perspectives optimistes ne l'empêchent pas de poursuivre sur la commercialisation des dispositifs, des garanties données par les fabricants (« 25 ans ») et, écologie oblige, il mentionne le fait qu'ils « commencent à anticiper leur recyclage en fin de vie ». La technologie est présentée pour ses applications en architecture, sans oublier ses interactions avec d'autres domaines industriels (recyclage des déchets de l'industrie informatique, économie de matière dans la production des cellules). La logique d'exposition est précise, exhaustive (« scientifique ») et s'avère caractéristique de la démarche durable qui consiste à suivre toutes les implications, effets, répercussions des choix techniques, industriels ou économiques, quels qu'ils soient.

Plus loin, l'auteur présente l'évolution de la « production photovoltaïque mondiale », en la rapportant au nucléaire, et en démontrant la croissance régulière qui permet « d'envisager une compétitivité avec les autres sources d'électricité vers 2015 ». Cependant, la démonstration se double d'un appel aux « volontés politiques », sans lesquelles rien ne peut se faire. L'auteur se réfère notamment au « Grenelle de l'Environnement » et à son objectif de généralisation des « bâtiments à énergie positive », qui ne peut se réaliser qu'en recourant à la technologie solaire. À terme, la croissance de ce secteur énergétique pourrait vers 2050 « couvrir 20 à 35 % de consommation électrique mondiale », soit « environ 10 m² de capteurs par habitants, soit 40 % des surfaces de toits ».

L'article passe ensuite au « coût du photovoltaïque » en France et à « l'obligation de rachat par EDF ». Il relève que le tarif est « majoré si le système photovoltaïque assure "une fonction technique ou architecturale essentielle à l'acte de construction" ». Il est ainsi considéré comme solution « non négligeable dans le montage financier d'un projet architectural ». L'auteur poursuit en précisant les précautions à prendre pour adopter ce dispositif intéressant, qui nécessite toutefois un « investissement élevé » : « étude préalable sérieuse pour vérifier la faisabilité et la rentabilité », « vérifier l'ensoleillement du site »,

« s’entourer de spécialistes, notamment pour les installations importantes », « précautions (...) pour la mise en œuvre des panneaux », etc. Les avertissements portent également sur l’« intégration architecturale » (risque de surchauffe) ou sur « l’impact microclimatique » du photovoltaïque en milieu urbain. Ce qui conduit le journaliste-expert à rappeler qu’« il conviendra d’utiliser de manière raisonnée les capteurs photovoltaïques ». Il note que la technologie risque d’interférer avec les « réglementations urbaines ». Néanmoins, le journaliste-défenseur du solaire veut inciter les « maîtres d’ouvrage, à expérimenter et maîtriser leur nouveau rôle de producteurs d’énergie » et les architectes « à s’approprier ces nouveaux composants, à susciter des mises aux points, à faire apparaître de nouvelles possibilités ». Informé, pédagogique, persuasif et mobilisateur, le discours décrit une filière technologique dans la presse architecturale, en en faisant une donnée incontournable pour produire du projet architectural durable. Au-delà des propos de défense et illustration du solaire, le discours semble rendre incontournable le recours aux technologies contemporaines (avec une dimension *high tech*, une attente vis-à-vis du progrès), tout en imposant un mode de raisonnement scientifico-technique.

Cette position aurait quelque chose à voir avec le durable puisque le « lien fondamental de l’architecture et de la construction se renforce maintenant parce que le rôle et l’emploi accrus de la technique dans la résolution de la crise environnementale s’avèrent », explique l’architecte éco-responsable, P. Madec⁴¹⁵.

*

Parmi les valeurs du développement durable, nous nous sommes intéressés à celles qui étaient susceptibles d’incarner ou de favoriser la négociation, en suivant deux directions : pensée politique et démocratique de l’architecture durable médiatisée et manières d’envisager et de discuter les projets d’architecture, sous l’angle du durable. Ce qui nous apporte les enseignements suivants :

- Effets de la construction politique et médiatique du durable français : référence à de grandes autorités (Kyoto, Grenelle) mais aussi critique de l’effet de mode (séduction des élus, des consommateurs) ou encore de l’intérêt de certains acteurs (entreprises, experts, etc.).
- Durable qui introduit une nouvelle collection d’actants de la vie publique ou politique, « planète », « terre », ou « générations futures ».
- Durable qui suscite de nouvelles modalités politiques : humanisme durable, éco-responsabilité, éthique, citoyenneté, démocratie plus locale ou participative.

⁴¹⁵ « Vision d’architecte, Philippe Madec », AIC 322, 2005/11.

- Durable mieux accepté lorsqu'il affiche des préoccupations sociales, qu'il *fait* ou reflète la société, qu'il ne s'enferme pas dans l'utopie.
- Le local comme espace d'intervention, de négociation et de compromis ; espace qui bénéficie du durable.
- Logique artistique ou stratégique de l'architecture confrontée à celle de la démonstration, de l'objectivation quantitative, de l'évaluation, etc.
- Esprit de comparaison : avancement de l'écologie dans différents pays, des cultures constructives (ex. du bois), des cultures politiques (centralisées, décentralisées). Comparaison des projets pour montrer que le durable produit des architectures différentes.
- Développement d'un discours technique du durable, entre expertise et incitation à la réflexion critique. Systématisation d'une pensée critique, systémique et globale appliquée à toutes sortes de contextes, situations, matériaux, dispositifs ou objets architecturaux.
- Nouvel espace de négociation qui tient à la reconnaissance de la complexité, à l'arbitrage multicritères mais aussi à la pensée systémique qu'on retrouve du côté de l'écologie.

4. Les notions à l'œuvre dans les projets durables

Cette analyse cherche à repérer les principes auxquels les acteurs se réfèrent en parlant du durable. Elle s'appuie sur leur propre évaluation des projets, leurs prises de position, les jugements et critiques qu'ils ont émis lors des entretiens. Partant de l'idée que le durable pouvait être abordé dans une dimension politique, nous avons abordé les positions des protagonistes sous deux angles : d'abord celui de la position critique ou acritique prise envers le contexte du projet architectural et urbain, ensuite celui des manières d'envisager le projet lui-même. Nous avons repéré trois *postures* que nous avons qualifiées de *critique*, *industrielle* et *culturelle*. La première envisage le durable à partir d'une critique du *système technique*, la deuxième sous l'angle d'une adaptation efficace des *équipements techniques* et des *dispositifs spatiaux* aux exigences environnementales, la troisième à travers la prise en compte de l'*espace*, dans ses dimensions culturelles et esthétiques.

Si ces postures s'opposent fondamentalement sur certains points, certaines valeurs qui les constituent sont communes à deux ou trois d'entre-elles, sans forcément y jouer un rôle de même plan. Par ailleurs, certaines personnes adoptent, alternativement, telle ou telle posture ou cherchent à construire des compromis entre elles. Ces postures sont indépendantes des

formations et des statuts des acteurs et peuvent servir à les fédérer par-delà les cultures professionnelles et les positions. Nous avons cherché à définir comment les notions constitutives du durable étaient appréhendées dans chacune de ces postures. Nous avons d'abord abordé cinq notions centrales : l'environnement, le social, l'économie, le temps et l'espace. Il s'agit de trois « piliers » officiels du développement durable auxquels ont été ajoutés le temps et l'espace, notions essentielles des projets architecturaux et urbains.

Selon les postures, nous nous sommes demandés comment ces cinq notions étaient comprises ; en quoi elles motivaient l'action ou rejoignaient des idées communément admises dans un groupe politique ou professionnel. Nous nous sommes ensuite demandé, conformément aux objectifs de la présente recherche, si des visions de la coopération interprofessionnelle et de l'implication des habitants dans un projet architectural et urbain étaient spécifiques à chacune de ces postures.

4.1. Les postures et les valeurs du durable

La posture critique

Dimension essentielle dans l'appréhension du durable, cette posture critique s'inscrit dans la tradition de l'écologie politique en revendiquant une approche « holiste » et en critiquant le système technique français.

Une posture inscrite dans la tradition de l'écologie politique

Cette posture est incarnée sur nos terrains par Karine Lapray (Tribu Lyon), les architectes Lucien Kroll (Auxerre), Hervé Vincent et Tania Concko (Lyon), l'urbaniste spécialisé en techniques alternatives aux VRD Christian Piel et l'architecte urbaniste Serge Renaudie (Auxerre). Ces personnes ont affirmé une posture critique vis-à-vis du *système technique*⁴¹⁶ français et ont centré leur discours sur l'idée que celui-ci restreint le durable à la question de la baisse de la consommation d'énergie alors que les objectifs et les méthodes doivent être

⁴¹⁶ Nous nous appuyons sur deux notions qui n'ont pas été abordées en ces termes par les personnes interviewées : ensemble technique et système technique. La première expression désigne un complexe « caractérisé par la réunion d'objets techniques dans l'accomplissement d'une fonction commune », les objets techniques étant matériels et « le fruit d'une activité réfléchie et consciente, organisée et structurée » de l'homme (par exemple, le chemin de fer, est un « ensemble technique » constitué de plusieurs « objets techniques »). La deuxième expression désigne un équilibre, au sein d'une société, basé sur « un certain nombre d'ensembles techniques contemporains » et qui s'appuie sur « des liaisons internes » nombreuses et denses. (C. Lamming, « Objet technique / système technique », *Dictionnaire des notions*, Encyclopédia Universalis éditeur, 2005, p. 826-827). Notons que les personnes que nous avons rencontrées évoquent, avec une connotation négative, « la technique », de manière polysémique et sans préciser ce à quoi renvoie ce terme.

variés. Cette position prend en compte un nombre important d'aspects (site, usages, esthétique...) et les envisage dans leurs interdépendances.

Commençons par deux personnes qui se sont présentées comme des professionnels militants pour la cause du durable. Il s'agit d'une ingénieure et d'un architecte ayant travaillé sur le projet de Lyon et qui ont, l'un comme l'autre, témoigné de la similarité de leurs positions comme de l'intérêt de leur collaboration. La première est la responsable et la fondatrice de l'antenne lyonnaise du bureau d'étude Tribu. Elle a présenté, au cours de l'entretien, les points fondamentaux de la démarche de ce bureau d'études, soit une démarche construite collectivement depuis le début des années 1990. La seconde est l'architecte Hervé Vincent, qui a développé son expérience et son discours sur le durable, notamment au cours du processus de projet de l'îlot A.

Leur militantisme est basé sur l'affichage du rejet des techniques généralement adoptées dans le secteur du bâtiment en France et la recherche de manières de faire alternatives. Leur approche peut être qualifiée d'*holiste*⁴¹⁷, dans la mesure où elle prône d'articuler plusieurs questionnements et où elle rejette la « réduction » de la question du durable à l'amélioration de la gestion de l'énergie. Un des griefs concernant le domaine du BTP est de n'approcher le durable que sous l'angle de la baisse de la consommation d'énergie. Parallèlement, ils défendent l'idée que le projet durable se fait collectivement, dans des situations d'échanges, de manière interdisciplinaire. Ils accordent un rôle important à l'architecte, considéré comme un généraliste, pour sa compétence de médiateur comme pour sa capacité à concevoir un espace en prenant en compte divers critères et contraintes.

L'autre critique porte sur la production d'*ensembles techniques* destinés à faire baisser les consommations énergétiques, mais qui, en raison de leur sophistication, sont onéreux et rapidement obsolètes. Les notions de *simplicité technique* et de *durée du bâti* sont au cœur de leur approche fondée sur une méfiance vis-à-vis du système technique dominant. La *conception architecturale* et la prise en compte du *site* sont présentées comme des alternatives économiques permettant d'aborder avec *humanisme* la question de l'environnement.

⁴¹⁷ Le vocable d'holiste ou d'holistique n'a pas été employé par les personnes interviewées dans le cadre de cette enquête. Nous nous appuyons sur une définition générale de ce mot, sans référence à une théorie particulière en philosophie, sociologie ou autre discipline : « De manière générale, on qualifie d'holiste (du grec holos, « tout entier ») toute théorie qui privilégie le tout sur les éléments qui le composent. Dans une conception holiste, le tout n'est donc pas un simple agrégat d'éléments. » (Entrée « holiste » in J.-F. Dortier, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Éditions Sciences humaines, Auxerre, 2004, p. 308). Notons que ce vocable fait partie du vocabulaire de certains protagonistes de l'approche critique repérés dans le cadre de l'enquête sur les médias.

Leurs manières de parler du durable prend des colorations différentes en fonction de leur formation et de leur pratique. L'ingénieur fait appel à la collaboration avec des architectes, qui permet d'aborder le projet autrement qu'à travers la baisse des consommations. L'architecte voit dans le développement durable une raison supplémentaire de mettre l'architecte au cœur du processus de projet.

La responsable du bureau d'étude Tribu de Lyon insiste sur la question de la longue durée. Elle plaide pour que le bâtiment réponde aux « performances énergétiques », en étant pensé, en lui-même, comme un objet devant se maintenir dans le temps. L'accent est mis sur la structuration du bâtiment. En jouant sur « l'enveloppe », « l'espace », le « prospect », on peut obtenir des résultats valables à long terme, jusqu'au bout de la durée de vie du bâtiment (estimée entre 80 et 150 ans). Les économies énergétiques, obtenues grâce à des solutions techniques, sont considérées comme peu performantes car les dispositifs doivent être renouvelés périodiquement (tous les 15 ou 20 ans). Si l'on cherche à obtenir ces performances indépendamment de la conception du bâtiment, on obtiendra des solutions coûteuses qui risquent de « réduire le projet à des considérations financières ». Cette position l'induit à chercher d'autres solutions, à partir de l'inscription du bâtiment dans un contexte géographique et temporel et à rejeter des « plans types » élaborés du seul point de vue énergétique. La question de la maîtrise de l'énergie est pensée parallèlement à la prise en compte du site, des logiques de transformation de la ville et du fait que des gens « vivent dans les bâtiments ». Le « dialogue entre l'ingénieur et l'architecte » devient un moyen pour atteindre ces objectifs. L'architecte est amené à travailler en amont, sur la structure du bâtiment, les sites et les usages. Le rejet du seul critère de la performance énergétique mène à la recherche de compromis ou d'articulations entre différents acteurs et logiques, à travers le « dialogue » et le « travail d'équipe ».

De son point de vue d'architecte, Hervé Vincent envisage le développement durable comme une notion fondamentale dans le travail de conception, prenant en compte aussi bien les aspects humains qu'environnementaux. Il inscrit la logique du développement durable dans l'histoire de l'architecture, symboliquement autour de l'idée « d'abriter des êtres humains » et en faisant référence à « l'architecture vernaculaire ». Il envisage le bâtiment dans la longue durée et travaille sur la flexibilité des espaces pour qu'ils puissent être reconvertis. Il est à la recherche de moyens naturels pour limiter les consommations énergétiques (ventilation et éclairage naturels). Le travail de conception architecturale doit pouvoir rendre inutiles certains ensembles techniques de maîtrise de l'énergie et éviter « la réduction du projet à des considérations financières ». Il considère l'architecte comme le « pivot du travail d'équipe » et pense que le développement durable justifie son rôle de « chef d'orchestre ». Il insiste sur l'importance du dialogue et des échanges entre professionnels ainsi que sur la

question de la pédagogie envers les habitants à propos des « logements passifs » et sur la prise en compte des retours. Cette pédagogie est également envisagée envers les entreprises du bâtiment.

La critique du mode de fonctionnement du monde du bâtiment est relayée par les deux architectes exerçant à l'étranger que nous avons interviewés : Tania Concko et Lucien Kroll. Leurs griefs portent sur le système technique *français* et sur l'approche du développement durable qui y domine. Ils jugent cette dernière étroite, focalisée sur la question de la réduction de la consommation d'énergie, basée sur la recherche de performances et la mise en place de normes. Pour Lucien Kroll, elle ne prend pas en compte « l'énergie grise », c'est-à-dire celle que nécessite la production des ensembles techniques ainsi que la question du recyclage. Pour Tania Concko, « d'autres équilibres financiers à l'intérieur de l'enveloppe logement » doivent être trouvés. Elle pense que l'argent dépensé dans la structure des logements ampute fortement les budgets et réduit d'autant la possibilité d'utiliser des matériaux de façade isolants et permettant de bien éclairer l'espace intérieur. Elle plaide pour la reprise du système du coffrage tunnel qui fait baisser les coûts de construction et qui est fréquemment utilisé aux Pays-Bas et en Belgique. Tous les deux donnent en référence les logements réalisés aux Pays-Bas depuis les années 1970, pays où est installée l'architecte française Tania Concko et où Lucien Kroll exerce son activité depuis son agence située à Bruxelles. On retrouve, chez ces deux architectes, l'idée que la conception architecturale et l'intégration au site permettent de trouver des solutions économiques et humanistes aux problèmes de l'environnement.

Leur humanisme se nourrit de valeurs sensiblement différentes. Celui de Tania Concko pourrait être qualifié d'esthétique, dans la mesure où elle pense le logement comme un espace offrant, outre le « confort » (« qui ne se résume pas au confort thermique »), des qualités de lumière et de vue. La « qualité de vie » qu'elle évoque est marquée par le plaisir d'habiter dans un espace particulier. Celui de Lucien Kroll se veut *pédagogique*, l'espace du logement, en lui-même et dans sa relation à l'extérieur, doit pouvoir éveiller « l'habitant ». Il parle d'espaces « démonstratifs », permettant de découvrir l'environnement.

La durée de vie du bâti est une valeur importante pour Lucien Kroll qui envisage son travail d'architecte comme une étape dans l'élaboration progressive d'un quartier qui se constitue, dans sa « complexité », à travers le temps : « le rôle (...) du paysagiste urbain est de préparer – strictement que ça – les conditions de naissance d'une complexité maximale ». L'idée de la durée du bâti ne vise pas à maintenir un bâtiment à l'identique à travers le temps, mais à mettre en place un support permettant un renouvellement progressif du bâtiment. Alors qu'Hervé Vincent choisit la « flexibilité » comme concept opératoire afin de prolonger la durée du bâti, Lucien Kroll s'appuie sur des choix typologiques et esthétiques

permettant la sédimentation des bâtiments. Il pense que certains types ne permettent pas au bâtiment d'évoluer au gré des initiatives des habitants : « tous les grands ensembles préfabriqués font tout ce qu'ils peuvent pour l'éviter [l'appropriation des logements par les habitants], c'est leur règle absolue. ». La dimension esthétique a sa place en tant qu'invitation à prolonger le travail de l'architecte et à assurer ainsi l'augmentation de la durée de vie du bâtiment. Il décrit les grands ensembles comme « neutres » et « gris » et pense que l'absence de couleur induit que « ce que les gens ajoutent est toujours pris pour une insulte ».

Les démolitions actuelles sont présentées à la fois comme le signe de l'inadaptabilité de ces types et de leur incompatibilité avec l'initiative des habitants : « Le processus d'appropriation ne peut pas jouer s'il n'est pas préparé par l'architecture ». Il y voit aussi la preuve de l'incapacité des professionnels à trouver des solutions inscrites dans la continuité : « On les démolit maintenant. C'est encore pire que de les avoir construits. »

La simplicité technique à l'épreuve des projets

Les ambiguïtés de la notion de simplicité ont été développées par un des défenseurs de la démarche paysagère présents sur nos terrains : Christian Piel. Celui qui affirme, avec humour, participer au « Magic Circus du développement durable » milite, non pas en affichant un discours contre le système technique dominant, mais de manière implicite en se spécialisant dans des techniques alternatives. Sa position critique est génératrice de sa structure et de sa compétence. Composante Urbaine fonctionne à la fois comme un bureau d'études en hydrologie et une agence de paysage qui s'est spécialisée dans les techniques d'assainissement à ciel ouvert, alternatives aux canalisations enterrées. Ces techniques, qui se sont développées en France au moment de la construction des villes nouvelles, sont économiques et participent à la mise en valeur des sites. Elles peuvent être qualifiées de *simples* en ce sens qu'elles sont basées sur des manières de faire anciennes et qu'elles nécessitent *a priori* peu de compétences : creuser un fossé demande sans doute de la force ou de bons outils, mais pas forcément un long apprentissage.

Elles s'opposent ainsi à des équipements onéreux qui nécessitent de l'énergie pour être produits. Selon Christian Piel, la notion de simplicité est à mettre en relation avec les différentes phases du projet. Compréhensible par tous, évocatrice de paysages agricoles ou du patrimoine paysager, la technique du fossé est facile à expliquer et à faire accepter dans les premiers échanges avec les élus ou les professionnels : « Esquisse, tout le monde est ravi, les politiques, les techniciens, tout ça c'est super, c'est dans la nature, respecter la géographie, c'est l'eau dans la ville, c'est l'environnement, le HQE tout ça, donc là, on est dans la merveille. »

L'affaire ne fait ensuite que se compliquer. « Après, l'avant-projet, quand on contraint un peu le plan masse, ça se gâte un peu, mais ça va encore. Tous se réveillent au "pro". C'est là qu'on voit tout ce que ça veut dire cette approche là. » Vouloir « un fossé de 30 cm d'eau (...) implique que l'architecte fasse ça (...) et que le bureau d'études VRD n'a pas sa part sur l'eau pluviale. Puis il y a un problème avec la loi sur l'eau. » Le décalage par rapport au système technique dominant amène des incompréhensions aussi de la part des politiques, qui réalisent, *a posteriori*, qu'ils devront assumer, par exemple, le fait que le terrain de football soit parfois inondé car il joue un rôle dans le système de gestion des eaux de pluie.

Cela montre qu'une technique simple, mais inhabituelle, par rapport au système basé sur les VRD peut devenir complexe à mettre en œuvre, notamment en raison de la difficulté à en faire comprendre les étapes à l'ensemble des personnes concernées. Ce qui est économique du point de vue des investissements, ne l'est pas forcément de celui de la conception, de la mise en œuvre ou de la gestion des espaces réalisés.

L'articulation entre des savoir-faire simples et anciens, avec un système technique autre, n'est pas facile. En effet, celui-ci est basé sur d'autres manières de faire devenues usuelles. Elles sont inscrites dans les processus et les modes de production industrielle du cadre bâti comme dans les procédures du projet architectural et urbain. Plus simple est de s'inscrire, alternativement, dans telle ou telle logique, comme le fait Tania Concko. Elle souligne clairement son adhésion à la simplicité en tant que valeur :

« Pour moi, le développement durable ne consiste pas à tomber dans l'hyper technologique. Je pense que, pour que ce soit intégré et bien vécu, il faut que ça reste très simple, en fait, sur l'utilisation, sur la façon dont on met en place les choses, sur les solutions qu'on trouve. »

Cependant, elle a cherché, dans le cadre du projet de l'îlot A, à mobiliser pour la façade du bâtiment un ensemble technique complexe, composite et nouveau :

« J'ai cherché par tous les moyens, comment j'allais pouvoir maintenir un maximum de luminosité dans les logements. Donc on a fait toute une réflexion sur l'Ocalux (...). C'est un produit comme ça qui est entre deux vitrages, et à l'intérieur, on a de petits tubes de verre. (...) avec des alvéoles plus ou moins grandes. »

La logique de l'innovation technique et celle de la simplicité cohabitent dans son travail. Tania Concko est une architecte de renom, engagée sur plusieurs terrains : celui du militantisme pour « la question du logement en France » ; celui du durable et de l'esthétique. Si elle peut parfois trouver des thèmes de projet à l'articulation entre ces trois logiques, comme en ce qui concerne les « espaces tampons entre l'intérieur et l'extérieur » conçus pour l'îlot A, elle peut-être amenée à renoncer au principe de simplicité pour résoudre des questions d'usage et d'esthétique : « En réalité, c'est assez beau, ça permet d'avoir de la

lumière et en même temps, ça a exactement la même valeur de coefficient thermique qu'une paroi béton, qu'une paroi épaisse. »

De la lecture croisée des positions développées par quelques acteurs des projets de Lyon et d'Auxerre qui ont mis en avant leur posture critique, se dégage un ensemble d'idées partagé. Il repose sur une méfiance vis-à-vis du progrès technologique pour sa participation aux problèmes actuels d'environnement et une critique politique et professionnelle du système technique français qui favorise les solutions technologiques aux problèmes d'environnement et se focalise sur la question des baisses de consommation d'énergie.

Dans le cadre d'une bataille visant au changement de paradigme du projet architectural et urbain en France, les valeurs proposées en alternative sont :

- La prise en compte de l'environnement, non seulement comme un milieu naturel, mais aussi comme un site, un paysage.
- Le temps : il est pensé dans la longue durée et en relation avec le passé inscrit dans des traces du site. Il invite à évaluer les qualités d'un bâtiment dans la perspective du long terme.
- Le social : l'homme est au centre des projets au travers de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire) ou de rapports à l'autre (pédagogie, dialogue).
- L'espace : il est une fin en soi, c'est une valeur : il s'agit de le préserver bien sûr, mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain. Ce n'est pas seulement un environnement comprenant un ensemble de caractéristiques, mais aussi un *site*, chargé d'histoire et de potentiels.
- L'économie : la simplicité technique est mise en avant pour faire baisser le coût de la construction et permettre une meilleure rentabilité du bâtiment à long terme.

La posture industrielle

Nous avons qualifié cette posture d'*industrielle*, en référence à la « cité industrielle » définie par Luc Boltanski et Laurent Thévenot dans *De la justification*⁴¹⁸. Cet ouvrage décrit six « cités » (ou « mondes ») qui sont des registres, des cadres de référence à partir desquels les individus décrivent et donnent sens à leur action. La cité industrielle est celle « où trouvent leur place les objets techniques et les méthodes scientifiques » dont « l'ordonnance

⁴¹⁸ L. Boltanski, L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

(...) repose sur l'efficacité des êtres, leur *performance*, leur *productivité*, leur *capacité* à assurer une *fonction normale*, à répondre utilement aux *besoins* »⁴¹⁹.

D'un certain point de vue, on peut considérer que tous les acteurs rencontrés dans la présente recherche s'y inscrivent, dans la mesure où ils sont soucieux de bien faire fonctionner leur agence, leur entreprise ou leur service, de bien gérer leur temps et de se coordonner avec leurs collègues afin d'utiliser les outils adéquats pour atteindre les objectifs fixés. Néanmoins, les trois personnes dont nous allons présenter ci-dessous les visions du durable, centrent quasi exclusivement celle-ci sur une recherche d'optimisation du processus, notamment grâce à reproductibilité des ensembles techniques et des méthodes de travail. Dans la posture précédente, outre que le système technique était critiqué, ce qui n'est pas le cas ici, l'efficacité des projets architecturaux était plutôt évaluée en relation avec une situation spatiale, géographique, temporelle et sociale. Peu importe que l'on puisse ou non reproduire cette solution dans un autre projet. Dans la posture industrielle, c'est à cet aspect que la priorité est donnée.

Cette approche est incarnée sur nos terrains par l'ingénieur thermicien Christian Cardonnel (Lyon), le chef de projet de Nexity Apollonia (maître d'ouvrage privé de l'îlot A de Lyon) et l'architecte Gilles Pessard (Auxerre).

On ne trouve pas dans leurs propos de critique du progrès technologique ou du système technique français. L'architecte Gilles Pessard choisit les matériaux de construction en fonction de leur efficacité thermique. Il regrette le manque de compétences des ouvriers du bâtiment pour la mise en œuvre de ces matériaux. Il est soucieux des performances effectivement réalisées par les équipements techniques permettant d'économiser l'énergie. Il critique des incohérences dans le choix des emplacements, un manque de contrôle des réalisations, une absence d'efficacité.

Le directeur de Cardonnel ingénierie travaille avec conviction à la mise en place « d'équipements » et a notamment élaboré, à Lyon, des « planchers chauffants réversibles, de l'eau chaude sanitaire collective, de la ventilation micro réglable ». L'optique dans laquelle ces « équipements » sont élaborés est celle de la « standardisation » :

« Globalement, ce que l'on peut voir avec Apollonia et Nexity, c'est qu'on essaie toujours de reproduire un petit peu ces éléments. Là, on fait un autre programme sur Romainville : on fait à peu près les mêmes choses. On gagne en pertinence, en essayant d'optimiser un petit peu les solutions. Et, je pense que dans quelque temps, on aura peut-être une solution qui sera pour nous devenue une solution basique, et puis, on n'en restera là. On peut imaginer des voitures à deux ou à trois roues, ou à cinq roues. Mais globalement, une voiture à quatre roues, ça marche bien, et tout le monde est content. À

⁴¹⁹ Idem, « Le monde industriel », p. 252-262. Les autres mondes sont qualifiés de « inspiré »,

partir d'un moment, il faut aussi une standardisation au niveau des équipements, parce qu'il faut qu'on gagne en économie. Et si en économie, en entretien et en savoir-faire. Et c'est comme ça qu'on va pouvoir avancer sur les choses. »

La standardisation est un état d'esprit. Elle fait partie du contexte dans lequel les équipements sont élaborés, à la fois du côté du promoteur et de l'ingénieur. Le but est d'obtenir un équipement performant qui pourra être standardisé et d'utiliser les projets pour les mettre au point.

De ce point de vue, le directeur de Cardonnel ingénierie est en phase avec le promoteur de l'îlot A qui travaille, au sein du groupe Nexity, pour la filiale Apollonia spécialisée dans les projets expérimentaux. Le durable est perçu par celui-ci comme une contrainte imposée par la SPLA. Il est peu utile du point de vue de la commercialisation, car la valeur des bâtiments construits est principalement basée sur leur situation et la qualité architecturale. En 2006, au moment du lancement de la commercialisation, les clients ne sont pas particulièrement intéressés par le fait que les immeubles construits s'inscrivent dans une démarche environnementale si ce n'est, à la marge, dans la mesure où ils permettent la baisse des coûts de consommation (ce qui intéresse peu les acheteurs qui ne prévoient pas d'habiter les logements). Le durable génère ce qui est considéré essentiellement comme des « surcoûts » dans la mesure où la valeur commerciale n'en est pas augmentée. Il tente de palier l'emploi de matériaux ou de dispositifs techniques onéreux en mettant au point des dispositifs techniques qui seront ensuite utilisés dans d'autres opérations. Ce qui contribue à l'équilibre financier à l'échelle du groupe et à la construction de son image d'entreprise innovante auprès des SEM.

Cette approche a toutefois quelques points communs avec l'approche critique : on retrouve, malgré la mise au point d'équipements complexes dans une optique de standardisation, la recherche de solutions techniquement simples, comme la ventilation naturelle, le choix d'un type de bâtiment approprié, l'organisation spatiale. Au moment du processus de projet de l'îlot A, le directeur de Cardonnel ingénierie a développé, au sein de sa société, une méthode : la méthode « cube ». Celle-ci prend en compte le lieu d'implantation du bâtiment et travaille sur le programme et la « phase architecturale ». Elle a été élaborée en s'appuyant sur une évaluation assez négative du processus de travail :

« Sur ce type de programme, on a fait ce que j'appelle une mission canadien : c'est-à-dire qu'on est venu, comme le pompier volant, essayer d'éteindre le feu ; et quand on éteint le feu, c'est souvent avec des moyens relativement importants, et des zones de dégâts. (...) Il vaut mieux faire de la prévention (...) et globalement, la conception initiale des programmes n'était pas du tout adaptée. »

« domestique », « de l'opinion », « civique », « marchand ».

L'idée de la méthode « cube » consiste à rationaliser au mieux le processus de projet, de définir les étapes du diagnostic et d'intervenir le plus possible en amont. Cette méthode touche ainsi à la conception architecturale et travaille sur le rapport du bâti à l'environnement. Si cette démarche prône un « travail d'équipe » organisé de manière aussi efficace que possible, la différence avec celle qui prévaut chez les architectes concerne le regard qui est porté sur la conception, sur les critères permettant de définir une « bonne » organisation spatiale : pour les uns les critères renvoient aux usages ou au site, pour les autres à la question énergétique. Les appréciations diffèrent et les avis sont susceptibles d'être contradictoires. Par exemple, une des premières étapes de la méthode « cube » porte sur l'environnement du bâtiment. Celui-ci est envisagé non pas comme un *site* ou un *paysage*, c'est-à-dire avec une dimension culturelle et esthétique, mais plutôt sous un aspect climatique : le diagnostic prévoit en effet de prendre en compte le « département » dans lequel est situé le bâtiment, son altitude, son climat.

La rationalisation du processus est vue parallèlement à l'équilibre financier. Le directeur de Cardonnel ingénierie, aussi bien que le responsable du projet pour Nexity Apollonia, cherche au maximum à utiliser des dispositifs économiques du point de vue de la construction. Ce dernier plaide, – mais n'a pas toujours gain de cause – pour la mutualisation des moyens (il se bat pour la mise en place d'une chaufferie commune là où la SPLA se prononce pour des chaufferies propres aux îlots), l'utilisation de dispositifs polyfonctionnels (des planchers alternativement chauffants ou refroidissants), le choix des orientations, la limitation des surfaces vitrées (ce qui engendre des conflits avec l'architecte Tania Concko), l'optimisation des « coefficients de forme » (larges bâtiments sans décrochés de façade, une des justifications des loggias profondes et tempérées conçues par l'agence de Dusapin-Leclercq).

Les solutions aux économies d'énergie ne passent donc pas forcément par des équipements techniques sophistiqués et onéreux, l'équilibre financier étant un critère important. La recherche de la bonne organisation, de l'efficacité va de pair avec une certaine prise de distance vis-à-vis de la « cité marchande » de Boltanski et Thévenot, c'est-à-dire celle où « les actions sont mues par les désirs des individus, qui les poussent à posséder les mêmes objets »⁴²⁰. De même, le responsable du projet pour Nexity Apollonia met en avant l'aspect expérimental du projet et ne l'aborde du point de vue de sa rentabilité financière que pour

⁴²⁰ Idem, p. 241. Les auteurs travaillent sur les accords et les désaccords entre les cités. Sur les points de rupture entre les mondes marchand et industriel : « L'objet de nature marchande est une chose vers laquelle tendent des désirs concurrents d'appropriation, une chose désirable, vendable, commercialisable. Sa qualité n'est pas celle des objets du monde industriel qui valent par leur efficacité, leur caractère fonctionnel. S'écartant de la normalisation du produit industriel, condition de

évoquer des difficultés (en partie dues à la crise en 2008). Les représentants de l'approche industrielle ne considèrent pas faire partie du « business vert »⁴²¹ dénoncé par Tribu. Le président de la société Cardonnel Ingénierie évoque, avec ironie, la contradiction qu'il y a entre le luxe et les économies d'énergies à propos de la position convoitée de l'îlot A à la pointe de la presqu'île de Lyon Confluence, qui a fait de ces appartements des biens convoités :

« C'était la position sur la presqu'île qui était la plus intéressante. Et d'après ce qu'on m'a raconté, quand ils ont fait le *one Shot* de vente, il y avait des gens très huppés qui ont fait la nuit, mais avec des bouteilles de champagne, et presque du caviar, pour attendre, en fait, l'achat de leur appartement et être dans les premiers. Et c'était la fête... »

Ces remarques montrent qu'il se situe en retrait vis-à-vis de la logique du monde marchand qui valorise les « objets de valeur, de luxe, haut-de-gamme »⁴²². L'attrait d'une population habituée à dépenser de l'argent de manière ostentatoire rend ces appartements suspects d'inutilité. Cela crée un doute sur leur capacité à répondre à des « besoins réels »⁴²³, sur l'« efficacité » que l'on cherche à atteindre au sein du monde industriel. Cela n'est pas conforme au sens que les acteurs accordent à leur action.

Cette approche est marquée par :

- une logique de rationalisation du processus centrée sur les questions énergétiques ;
- une vision de la conception architecturale centrée sur les questions énergétiques ;
- une logique de standardisation et d'innovation ;
- la recherche de performance au niveau des matériaux, des équipements, de leur mise en œuvre et de leur gestion.

Les valeurs sur lesquelles s'appuie l'action des acteurs :

- La prise en compte de l'environnement, en tant que source d'énergie à conserver et à utiliser dans le cadre du projet architectural.
- Le temps : la longue durée comme cadre de prise en compte de l'environnement.

son efficacité, l'identification commune du bien marchand l'inscrit comme propriété aliénable, objet commun de désirs divers ». p. 247.

⁴²¹ Cette position, présentée sous forme de profession de foi sur le site internet du bureau d'étude Tribu : « [La démarche HQE®] est devenue un enjeu commercial entre les différents lobbies du green washing. À l'image du Grenelle, initialement une formidable machine à espérer et à bâtir un avenir vertueux, et qui se transforme, avec le Grenelle 2, en un marché de dupes dont seul le business vert sort victorieux ». Cf. www.tribu-concevoirdurable.fr.

⁴²² L. Boltanski, L. Thévenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*, op. cit., p. 245

⁴²³ Idem, p. 332

- Le social : le bien-être de l'homme est abordé dans son rapport à la gestion de son environnement (confort thermique, matériaux adéquats, bon usage des équipements, pédagogie).
- L'espace : l'espace territorial ou architectural est vu à la fois comme un *objet* à assainir et comme un *moyen* pour assainir l'environnement en général. C'est une surface et des volumes à organiser pour une haute efficacité du point de vue de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la pollution.
- L'économie : elle touche l'énergie (baisse des consommations, meilleure utilisation des ressources), le budget du projet mais aussi le temps de travail à travers la recherche de rationalisation du processus de travail.

La posture culturelle

La posture culturelle s'inscrit dans la tradition de la culture architecturale. Les architectes que nous avons interviewés, hormis ceux que nous avons présentés plus haut et qui avaient une position critique affirmée, s'inscrivent dans la logique du durable à partir des thèmes qui les intéressent particulièrement dans leur travail d'architecture. Nous avons qualifié cette posture de « culturelle », dans la mesure où elle se présente comme une extension d'une démarche définie préalablement, centrée sur une vision du bâtiment et de l'espace comme appartenant au champ de la culture et *adaptée* au durable. Aussi, parce que, à la différence des deux approches précédentes, on n'y rencontre pas des ingénieurs et des architectes, mais exclusivement ces derniers (Ignace Grifo, Serge Renaudie, Pierre Guilbaud (Auxerre), Tania Concko, Dusapin-Leclercq (Lyon)). Si ces architectes adoptent une certaine distance vis-à-vis de l'arrivée de la thématique du durable dans le champ du projet architectural et urbain, ils s'en saisissent néanmoins pour repenser et renouveler l'argumentation de leurs manières de faire.

L'architecte Ignace Grifo est un de ceux qui a réagi avec le plus de distance à la notion de « développement durable » qu'il considère comme galvaudée et utilisée à tout propos. Il la rattache, néanmoins, à une démarche architecturale basée sur « l'intégration » des bâtiments au site et sur la prise en compte des usages et du plaisir d'habiter. Elle permet dès lors aux habitants de « s'approprier leur environnement ».

Cette attention à l'environnement donne à l'architecte des occasions de renouveler son « écriture », notamment en travaillant avec des « matériaux du site ». Il permet à l'habitant de mieux « s'approprier » son logement, car il y reconnaîtra des « éléments familiers et emblématiques ». Cet architecte s'appuie sur les notions « d'appropriation » de l'espace par l'habitant et la recherche plastique qui fondent sa démarche. La question du matériau sert à

justifier son travail du point de vue du durable, dans la réalité comme dans le discours. Son travail sur la force évocatrice du matériau est à l'articulation entre sa démarche architecturale et la question du durable.

Le chef de projet de l'agence Dusapin-Leclercq se fait le porte-parole des distances prises au sein de son agence vis-à-vis du militantisme. Il évoque le développement durable plutôt en termes de compétences :

« Donc on a à l'agence une culture HQE qui n'est pas une culture militante HQE dans le sens où on n'a pas une spécificité HQE, on ne fait pas que du HQE, mais on a une connaissance et une capacité à faire du HQE et à s'intégrer dans une démarche HQE. Et on a quelques réflexes qui nous permettent de fonctionner dès le départ... Voilà. On a déjà travaillé sur des doubles peaux, sur des choses comme ça, qui nous ont justement permis de développer aussi la loge... On a une connaissance de ça, par rapport à d'autres projets, mais on n'est pas une agence qui ne fait que du HQE. »

Son approche n'est pas accompagnée d'un discours contre la technique. Il considère que les équipements techniques ont leur place dans la maîtrise globale de l'énergie mais propose plutôt des dispositifs spatiaux basés sur la simplicité, la « pérennité », l'utilisation de l'énergie naturelle, le « peu d'entretien ». Il envisage le développement durable à la fois comme un ensemble de normes et comme une notion à intégrer dans le travail de conception des logements, dans les compétences de l'architecte. Le développement durable invite à travailler des dispositifs qui ont, parallèlement à l'objectif de baisse des dépenses énergétiques, un intérêt d'usage : « doubles peaux », « loge froide ». Il conduit à prendre davantage en compte « l'éclairage et la ventilation naturels », la « récupération des eaux de pluie » et à travailler avec de nouveaux matériaux, en veillant à la question de « l'esthétique ».

L'architecte regrette le manque de compétences des ouvriers du bâtiment pour la mise en œuvre de ces matériaux. Le développement durable est lié à une réflexion sur l'inscription des bâtiments dans le site. Le « paysage » et l'environnement sont des éléments susceptibles de nourrir le travail de conception : travail sur les « vues, les couleurs, les matériaux, les matières ». Il en ressort que le thème du durable est mis en relation avec la démarche de cet architecte sur trois points : la prise en compte du paysage, la réflexion sur les dispositifs spatiaux et les matériaux. Nous avons trouvé ces trois points, ensemble ou séparément dans la quasi-totalité des discours des architectes interviewés.

La prise en compte du paysage apparaît comme une manière de se raccrocher au thème du durable. L'architecte Serge Renaudie (né en 1952) a éprouvé le besoin, après plusieurs années d'exercice, de se former au paysage et est paysagiste d.p.l.g. depuis 2007. Il aborde le développement durable à travers une démarche paysagère, fondée sur la prise en compte et la mise en valeur de la « singularité du site », considéré des points de vues géographique,

historique et surtout environnemental. Son travail s'appuie sur les éléments de la nature (faune, flore, sol, eau, topographie...) qui sont pensés en relation avec l'action de l'homme, qu'il s'agisse des professionnels de l'urbanisme ou des habitants. Il s'inscrit dans une visée à long terme. Cette démarche paysagère est partagée par l'expert en hydrologie impliqué dans le projet des Brichères, qui a créé des motifs paysagers (bassins, noues) et rendu explicite le parcours de l'eau dans le projet.

La question de l'étalement urbain est aussi une manière pour les architectes de s'inscrire dans la thématique du durable. Le responsable du service d'urbanisme d'Auxerre envisage le développement durable sous l'angle du « respect de l'environnement ». Celui-ci est pensé à plusieurs échelles. A celle de l'agglomération, en liaison avec l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), il s'agit de limiter des surfaces construites à des zones denses, de permettre le maintien d'espaces non construits. À l'échelle de l'opération, il s'agit de tenir compte des caractéristiques du lieu et de veiller à l'implantation des bâtiments dans le site. En respectant l'environnement, les professionnels créent un « espace de vie » qui permet une vie sociale riche et agréable ainsi que l'intégration, par les habitants, de la notion de « respect de l'environnement ».

Ces architectes acceptent le système technique français et recherchent des solutions aux économies d'énergie à travers un travail de conception spatiale, articulé à la question des usages et de l'esthétique. Ils ne se positionnent pas de manière monolithique pour l'esthétique et contre le durable qui entraverait leur liberté de ce point de vue. Ils défendent plutôt une approche plurielle dans laquelle l'esthétique trouve sa place. Les valeurs qu'ils défendent sont :

- La prise en compte de l'environnement comme un site, un paysage.
- Le temps : il est pensé dans la longue durée et en relation avec le passé inscrit dans des traces du site.
- Le social : l'homme est mis au centre des projets à travers de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire).
- L'espace : il est une fin en soi, c'est une valeur : il s'agit de le préserver bien sûr mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain. Ce n'est pas seulement un environnement comprenant un ensemble de caractéristiques mais aussi un *site*, chargé d'histoire et de potentiels.
- L'économie à travers la bonne gestion du sol, la densité et le rejet de l'étalement urbain.

Les valeurs du durable

L'étude des différentes postures permet de comprendre les tensions à l'œuvre au sein des notions constitutives du projet durable.

La notion d'environnement est approchée différemment parmi les personnes interviewées. Certains le voient comme un site, dans sa dimension culturelle, historique, humaine, d'autres comme une source d'énergie à conserver et à utiliser dans le cadre du projet architectural, d'autres enfin comme un milieu biologique⁴²⁴. Deux stratégies apparaissent pour assainir l'environnement : la baisse de consommation d'énergie afin que l'environnement soit le moins pollué ou appauvrit possible par le gaspillage d'énergie d'un côté ; la réflexion sur l'énergie grise (amélioration des conditions de production des éléments, recyclage) et la baisse de la toxicité du bâti vis-à-vis de l'environnement, de l'autre. Ces deux stratégies ne sont pas incompatibles. L'idée qu'il faut réduire la consommation d'énergie et utiliser des moyens et des matériaux non polluants est partagée par tous les acteurs rencontrés, y compris ceux dont les approches sont les plus opposées. Leur divergence porte sur la priorité à donner à un des deux aspects.

La notion de temps est évidemment essentielle et partagée dans la thématique du durable. Elle est présente de manière explicite dans les propos des personnes interviewées qui parlent du « long terme » ou de la « longue durée ». On repère néanmoins un clivage entre ceux qui l'associent aux questions des économies d'énergie et de l'évolution des usages et ceux qui s'inscrivent dans un continuum temporel prenant ses racines dans le passé. Ils envisagent ce temps sous un aspect plus culturel, à travers son inscription dans le paysage ou dans les bâtiments anciens.

Les premiers envisagent le bâtiment comme un élément favorisant la durabilité de l'environnement, les seconds ont une prédilection pour la durée du bâti en lui-même. La encore, il n'y a pas de contradiction manifeste, mais une préférence stratégique.

Le social est également une notion partagée dans la mesure où la finalité du projet architectural est le bien-être de l'homme. Mais son bien-être est abordé par certains dans son rapport à la gestion de son environnement (confort thermique, bon usage des équipements, mixité sociale) alors que d'autres en ont une vision plus globale, à travers un ensemble de pratiques (différents usages de l'espace architectural ou paysager), de sentiments (plaisir esthétique ou d'habiter, inscription dans l'histoire) ou de rapports à l'autre.

⁴²⁴ Ce dernier point n'a pas été développé précédemment car il est peu représenté sur nos terrains. Il apparaît néanmoins à travers le directeur du service des espaces verts d'Auxerre qui a abordé le développement durable sous l'angle de l'assainissement de l'environnement, de la réduction de la « pollution de l'eau », à travers la réduction des pesticides, de la « re-naturalisation des cours d'eau ».

L'espace est une notion abordée par l'ensemble des personnes interviewées, mais celle-ci n'est pas abordée de la même manière par tous. D'un côté, l'espace territorial ou architectural est vu à la fois comme un objet à assainir et comme un moyen pour assainir l'environnement en général. C'est une surface à organiser pour qu'elle soit efficace du point de vue de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre la pollution. De l'autre côté, l'espace est une fin en soi, c'est une valeur : il s'agit de le préserver bien sûr mais aussi de le comprendre, de le magnifier, de le faire découvrir à l'être humain. Ce n'est pas seulement un environnement comprenant un ensemble de caractéristiques mais aussi un site, chargé d'histoire et de potentialités. Ces deux approches de l'espace donnent lieu à des clivages mais aussi à des recherches de synthèse. Le travail consistant à organiser l'espace selon des critères fonctionnels du point de vue des risques environnementaux ou culturels peut aboutir à des propositions contradictoires, pour lesquelles la mise en place de compromis dépasse le contexte du projet. La posture culturelle nourrit la posture critique dans sa bataille contre l'approche industrielle, ce qui montre que l'espace et sa conception sont au centre d'enjeux importants dans la perspective du durable. L'approche de l'espace diffère en effet selon qu'il est appréhendé d'un point de vue culturel ou technique. Cela engendre potentiellement des conflits dans la mesure où les critères à la base des choix de conception n'étant pas les mêmes, les formes considérées comme bonnes différeront.

L'économie est une notion très importante aussi bien dans l'approche critique que dans l'approche que nous avons qualifiée d'industrielle. Elle touche l'énergie (baisse des consommations, meilleure utilisation des ressources), l'espace (lutte contre l'étalement urbain), le budget du projet (qu'il s'agisse de compenser le « surcoût » du durable ou de préférer des techniques simples), mais aussi le temps de travail à travers la recherche de rationalisation du processus de travail. Dans le discours des tenants de l'approche critique, une ligne de fracture apparaît entre le recours à des techniques sophistiquées ou simples. Il apparaît néanmoins que le recours à des techniques simples est également recherché par ceux qui œuvrent par ailleurs à standardiser des équipements sophistiqués, car celles-ci sont considérées comme économiques et compensatoires des « surcoûts » du durable.

4.2. Les visions du processus

L'appel à un changement profond d'un côté, la conscience d'une évolution des attentes de l'autre vont de pair avec une réflexion sur la manière de procéder, sur le *processus*. Les idées développées par les acteurs sur cette question sont partiellement articulées aux postures présentées précédemment mais ont néanmoins une certaine autonomie. Nous abordons ici deux questions. D'une part, la vision de la coopération interprofessionnelle sous

forme de dialogue égalitaire ou de travail d'équipe hiérarchisé ou asymétrique. D'autre part, celle de l'implication des habitants.

La coopération interprofessionnelle

L'interprofessionalité est une dimension essentielle de la fabrication de la ville. Amenés à parler non seulement des projets en tant que résultat mais aussi en tant que processus, les acteurs rencontrés ont constamment évoqué des situations concrètes de coopération fructueuses ou non. Devant notre intérêt pour la valeur heuristique des situations conflictuelles, révélatrices d'enjeux ou de clivages, et en réponse à notre question essentielle sur ce qui aurait pu être amélioré ou qui au contraire est jugé comme une réussite, certains ont critiqué le monde du travail et ont esquissé, en opposition à ce système critiquable, l'image d'un autre, plus désirable.

Le « dialogue » : une posture égalitaire

L'appel à davantage de *dialogue* et de *polyvalence professionnelle* est une idée récurrente au sein de la *posture critique*.

Tania Concko a une vision négative de la manière dont le travail est organisé en France. Elle juge ce dernier rétrograde et autoritaire. L'organisation s'appuie sur des césures fortes entre les acteurs des projets, en fonction de leur formation, de leurs compétences ou du rôle qu'ils jouent :

« Quand je vois la façon dont, en France, les projets sont abordés : chacun est toujours dans son camp. Il y a d'abord le camp de la maîtrise d'ouvrage et le camp de la maîtrise d'œuvre. Et après, à l'intérieur de la maîtrise d'œuvre, il y a le camp des techniques et le camp des créatifs. Ça ne peut pas fonctionner comme ça. C'est impossible. (...) Je pense qu'il faut arrêter d'être constamment sur ces querelles de chapelle à l'intérieur même d'un projet ; c'est terrible. Mais la France fonctionne encore comme ça. »

Elle utilise plusieurs fois le terme de « camp » qui renvoie à l'idée de rivalité et de positions antagonistes. La logique du marchandage est associée aux clivages présents entre les acteurs. Tania Concko évoque la figure peu valorisante du « marchand de tapis » : « C'est pour ça, quand vous me parlez de processus négocié, de projet négocié [rire]... Souvent la négociation se termine en foire d'empoigne. C'est la négociation version marchand de tapis. » L'architecte Hervé Vincent reprend la métaphore du marchand de tapis : « ça a été un bras de fer (...) pour dire : « – Je mets que 12 d'isolant. – Non, il va falloir que tu mettes 14. » C'était abominable, c'était toujours du marchandage de tapis. Ce que je veux dire, on ne fonctionne pas comme ça. Ce n'est pas possible. »

On retrouve, dans ces propos, une « comparaison déplaisante avec l'armée » récurrente dans les discours remettant en cause le « principe fordiste de l'organisation hiérarchique du

travail »⁴²⁵ et défendant le modèle de fonctionnement en « réseau », impliquant des échanges multiples, dans lequel les acteurs sont mis sur un pied d'égalité. Parmi les personnes interviewées, c'est l'architecte Hervé Vincent qui développe le plus la « charge antihiérarchique »⁴²⁶. Il se plaint de ne pas avoir eu la liberté d'échanger avec qui il voulait et critique l'attitude du chef de projet de Nexity: « [il] ne voulait pas qu'on dialogue, dans les moments les plus durs, il ne voulait pas qu'on dialogue avec nos confrères ».

La posture critique prône le dialogue avec l'ensemble des intervenants, sans retranchement systématique dans telle ou telle culture professionnelle ou telle ou telle position. Tania Concko envisage la coopération avec l'ensemble des acteurs : « On aime bien travailler en osmose et j'aime bien travailler avec la maîtrise d'ouvrage, en osmose aussi. Et, encore une fois, dans le débat, dans les dialogues. C'est ça qui fait avancer un projet. » La responsable du bureau d'étude Tribu de Lyon se réfère également à la notion de « dialogue » et la rattache à des niveaux différents. C'est d'abord, au sens propre, le dialogue entre les personnes. Elle considère que son bureau d'études a un rôle de médiateur à jouer et prône, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, le dialogue entre les architectes et les ingénieurs. Elle considère que le développement durable est une occasion pour renouer un dialogue « qui n'existait plus » et qui est « à la fois intéressant pour l'ingénieur mais aussi intéressant pour l'architecte, qui lui aussi a du répondant ». Elle pense que les architectes ont une capacité d'écoute importante et elle les considère comme « très en avance. (...) Parce que culturellement, ils sont plus à l'écoute, et que derrière doivent suivre les ingénieurs, les économistes... il faut qu'ils suivent. » Mais ce dialogue dépasse les relations entre les personnes ou entre les disciplines. C'est aussi, conformément à l'approche holistique qu'elle défend, un dialogue entre des « objets », entre la ville et le bâtiment, entre le paysage et la ville. Elle aborde de manière parallèle les gens et les choses et associe les approches architecturales et environnementales : « un projet architectural abouti, c'est un projet environnemental abouti. S'il y a un vrai travail d'équipe, on arrive à un projet. » Cette coopération concerne principalement les premiers moments des projets, la « phase esquisse ». Elle considère que si le dialogue n'a pas lieu dès la phase d'esquisse, « tout devient une question financière », ce qu'elle regrette.

Sans se lancer dans une critique de l'organisation générale du monde du travail, les architectes de la posture culturelle s'associent à ceux de la posture critique pour valoriser ces moments d'échange. Ils considèrent que le « dialogue », entre personnes et entre objets, est facilité par la présence de médiateurs, de personnes polyvalentes et capables, en raison de leur double culture professionnelle de comprendre le langage des uns et des

⁴²⁵ L. Boltanski, E. Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p.103-153.

autres. Dans le projet de l'îlot A, le fait que la personne chargée par Nexity de suivre la phase du concours soit architecte de formation a été salué par l'ensemble des architectes, de même que le choix de Sophie Brindel Beth comme consultant hqe de Nexity, également architecte de formation. L'architecte spécialisé en environnement est considéré par l'architecte généraliste comme un partenaire privilégié, les deux profils se complétant.

Un autre élément est présenté comme facilitateur de dialogue : les contacts interpersonnels, de nature amicale plutôt que basés sur les strictes compétences professionnelles. L'architecte Hervé Vincent revient régulièrement, dans un registre proche du militantisme, sur les relations amicales qu'il a pu avoir avec certaines personnes, à travers le récit de moments privilégiés ou de conversations motivantes lors de la visite du site ou dans le cadre du travail de conception. La notion « d'osmose », évoquée par Tania Concko, est aussi très forte. Elle renvoie à une approche quasi fusionnelle des rapports professionnels.

Concernant le projet d'Auxerre, on sait que des liens d'amitié réunissent l'architecte Lucien Kroll, Serge Renaudie et Pierre Guilbaud. Lucien Kroll (né en 1927), était un confrère et ami du père de Serge, Jean Renaudie (1925-1981). Jean Renaudie et Pierre Guilbaud (directeur du service d'urbanisme) se connaissaient depuis les années 1980, car ils étaient intervenus ensemble dans des conférences sur l'œuvre de Jean Renaudie et avaient collaboré dans un concours portant sur la banlieue de Belgrade. Jean Renaudie symbolise une école architecturale critique vis-à-vis des grands ensembles. Il s'est emparé de la question du logement et a cherché à diversifier les plans d'appartements. Ces principes trouvent un écho dans le discours contemporain des trois architectes rencontrés. La critique des grands ensembles se prolongent ici dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain. L'attachement commun à des concepts prônés par Jean Renaudie, figure militante ayant une place importante au sein de l'histoire de l'architecture, constitue un lien supplémentaire entre ces personnes ayant des relations amicales de longue date.

Il en ressort que l'appel au « dialogue » est mené dans une perspective d'ouverture aux diverses cultures professionnelles, d'attention à l'autre en tant que personne ou de complicité militante. Il s'inscrit, chez certains, dans une recherche de « formes d'organisation qui s'écartent au maximum des principes hiérarchiques »⁴²⁷, chez d'autres dans une recherche d'une complicité professionnelle, militante ou doctrinale.

⁴²⁶ Idem, p. 112.

⁴²⁷ Idem, p. 113.

Le « travail d'équipe » : l'efficacité avant tout

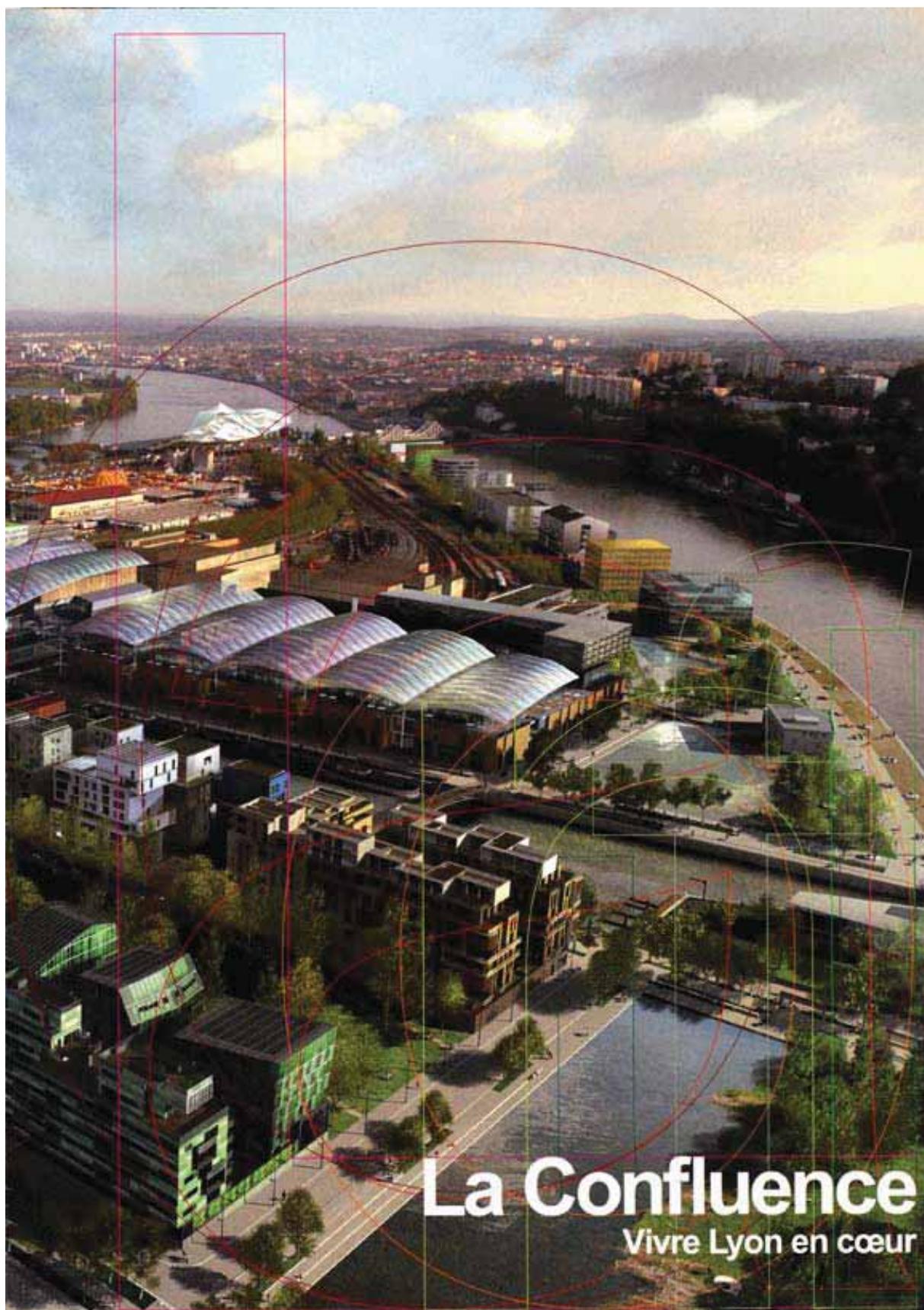
Au sein de la posture industrielle, on constate une valorisation du travail d'équipe, le manager ayant pour tâche d'organiser le *travail d'équipe*. La SPLA de Lyon Confluence et le chef de projet de Nexity ont valorisé cette forme de travail hiérarchisée qui, par ailleurs, a été vue de manière positive par les architectes des postures culturelles ou critiques qui y ont participé.

La coproduction des images de commercialisation⁴²⁸ des îlots A, B et C entre les promoteurs et les concepteurs, sous l'égide de la SPLA, est un exemple de ce type d'animation d'équipe. Ces images ont été fabriquées à partir d'un cahier des charges élaboré par la SPLA, les concepteurs et les promoteurs, confié ensuite à un graphiste (Asylum). Elles ont été cofinancées par la SPLA et les promoteurs qui ont dû s'engager à y contribuer pour obtenir la responsabilité d'un îlot. Elles ont représenté une étape très importante dans la communication menée au sein de la SPLA qui, selon le responsable de la communication et de la concertation, a voulu « avec les meilleurs moyens du monde possible, susciter l'adhésion de ceux qui avaient conçu les lieux, mettre dans la boucle les promoteurs, les concepteurs, les chefs de projet et avoir un œil de communicant pour que le résultat soit quand même suffisamment attractif, séduisant et compréhensible par le public. » Le phénomène de coopération entre promoteurs, architectes et maîtres d'ouvrage dans le cadre de la production des images de commercialisation est suffisamment rare pour montrer que l'idée du travail d'équipe, qu'elle soit pensée en termes d'efficacité et/ou de valeur, est bien ancrée au sein de la SPLA.

⁴²⁸ Il s'agit d'une vidéo composite – faite d'images de synthèse et de photographies- dont ont été extraits des visuels diffusés sous forme de prospectus dans les stands de vente des promoteurs et dans les locaux de la SPLA ouverts au public sur le site. Cf. www.lyon-confluence.fr (onglet vidéos, « voir toutes les vidéos », « la confluence, vivre Lyon en cœur ») Ces derniers ont été diffusés sous forme d'images indépendantes pouvant atteindre de grands formats et dans le cadre de brochures présentant le projet. La vidéo et la brochure publiée au moment de sa sortie s'intitulent « La confluence, vivre Lyon en cœur ».



Support de diffusion de l'image : brochure éditée par la SEM Lyon confluence, format original 21/20 - Réalisation de l'image : Société Asylum. Auteur : Xavier Depaule, 2006.



Support de diffusion de l'image : brochure éditée par la SEM Lyon confluence, format original A4. Réalisation de l'image : Société Asylum. Auteur Xavier Depaule, 2006.

La qualité de ces images repose en partie sur un travail préalable mené dans le cadre de l'îlot A, sous l'égide de Nexity. Les trois architectes de l'îlot A ont en effet travaillé à l'harmonisation de leur palette, en concevant ensemble leurs façades à partir de la référence au paysage. Ce travail commun a été très apprécié par l'ensemble des architectes. Selon Hervé Vincent, « l'idée, c'était de travailler sur ces éléments de reflets comme l'eau qui s'écoule dans un torrent avec ce scintillement et après une peau qui permet de jouer aussi sur les reflets comme l'eau qui s'écoule dans la partie basse, la ligne d'horizon et les feuillages qui vibrent au dessus. » Cette coopération assure la cohérence du projet, comme le suggère le chef de projet de Dusapin-Leclercq : « on avait ce thème de la Saône. Dès le départ, la présence du lieu a été très importante dans la conception des bâtiments. (...) A force de développer nos projets, nous sommes tombés sur un ensemble qui développait finalement le même concept, mais sous des formes différentes. » Cela participe aussi à la cohésion de l'équipe. Tania Concko nous dit avoir été la première à travailler sur la notion de paysage au sein de l'équipe de l'îlot A, et s'être réjouie de voir que celle-ci a servi au travail commun : « en fait, c'est notre concept qui est devenu par la suite un concept global de Nexity. Il y a même quelques phrases qui sont vraiment telles quelles là-dedans [elle montre le document de synthèse des trois projets de Nexity]. Ce n'est pas grave. Tant mieux. »

Cette phrase montre qu'à ses yeux les principes de « dialogue » de la posture critique sont plus forts que la recherche de la singularité de l'œuvre, chère à l'artiste. Ces principes coïncident par ailleurs avec la recherche d'efficacité de la posture industrielle qui, le cas échéant, mobilise les capacités d'intuition et de passion des personnes, au service d'une efficacité dans le travail, au niveau collectif, dans le cadre d'un *Brain storming*. Les acteurs de la posture critique et ceux de la posture industrielle se retrouvent dans cette forme de travail collectif. Quand le dialogue est possible, les rôles d'animateurs d'équipes des chefs de projets sont acceptés par les membres de l'équipe. Quand l'efficacité est attendue, ces rôles sont assumés par les intéressés.

La question particulière de la *coopération entre architectes et ingénieurs* fait l'objet de positions variées, indépendantes des postures critiques, industrielles et culturelles. Le chef de projet de Lucien Kroll souhaite travailler avec des ingénieurs spécialistes, dont il attend des réponses précises à des questions ponctuelles. Il conserve ainsi la maîtrise du projet en tant qu'architecte généraliste et privilégie l'autonomie de la conception.

« J'aime bien les gens qui ne calculent que ce qu'on leur demande et qui ne s'occupent pas de faire du paysage en même temps. (...) J'aime bien garder une distance. Et en structure, c'est pareil. J'aime bien que le bureau d'études me dise (...) : "il va falloir essayer de changer un petit peu" et quand il me repose des contraintes que j'accepte plus ou moins, qu'on négocie la chose. Mais ce n'est pas lui qui dessine. »

Le chef de projet de Dusapin-Leclercq distingue les phases de conception dans le cadre du concours puis lors de l'élaboration du DCE. Dans le premier cas, il décrit un travail de coopération égalitaire mené avec l'architecte spécialisée dans les questions environnementales Sophie Brindel-Beth et portant sur des questions à la fois techniques et spatiales. Cela a notamment concerné l'éclairage naturel des espaces dans le cadre d'une restriction des surfaces vitrées. Dans le second cas, il décrit une coopération basée sur la mise au point de détails techniques, dans laquelle l'architecte conserve la maîtrise du projet architectural.

Plusieurs ingénieurs revendiquent aussi une certaine maîtrise du projet. Ils mettent en avant la *pédagogie* comme un préalable à la construction du travail d'équipe. Cette idée fait partie des leçons tirées par le directeur de composante urbaine après le projet d'Auxerre. Il regrette de s'être contenté dans ce projet de transmettre des documents aux architectes sans les expliquer, de ne pas avoir passé plus de temps à expliquer les logiques du circuit de l'eau aux architectes :

« Il y a eu un raté de notre part. (...) Comme je focalisais sur ce thème, je pensais que tout le monde regarderait comme ça. En réalité, ils ont d'autres problèmes. Nous, tant qu'on ne nous posait pas de questions, je crois qu'on n'a pas tellement prévu les problèmes. C'est au fur et à mesure qu'on a vu les obstacles ».

Christian Piel a mis du temps à se rendre compte que les architectes ne comprenaient pas ses documents et croyait avoir transmis l'information adéquate. Ceux-ci ne réagissaient pas, non pas parce que tout allait bien mais plutôt parce qu'ils avaient mis de côté ces documents pour faire ce qu'ils avaient à faire. « Aujourd'hui, on n'a plus cette approche. » nous dit Christian Piel qui passe désormais plus de temps à expliquer les documents qu'il fournit. C'est le constat de dysfonctionnements interprofessionnels qui l'a amené à prendre la pédagogie en compte.

Le directeur de Cardonnel ingénierie plaide pour une coopération entre architectes et ingénieurs thermiciens prenant une forme que nous qualifions *d'expertise pédagogique*. Il défend cette coopération au nom de l'efficacité, dans une logique « industrielle ». L'investissement en temps dans la première phase du projet est compensé par l'économie d'argent sur la globalité du processus : si on « se met en équipe de travail dès le départ, c'est un peu plus de temps, mais c'est productif pour le projet du futur. Donnez à une équipe de maîtrise d'œuvre un euro de plus, vous pourrez gagner cinq euros après, au niveau de la réalisation. » Le travail en commun est vu comme un moment pendant lequel l'architecte élabore le projet en intégrant, petit à petit, des données de thermique, à la fois comme une situation pédagogique et la consultation répétée d'un expert. « Il faut vraiment avoir éduqué les architectes au départ sur les aspects bioclimatiques et bien préparer les choses » nous

dit-il. L'échange n'est abordé que dans un seul sens, de l'ingénieur vers les architectes, ceux-ci ayant « peu de connaissances » mais une capacité à intégrer de nouvelles données : « si on leur donne des petits points, on arrive quand même à s'en sortir ».

La relation est construite sur une connaissance des sujets qui intéressent les architectes. Si ceux-ci « se foutent globalement » des solutions techniques, « on peut les intéresser quand on regarde le bilan des espaces au niveau de la température été-hiver, des espaces tampons, de la lumière, de la vie en fait, dans leur module d'habitat ».

Cette attitude est ambiguë. D'une part, faisant de la pédagogie auprès des architectes, Christian Cardonnel diffuse, auprès d'un cercle plus large que celui des thermiciens, son approche du projet architectural et urbain et gagne en autorité. De l'autre, comme tout pédagogue qui adapte son discours à son interlocuteur, il sélectionne les éléments susceptibles « d'intéresser » les architectes et, ce faisant, s'adapte à leur logique et à leur manière de travailler. Cette activité implique une certaine aptitude à négocier son savoir assez égalitariste à long terme.

La question de l'arbitrage est aussi présente. La responsable de Tribu défend la position d'arbitrage que son bureau d'étude a dans le projet de Lyon Confluence, mais ne la valorise pas. Les limites de la position d'autorité sont évoquées. Son usage est présenté comme une solution de secours. Cette question revient au sujet du moment qui se situe entre l'esquisse et le permis de construire :

« La phase d'aboutissement du permis de construire est la plus critique en matière de négociation. Nous, on donne notre avis. Et tant que les critères de qualité environnementale ne sont pas satisfaits, on ne l'instruit pas. Donc ça peut durer... Sur l'îlot A, ça a duré un certain temps. »

Le droit de veto sur les permis de construire confère à Tribu un pouvoir important, pouvoir dont se sert le bureau d'étude en usant de la négociation-marchandage : si vous voulez que l'on donne notre aval, alors vous devez appliquer telle ou telle mesure : « on est dans le dialogue, on dit "eh ben voilà, il vaudrait mieux aller dans ce sens-là", et si à un moment donné le dialogue ne marche plus, on est dans la sanction ». Elle considère cependant qu'au bout d'un moment, il faut aussi accepter que le cahier des charges ne soit pas entièrement respecté, « au risque de complètement tout bloquer. L'idée dans ce cas est d'obtenir une qualité acceptable en obligeant le promoteur à atteindre une norme légèrement moins élevée. » Malgré la position de pouvoir que la qualité d'AMO de la SPLA confère à Tribu, l'idée qu'il y aura des concessions à faire est acceptée, voire programmée. Le principe du « dialogue » étant supérieur, celui-ci doit toujours être possible.

Le responsable de Nexity n'évoque pas son pouvoir d'arbitrage et minimise les conflits. Même si son rôle principal a bien été d'articuler les exigences de la SPLA, les règles

financières du groupe et les propositions des architectes, – ce qui implique des divergences – il a présenté les moments de tension comme des phases normales de « mise au point » portant sur des questions accessoires : « on avait eu des soucis... enfin, des soucis, des problèmes à régler classiques, de place de parkings, d'accessibilité, de circulation, enfin tout ce que vous imaginez dans un projet architectural ». La trivialité des sujets de divergences, notamment dans un projet devant atteindre des performances environnementales, sert à masquer l'ampleur des conflits. L'usage de l'autorité, présenté par Tribu comme une solution de secours dont les limites doivent être affirmées, est tu par le responsable de Nexity, comme s'il s'agissait d'un mode de décision connu pour être critiqué et dont il était préférable de ne pas parler.

En nous faisant part de leur point de vue sur la manière dont s'est déroulé le processus, les acteurs des projets durables de Lyon Confluence et des Brichères à Auxerre ont évoqué les notions de « dialogue », de « polyvalence professionnelle », de « travail d'équipe », de « pédagogie », d'« arbitrage » et d'« autonomie de la conception ».

- La notion de travail d'équipe est celle qui est la plus partagée dans la mesure où elle se trouve à l'articulation entre l'idée « d'échanges » dans lesquels les partenaires sont sur un pied d'égalité et celle de « pédagogie », asymétrique mais préparant des situations de travail plus égalitaires.
- La question des relations entre architectes et ingénieurs est tout aussi récurrente. Il apparaît d'abord que certains architectes préfèrent garder la main mise sur le travail de conception et cherchent à limiter la collaboration avec les ingénieurs à la consultation ponctuelle d'un expert. On voit ensuite que certains ingénieurs cherchent davantage à transmettre les notions liées à leur spécialité et ayant un impact sur le travail de conception qu'à comprendre la logique du concepteur. Se dégage enfin, aussi bien de la part des architectes que des ingénieurs, un idéal de travail commun interactif, voire fusionnel et basé sur des relations horizontales. Dans cette perspective, les personnes ayant un double profil sont valorisées.
- La question de l'arbitrage, impliquant une hiérarchie entre les acteurs, est, bien que pratiquée, peu valorisée. Alors que la notion de travail d'équipe est assez largement partagée, l'idée que celui-ci peut mener à des divergences qui doivent être conclues par une décision en faveur de tel ou tel acteur n'est pas considérée comme une valeur positive.

L'implication des habitants

En tant que *destinataire* des espaces conçus, l'« habitant » est très présent dans la pensée des concepteurs, des techniciens, des élus ou des promoteurs. Au sein de la posture critique ou culturelle, celui-ci est un « usager » que l'on souhaite éveiller (Lucien Kroll) ou à qui on cherche à apporter des aménités (Tania Concko). La pensée du bâtiment sur la longue durée amène à penser l'utilisateur sur un temps long, il devient alors un « être humain » (Hervé Vincent). Au sein de la posture industrielle, on se soucie du bon usage qu'il fera des objets techniques ou des critères qui le convaincront d'acquiescer ce logement. Mais ce n'est pas de cette figure interne à l'acte de langage et/ou au travail de conception propre à l'imagination de l'architecte qui nous intéresse ici. Cette partie porte sur la vision que nos interlocuteurs – professionnels ou élus – ont de l'implication des habitants dans le processus du projet. À travers le récit de leur expérience de l'îlot A ou des Brichères, nous cherchons à dégager les modalités relationnelles qu'ils souhaitent établir avec les *habitants réels*. Si plus personne à ce propos n'évoque la possibilité d'un « dialogue » égalitaire, dans quelle mesure considère-t-on opportun de les impliquer dans leur travail ?

L'implication des récepteurs dans la conception architecturale

Au sein de la posture critique, les architectes Lucien Kroll et Hervé Vincent ont affirmé leur volonté de prendre connaissance des remarques faites par les habitants à propos des projets construits, de manière à nourrir leur réflexion ou à amender leur projet.

À Lyon, l'architecte Hervé Vincent regrette de ne pas avoir eu de contact avec les habitants sur ce projet, exprime sa déception de ne pas avoir la possibilité de travailler sur la réception des logements, s'il n'a « pas le retour, ça ne [l']intéresse pas ». Plus tangible est le travail mené par le chef de projet de l'agence de Lucien Kroll. Il a saisi l'opportunité de la proximité des habitants d'une part, le fait que l'intervention de son agence se faisait en deux phases d'autre part, pour introduire des modifications dans la seconde phase en fonction des remarques des habitants. De ce point de vue, la première phase joue un rôle expérimental. Les premières constructions sorties de terre, le dialogue avec certains habitants est facilité : ils comprennent mieux les projets, ils sont curieux, aiment « causer avec l'architecte ». Cette attitude a permis de changer des choses assez importantes, notamment de réduire le nombre de jardins de la deuxième phase, en tenant compte des « personnes âgées qui ne pouvaient pas le faire » ou des « personnes qui bossaient et qui n'avaient pas le temps ». « 60 % étaient très heureux. Mais 60 % ça veut dire qu'on a environ 40 % de logements sans jardin, mais avec des grandes terrasses par exemple, des terrasses bi ou tri orientées : ça, ils aiment bien ». Mais cela concerne aussi des « détails » :

« Pas mal de personnes ont (...) des activités qui demandent une camionnette par exemple. Ils ont demandé des garages plus hauts. C'est une bêtise, mais on a des programmes de l'office qui disent : "le garage fait 3 m sur 6". On a mis une porte de garage traditionnelle et eux... ils ne rentraient pas dedans. Donc, dans la deuxième tranche, on a mis cinq ou six garages avec des portes plus hautes, c'est idiot comme truc, mais ça ne se détermine que parce que quelqu'un a dit "mais comment est-ce que je rentre mon véhicule ?" »

La présence du gardien sur le site, la bonne relation entre celui-ci et les habitants d'un côté, le chef de projet de l'agence de Lucien Kroll de l'autre, sa forte présence par ailleurs (toutes les semaines pendant deux ans), ont permis une circulation d'information assez informelle et semble-t-il assez riche. Le fait que les deux autres architectes des Brichères n'aient pas du tout profité de cette situation de proximité des habitants pour s'intéresser à leur point de vue sur les constructions est symptomatique du fait que, la consultation des habitants étant une habitude au sein de l'agence de Lucien Kroll, et la coopération une valeur, l'occasion a été saisie et directement mise à profit.

Parmi les autres personnes interviewées, la question de la prise en compte des remarques des récepteurs n'est pas abordée. L'habitant n'est pas présenté comme quelqu'un susceptible d'apporter quelque chose au projet mais plutôt comme quelqu'un à qui on doit en expliquer le sens, à qui on doit apprendre le bon usage des objets techniques ou des espaces.

Selon Serge Renaudie, les faibles connaissances environnementales des habitants poseraient problème. Ils ne disposent pas du savoir nécessaire à la compréhension du travail sur les plantes, l'utilité de certaines et les différences entre elles. Le paysagiste ingénieur Christian Piel estime pareillement que « ce n'est pas facile de parler de ça [la gestion des eaux de pluie] aux habitants » qui ont du mal à comprendre où se situe la problématique. Pour la chargée de concertation de Lyon Confluence Sylvie Josse, c'est la capacité à concevoir qui manque aux habitants. Elle note les difficultés des habitants à « se projeter au-delà de ce qu'ils connaissent ».

Pour le gardien de la cité des Brichères, c'est l'objectif même du projet durable qui doit être expliqué aux habitants. Les habitants appartenant à une classe sociale défavorisée « ne comprennent pas la notion d'éco-quartier ». Par-delà la question de la durabilité, les niveaux culturels ou les problèmes sociaux des habitants des Brichères empêcheraient, selon l'architecte Ignace Grifo, l'émergence d'un dialogue avec l'architecte :

« Les habitants (...) ont une vision extrêmement classique de la maison. (...) Il faut dire que c'est des gens qui parfois ont des problèmes sociaux, des difficultés. C'est pas des bobos quoi, enfin soyons clairs, on n'est pas dans un quartier bobo où il y a une volonté et un jeu possible des choses. On est quand même dans des quartiers difficiles. »

Cependant, les habitants de Lyon Confluence, mieux lotis socialement, ne seraient pas mieux à même de saisir les objectifs environnementaux. Attirés par la situation exceptionnelle de la presqu'île, ils chercheraient à convertir les logements en appartements de luxe. Ce qui nécessite une consommation d'énergie incompatible avec les principes du durable :

« Certains clients ont souhaité complètement modifier les appartements pour en faire des lofts très cossus, avec des déco etc., des baignoires multi jets etc., ça ne va pas bien dans le sens des économies d'énergie. D'autres, la première question qu'ils nous ont posé c'est "est-ce que les hauteurs sous plafond des parkings sont suffisantes pour que je puisse rentrer avec mes 4x4 ?" ; et le côté économies d'énergie, globalement, c'est passé après. C'était la position sur la presqu'île qui était la plus intéressante. »

L'absence d'intérêt des acquéreurs pour les questions environnementales est soulignée par le chargé de projet de Nexity qui considère que l'argument clé pour la vente (les loyers étant plus élevés que dans les autres quartiers du centre-ville) est le site et la signature architecturale (esthétique et qualité).

La plupart des architectes et ingénieurs mettent en avant les « manques » des habitants et les considèrent comme des interlocuteurs peu efficaces. Cette image laborieuse du travail avec l'habitant contraste avec les visions idylliques des « usagers » imaginés dans le travail de conception et à qui le travail est destiné.

La mise en place d'une coopération symbolique

Au sein des maîtrises d'ouvrages publiques, la SPLA de Lyon, l'office auxerrois de l'habitat et le service d'urbanisme d'Auxerre, l'implication des habitants dans le processus de projet est, en revanche, présentée comme une valeur fondamentale. Le bénéfice porte sur la relation que ces services ont avec la population.

Lyon a connu de nombreuses expériences d'implication de la société civile dans son aménagement urbain à de multiples échelles et portées par différentes instances. A partir des années 1980, c'est une des premières villes de France à adopter une planification stratégique qui ouvre peu à peu la porte à de nouveaux acteurs. Une politique d'espace public est mise en place, multipliant les expériences de concertation après quoi la participation est institutionnalisée au niveau du Grand Lyon. Il existe, au sein des différentes SEM ou missions, comme au sein de la SPLA Lyon confluence, une culture de la participation. Le projet de Lyon Confluence donne lieu à de nombreuses actions en ce sens : expositions, maison sur site, réunions, ateliers de travail, sites internet, boîtes à idées et à avis, ateliers de concertation. Cependant, malgré l'« esprit de consultation » présent au sein de la SPLA et qui a donné lieu à tout un ensemble de dispositifs d'information et de

consultation durant la phase urbanistique, la phase architecturale s'est déroulée sans les habitants. Selon la chargée de concertation, la participation des habitants aux ateliers de concertation a concrètement contribué à la définition du projet urbain :

« C'est vraiment le résultat d'une discussion. La façon de présenter les informations, d'être à l'écoute. De faire remonter aussi les avis des gens sur le projet auprès des concepteurs : "on aimerait mieux ça, ce serait bien d'avoir un espace de jeux à tel endroit". Les concepteurs l'entendent et l'intègrent quelque part. Ce n'est pas perceptible en disant telle ou telle chose mais c'est un état d'esprit. »

Il ne nous a pas été possible de savoir quels sont les points des projets architecturaux susceptibles d'avoir été élaborés, débattus ou amendés par ces ateliers. Ce qui est certain, c'est que les architectes chargés de l'îlot A n'ont pas travaillé avec les habitants et que si un apport existe, il se situe en amont de leur intervention, dans la définition du programme ou du plan d'aménagement général. Si l'implication des habitants est une valeur au sein de la SPLA, elle est portée par une vision du projet qui dépasse la phase architecturale. Celle-ci apparaît en creux de ce point de vue, entre les moments d'élaboration du projet urbain et d'accueil des premiers habitants. Cette discontinuité fait complètement disparaître l'habitant en tant qu'acteur durant le travail architectural, alors qu'il est fait référence à son implication dans le projet au sein des discours de présentation de celui-ci, émanant du politique, du Grand Lyon ou de la SPLA. Une forte visibilité est donnée aux actions mises en place, répertoriées, comptabilisées, analysées et accessibles à tout un chacun par internet. Mais, il y a une rupture entre le travail mené à l'échelle urbanistique et à l'échelle architecturale, qui restreint cette phase de travail à une coopération entre professionnels.

Auxerre, c'est un chantier visible, de haut, depuis sa fenêtre. Le fait que les gens habitaient dans les tours au moment du chantier a permis de recueillir l'opinion de nombreux habitants. « Les gens qui, du haut de leur tour, regardaient la construction du nouveau quartier, étaient forcément impliqués » témoigne Jacques Hojlo, l' élu qui dirige l'office auxerrois de l'habitat. « C'est sous leurs yeux que se déroulait le chantier. Du haut de leur tour, ils voyaient bien les choses. Ils ont eu l'occasion de se projeter, d'emblée, ils voyaient comment ils voudraient vivre après. » Parallèlement à cette situation favorisant l'intérêt des habitants pour le projet, un travail a été effectué par le service d'urbanisme : il a organisé des visites de logements témoins et des balades urbaines auxquelles habitants et professionnels étaient conviés et qui ont permis de recueillir des avis. Le choix d'un gardien ayant fait preuve de qualités de médiateur dans un autre quartier géré par le parc auxerrois de l'habitat a été une manière pour l'office de se doter de moyens de communication efficace avec les habitants, de récolter leurs réactions. Des fêtes ont été organisées pour présenter les projets *in situ*, grâce à des lunettes, avec diaporama des vues en perspective des bâtiments de Lucien Kroll. Des bâches ont été posées au sol avec un plan imprimé permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le quartier.

Un des objectifs de l'office est de faire passer auprès des habitants la « charte d'aménagement du hameau des Brichères » qu'il a élaborée seul. Les habitants signent cette charte en même temps que le contrat de location. Le gardien est chargé d'un travail d'explication de la charte et des réunions ont été organisées. Si, lors d'une réunion publique le 10 décembre 2009, les habitants ont pu exprimer leur opinion sur la charte et sa mise en oeuvre, aucun représentant n'a participé à l'élaboration des propositions discutées et expliquées lors de cette réunion, en conclusion de la présentation des résultats d'une enquête de satisfaction (juin-septembre 2009). Les débats lors de cette réunion publique n'ont pas été rendus publics, et la nouvelle charte a été finalement transformée en document général valable pour l'ensemble du patrimoine géré par l'office. Là encore, la proximité du gardien, de l' élu avec le quartier et la récolte continue de remarques, a été privilégiée comme le moyen permettant la collecte des opinions des habitants.

Pour Claire Garnier, du service d'urbanisme d'Auxerre, le travail avec les habitants a rompu l'isolement du service de l'urbanisme et de l'Office avec les habitants. Elle considère que le fait de « communiquer librement sur le projet a permis d'instaurer un rapport de confiance avec les habitants, de les maintenir intéressés, de meubler des phases d'attentes, de resserrer le lien entre quartier et habitants ». Cela permet donc de mieux gérer le processus.

L'implication des habitants poursuit un objectif politique et démocratique. Le responsable du service d'urbanisme Pierre Guilbaud affirme que, « ce qui nous paraissait important c'était de faire un projet porté par les gens qui habitaient les tours et qu'on allait déloger, c'était de faire un projet qu'ils portent eux-mêmes qu'ils ne soient pas que spectateurs, qu'ils ne soient pas dans une situation de subir. » La stratégie est à la fois de coopérer avec les habitants pour les éduquer et de les éduquer pour pouvoir coopérer avec eux. L'objectif est de faire de l'habitant un citoyen, le moyen est la pédagogie, le projet durable est un prétexte, un support. Le directeur de l'office est enseignant de formation et est devenu adjoint du maire d'Auxerre à l'éducation. La pédagogie est la valeur à laquelle il se réfère le plus fréquemment. Cela dépasse la question du projet des Brichères qui n'est qu'une étape dans la relation qu'il entretient avec les habitants des quartiers gérés par l'office. La notion de pédagogie renvoie, outre à son métier, à son engagement politique marqué par la conviction que les difficultés de certains enfants proviennent du contexte, notamment de l'espace bâti, dans lequel ils grandissent. Pour lui, la pédagogie est une fin en soi, elle vise à responsabiliser les habitants, à les transformer :

« C'est un travail de longue haleine. Ce n'est pas une page dans le journal local, et puis ça y est. C'est tous les jours, tous les jours qu'il faut travailler. C'est de la pédagogie. C'est dur. Il faut donner du sens. Les gens appréhendent les choses. Il faut qu'ils se les approprient. Ce travail-là, c'est permanent. »

La valeur sociale accordée à la coopération avec les habitants ne doit pas faire oublier les attentes économiques. En effet, la prise en main par les habitants de la gestion d'une partie des espaces verts est un travail de moins à faire pour l'office. De même, l'individualisation du chauffage au niveau des appartements permet d'éviter les surconsommations, les factures de chauffage trop lourdes, ce qui permet d'augmenter les loyers sans que les locataires aient plus à dépenser. À Auxerre, la pédagogie est un moyen pour que les habitants prennent en charge de manière autonome et individuelle, certains éléments qui jusqu'ici incombaient à l'office, comme le chauffage. Elle apparaît comme une coopération avec l'office mais dans le cadre de la *gestion* du parc de logements plutôt que dans celui de la conception des espaces architecturaux et urbains.

*

L'enquête fait apparaître trois postures vis-à-vis du durable :

- une posture « critique » qui s'inscrit dans la tradition de l'écologie politique. Elle est basée sur une méfiance vis-à-vis du progrès technologique et du système technique français et prône une approche holistique du durable,
- une posture « industrielle » qui s'inscrit dans une logique scientifique et technique. Elle est basée sur une recherche de performance, d'efficacité et de rentabilité des ensembles techniques,
- une posture « culturelle » qui s'inscrit dans la culture architecturale. Elle est centrée sur des questions d'usage et d'esthétique.

Ces postures ne recoupent pas, *stricto sensu*, les groupes professionnels ou le clivage entre les architectes et les ingénieurs, même si les cultures professionnelles de ces derniers les irriguent, les fondent ou y sont articulées. Cette enquête accrédite l'idée que les préoccupations environnementales imprègnent les modèles de conception des architectes et que c'est dans un cadre interdisciplinaire que cette évolution a lieu. Cependant, alors même que se constituent des alliances interprofessionnelles autour d'une vision holistique du durable, des positions s'affirment à plus ou moins grande distance de celle-ci, au nom de la culture architecturale ou bien d'une approche marquée par la technicité, la spécialisation et la division du travail.

Le durable joue plusieurs rôles au sein du champ de l'urbanisme, en tant que valeur susceptible de servir de moteur à une transformation des manières de faire le projet architectural et urbain ou comme thématique générant une évolution des questions et outils.

- Au sein de la posture critique, on mobilise la dimension intégrative du durable pour fonder un groupe de professionnels militants prêts à travailler au dépassement des

cultures professionnelles, tout en cherchant à jouer un rôle au sein des disciplines concernées.

- Cela va au-delà du travail sur l'évolution des méthodes, outils, savoir-faire mené dans les deux autres postures : dans une optique interprofessionnelle, les acteurs regardent le durable comme une thématique juste et nécessaire sans remettre en cause les modalités de travail.

Les différences d'optique entre les postures critique et industrielle sont à cet égard éclairantes.

- La posture critique plaide pour un « dialogue » non hiérarchisé entre diverses cultures professionnelles. La « négociation », comprise comme une prise en compte de multiples disciplines et acteurs mis sur un pied d'égalité est une valeur essentielle de cette posture.
- La posture industrielle plaide également pour le travail d'équipe mais en a une vision plus hiérarchisée – que ce soit à travers l'animation d'équipe ou la pédagogie – et place des limites nettes entre les domaines de compétence.

Cependant, une autre valeur, celle d'une opposition fondamentale entre experts et les non spécialistes, rassemble l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés. Si certains affirment une volonté plus forte que d'autres d'impliquer les habitants, leur attente se limite à un amendement du projet par la récolte d'idées lors de réunions ou à la prise en compte de la réception des espaces construits. Le travail de programmation, de conception et de mise au point des objets techniques restant fondamentalement entre les mains des spécialistes.

La question de l'implication des habitants n'est pas associée, de manière forte, à celle de la durabilité des projets chez les professionnels de l'aménagement. Si, dans la sphère politique et dans la maîtrise d'ouvrage publique la question des modalités d'intégration des habitants reste fortement présente, elle est d'une part articulée à un idéal démocratique peu ou pas connecté aux questions environnementales, d'autre part fortement marquée par une approche gestionnaire (désamorcer les conflits, gérer les espaces bâtis et paysagers).

V. CONCLUSION

Notre recherche a voulu comprendre comment les questions de développement durable⁴²⁹ agissent sur les manières de faire de l'architecture et, particulièrement, comment elles peuvent favoriser une logique de « projet négocié », pour reprendre les termes de la consultation de recherche du PUCA dans laquelle s'inscrit ce travail. Nous sommes partis du constat qu'il s'était institué, en France, au cours de la dernière décennie, une obligation à tenir compte du développement durable dans la production architecturale, comme dans l'ensemble des activités productives. Nous avons prolongé ce raisonnement en avançant que la nouvelle nécessité durable pouvait être influencée par la culture politique de l'écologie mais aussi par sa propre construction – sociale, politique et médiatique –, impliquant une inévitable part de discussion ou de contrôle démocratique de ses applications. Avec ce nouveau cadre durable, l'architecture ne peut plus être considérée comme un acte singulier, relevant d'une compétence technique et s'appuyant sur des valeurs intrinsèques, mais tend à devenir un enjeu de société qui doit être discuté à différents niveaux. C'est à partir de ces considérations que nous avons formulé une hypothèse de recherche s'intéressant aux manières dont le durable pourrait favoriser la négociation au sein des projets architecturaux (et urbains).

Pour apporter des éléments de réponse, nous avons mené une enquête sur les changements de pratiques, de compétences ou de valeurs observables à partir de deux entrées : une entrée « projets » qui nous a conduits à étudier deux projets durables (îlot A de Lyon Confluence et quartier Les Brichères à Auxerre) et une entrée « médias » dans laquelle nous avons examiné la médiatisation du durable dans la presse professionnelle architecturale. Nous commencerons par présenter les conclusions spécifiques aux entrées « projets » et « médias » avant de revenir sur les questionnements et les réponses tirées de leur croisement.

⁴²⁹ Nous retenons ce terme institué même si notre recherche a rencontré et analysé d'autres formulations de cette même préoccupation qu'on peut retrouver sous le vocable de préoccupations ou de motivations *environnementales* ou *écologiques*, par exemple.

1. La négociation vue par les projets durables

Dans l'entrée « projets », nous nous sommes interrogés sur la place occupée par la négociation dans les deux projets étudiés. Notre enquête montre qu'elle est à la fois un *moyen* utilisé pour réaliser des projets complexes et un *enjeu* du renouvellement des pratiques et des manières de faire la ville.

En effet, les ambitions environnementales s'articulent à plusieurs questionnements (démocratiques, sociaux, spatiaux, temporels) et impliquent la présence d'acteurs porteurs de diverses compétences. La négociation est alors un *moyen* de réguler les relations entre les acteurs et entre les visions de l'aménagement durable. Elle est d'autant plus nécessaire que le nombre d'aspects pris en compte est important, que leur articulation n'est pas routinière, et que les approches du développement durable sont variables et inscrites aussi bien dans des cultures professionnelles que dans des postures politiques.

La négociation peut aussi être un *enjeu* dans la mesure où le projet durable est lié à l'approche critique de l'écologie politique. Au sein de celle-ci, les ambitions environnementales vont de paire avec une remise en cause des modalités de l'organisation du travail entre professionnels et avec les habitants. La question de savoir *qui* doit négocier et *comment*, irrigue les projets durables confrontés à diverses logiques et aux cadres existants de la démocratie, des professions, de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage publique ou privée, de la commande, du contexte français.

Rappelons que nous sommes partis de l'idée que les acteurs sont porteurs d'intérêts, de démarches et d'approches du développement durable différentes voire opposées. Nous avons analysé la construction collective du projet durable de deux manières. D'une part, en restituant la construction du *système de négociation*, c'est-à-dire la réunion de l'ensemble d'acteurs et de compétences devant négocier les objectifs du projet à partir d'une palette de dispositifs (réglementaires, techniques, procéduraux) et dans le cadre de marges de manœuvre et de temporalités particulières. D'autre part, en focalisant sur des *situations concrètes de négociation* liées à différents aspects du projet, prenant la forme d'une coopération ou dans lesquelles les divergences de vue ou d'intérêts ont donné lieu à des arbitrages extérieurs ou à des dysfonctionnements.

L'enquête montre que la mise en place du *système de négociation* conditionne fortement le déroulement des opérations. Les difficultés observées mettent sur le devant de la scène des césures entre acteurs et compétences (entre un architecte et un ingénieur thermicien à Lyon, par exemple), entre cultures professionnelles (focalisation sur la gestion ou la conception des espaces à Auxerre), et entre positions (entre professionnels et habitants à Auxerre).

Les problèmes liés aux divergences de regard découlent d'éléments repérables au niveau du système de négociation, comme les tensions entre équilibre financier, qualité architecturale et performance environnementale à Lyon, les failles dans la sectorisation des politiques municipales à Auxerre, ou encore les choix organisationnels (ne pas rendre obligatoire d'AMO HQE obligatoire ou ne pas impliquer les habitants et les services municipaux dans la programmation des espaces verts à Auxerre).

Parallèlement, les coopérations jugées fructueuses par les acteurs dépendent, au-delà des affinités personnelles (voire de la prise en compte de celles-ci au sein du système de négociation), du type de profil sélectionné pour ces acteurs. En effet, l'approche généraliste ou spécialisée des professionnels, la présence de doubles profils agit sur le déroulement du projet.

La construction du *sens du projet* et, plus particulièrement, en tant qu'acceptation de la notion de *projet durable*, dépend en grande partie des décisions prises au niveau du système de négociation. Le fait de se donner les moyens de répondre prioritairement à des questions spatiales, démocratiques, environnementales ou sociales donne une signification particulière au projet durable.

Rappelons que la négociation du système se prolonge tout au long du projet. Dans les deux cas étudiés, celle-ci a permis de faire évoluer vers plus d'exigences les attentes environnementales, à Lyon à l'occasion du programme Concerto et à Auxerre en raison de l'arrivée progressive de la thématique dans les objectifs du projet. La négociation du *système* contribue donc à la définition du sens donné au projet durable (social, environnemental, spatial et/ou démocratique), ainsi qu'à celle de *situations* de négociation entre institutions, acteurs et objets.

Ainsi, à Auxerre, le *système* souple qui a été construit a conduit à une évolution du sens du projet durable, allant d'un projet social basé sur la notion de justice sociale à un projet environnemental et spatial fondé sur la recherche d'un nouveau rapport à la nature et d'une autre manière d'habiter. La souplesse, qui a permis la négociation du *sens* du projet, a également montré des faiblesses dans la mesure où les *situations* de négociation n'ont pas toujours été préparées en amont.

À Lyon, le *système* très structuré qui a été mis en place a permis d'exiger et d'atteindre des exigences fortes en matière de qualité environnementale et de préfigurer des situations de coopération dynamiques. Cela n'a pas empêché l'émergence de conflits mais a défini leurs conditions d'arbitrage.

L'importance de la négociation dans la définition des particularités d'un projet durable n'échappe pas aux acteurs que nous avons rencontrés. Parallèlement à leurs positions et/ou

du durable, la plupart d'entre eux défendent des visions singulières de l'organisation du travail.

Rappelons que nous avons repéré dans les discours des acteurs des projets trois postures transprofessionnelles vis-à-vis du durable :

- Une posture « critique » basée sur une méfiance vis-à-vis du progrès technologique, du système technique français, prônant une approche *holistique* du durable.
- Une posture « industrielle », fondée sur une recherche de performance et de rentabilité des ensembles techniques.
- Une posture « culturelle », centrée sur des questions d'usage et d'esthétique.

L'adhésion à un ensemble de valeurs ou à une posture conditionne l'importance que les acteurs confèrent à la *négociation* et la définition qu'ils en donnent. C'est un principe et une revendication pour la posture critique, qui envisage la négociation comme un « dialogue » mettant les acteurs et les objets sur un pied d'égalité. C'est un savoir-faire pour la posture industrielle qui envisage le travail d'équipe de manière hiérarchisée, que ce soit à travers l'arbitrage, l'animation d'équipe ou la « pédagogie ».

Les postures critique et industrielle se distinguent quant à leurs visions de l'organisation du travail qu'elles envisagent en relation avec des positions politiques différentes (les premiers s'inscrivant dans la tradition de l'écologie politique, les autres pas), ou par une réflexion pragmatique sur les moyens à mettre en œuvre (dans le cadre d'une démarche holistique ou d'une recherche d'efficacité et de performance technique).

Par contre, ces deux postures rejoignent les principes de la posture industrielle quant à leur position vis-à-vis des habitants. Elle n'est jamais envisagée dans le cadre d'échanges égalitaires et l'est seulement à travers deux modalités. La première se focalise sur l'évaluation du bâtiment lors de sa réception en vue d'améliorer l'efficacité du projet : ajustement de la programmation et de la conception des espaces (Auxerre) ou amélioration des objets techniques à partir de leurs remarques face à ce qui a déjà été construit (Auxerre et Lyon). La seconde relève d'une pédagogie destinée à améliorer la gestion des espaces : apprentissage de l'entretien des espaces verts mis sous leur responsabilité (Auxerre) ou usage des objets techniques présents dans les appartements (Lyon).

Les discours de la plupart des acteurs évoquent le destinataire des espaces, des nouvelles manières d'habiter et des modalités de rapports à la nature offertes par le projet durable. Les élus évoquent les « habitants », les architectes et les ingénieurs les « usagers » ou « l'être humain » en insistant sur la valeur civique ou humaniste du projet durable. Mais la réflexion – même purement spéculative – sur les modalités d'inclusion des personnes concernées est

embryonnaire et sans commune mesure avec celle portant sur les coopérations interprofessionnelles.

2. La négociation vue par les médias professionnels

Pour comprendre en quoi le durable peut favoriser la négociation des projets architecturaux durables, notre enquête s'est intéressée à la place occupée par la négociation dans les médias professionnels. Nous nous sommes appuyés sur de précédents travaux démontrant que ces médias jouaient un rôle de *miroir actif* par rapport à la profession d'architecte. C'est-à-dire, produisant des représentations qui participent à la structuration de sa culture et à l'élaboration de son identité professionnelle.

Nous avons fait l'hypothèse que l'irruption du durable dans les médias architecturaux pouvait être un indicateur des changements de représentations portées par les architectes. Nous avons donc constitué un corpus de publications de référence dans le domaine de l'architecture contemporaine⁴³⁰, sur lequel fonder notre étude.

Dans un premier temps, nous avons cherché à mesurer la montée en puissance de la préoccupation écologique dans les six publications choisies. Il apparaît qu'elles n'ont pas anticipé le phénomène, mais suivi le mouvement, accordant des pages à la thématique quand des événements relancent l'intérêt (débat HQE en 2002-2003, Grenelle de l'environnement, 2007). Jusqu'en 2009, la thématique est moins présente dans l'actualité des projets architecturaux qu'elle ne l'est dans des rubriques connexes, moins valorisées. Cette première analyse révèle que les médias architecturaux ont plutôt fait acte de résistance face à une injonction qui s'impose de l'extérieur (société civile ou militants).

Dans cette première phase exploratoire, nous avons cherché à repérer dans notre corpus les articles relatifs à la négociation et avons relevé qu'elle n'y était pas traitée de manière explicite. Ce constat signifie qu'elle n'est pas un sujet élu par les acteurs des publications, qu'elle est jugée non digne d'intéresser les lecteurs-architectes. Si elle ne constitue ni un sujet à part entière, ni un axe d'analyse des projets, elle apparaît néanmoins en filigrane. Les interactions entre l'architecte et les acteurs du bâtiment, l'architecte et les habitants, les méthodes de la négociation, etc. transparaissent au détour des présentations de projets ou d'articles ayant trait au durable. Notons que c'est bien à travers l'arrivée du durable dans les médias architecturaux que le rôle respectif des acteurs pose question, notamment autour de la HQE.

⁴³⁰ Comprenant six publications : AMC, D'A, Archicréé, T&A, Architecture d'Aujourd'hui (avant sa réédition) et EcologiK (seule publication intégralement dédiée à la thématique durable).

Nous avons ensuite identifié des thématiques porteuses de durable (la terre crue, le passif, le solaire, HQE, etc.), et à partir des éléments relevés, avons cherché des mentions relatives à la négociation par trois biais :

- Les modèles créés par la presse (à partir des discours contextuels, de figures d'architectes et de collectifs, de projets exemplaires ou de la démarche HQE).
- La manière dont les interactions entre les architectes et les acteurs professionnels, puis les habitants apparaissaient.
- Les valeurs du durable perceptibles, avec une focalisation sur la négociation elle-même comme valeur.

Ces trois approches se recoupent sur plusieurs points : la représentation du rôle de l'architecte, l'apparition d'espaces de négociation, le rôle dévolu aux habitants.

Le modèle du métier de l'architecte considéré dans l'étude des interactions ne prend pas des formes très diversifiées : un modèle consensuel transparaît dans les discours publiés. L'architecte se représente comme un personnage central, *généraliste*, qui endosse un rôle d'arbitre, garant de l'intérêt général et d'une forme de continuité dans le processus de conception (puisqu'il suit le bâtiment de sa genèse à son édification). Il valorise l'idée de *projet* (il se met sur un pied d'égalité avec d'autres partenaires créatifs comme les paysagistes et les scénographes). Il peut collaborer avec ses partenaires (il reconnaît facilement qu'il n'est pas spécialisé, il est ouvert à leurs propositions), mais peut entrer en conflit avec eux lorsqu'il défend l'intérêt général (la HQE est en partie rejetée par rapport aux manœuvres de l'association). Il estime que son rôle est fragilisé par la multiplication des experts, qui rend difficile la continuité du processus qu'il défend et le contrôle qu'il pense devoir opérer. L'étude des modèles révèle une conception analogue : la pluridisciplinarité peut être reconnue et valorisée dans les discours, mais elle reste envisagée de façon limitée. Elle doit favoriser la collaboration au service du projet d'architecture sans toutefois remettre en cause le pouvoir de création du concepteur. La figure classique de l'architecte comme créateur qui assure la synthèse, défend ses prérogatives reste très forte dans les médias. Y compris au sujet d'architectes de la négociation et du durable comme Bouchain ou Kroll : ils ne se départissent pas de leur pouvoir de création.

Le durable parvient néanmoins à initier des modifications structurelles dans cette vision partagée, en ajoutant un rôle de conseil, de management environnemental à ce rôle créatif. Des modalités alternatives apparaissent aussi : il est question d'« auteurs successifs » chez Bouchain, d'un créateur qui travaille à partir d'une matière sociale chez Kroll, d'un architecte collaborant sur la construction mais réinvestissant le politique chez Madec. Les collectifs

apportent également une autre modalité, même s'ils n'interviennent que dans des périmètres limités.

La création reste l'activité de l'architecte majoritairement valorisée dans la presse. Les représentations attachées à la profession s'appuient d'ailleurs toujours sur le couple structurant traditionnel formé par l'architecte, à qui revient la création, et l'ingénieur, chargé de la technique. Cette dichotomie est régulièrement réaffirmée comme un socle fondateur au moment de la tension créée par les débats sur la HQE. En réaction, le label sera l'occasion de la réaffirmation d'une sorte de profession de foi du rôle de l'architecte comme l'homme de la « synthèse créatrice », comme « chef d'orchestre ».

Cet appel à l'architecte-chef d'orchestre est ainsi effectué au nom du refus d'une méthode jugée trop rigide. De manière plus globale, les méthodes de conception trop rationalistes sont rejetées par les défenseurs de la cause durable (démarche holistique) comme ses détracteurs. Les méthodes sont acceptables dès lors qu'elles n'entravent pas la création de formes architecturales singulières.

Deuxième point de recoupement entre les approches : l'apparition d'espaces de négociation. Le durable implique une appréhension multidimensionnelle de l'objet architectural. Celui-ci s'ouvre à divers critères (économiques, sanitaires, techniques, fonctionnels, sociaux, etc.), il est aussi déconstruit par composants, eux-mêmes inscrits dans de multiples chaînes de production. L'évaluation de l'écologiquement correct dans les médias résulte d'un compromis entre ces critères. Un nouvel espace de négociation naît, qui tient à la reconnaissance de la complexité, à l'arbitrage multicritères mais aussi à la pensée systémique qu'on retrouve du côté de l'écologie.

Un autre espace de négociation apparaît dans le recours à la rationalité : les arguments de l'évaluation du compromis sont donnés, ils donnent une prise à la critique. Plusieurs dispositifs favorisent cette distanciation critique : l'emploi de la comparaison (avancée des pays, comparaison des cultures constructives, des cultures politiques, des projets), l'emploi de données chiffrées quantifiables, de documents et discours technoscientifiques vérifiables et prises de paroles polémiques (critique de l'effet de mode, de la séduction des élus, des consommateurs ou encore de l'intérêt de certains entreprises, experts, etc.).

À l'issue de cette étude des médias, quelques pistes semblent indiquer que le durable peut favoriser la négociation. La pluridisciplinarité est vantée, et même si l'architecte conserve son rôle de chef d'orchestre, des modalités alternatives se laissent entrevoir. Des espaces de discussion nés du durable naissent également dans la presse. Les valeurs affichées, répétées et mobilisatrices sont ouvertes aux préoccupations sociales, à la prise en compte de la multiplicité des acteurs, de l'usage, de l'usager. Le durable ne doit pas s'enfermer dans

l'utopie, être pragmatique, miser sur le local comme espace d'intervention, de négociation et de compromis. Les discours politiques s'enrichissent : humanisme durable, éco-responsabilité, éthique, citoyenneté, démocratie plus locale ou participative. Les habitants comme les architectes deviennent *citoyens*. Pour autant, si les compétences des acteurs du bâtiment sont reconnues dans la presse, celles des habitants sont en revanche niées : ils ne sont pas envisagés comme de possibles partenaires dans l'acte de concevoir et de construire. Les *habitants* apparaissent dans la presse comme passifs : ils émettent des demandes, ont des besoins, mais on décide pour eux. Ils sont des individus dont il faut parfois se méfier, qu'il est nécessaire d'éduquer à l'usage de l'espace, à l'environnement, etc. Leurs connaissances ne sont pas pensées comme suffisantes pour faire d'eux de dignes interlocuteurs. Dans les articles, les « usagers » ou « utilisateurs » restent le plus souvent indéterminés mais servent de référents virtuels pour justifier les choix architecturaux. De nouveaux actants virtuels font leur apparition dans la presse cette dernière décennie : la « planète », la « terre », ou les « générations futures », des actants de la vie publique ou politique qui agissent de manière différée sur les discours et la hiérarchie des priorités.

La presse professionnelle ne propose pas de méthode de conception rationnelle impliquant les habitants, le durable produit des documents d'une teneur scientifique parfois très sophistiquée (coupes climatiques, chiffres difficilement comparables), des choix s'opèrent au nom de causes supérieures difficilement maîtrisables et vérifiables (la préservation de la planète, de la biodiversité) et au nom d'acteurs très généraux et absents (les *générations futures*) : le durable génère autant de conditions favorables à la négociation qu'il ne crée un risque de confiscation de la question durable (par et) à un public de spécialistes.

3. Le durable favorise-t-il la négociation ?

Pour esquisser des éléments de réponse à cette question délicate, il nous faut revenir sur une lecture croisée des grandes lignes du questionnement initial. Ce retour nous permettra de dégager les apports de notre enquête menée simultanément sur deux opérations durables et sur la presse professionnelle architecturale.

Notre recherche se structure autour de deux entrées : une entrée « projets » et une entrée « médias ». Précisons que dans le premier volet de l'étude, nous avons choisi d'analyser deux opérations architecturales durables qui ne prétendent pas constituer un échantillon représentatif de toutes les situations liant spécifiquement durabilité et négociation. Ces terrains sont cependant significatifs en ce sens qu'ils comportent des oppositions variées et riches, découlant de situations urbaines et politiques différentes (Lyon et Auxerre) :

- Enjeux des projets : projet urbain majeur de l'hypercentre de Lyon ou « rénovation urbaine » d'un quartier populaire à Auxerre.
- Agencements organisationnels : structuré et étoffé à Lyon, souple et progressif à Auxerre.
- Rapport au durable : intégré et stratégique à Lyon, déduit du paysage et réparateur social à Auxerre.

Ces différences doivent toutefois être relativisées et rapportées au deuxième volet de notre étude : l'analyse de projets durables médiatisés. Menée sur un échantillon des principaux titres de la presse architecturale française suivis sur dix années (dont une nouvelle publication affichant un point de vue « éco-responsable »), celle-ci met à jour des pratiques et des projets architecturaux très diversifiés. On y retrouve cependant des convergences avec ce qu'on peut observer dans l'entrée « projets ». Les opérations étudiées s'organisent autour d'architectes (Tania Concko à Lyon, Serge Renaudie ou Lucien Kroll à Auxerre) susceptibles de trouver des places différentes dans les médias et susceptibles de se positionner diversement par rapport au durable. D'une opération de promotion privée dans laquelle deux des trois architectes de l'îlot A sont médiatisables⁴³¹, tout en entretenant des positions variables vis-à-vis de la démarche durable, à un programme de rénovation urbaine dans lequel L. Kroll joue son rôle d'architecte modèle conjuguant écologie et participation des habitants.

Notre questionnement suit les négociations interprofessionnelles et les négociations avec les habitants ou usagers. Notre enquête fait davantage ressortir les spécificités de la dimension interprofessionnelle. Que ce soit du côté des opérations qui sont analysées en mettant l'accent sur le système d'acteurs, leurs interactions et discussions à différentes phases du projet. Ou encore, du côté de la médiatisation professionnelle qui s'intéresse prioritairement à l'architecte, à ses pratiques ou ses compétences appréhendées à travers ses réalisations. Plus décisivement, la confrontation de nos différentes observations montre que plus on se focalise sur le rôle de l'architecte, plus on perd de vue les habitants ou les usagers *réels*. Si ces derniers ne sont pas absents des propos des acteurs des projets ou des médias, ils y sont représentés sous la forme d'*actants*, de bénéficiaires des logements, des espaces publics ou des paysages produits par des architectes en interaction avec d'autres professionnels. C'est le cas à Lyon où les habitants sont représentés par la maîtrise d'ouvrage ou politiquement par les élus, quand ils ne sont pas gérés par des spécialistes de la consultation ou mis en scène diversement dans des stratégies de communication. C'est aussi le cas à Auxerre avec l'agence de Lucien Kroll, l'architecte « qui a toujours su

dialoguer avec les usagers » selon les médias⁴³², où les habitants sont présents mais perçus comme bénéficiaires, spectateurs sinon acteurs aux compétences manquantes, avec lesquels les concepteurs ont un contact lointain. Dans nos deux entrées, l'habitant est un actant passif qu'il faut tenter de rendre actif par divers moyens (de la participation à la pédagogie) et pour des motifs variés (acceptation, conception, construction ou appropriation du projet). Notons que Kroll interviewé alterne lui-même entre une humilité empathique et l'utilisation créative des habitants.

Autre ligne essentielle de notre questionnement, la négociation y est envisagée à la fois comme *système* et comme *interaction*. D'abord comme système, car nos analyses des situations de production architecturale et de la médiatisation de l'architecture durable visent à mettre à jour des régularités, des tentatives de réplcation sinon des méthodes qui en découleraient. Précisons que l'entrée « projets », qui étudie des opérations singulières, fait ressortir dans les deux cas étudiés des contextes, des agencements organisationnels plus que des méthodes définies comme telles.

Ensuite comme interaction, le concept de situation permet d'appuyer le caractère dynamique des transformations produites et supportées par la négociation, laissant apparaître à quel point les aboutissements dépendent du jeu de confrontations de positions divergentes, de médiations et de savoir faire engagés par les acteurs.

La *méthode* de Lyon Confluence tient au capital d'expérience de la maîtrise d'ouvrage publique, à l'ampleur et l'ambition du projet urbain, ainsi qu'à la très forte structuration d'un système qui prend en charge le développement durable dès le début. Elle découle également des acteurs du projet durable et particulièrement du bureau d'étude Tribu chargé d'une mission d'AMO HQE. Ce dernier est également présent dans les médias à travers les propos de son fondateur (A. Bornarel) qui y développe un véritable discours de la méthode durable.

La *méthode* auxerroise est plus souple ou plus floue dans un projet qui part de questions sociales (ANRU) pour venir au durable au fil du temps et de ses concepteurs : S. Renaudie, qui passe du paysage à l'environnemental, ou L. Kroll, qui apporte sa compétence de la négociation avec les habitants, sans que celle-ci ne fasse l'objet d'une mission spécifique. Vue des médias, la méthode ou la systématisation suscite quelques discours sur des contextes ou des démarches, mais découle essentiellement d'une logique médiatique qui fonde l'*exemplarité* (et donc la reproductibilité) de quelques architectes (dont Kroll), de démarches collectives ou de projets. La presse vient donc confirmer les observations du

⁴³¹ Rappelons d'ailleurs, que le concours pour l'îlot A de Lyon Confluence a été chroniqué par AMC.

⁴³² Lucien Kroll, « Je prends le risque du banal », D'A 112, 2001/07.

terrain en montrant comment le monde de l'architecture privilégie la singularité, l'interaction innovante plutôt que la méthode dont les architectes se méfient.

Le label HQE est d'ailleurs attaqué dans la presse en tant que méthode rigide, décalée par rapport aux logiques de conception des architectes et allant à l'encontre d'une véritable qualité architecturale⁴³³. Notre interrogation de la négociation comme système se trouve ainsi prolongée par une prise en compte des interactions entre les différents acteurs des projets. L'affirmation ou la diffusion de méthodes⁴³⁴ – quelles soient durables ou qu'elles privilégient la négociation interprofessionnelle ou avec les habitants –, semble fort éloignée de la culture du projet architectural qui procède de façon plus inductive : de l'exemplaire singularité à la création. Si les architectes peuvent expliciter et revendiquer des méthodes particulières, la plupart se méfieront de la généralisation d'un principe, toujours susceptible d'entraver la créativité, voire de menacer la spécificité de ces professionnels.

Enfin, notre questionnement s'intéresse aux pratiques et aux compétences appréhendées par le biais de valeurs – durables, démocratiques ou rationnelles –, à même de jouer un rôle essentiel dans les négociations. En évitant d'utiliser les valeurs comme *deus ex machina* sociologique, nous avons essayé de montrer que celles associées au durable pouvaient favoriser un *esprit de négociation*, sinon les négociations interprofessionnelles ou citoyennes elles-mêmes. Entre leur fonction de désignation de l'exemplarité architecturale et leurs discours évaluatifs, les médias constituent un des lieux de (re)production des valeurs par excellence. Nous avons donc inventorié une série de valeurs chevillées au durable, incitant à la discussion, à la critique, à la comparaison, à l'argumentation technoscientifique. En nous appuyant sur le discours des acteurs sur leurs projets, nous avons pu voir comment ces valeurs pouvaient être recombinaées en postures (*critique, industrielle ou culturelle*) à travers lesquelles s'incarnent, et se reconnaissent peut-être, un certain nombre des acteurs des projets.

Des valeurs aux postures et aux acteurs, nous percevons un peu mieux comment *l'esprit de négociation* peut se diffuser au sein des projets. Valorisant la singularité et la créativité plutôt que la méthode, il est possible que ces configurations de valeurs communes puissent faciliter le contact, la collaboration, le compromis créatif. Cette culture et l'histoire commune des pionniers de l'écologie peuvent rapprocher un BE-HQE comme Tribu, d'un architecte comme Philippe Madec⁴³⁵. Mais une sensibilité commune ne fonctionne pas automatiquement : l'histoire commune de L. Kroll et de S. Renaudie n'empêche pas qu'il y ait

⁴³³ Ce qui n'empêche pas ces mêmes médias de présenter quelques projets HQE exemplaires.

⁴³⁴ Ou, de façon plus limitée, la reconduction des pratiques.

⁴³⁵ Voir par exemple le projet Izadia, largement couvert par les médias.

« énormément de problèmes » et que le fils spirituel puisse se permettre de remettre en question le caractère « environnementaliste » de l'équipe du chantre de la participation.

Après avoir reconsidéré les grandes lignes de questionnement, il nous faut dégager les principaux apports de notre recherche quant aux formes de la négociation, à la place de l'architecte, la question de la conception du projet durable et, enfin, du sens social du projet architectural durable négocié.

Examinant les négociations sous un angle organisationnel et interprofessionnel, nous avons pu voir que l'enjeu du développement durable était un élément variable dans une configuration complexe, qui pouvait partir d'enjeux urbains ou de questions sociales antérieures. L'entrée « projets » montre en effet que le durable peut y occuper une place et y jouer un rôle différent. Ainsi, à Lyon Confluence dans une problématique de développement urbain fortement encadrée, structurée et pensée en termes de marketing municipal et immobilier, le durable est une composante essentielle : elle donne lieu à un agencement organisationnel intégré par une AMO HQE dotée de pouvoir, de compétences multiples et transversales ainsi que d'une légitimité symbolique perceptible dans les médias. Aux Brichères à Auxerre, le durable ne fait pas partie des enjeux formulés au départ. Il s'agit avant tout d'un projet de réhabilitation d'un grand ensemble prévoyant la destruction de trois tours et le relogement de leurs occupants. La préoccupation durable découle de l'architecte coordinateur également paysagiste. Ce dernier développe une approche écologique du site qui le conduit au durable, dans un contexte politique et médiatique favorable. Cette logique aurait d'ailleurs pu être parachevée par l'appel à un architecte emblématique de la participation, mais également sensible aux questions d'écologie politique. Pourtant sa motivation n'a pas suffi à remplir le programme environnemental défini « chemin faisant ».

L'apport de notre recherche concernant la négociation avec les habitants est plus complexe. En effet, les habitants sont finalement moins présents sur les terrains des professionnels que dans les imaginaires qui s'y expriment, conformément à ce qu'on rencontre dans les médias. Les habitants de Lyon Confluence sont gérés globalement par des dispositifs de concertation ou par des stratégies commerciales qui n'interfèrent pas vraiment dans les négociations entourant le projet architectural. Bénéficiaire d'une qualité urbaine, environnementale ou d'une bonne ouverture de la façade conçue par l'architecte T. Concko, l'habitant virtuel fait néanmoins débat au sein d'une réalité plus hybride, proche de celle que l'on peut croiser dans les discours médiatiques. Plus proche du terrain, l'habitant du quartier des Brichères n'est finalement pas tellement représenté, même s'il peut bénéficier de la disponibilité et de l'écoute régulière d'un collaborateur de L. Kroll (et de l'équipe municipale). Il est tout aussi bénéficiaire des expérimentations architecturales ou de la réinvention du paysage opérés dans cette opération.

À travers toutes ces pistes, notre recherche montre que la négociation du projet architectural se joue décisivement dans la négociation du système organisationnel, qui détermine la suite des interactions interprofessionnelles, en relation avec un contexte structuré par une configuration de valeurs sociales. C'est dans ce système négocié que s'insère et vient jouer la préoccupation durable.

Notre recherche porte une attention particulière aux effets du durable sur les pratiques et le travail des architectes dans un cadre interprofessionnel. L'analyse des médias met à jour la persistance de représentations conflictuelles classiques où l'architecte vient s'opposer à l'ingénieur, généraliste ou spécialiste aspirant à s'occuper de conception à partir d'une entrée technique valorisée par le durable. Cette opposition se trouve exacerbée lorsque l'ingénierie produit des normes ou des labels, telle que la HQE, sans oublier les conflits engendrés par les intérêts ou les ajustements économiques susceptibles de s'immiscer dans cette affaire. La façade du projet de T. Concko met ainsi à jour des jeux de pouvoir, de compétences et d'interprétation des dispositifs architecturaux et techniques. Même si elles y trouvent généralement leur source, les représentations médiatiques, publiques ou réflexives sont beaucoup moins actives sur les terrains où la situation de production d'un objet architectural engage les différents acteurs dans une collaboration qui se doit d'être fructueuse, une fois dépassés les inévitables conflits. L'*amour* du bâtiment et surtout l'ordre négocié permettent d'accepter une éventuelle pluralité de généralistes dotés de missions séparées, au risque d'y perdre un peu en cohérence (environnementale aux Brichères). Nécessaires et parfois choisis, les ingénieurs spécialistes peuvent être appréciés à condition toutefois qu'ils ne soient pas trop nombreux et qu'ils n'entraînent pas de dispersion. C'est d'ailleurs cette multiplication de spécialistes qui a alimenté les principales critiques adressées au durable ou à la HQE dans les médias. Mais une fois le label banalisé, il semble que l'injonction durable puisse cohabiter avec la figure classique de l'architecte *homme de synthèse*, explicitement revendiquée par le BE-HQE Tribu, l'architecte Philippe Madec ou quelques journalistes. Professionnel de la synthèse architecturale, l'architecte éco-responsable doit également faire preuve d'une compétence technique spécifique doublée d'un engagement citoyen ou démocratique. Notons que c'est cette culture ou posture commune qui peut contribuer au rapprochement ou au regroupement de professionnels.

De notre recherche et de sa double approche, nous pouvons tirer quelques apports pour repenser la conception architecturale. Dans les discours professionnels et médiatiques, la conception architecturale est toujours l'affaire des architectes qui ne font pas vraiment référence à une co-conception revendiquée (plus particulièrement avec les habitants), méthodologiquement ou politiquement. Cette logique se retrouve de L. Kroll, qui ne

« commande » pas les habitants mais qui s'en sert pour créer, à P. Bouchain qui envisage des « auteurs successifs » ou P. Hübner dont l'œuvre architecturale transcende ses conditions de production collective. La figure de l'auteur est toujours prégnante au sein d'une coproduction où l'indistinction est parfois une représentation rétrospective qui scelle le destin créatif commun de quelques *grands* (C. Balmond et R. Koolhaas). Présente dans les médias, la figure de l'auteur structure également quelques luttes symboliques et concrètes pour le pouvoir de conception : une réduction à l'esthétique de la façade escamotant des impératifs fonctionnels, techniques et durable (pourtant traités par l'architecte) révèle une lutte pour la conception d'un élément appelé à exprimer l'architecture du bâtiment. De manière plus valorisante, l'évaluation esthétique sinon l'esthétisation des réalisations durables constitue la grande mission de la presse professionnelle.

Le dernier apport de notre recherche revient sur le sens social attribué à l'architecture durable. Nous avons insisté à plusieurs reprises sur le fait que le durable est une construction sociale qui, en retour, devrait impliquer un minimum de procédures de traduction ou de légitimation. Les opérations étudiées nous ont montré que le durable pouvait s'incorporer et venir dynamiser une stratégie urbaine et commerciale à Lyon, ou découler presque naturellement d'une démarche sociale à Auxerre. Côté médias, parler d'architecture durable semble conduire à évaluer un peu plus techniquement, économiquement et socialement les réalisations, à les quantifier et les comparer parfois, à expliquer le fonctionnement de dispositifs durables, etc. Notons que les valeurs durables conduisent également à un discours pédagogique qui s'inscrit dans le long terme, au nom ou au service des *générations futures*. Tant d'efforts, parce que la problématique est nouvelle mais probablement aussi parce qu'elle porte des injonctions à la fois techniques et démocratiques. Comme s'il fallait éviter à tout prix que le discours technoscientifique du durable ne se transforme en un discours rhétorique, codé, hermétique ou technocratique, autrement dit, en une idéologie⁴³⁶.

S'il est donc difficile d'infirmer ou de confirmer notre hypothèse de départ en répondant à la question : *le durable favorise-t-il la négociation des projets architecturaux ?*, l'analyse de deux opérations et d'une centaine d'articles publiés dans la presse architecturale montrent que dans sa phase ascendante, le durable s'immisce partout, dans les pratiques, les compétences et les valeurs des architectes et de l'architecture, où il semble instiller un *esprit de négociation* dont les prolongements concrets restent à venir.

⁴³⁶ J. Habermas, *La technique et la science comme « Idéologie »*, Gallimard, (1968) 1990.

VI. BIBLIOGRAPHIE

1. Bibliographie recherche

1.1. Bibliographie médias

- « Recherches rhétoriques », *Communications* No 16, 1970.
- « Recherches sémiologiques. L'analyse structurale du récit », *Communications* No 8, 1966.
- μ (Groupe Mu), *Traité du signe visuel. Pour une rhétorique de l'image*, Paris, Seuil, 1992.
- ADAM (J.-M.), *La description*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 1993.
- ANGENOT (M.), *La parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot, 1982.
- ARNHEIM (R.), *La pensée visuelle*, Paris, Flammarion, trad., 1969, pour la tr. fr. 1976.
- AUGE (M.), *Domaines et châteaux*, Paris, Seuil, 1989.
- BARTHES (R.), *Système de la mode*, Paris, Seuil, coll. Points, 1967.
- BAUDRILLARD (J.), *Le système des objets*, Paris, Gallimard, coll. TEL, 1968.
- BAXANDALL (M.), *Formes de l'intention*, Ed. Jacqueline Chambon, trad., 1985, pour la tr. fr. 1991.
- BERTRAND (D.), DEZE (A.), MISSIKA (J.-L.), *Parler pour gagner. Sémiotique des discours de la campagne présidentielle 2007*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2007.
- BOLTANSKI (L.), *L'amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié, 1990.
- BOLTANSKI (L.), THEVENOT (L.), *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.
- BOURDIEU (P.), *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU (P.), *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
- BOURDIEU (P.), *Sur la télévision*, Paris, Liber éditions, 1996.
- CAMUS (C.), *Lecture sociologique de l'architecture décrite*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- CAMUS (C.), « Ecrire ce qu'on sait faire », in P. Boudon (dir.) *Langages singuliers et partagés de l'architecture*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- CAMUS (C.), EVETTE (T.), *Identités professionnelles et images médiatiques. Les interventions sur l'existant dans la presse professionnelle et dans la presse spécialisée grand public*, recherche pour le PUCA, Paris, LET EAPLV, 2003
- CHALVON-DEMERSAY (S.), *Mille scénarios. Une enquête sur l'imagination en temps de crise*, Paris, Métailié, 1994.
- CHARON (J.-M.), *La presse magazine*, Paris, La Découverte/ Repères, 1999.
- CHASLIN (F.), *Les Paris de François Mitterrand*, Paris, Gallimard, coll. Folio-actuel, 1985.
- CHOAY (F.), *La règle et le modèle*, Paris, Seuil, 1980.

DEVILLARD (V.), *Architecture et communication : les médiations architecturales dans les années 80*, Paris, Ed. Panthéon-Assas, 2000.

ECO (U.), *La structure absente*, Mercure de France, trad., 1968, pour la tr. fr. 1972.

FRESNAULT-DERUELLE (P.), *L'éloquence des images*, Paris, PUF, 1993.

GERVEREAU (L.), *Les images qui mentent. Histoire du visuel au XXe siècle*, Paris, Seuil, 2000.

GOODMAN (N.), *Manières de faire des mondes*, Ed. Jacqueline Chambon, trad., 1978, pour la tr. fr. 1992.

HABERMAS (J.), *La technique et la science comme « Idéologie »*, Gallimard, (1968) 1990.

HABERMAS (J.), *Théorie de l'agir communicationnel*, 2 tomes, Fayard, trad., 1981, pour la tr. fr. 1987.

HABERMAS (J.), *L'espace public*, Payot, trad., 1966, pour la tr. fr., 1986.

HAMON (P.), *Du descriptif*, Paris, Hachette, 1993.

HAMON (P.), *Exposition. Littérature et architecture au XIXe siècle*, Paris, José Corti, 1989.

KIBEDI-VARGA (A.), *Discours, récit, image*, Liège-Bruxelles, Mardaga, 1989.

La communication. Etat des savoirs, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2008.

LIPSTADT (H.), MENDELSON (H.), *Architectes et ingénieurs dans la presse. Polémique, débat, conflit*, Paris, CORDA/IREAU, 1980.

LOCHARD (G.), BOYER (H.), *La communication médiatique*, Paris, Seuil/ Mémo, 1998.

LYOTARD (J.-F.), *La condition postmoderne*, Paris, Minuit, 1979.

MACE (E.), *Les imaginaires médiatiques. Une sociologie postcritique des médias*, Paris, Editions Amsterdam, 2006.

MARIN (L.), *De la représentation*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 1994.

MARIN (L.), *Des pouvoirs de l'image. Gloses*, Paris, Seuil, 1993.

MARIN (L.), *Le portrait du roi*, Paris, Minuit, 1981.

MARIN (L.), *Le récit est un piège*, Paris, Minuit, 1978.

MATORE (G.), *L'espace humain. L'expression de l'espace dans la vie, la pensée et l'art contemporain*, Paris, Librairie A.G. Nizet, 1976.

OSTROWETSKY (S.), *L'imaginaire bâtisseur*, Paris, Méridiens, 1983.

PLANTIN (C.), *L'argumentation*, Paris, Seuil, 1996.

QUERE (L.), *Des miroirs équivoques. Aux origines de la communication moderne*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.

ROSEMBERG (M.), *Le marketing urbain en question. Production d'espace et de discours dans quatre projets de villes*, Paris, Anthropos, 2000.

SABOYA (M.), *Presse et architecture, au XIXe siècle*, Paris, Picard, 1991.

SAUVAGEOT (A.), *Voires et savoirs. Esquisse d'une sociologie du regard*, Paris, PUF, 1994.

SCHAPIRO (M.), *Les mots et les images*, Macula, trad., 1996, pour la tr. fr. 2000.

TERRASSE (J.), *Rhétorique de l'essai littéraire*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.

1.2. Projet architectural et urbain, acteurs, processus

CONAN (M.), *Concevoir un projet d'architecture*, Paris, L'Harmattan, 1990.

- BIAU, (V.), TAPIE, (G.) (dir.), *La fabrication de la ville. Métiers et organisations*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.
- BIAU (V.), « Marques et instances de la consécration en architecture », *Les cahiers de la recherche architecturale et urbaine* n° 2-3.
- BONNET (M.), CLAUDE (V.), RUBINSTEIN (M.) (dir.), *La commande...de l'architecture à la ville*, Paris, PUCA, 2001.
- BONNET (M), (dir.), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendance d'évolution*, Paris, La documentation française, 2005.
- BOUDON (P.), *Introduction à l'architecturologie*, Paris, Dunod, 1992.
- BOUDON (P.), POUSIN (F.), *Figures de la conception architecturale. Manuel de figuration graphique*, Paris, Dunod, 1988.
- CHADOIN (O.), GODIER (P.), TAPIE (G.), *Du politique à l'œuvre, Bilbao, Bordeaux, Bercy, San Sebastian Système et acteurs des grands projets urbains et architecturaux*, La tour d'Aigues, éd. de l'Aube, 2000.
- CLAUDE (V.), *Faire la ville. Les métiers de l'urbanisme au XX^e siècle*, Marseille, Editions Parenthèses, 2006.
- COURDURIER (E.), TAPIE (G) (dirs.), *Les professions de la maîtrise d'œuvre en France*, Paris, La documentation française, 2003.
- Espaces et sociétés, « Projet urbain, maîtrise d'ouvrage, commande », n°105-106, 2001.
- EVETTE (T.), TERRIN (J.-J.), (Dir.), *Projets urbains, Expertise, concertation et conception*, Paris, Editions de la Villette – Cahiers Ramau 4, 2006.
- FENKER (M.) (dir), DUMEZ (H), EVETTE (T), LAUTIER (F), MACAIRE (E), MICHEL (B.), PLAIS (D.), *La place de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes*, rapport final de recherche, Paris, PUCA, 2006.
- MACAIRE (E.), « Des architectes à l'épreuve de la participation », in F. De Coninck et J.-F. Deroubaix (dirs.), *Ville éphémère, ville durable - Nouveaux usages, nouveaux pouvoirs*, éditions de l'Œil d'Or / l'École doctorale Ville-Environnement, Paris, 2009.
- NIVET (S.), *Architecture d'auteur versus produit commercial ? L'immeuble-villas et les villas-suspendues[®] : deux stratégies de communications*, thèse de doctorat de l'université Paris 8, Saint-Denis, 2006.
- RAMAU, *Activités d'experts et coopérations interprofessionnelles. Première synthèse des recherches*, Paris, Puca - Ramau, septembre 2006.
- TERRIN (J.-J.) (dir.), *Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises, de nouveaux enjeux pour les pratiques de projet*, Paris, Eyrolles, 2005.
- TOUSSAINT (J.-Y.), ZIMMERMANN (M.), (dir.), *Projet urbain, ménager les gens, aménager la ville*, Mardaga, 1998.
- TSIOMIS (Y.) (dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, Paris, Jean-Michel Place, Puca, 2007.
- TSIOMIS (Y.), ZIEGLER (V.), *Anatomie de projets urbains, Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Editions de la Villette, 2007.

1.3. Développement durable

- BRUNEL (S.), *Le développement durable*, Paris, Puf, QSJ, 2004.
- DA CUNHA (A.), *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestion des ressources et gouvernance*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005.
- DA CUNHA (A.), « Eco-quartiers et urbanisme durable : entre performance écologique et renforcement du lien social », in *Urbia, les cahiers du développement urbain durable*, n°4, juin 2007, p.1-10.
- EMELIANOFF (C.), « La ville durable en quête de transversalité », in MATHIEU (N.), GUERMOND (Y.) (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique*, Coédition Cemagref - Cirad - Ifremer- INRA, 2005, pp129-142.
- EMELIANOFF (C.), « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? », *Urbia*, n°4, 2007, pp 11-30.
- EMELIANOFF (C.), « Pour un partage de la fabrique urbaine », *Urbanisme*, n°363, 2008, pp 45-47.
- La revue durable*, « L'éco-quartier, brique d'une société durable », n°28, 2008.
- LEFEVRE (P.), *Voyage dans l'Europe des villes durables*, éditions du Certu, 2009.
- LEFEVRE (P.), SABARD (M.), *Les écoquartiers*, éditions Apogée, 2009.
- MANCEBO (F.), *Questions d'environnement pour l'aménagement et l'urbanisme*, Nantes, Editions du temps, 2003.
- MATHIEU (N.), GUERMOND (Y.), (dir.), *La ville durable, du politique au scientifique*, Paris, Cemagref – Cirad - Ifremer, INRA, 2005.
- OUTREQUIN (P.), CHARLOT-VARLDIEU (C.), *Concevoir un écoquartier*, Le Moniteur, 2009.
- RICCIOTTI (R.), *HQE*, Marseille, Les Transbordeurs, 2007.
- ROUXEL (F.), « Le développement durable pour renouveler l'action publique », *Urbanisme*, n°348, mai-juin 2006, pp. 39-41.
- RUMPALA (Y.), « Le "développement durable " appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le "développement durable " rencontre la "gouvernance "... », *Vertigo*, Volume 8 n°2, 2008 (<http://vertigo.revues.org/>).
- SOUAMI (T.), *Construction durable et renouvellement urbain en Europe. Démarches et projets pilotes. Quels recherches, partenariats et expérimentations pour demain ?*, Paris, PUCA, CSTB, 2006.
- SOUAMI (T.), « Le développement durable change-t-il le monde des urbanistes ? Vers une structuration du milieu professionnel ? », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 104, 2008, pp19-27.
- SOUAMI (T.), *Ecoquartiers, secrets de fabrication*, Paris, Edition les carnets de l'info, 2009.
- TAPIE-GRIME (M.), BLATRIX (C.), MOQUAY (P.), *Développement durable et démocratie participative. La dynamique performative locale*, Paris, PUCA, 2007.
- WACHTER (S.), THEYS (J.), *L'Aménagement durable : défis et politiques*, La Tour d'Aigues – Paris, Ed. de l'aube - Datar, 2002.

1.4. Négociation et concertation

- ARNSTEIN, (S. R.), « A ladder of citizen participation » in *Journal of the American Institute of Planners*, 1969. Vol. XXXV-4, pp. 216-224.

- BACQUE (M.-H.), REY (H.), SINTOMER (Y.) (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005.
- BACQUE (M.-H.), SINTOMER (Y.) (dir.), *La démocratie participative inachevée*, éditions YvesMichel, 2010.
- BLONDIAUX (L.), *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*. Paris, Seuil, La République des idées, 2008.
- BOLTANSKI (L.), CHIAPELLO (E.), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.
- BOUDON (R.), BOURRICAUD (F.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF / Quadrige, (1982), 2000, p.663.
- BROWNILL (S.), CARPENTER (J.), « Participation and planning : dichotomies, rationalities and strategies for power », *Town planning review*. - 78 (2007), H. 4, S. 401 – 428.
- Cahiers Vilfredo Pareto, *Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative*, Paris, Genève, Librairie Dalloz, Tome XLV, n°136, 2007.
- CALLON (M.), LASCOUMES (P.), BARTHE (Y.), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.
- CALLON (M.), « Concevoir : modèle hiérarchique et modèle négocié », in *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe*, vol. 1 : *Les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris, PCA, 1997, pp. 168-174.
- CALLON (M.), « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines* n°9, 1998, pp. 63-73.
- CARREL (M.), *La citoyenneté urbaine du point de vue des gouvernés*, PUCA, Coll. Recherches, 2007.
- DE CARLO (L.), « Dispositifs de médiation et facilitation en négociations complexes : un regard en termes de dynamiques de groupes », *Négociations*, n°2, 2004, pp 91-109.
- DIMEGLIO (P.), ZETLAOUI-LEGER (J.), «Les rapports ambigus entre politiques et citoyens : le cas du réaménagement du quartier des Halles à Paris », *French Politics, Culture & Society*, Vol. 25.2, New-York, été 2007, pp. 114-140.
- DONZELOT (J.), MÉVEL (C.), « La participation, entre construction d'un pouvoir et accomplissement d'un devoir. Les corporations de développement communautaire et le développement social urbain », *Lien social et politiques*, n°48, automne, Montréal, 2002, pp. 81-93.
- DORTIER (J.-F.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Éditions Sciences humaines, Auxerre, 2004.
- Espaces et sociétés*, « Ville, action citoyenne et débat public », n°123, 2005.
- FOURMENTRAUX (J.-P.), « Œuvrer en commun. Dilemmes de la création interdisciplinaire négociée », *Négociations*, n°10, 2008, pp 25- 39.
- FRIEDBERG (E.), *Le pouvoir et la règle – dynamiques de l'action organisée*, Paris, Editions du Seuil, 1993.
- GIRIN (J.) « Les agencements organisationnels » in CHARUE-DUBOC (F), *Des savoirs en action – contributions de la recherche en gestion*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp.233-279.

GIRIN (J.), « L'analyse empirique des situations de gestion: éléments de théorie et de méthode », in MARTINET (A.-C.) (dir.), *Epistémologies et Sciences de Gestion*, Paris, Economica, 1990, pp. 141-182.

GREISCH (J.), article « Valeurs », *Dictionnaire des notions*, Encyclopaedia Universalis, 2005.

JOURNE (B.), RAULET-CROSET (N.), « Le concept de situation : contribution à l'analyse de l'activité managériale dans un contexte d'ambiguïté et d'incertitude », *M@n@gement*, 11: 1, pp.27-55.

KOENIG (G.), « L'organisation dans une perspective interactionniste » in VIDALLET (B.) (dir.), *Le sens de l'action. Karl Weick : sociopsychologie de l'organisation*, Paris, Vuibert, 2003, pp. 15-34.

LAMMING (C.), « Objet technique / système technique », *Dictionnaire des notions*, Encyclopédia Universalis éditeur, 2005.

MERMET (L.), « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in FAURE (G.-O.), MERMET (L.), H. TOUZART (H.), DUPONT (C.), *La négociation. Situations – Problématique - Applications*, Paris, Editions Dunod, 2000, pp. 139-172.

NOVARINA (G.), « Conduite et négociation du projet d'urbanisme » in SÖDERSTRÖM (O.) COGATO LANZA (E.), LAWRENCE (R.J.), BARBEY (G.) (dir.), *L'usage du projet*, Lausanne, Editions Payot-Lausanne, 2000, pp 51-64.

PAQUOT (T.), « L'urbanisme comme bien commun », in *Esprit*, octobre 2002, pp. 75-84.

PARADEISE (C.), LICHTENBERGER, (Y.), « Compétence, compétence », *Sociologie du Travail*, N° 1, « Compétence », 2001, pp.33 – 48.

REYNAUD (J.-D.), *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin, 1997.

ROSANVALLON (P.), *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.

ROSANVALLON (P.), *La légitimité démocratique, les théories de l'intérêt général*, Paris, Seuil, 2008.

SODERSTROM (O.) et al., *L'usage du projet*, Lausanne, Payot, 2000.

STRAUSS (A.), *La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par BASZANGER (I.), Paris, L'Harmattan, 1992.

WEBER (M.), *Le savant et le politique*, UGE/ 10-18, (1919) 1963.

ZARIFIAN (P.), *Le modèle de la compétence*, Paris, Editions Liaisons, 2001.

ZEPF (M.) (dir.), *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004.

ZETLAOUI-LEGER (J.), « L'implication des habitants dans des micro-projets urbains : enjeux politiques et propositions pratiques », in *Les Cahiers de l'école d'architecture de la Cambre*, numéro spécial « De la participation urbaine », mars 2005.

2. Bibliographie des terrains

2.1. Lyon

Ouvrages et articles scientifiques, presse nationale

AMZERT (M.), « Les comités d'intérêts locaux de l'agglomération lyonnaise. Grandeur et incertitudes d'une forme associative », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°89, Juin 2001, pp 70-78.

BOINO (P.), *Lyon, La production de la ville*, Marseille, Editions Parenthèses, 2009.

COLLECTIF TRAME, « Ville et tramway. La médiation métropolitaine du temps urbain », in TSIOMIS (Y.) (sous la dir.), *Echelles et temporalités des projets urbains*, Paris, PUCA-Jean-Michel Place, 2007, pp 41-49.

BARTHIEZ (J.-C.), « Pourquoi une charte de la participation ? », *Territoires*, n°434, Janvier 2003, pp 20-21.

BERTHIER (I.), « Lyon Confluence : débat sur la méthode », *Diagonal*, n° 141, Janvier-Février 2000, pp 16-19.

BLANC (M.), BLANC (C.), HAMMAN (P.), HENNINGER (F.), *GIP EPAU. Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines. Analyses thématiques transversales 2006-2000. Axe 4 : La place du développement durable dans les projets et les stratégies urbaines française : des discours à la réalité ?*, Strasbourg, CRESS-Université de Strasbourg II Marc Bloch, 2008.

CONSTANZO (S.), « Grand Lyon : pas de politique de discrimination participative positive. Rencontre avec Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon chargé de la participation citoyenne », *Territoires*, n°467, avril 2006, pp-28-29.

FREBAULT (J.), BOURDIN (A.), VILMIN (T.), *et al.*, *La maîtrise d'ouvrage urbaine. Réflexions sur l'évolution des méthodes de conduite des projets à partir des travaux du Club ville-aménagement*, Paris, Le Moniteur, 2006.

GAUTHIER (M.), PAULHIAC (F.), GARIEPY (M.) *et al.*, *Développement urbain durable, débat public et urbanisme à Grenoble, Lyon et Montréal*, Montréal, Institut d'urbanisme Université de Montréal, 2008

Lyon Confluence : A, B, C d'une consultation, Coll. Hors Série Traits urbains, octobre 2005.

JACQUAND (C.), SALERNO (M.), « Lyon-Confluence : la représentation d'un grand projet urbain », Non publié, 2008.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, *Les villes françaises pour le développement durable. Habitat II, sommet des villes, Istanbul, 3-14 juin 1996*, Paris, Ministère de l'Environnement – DNP (pp36-39).

SALAMON (J.), *Pédagogie de la ville : les mots des acteurs dans le projet urbain (les Ateliers de dialogue urbain)*, Lyon, CERTU, 2008.

SALAMON (J.), « Grand Lyon. Vers une ingénierie de la concertation », *Urbanisme*, n°346, Janvier Février 2006, pp 62-64.

SIGOT (F.), « Lyon, le monolithe abrite toutes les mixités », *Traits urbains*, n°24, Juin Juillet 2008, p18.

TOUSSAINT (J.-Y.), VAREILLES (S.), ZIMMERMANN (M.), « Le projet urbain : Espaces publics et pratiques de concertation. L'exemple de Lyon », in ZEPF (M.) (dir.), *Concertier, gouverner et concevoir les espaces publics urbains*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2004, pp 123-134.

TOUSSAINT (J.-Y.), VAREILLES (S.), ZIMMERANN (M.), « Objets et usages de l'espace public dans les pratiques de concertation », in TSIOMIS (Y.), ZIEGLER (V.), *Anatomie de projet urbains. Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Editions de la Villette, 2007, pp133-144.

TOUSSAINT (J.-Y.), VAREILLES (S.), ZIMMERANN (M.), « L'aménagement concerté dans le Grand Lyon », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°97, Décembre 2004, pp 61-66.

TSIOMIS (Y.), ZIEGLER (V.), « Projet urbain et projet d'espace public », in TSIOMIS (Y.), ZIEGLER (V.), *Anatomie de projet urbains. Bordeaux, Lyon, Rennes, Strasbourg*, Paris, Editions de la Villette, 2007, pp 101-132.

VATOV (M.-C.), TALPIN (J.-J.), SIGOT (F.) *et al.*, « Le projet urbain, atout de campagne ? », *Traits urbains*, n°20, Janvier Février 2008, pp 14-25.

ZEPF (M.), « L'agence d'urbanisme d'aujourd'hui : les missions de planification stratégique », in BARDET (F.) (dir.), *Analyse contemporaine des expertises mobilisées dans les grands projets de l'agglomération lyonnaise pendant les années 1980 et 1990*, Vaulx-en-Velin, ENTPE-IEP Lyon, 2005, pp 21-33

Presse locale, plaquettes de communication, documents internes

Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île, Libre expression. Les pages de communication interne du Comité d'Intérêt Local Sud Presqu'île. N°5, février 2008.

Grand Lyon, La concertation dans la conduite de projet. Guide méthodologique. Octobre 2006.

La confluence on en discute. 8 Cartes de consultation/concertation des habitants : espaces publics, quais, services de proximité, stationnement, transports en commun, tourisme, autoroute, mixité fonctionnelle, liaisons urbaines, Mai 2008-mars 2009.

La Confluence. Vivre Lyon en cœur. Plaquette de présentation du projet, 6p, Mai 2006.

Lyon Confluence. Plaquette présentation projet, 8p, Mars 2006.

Lyon Confluence, De mémoire de presqu'île... Perrache XVIIIè-XXè, Plaquette sur l'histoire de la presqu'île, 20p, Novembre 2003 [1998].

Lyon Confluence, Dossier de presse. Lyon Confluence, Espaces publics en chantier, 22p, Nov 2008.

Lyon Confluence, Images et plans : 31 repères. Planche de présentation des projets architecturaux, Avril 2008.

Lyon Confluence, La nature dans la ville. Espaces publics : de l'idée à la mise en œuvre. Plaquette de présentation des aménagements paysagers, 11p, DATE ?

Lyon Confluence, Un cœur de ville sort de terre, Plaquette de présentation du projet, 28p, Août 2007.

Lyon Confluence. Mission François Grether, Michel Desvigne, RFR : le projet urbain, Lyon, 2001.

« “ Ma ville demain...” Toute l’information pour participer » Journal de la concertation à La Confluence, n°2, Novembre 2008.

Cahiers du millénaire 3, supplément n°21 : « Une agglomération compétitive et rassemblée : de la démarche prospective au projet d’agglomération », Septembre 2000.

Sites internet

<http://www.lyon-confluence.fr>

<http://www.la-confluence.fr>

<http://www.laconfluenceonendiscute.fr>

2.2. Auxerre

Ouvrages et articles scientifiques, presse nationale

« Auxerre. Logements superposés dans une trame verte », in *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, dossier « La difficile naissance des éco-quartiers » (non signé), 22 septembre 2006, p. 52.

LEFÈVRE (P.), SABARD (M.), *Les Ecoquartiers*, Paris, Editions Apogée, 2009.

MACAIRE (J-F.), « HQE et logement social : mariage impossible », *Territoires*, novembre 2005.

RUDLOFF (N.), « Auxerre-les-Brichères. Un éco-quartier à la campagne », *Habitat et Société*, n°38, juin 2005.

Presse locale, plaquettes de communication, documents internes

Office Auxerrois de l’Habitat, Agence Gilles Pessard, Présentation de la 4^e tranche de 47 logements locatifs et de 15 logements en location-accession sociale à la propriété, 2007.

Office Auxerrois de l’Habitat, Agence Ignace Grifo, Présentation de la 3^e tranche de 38 logements locatifs et de 12 pavillons en location-accession, 2005.

Office Auxerrois de l’Habitat, AUA Lucien Kroll, Renouvellement urbain sur le quartier des Brichères, présentation de la 1^{ère} tranche de 50 logements locatifs, 2005.

Office Auxerrois de l’Habitat, AUA Lucien Kroll, Renouvellement urbain sur le quartier des Brichères, présentation de la 2^e tranche de 50 logements locatifs, 2005.

Quartier des Brichères – Auxerre (89), fiche de l’Observatoire national des Agenda 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable, Association 4D/Ville d’Auxerre, 2007.

Ville d’Auxerre, Atelier d’architecture urbaine, Composante urbaine, L’Eco-quartier des Brichères, janvier 2006.

Ville d’Auxerre, Atelier Serge Renaudie-Ville paysage, L’Ecoquartier des Brichères, novembre 2009.

Ville d’Auxerre, Etude pour le renouvellement urbain des 5 quartiers ZUS d’Auxerre, 2002.

Ville d’Auxerre, Etude pré-opérationnelle pour l’aménagement du quartier des Brichères et étude d’urbanisme et d’aménagement pour le renouvellement urbain du quartier des Brichères, 2003.

Ville d’Auxerre, Rénovation urbaine. Auxerre s’engage. Acte 1 : le quartier des Brichères, février 2004.

ZETLAOUI (D.), Auxerre, Les Brichères, acte 1, film de 52 mn commandé par la ville d’Auxerre, 2005.

ZETLAOUI (D.), Auxerre, Les Brichères, acte 2, film de 52 mn commandé par la ville d’Auxerre, 2006.

ZETLAOUI (D.), Auxerre, Les Brichères, acte 3, film de 52 mn commandé par la ville d'Auxerre, 2007.

Sites Internet

<http://www.auxerre.com/>

<http://www.auxerre.com/fr/rubriques-racines/menuprincipal/>

<http://www.votre-mairie/renovation-urbaine/les-bricheres.html>

<http://www.auxerre.com/fr/rubriques-racines/menuprincipal/>

<http://www.votre-mairie/les-tours-s-effacent/index.html>

<http://www.participation-locale.fr/>

VII. ANNEXES

Annexe 1 - Tableaux des entretiens effectués

Lyon, îlot A		
Nom de la personne interviewée	Statut / formation	structure
Pierre Joutard	Directeur adjoint	SPLA Lyon Confluence
Jean-Pierre Gallet	Directeur	
Sylvie Josse	Membre de l'équipe de direction, chargée de la concertation	
Benoit Bardet	Membre de l'équipe de direction, chargée de la concertation	
Karine Lapray	Directrice Ingénieure	TRIBU Lyon, AMO SPLA Lyon Confluence
Serge Epinat	Directeur général adjoint construction	Nexity Apollonia
Christian Cardonnel	Directeur Ingénieur thermicien	Cardonnel Ingénierie, BET Nexity Apollonia
Tania Concko	Architecte	
Alexandre Sfintesco	Architecte, chef de projet	Agence Dusapin-Leclercq
Hervé Vincent	Architecte	

Les Brichères, Auxerre		
Nom de la personne interviewée	Statut / formation	structure
Pierre Guilbaud	Architecte, directeur	Service d'urbanisme de la ville d'Auxerre
Claire Garnier	Urbaniste, chargée de la concertation	
Stéphane Cuzon	Directeur	Service des espaces verts de la ville d'Auxerre
Jacques Hojlo	Adjoint chargé de l'éducation / directeur	Ville d'Auxerre / Office auxerrois de l'habitat
Henri Matadi	Gardien	Office auxerrois de l'habitat
Serge Renaudie	Architecte paysagiste, urbaniste	
Christian Piel	Urbaniste Directeur	Composante urbaine
Gilles Pessard	architecte	
Ignace Grifo	Architecte	
Lucien Kroll	architecte	
Bernard Fasol	Architecte, chef de projet	Agence Lucien Kroll

Annexe 2 - Exemple de guide d'entretien, Lyon, îlot A

Serge Epinat, Nexity, 9 mai 2009

Question d'ouverture : pouvez-vous commencer par décrire votre formation, fonction chez le promoteur et rôle dans le projet ?

1) Etapes du processus

Nous avons découpé l'histoire du processus en trois étapes : le moment de choix de réponse à la consultation, la consultation, la réalisation. Nous les aborderons successivement. Si vous avez une autre vision des grandes étapes de ce projet, vous pourrez nous en parler au début de la 2^e partie de l'entretien.

1.1. Moment 0 : choix de répondre à la consultation

Comment a été prise la décision de participer à la consultation par l'entreprise ?

Cette opération est-elle singulière pour votre groupe ? en quoi ?

A quelle stratégie d'entreprise l'implantation à Lyon correspond-elle ?

- développement régional ?

- particularités du site ?

Ce projet présente t-il un enjeu en terme de construction de l'image de l'entreprise ?

Le cahier des charges HQE a-t-il compté dans le choix de l'entreprise de répondre à cette consultation ?

1.2. Moment 1 : consultation

A partir de quelles compétences votre équipe a-t-elle été formée ? Quelles sont les différences par rapport à d'autres opérations ? En fonction de quels critères les architectes ont-ils été choisis ? Les aspects environnementaux ont-ils compté ? En fonction de quels critères les consultants HQE ont-ils été choisis ?

Comment le travail en commun a-t-il été organisé ? Quelle place ont pris les aspects environnementaux dans le travail collectif promoteur-architecte-bureau HQE ? Comment se sont articulées les exigences architecturales et environnementales à ce stade ?

Comment votre projet a-t-il cherché à répondre aux attentes et aux valeurs des élus, de la sem, de Gréther / Desvigne, de Tribu ?

Quelle place a pris le cahier des charges HQE à ce stade ? Les piliers économiques et sociaux du développement durable sont-ils pris en compte dans cette opération ?

Il y a-t-il eu des divergences d'intérêt et des négociations au stade de la réponse à la consultation ? Au sein de votre équipe ? entre votre équipe et la SEM, tribu, les élus, l'équipe Gréther / Desvigne ?

1.3. Moment 2 : réalisation

Il y a-t-il eu des modifications par rapport à la consultation ?

Avez-vous pour habitude de travailler avec des architectes jusque la réalisation ? Comment le travail en commun a-t-il été organisé ? Dans quelle mesure les architectes ont-ils travaillé ensemble ? Comment les architectes ont-ils travaillé avec les spécialistes de l'environnement ?

A partir de quel moment la promotion du projet auprès d'acquéreurs potentiels a-t-elle démarré ?

Comment le financement de l'opération a-t-il été organisé ? En quoi la fixation préalable des charges foncières a-t-elle contribué à l'opération ? Comment la vente a-t-elle été organisée ? A partir de quel moment les banques se sont-elles engagées dans le projet ? Les exigences architecturales et environnementales ont-elles été des facteurs facilitant ou pesant sur la vente ?

Il y a-t-il eu des divergences d'intérêt et des négociations au stade ? Au sein de votre équipe ? Entre votre équipe et la SEM, tribu, les élus, l'équipe Gréther / Desvigne ?

2) Durabilité, coopération interprofessionnelle, négociation des savoirs et des valeurs

2.1. Etapes de la négociation

Avez-vous une autre vision des différentes étapes de l'opération ?

Identifiez-vous des moments de négociation particuliers ? Il y a-t-il eu des moments de crise ou de divergence d'intérêts ? A quels(s) moments du processus des controverses ont-elles eu lieu ? A quel résultat est-on arrivé ? En étiez-vous satisfait ?

Ces moments de négociation ont-ils concerné les questions environnementales ?

2.2. Acteurs et négociation

Quels étaient les acteurs impliqués dans les conflits d'intérêts ou les débats liés à des objectifs environnementaux ? Dans quelle mesure y étiez-vous impliqués en tant que promoteur ? En tant que chargé de la coordination entre l'équipe répondant à la consultation ? En tant que responsable du financement de l'opération ?

Comment se sont articulées les exigences architecturales et environnementales aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle conflictuelle ? quels étaient les acteurs impliqués ? en terme de compétences ? en terme de valeur ? en terme de stratégie ?

Comment se sont articulées les exigences politiques et environnementales aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle conflictuelle ?

Comment se sont articulées les exigences économiques et environnementales aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle conflictuelle ?

Diriez-vous que la négociation a permis de reformuler des problèmes à différentes étapes du processus ? de faire émerger de nouvelles questions ? de réinterroger des aspects qui semblaient acquis ?

Les compétences environnementales se sont-elles articulées à d'autres compétences ? Dans quelle mesure se sont-elles diffusées au sein de l'équipe ?

2.3. Les cadres de la négociation

Diriez-vous que les différents acteurs de ce projet identifient ou mobilisent un savoir spécifique de la négociation ? Quel est le rôle du promoteur face aux conflits ?

Quels rôles ont joué les contrats entre les partenaires de projets ? Des clauses spécifiques ont-elles été mises en place ?

Comment et par qui la médiation a-t-elle été assurée ? Ces étapes sont-elles marquées par des documents ou des relations spécifiques ? Des acteurs ont-ils été chargés plus spécifiquement que d'autres d'assurer la communication et de réguler les relations entre intervenants ? Les documents de base ou ceux élaborés au cours du processus ont-ils permis de stabiliser les relations dans le déroulement du projet ?

Des aspects plus informels ont-ils selon vous contribué à la coopération interprofessionnelle ?

Diriez-vous que grâce à une pratique de la négociation des problèmes ont été reformulés à différentes étapes du processus ? Que cette pratique a permis de faire émerger de nouvelles questions ? De réinterroger des aspects qui semblaient acquis ?

3) Clôture

Processus

Quel est votre sentiment sur le déroulement de cette opération ?

Quels en sont selon vous les points positifs et les points négatifs ?

Résultat

Quels sont selon vous les points positifs et les points négatifs de ce projet ?

A quoi cela est-il lié ?

Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ou qui au contraire est une réussite et constitue pour vous une expérience originale ? Contacts : il y a-t'il d'autres personnes que vous connaissez qui puissent nous aider dans cette recherche ?

Possibilité de récupérer des plaquettes de promotion des îlots ?

Annexe 3 - Exemple de guide d'entretien, Auxerre, Les Brichères

Lucien Kroll, 10 décembre 2009

Question d'ouverture : Pouvez-vous commencer par décrire votre formation et votre parcours professionnel ?

1) Etapes du processus (partie la plus directive)

1.1. Moment 1 : décision de répondre

Comment avez-vous été informés de ce concours ? Pourquoi avez-vous choisi d'y répondre ?

Cette opération est-elle singulière pour votre agence ? en quoi ? Durant l'entretien, nous parlerons des qualités environnementales du projet. Est-ce que vous considérez que cette opération peut-être mise sous cette étiquette ou bien la considérez-vous comme une opération « banale » dans le cadre de votre production ?

Quelles compétences possédez-vous en interne sur la question environnementale ?

1.2. Moment 2 : élaboration de la réponse

Quels sont les points forts de votre projet du point de vue du développement durable ?

Dans quelle mesure ces points étaient-ils imposés ou suggérés dans les modalités du concours ?

Il y a avait-il des points du plan d'ensemble que vous avez choisi délibérément de ne pas suivre ?

Quelle place ont pris les aspects environnementaux ? Avez-vous eu recours à un (ou de plusieurs) bureau HQE, au autre bureau technique spécialisé ?

Comment à ce stade se sont pour vous articulées les exigences architecturales et environnementales ? Quelle place ont pris respectivement les attentes environnementales d'une part et les choix architecturaux d'autre part ?

Avez-vous eu des échanges à ce stade avec les acteurs de l'opération (AOH, ville d'Auxerre, Serge Renaudie, composante urbaine) qui ont proposés le plan d'aménagement d'ensemble ?

Avez-vous eu dans cette phase des échanges avec les habitants ?

1.3. Moment 3 : sélection - conception

Selon vous, quels ont été les éléments déterminants pour que votre projet soit choisi ? Est-ce plutôt pour des raisons d'ordre architectural ou environnemental ?

Avez-vous apporté des modifications à votre projet après la consultation ? Sur quoi portaient les changements ? D'où venaient les demandes pour changer ?

Y a-t-il eu des phases de travail en commun entre votre agence, l'équipe Renaudie / composante urbaine et les autres architectes d'opération ? Avez-vous eu avec ces acteurs des discussions sur les orientations environnementales du plan d'ensemble ?

Est-ce qu'il a eu, à un moment ou un autre le recours à un (ou de plusieurs) bureau HQE, au autre bureau technique spécialisé ?

Dans quelle mesure avez-vous travaillé en collaboration avec le maître d'ouvrage (OAH), la ville et l'équipe de coordination (Renaudie/composante urbaine) ?

Avez-vous eu des échanges avec les habitants durant la phase de conception de vos logements (consultation, puis élaboration du dossier définitif) ? Si oui : sur quels aspects ?

1.4. Moment 4 : réalisation

Changements au moment de la réalisation ? pour quelles raisons ?

Collaboration avec consultants HQE ? avec office ? avec Renaudie ? avec service d'urbanisme ? avec service espaces verts ?

Problèmes financiers ? Surcoûts liés aux exigences environnementales ?

Contacts avec les habitants ? Après réception des travaux ? Selon vous, quels sont les éléments du projet qui plaisent aux habitants ? Il y a t-il des intentions de projet qui ne marchent pas comme prévu ?

2) Durabilité, coopération interprofessionnelle, négociation des savoirs et des valeurs

(Partie plus ouverte, laisser l'interlocuteur raconter des situations particulières de négociation)

2.1. Moments et acteurs de la négociation

Pourriez-vous nous raconter des moments de négociation particulièrement importants dans cette opération, aux différentes étapes que nous avons vues précédemment ? Il y a t-il eu des moments de crise ou de divergence d'intérêts ? A quels(s) moments du processus des controverses ont-elles eu lieu ? A quel résultat est-on arrivé ? En êtes-vous satisfait ?

Ces moments de négociation ont-ils concerné les questions environnementales ?

Quels étaient les acteurs impliqués dans les conflits d'intérêts ou les débats liés à des objectifs environnementaux ? Dans quelle mesure y étiez-vous impliqués en tant que concepteur ?

Comment se sont articulées les exigences architecturales et environnementales aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle conflictuelle ? quels étaient les acteurs impliqués ? en terme de compétences ? en terme de valeur ? en terme de stratégie ?

Comment se sont articulées les exigences politiques et environnementales (plan de mandat, agenda 21) aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle perceptible pour vous ? Était-elle conflictuelle ?

Comment se sont articulées les exigences économiques et environnementales aux différentes étapes de la réalisation ? Cette relation était-elle conflictuelle ?

Diriez-vous que la négociation a permis de reformuler des problèmes à différentes étapes du processus ? de faire émerger de nouvelles questions ? de réinterroger des aspects qui semblaient acquis ?

Selon vous, les compétences environnementales se sont-elles trouvées articulées à d'autres compétences ?

2.2. Les cadres de la négociation

Quel était votre rôle face aux conflits ?

Quels sont, selon vous, les acteurs qui ont eu le plus de poids dans la négociation ? pourquoi ? Il y a-t-il eu des négociateurs désignés ? ou d'autres qui le sont devenus ?

Quels rôles ont joué les contrats entre les partenaires de l'opération ? Des clauses spécifiques ont-elles été mises en place ?

Comment et par qui la médiation a-t-elle été assurée ? Ces étapes sont-elles marquées par des documents ou des relations spécifiques ? Des acteurs ont-ils été chargés plus spécifiquement que d'autres d'assurer la communication et de réguler les relations entre intervenants ? Les documents de base ou ceux élaborés au cours du processus ont-ils permis de stabiliser les relations dans le déroulement du projet ?

Des aspects plus informels ont-ils selon vous contribué à la coopération interprofessionnelle ?

Comment la relation avec les habitants a-t-elle influencé le processus, et en particulier le traitement des questions environnementales ?

3) Clôture

Processus

Quel est votre sentiment sur le déroulement de cette opération ?

Résultat

Quels sont selon vous les points positifs et les points négatifs de ce projet ?

A quoi cela est-il lié ?

Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ou qui au contraire est une réussite et constitue pour vous une expérience originale, de référence ?

Contacts : pouvez-vous nous donner les coordonnées des chefs de projet des agences d'architecture et des consultants (HQE, etc.) qui travaillent avec vous sur cette opération? d'autres personnes pouvant nous aider dans notre recherche ?

Possibilité de récupérer des documents permettant de retracer le cheminement du projet et de sa réalisation, des plaquettes d'information ?

Annexe 4 - Fiche de synthèse des entretiens

1. **PARCOURS**

- formation
- expérience professionnelle
- rôle dans le projet

2. **RECIT DU PROCESSUS**

- date fondatrice
- moments importants
- thèmes mis en avant par l'acteur

3. **APPROCHE PROPRE A LA PERSONNE INTERVIEWEE**

3.1. Architecture

- valeurs
- compétences
- processus de travail

3.2. Durable

- valeurs
- compétences
- processus de travail

4. **MOMENTS DE NEGOCIATION EVOQUES PAR LA PERSONNE INTERVIEWEE**

- Identification et hiérarchisation
- Sphères évoquées
- Objets de négociation
- Point de vue sur le déroulement et la nature de la négociation

5. **INTERPROFESSIONALITE ET RAPPORT AUX HABITANTS**

5.1. Habitants

- valeurs

- compétences
- processus de travail
- 5.2. Architectes
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 5.3. Consultants HQE
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 5.4. Promoteur/Office
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 5.5. Services techniques
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 5.6. Elus
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 5.7. SEM
 - valeurs
 - compétences
 - processus de travail
- 6. **BILAN**
 - Expériences négatives / positives

7. AUTRES

Aspects importants non présents dans la grille

Annexe 5 - Montée du « durable » dans la presse

TABLEAU DE SYNTHÈSE

LEGENDES

1 dossier	1-2 occurrences hqe
2 dossiers	> 3 occurrences hqe
> 3 dossiers	

1-2 occurrences hqe
> 3 occurrences hqe

D'A	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	>juin 2009	TOTAL
éditos	0	0	0	1	0	1	1	2	1	0	1
brèves	6	0	5	9	7	14	7	8	15	4	4
dossiers	1	1	0	2	1	0	4	0	2	0	2
articles	6	6	11	3	2	8	6	18	11	6	6
dont projets	3	4	2	3	0	2	3	5	7	1	1
dont techniques	1	1	2	0	2	1	1	4	0	0	0
HQE	1	1	2	3	0	3	2	3	0	1	1
dont projets	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	0
pubs	3	3	2	5	1	5	8	9	24	6	6
volume pages vertes	50	39	44	64	25	60	88	74	122	34	600
total pages global	86 numéros x 96 pages = 8 256										
											part du durable
											0,07

AA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	TOTAL	
éditos	0	0	0	0	0	1	0	2	0	2	
brèves	3	9	6	7	4	3	1	0	0	0	
dossiers	0	0	0	1	0	0	0	2	0	2	
articles	11	5	10	10	3	11	19	15	0	15	
dont projets	5	2	6	3	0	3	13	6	0	6	
dont techniques	5	2	3	5	3	4	4	6	0	6	
HQE	1	1	1	3	3	2	8	1	0	1	
dont projets	0	0	0	1	0	1	7	0	0	0	
pubs	2	5	4	10	7	5	3	5	0	5	
volume pages vertes	95	46	48	168	41	50	72	186	700	700	
total pages global	48 numéros x 96 pages = 4 608										
											part du durable
											0,15

T&A	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	TOTAL
éditos	0	0	0	2	0	0	1	1	
brèves	7	3	11	13	14	19	16	13	
dossiers *	0	0	1	1	0	2	1	0	
articles	4	6	4	6	24	16	15	16	
dont projets	1	2	1	1	12	4	3	6	
dont techniques	3	2	1	5	6	7	4	6	
HQE	0	0	1	3	4	1	2	3	
dont projets	0	0	0	0	1	1	0	2	
pubs	3	7	6	12	5	2	1	2	
volume pages vertes	38	39	51	119	104	225	145	78	800
total pages global	48 numéros x 96 pages = 4 608								
								<i>part du durable</i>	<i>0,17</i>

AMC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
éditos	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
brèves	0	1	3	0	1	0	1	4	4	6	
dossiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
articles	2	4	3	1	3	2	1	12	19	7	
dont projets	1	2	0	0	2	0	0	5	1	3	
dont techniques		1	1	1	1	2	1	3	4	1	
HQE											
dont projets											
pubs											
volume pages vertes	12	11	9	3	12	5	3	34	74	38	200
total pages global	85 numéros x 96 pages = 8 160										
									<i>part du durable</i>	<i>38</i>	<i>0,025</i>

AIC	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	>av/mai 08	TOTAL
éditos	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
brèves	2	3	3	3	1	5	2	5	10	5	
dossiers	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	
articles	14	27	9	6	3	13	8	15	11	6	
dont projets	8	9	4	2	1	3	4	6	4	3	
dont techniques	3	3	1	3	1	5	3	7	3	3	
HQE	2	2	1	0	1	2	2	3	1	0	
dont projets	1	0	0	0	1	2	2	1	0	0	
pubs	4	4	1	1	1	5	5	6	12	7	
volume pages vertes	52	132	52	28	11	119	42	101	96	40	675
total pages global	51 numéros x 96 pages = 4 896										
										part du durable	0,14

